



**Thèse Présentée
par Desire
Boniface SOME**

**UCAD- FLSH
Département de
Sociologie**

**Les orpailleurs du Burkina Faso :
exclusion sociale et rapport à
l'environnement**

2004

04 OCT. 2006

08.14.02
SOM
13124

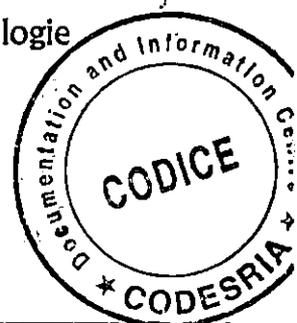
Republique du Sénégal

Université Cheick Anta Diop
de Dakar

Un Peuple, un But, une Foi

Faculté des lettres et Sciences Humaines

Département de Sociologie



Thèse de Doctorat de 3^e Cycle de Sociologie

Thème : Les orpailleurs du Burkina Faso : exclusion sociale et rapport à l'environnement

Sous la Direction de :

Pr. Boubakar **LY**

Présentée par :

Désiré Boniface **SOME**

Décembre 2004

« Si c'est ainsi que les orpailleurs obtiennent l'or, dans la peine et la misère, je n'en voudrais jamais, même gratuitement .».

B. Issa, travaillant dans la sphère financière du Burkina Faso.

Y a-t-il encore assez de sagesse au pays des "Hommes intègres" pour freiner l'abus des misérables ?

« On dit que l'argent n'a pas d'odeur mais l'or, lui, il en a de bonnes mais surtout de bien mauvaises au Burkina .», propos d'un ingénieur des mines du Ministère des Mines, des Carrières et de l'Energie (entretien de terrain).

DEDICACE

A *Ambroise Nanwintomé*¹ *SOME* mon frère aîné, pour le fait d'avoir toujours cru en moi depuis *le départ*. C'est à dire lorsque j'étais condamné à être berger à 7 ans dans les prairies de Saala/Dissin (Province du Ioba) et que lui a soustrait mon acte de naissance pour m'inscrire à l'école primaire malgré la colère de notre père. *Nanwintomé na* (en langue dagara : c'est la volonté de Dieu).

¹ Œuvre de Dieu (en langue dagara).

REMERCIEMENTS

Remercier est parfois un exercice pas si simple surtout au bout d'un si long chemin sur lequel nous avons rencontré aussi bien ceux qui nous ont indiqué les contours, les crevasses, les lieux hantés, les épines à éviter que ceux qui nous ont tendu une calebasse d'eau ou un morceau de pain pour nous refaire les forces. Même le petit des coups de pouce, le sourire, la compassion à notre égard mérite un remerciement particulier à leurs auteurs. Nous aurions souhaité qu'ils se reconnaissent d'eux-mêmes au vu du document. Néanmoins nous ne résistons pas à citer certains d'entre eux :

- Le Professeur Boubacar LY, notre Directeur de thèse. Il a fallu qu'il donne l'assurance de nous assister pour que tout redevienne possible car depuis un certain accident quasi mortel du 28 juin 1998 sur le terrain de la recherche, nous avions cru qu'il ne serait plus question d'une quelconque thèse pour nous.
- Monsieur Jean Baptiste OUEDRAOGO, Maître de recherche, un de nos supérieurs et aînés à l'Institut des Sciences de Sociétés (INSS) au CNRST à Ouagadougou. Il nous a guidé sur de précieux chemins.
- Messieurs Evariste N. PODA et Moustapha GOUMGNIMBOU Chargés de Recherche à l'Institut des Sciences de Sociétés (INSS) au CNRST à Ouagadougou. Ils nous ont initié à la recherche avant de devenir des collaborateurs.
- Le Professeur Jean-Baptiste KIETHEGA du Département d'Histoire et Archéologie de l'Université de Ouagadougou. Sa disponibilité, ses conseils, ses ouvrages nous ont été très précieux pour notre travail.

- Monsieur Rasmané KIMDE, Secrétaire Général du bureau des orpailleurs de Bouda au moment de nos enquêtes.
- Monsieur Francis Max MEDAH, Conseiller à l'Ambassade du Burkina Faso à Dakar et son épouse. Sans sa médiation, nos liens avec les structures universitaires auraient été difficiles.
- Messieurs Poussi SAWADOGO et Boureima OUEDRAOGO, nos collègues de service.
- Les orpailleurs, les agents de l'Etat sur les sites parcourus, dans les provinces et à Ouagadougou.
- Monsieur Joseph N. OUEDRAOGO, Coordonateur du PRECAGEME et son Institution qui nous été d'un précieux appui.
- A la Représentation de l'Union Mondiale pour la Nature/ UICN-BRAO Bureau Afrique de l'Ouest/ Ouagadougou, qui nous a apporté son précieux concours.
- A notre cousin, Francis Max MEDAH, deuxième conseiller de l'Ambassade du Burkina à Dakar, sa femme et leurs enfants pour leur disponibilité et leur générosité.
- Enfin notre épouse, BERTE Doussou et le petit Yves Roland qui ont tant enduré nos longues absences.

Aussi, à tout ceux dont les noms n'ont pu être cités, que chacun retrouve ici toute notre gratitude et notre sympathie.

SOMMAIRE

RESUME

AVANT-PROPOS

INTRODUCTION GENERALE.....16

PARTIE. I : CADRE GENERAL ET METHODOLOGIQUE.....33

CHAPITRE. I : Cadre général.....35

I.1. Problématique.....35

I.2. Définition des concepts48 ✎

I. 3. Revue de la littérature.....56

CHAPITRE II : Cadre Méthodologique.....135

II.1. Le cadre de la recherche : le Burkina Faso.....135

II.2. La méthodologie160

Conclusion partielle.....178

PARTIE II : L'ORPAILLAGE ET LES ORPAILLEURS DU BURKINA FASO : Approche diachronique.....180

CHAPITRE III: L'orpaillage et les orpailleurs de l'époque précoloniale.....182

III.1. Les grands foyers aurifères et l'orpaillage du Burkina.....183

III.2. L'orpaillage et l'origine des orpailleurs d'avant la colonisation.....185

III.3. L'or dans les sociétés anciennes.....201

CHAPITRE IV : L'orpaillage et les orpailleurs sous les Etats colonial et indépendant.....210

IV.1. L'orpaillage et les orpailleurs sous l'Etat colonial.....	210
IV.2. L'orpaillage et les orpailleurs sous le nouvel Etat indépendant.....	219
CHAPITRE V : La politique actuelle de l'or au Burkina Faso.....	227
V.1. Les mécanismes d'une réforme monopolistique de l'Etat d'exception.....	227
V.2. Réglementation, exploitation et commercialisation de l'or	235
V.3. Un déficit du volet social.....	243
V.4. L'influence du PAS et la mise sur pied du PRECAGEME.....	244
V.5. Le PRECAGEME : un nouveau destin des orpailleurs.....	247
Conclusion partielle.....	254
<i>PARTIE III. L'EXCLUSION SOCIALE DES ORPAILLEURS ET RAPPORT A</i>	
<i>L'ENVIRONNEMENT : Approche synchronique.....</i>	
<i>255</i>	
CHAPITRE. VI. Les orpailleurs du Burkina Faso.....	258
VI.1. Les caractéristiques socio-démographiques.....	259
VI.2. Production et rapports de production.....	267
VI.3. L'organisation sociale du travail.....	279
VI.4. La commercialisation du produit.....	283
VI.5. Les accidents de travail	283
VI.6. Les maladies.....	284
VI.7. Le revenu des orpailleurs.....	286
VI.8. Les tendances générales des revenus	290
VI.9. Les dépenses.....	293
VI.10. L'épargne.....	297
VI.11. L'investissement.....	299
VI.12. Les catégories d'orpailleurs.....	304
VI.13. Orpaillage et mutations sociales.....	311
CHAPITRE. VII. Les sites aurifères : espaces d'exclusion sociale des orpailleurs..	320
VII.1. La formation des sites.....	321
VII.2. Les sites aurifères foyers de maux sociaux.....	329

VII.3. Du contrôle social sur les sites aurifères.....	344
VII.4. Perceptions sociales et exclusion des orpailleurs.....	357
CHAPITRE. VIII. Goulots d'étranglement de l'orpaillage et exclusion sociale des orpailleurs.....	365
VIII.1. Le faible niveau de rapports contractuels.....	365
VIII.2. Le faible niveau d'infrastructures.....	373
VIII.3. Le faible niveau d'équipement.....	375
VIII.4. Le déficit de communication et les conflits d'intérêt	382
CHAPITRE IX. Les orpailleurs face aux impacts environnementaux de l'orpaillage.....	385
IX.1 La dégradation des sols.....	386 √
IX.2 La déforestation.....	388 √
IX.3. La pollution.....	389 √
IX.4. Dangers environnementaux et prise de conscience des orpailleurs.....	390 √
Conclusion partielle	400
Conclusion Générale.....	402
Bibliographie.....	407
ANNEXES.....	418

Liste des tableaux

Tableau 1 : Production de l'or de 1990 à 1994	40
Tableau 2 : Indicateurs de la pauvreté	111
Tableau 3 : Production de l'or et taxes perçues (1990 - 1996).....	228
Tableau 4 : Production de l'or de 1997 à 2001.....	240
Tableau 5 : Peuplement des sites d'étude.....	260
Tableau 6 : Population des sites par classe d'âge.....	262
Tableau 7 : Répartition de la population selon le sexe.....	264
Tableau 8 : Répartition de la population selon le niveau d'instruction.....	265
Tableau 9 : Indicateurs sociaux des ménages.....	266
Tableau 10 : Statistiques sanitaires du site d'Essakane (année 1998- 1999).....	284
Tableau 11 : Statistiques sanitaires comparatives entre Bouda (village site) et Bouboulou (village non site).....	285
Tableau 12 : Niveau de revenu selon le sexe	291
Tableau 13 : Niveau des dépenses selon le sexe.....	294
Tableau 14 : Structure des dépenses ménagères.....	295
Tableau 15 : Equilibre revenu/ dépense.....	298
Tableau 16 : Domaines et montants des investissements.....	299
Tableau 17 : Disparité des revenus.....	304
Tableau 18 : Le recours à l'aide pour survivre.....	306
Tableau 19 : Le recours à l'emprunt pour survivre.....	306
Tableau 20 : Dotation des sites en infrastructures sociales.....	374
Tableau 21 : Equipement en matériel de travail.....	375
Tableau 22 : Attitudes des orpailleurs face aux impacts environnementaux.....	392

Liste des photographies

Photo 1 : Exploitation de type filonien.....	270
Photo 2 : Division sexuelle du travail (travail des femmes).....	274
Photo 3 : Division sexuelle du travail (travail des hommes).....	276
Photo 4 : Travail des enfants sur les sites.....	279
Photo 5 : Division sociale du travail (groupe de jeunes laveurs).....	282
Photo 6 : Aperçu du site de Bouda.....	320
Photo 7 : Boullga (trou-mine) abandonné.....	368
Photo 8 : Machine sur cale : générateur électrique.....	376
Photo 9 : Motopompe vétuste.....	378
Photo 10 : Excavation du sol.....	387
Photo 11 : Dénudation du sol.....	388
Photo 12 : Orpaillage et consommation du couvert végétal.....	396

Listes des abréviations

BIT : Bureau International du Travail

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

PAS : Programme d'Ajustement Structurel

PRECAGEME : Projet de Renforcement des Capacités Nationales de Gestion Minière et Environnementale

SOREMIB : Société des Ressources Minières du Burkina

CEMOB : Compagnie d'Exploitation des Mines d'Or du Burkina

CBMP : Comptoir Burkinabé des Métaux Précieux

IDH : Indice de Développement Humain

CNRST : Centre National de Recherche Scientifique et Technologique

CRDI : Centre de Recherche pour le Développement International

BUMIGEG : Bureau des Mines et de la Géologie du Burkina

BUMIFOM : Bureau Minier de France d'Outre-Mer

RESUME

Les orpailleurs produisent la troisième richesse du Burkina Faso, pays compté parmi les plus pauvres de la planète (173^e sur 175 selon le classement PNUD de 2003). L'exploitation minière artisanale qui fait vivre plus de 200.000 burkinabé a rapporté plus de cinquante (50) milliards de francs CFA entre 1986 et 2000. Elle est pratiquée par les orpailleurs. Mais qui sont ces orpailleurs, d'où viennent-ils, à qui profite leur activité ? Sont-ils des citoyens intégrés ou des citoyens de seconde zone ? Quelles sont les implications environnementales de l'orpaillage ? Telles sont les interrogations qui ont accouché de la présente thèse.

Elle porte sur les fonds baptismaux l'exclusion sociale des orpailleurs perceptible dans les rapports sociaux, économiques et politiques qui leur sont d'une hostilité voilée. Derrière ces voiles, nous avons finalement rencontré les orpailleurs. Leur exclusion sociale n'est pas un état de fait mais un processus que nous avons expliqué. Elle procède de l'exclusion de leur espace de vie (le site d'orpaillage), de leur isolement moral, psychologique et matériel. C'est une opération que nous avons menée pour : *'faire apparaître les relations derrière les situations'*². Les rapports d'influence, de domination, de marginalisation confinent les orpailleurs dans une quasi dénégation de la citoyenneté. Ils sont laissés consciemment et inconsciemment pour compte dans les campagnes reculées, par les acteurs de la première ligne du domaine de l'or : l'Etat, les partenaires financiers internationaux, et la société. Ils ne sont cependant pas exempts de toute responsabilité dans leur situation.

² D'après Touraine Alain, op, cit p 30 : « ... l'objet de la sociologie n'est pas une chose mais une opération :

L'orpaillage présente un intérêt économique majeur tant pour l'Etat que pour les populations, notamment rurales. Mieux organisée et dotée en capacités techniques et technologiques, l'activité peut contribuer à freiner l'exode rural et entretenir un mieux-être dans les zones vulnérables de pauvreté. Source appréciable de devises et secteur pourvoyeur d'emplois, elle est un moyen sûr d'améliorer l'existence des pauvres en campagne. Mais dans le cas actuel du Burkina Faso, à cause des nombreuses contraintes : techniques (exploitation anarchique des sites), technologiques (équipements rudimentaires), sociales (problème de santé, d'hygiène, de mœurs et d'environnement), elle ne stimule pas assez la croissance. Depuis quelques années, l'Etat semble avoir compris l'enjeu de la production de l'or pour l'économie nationale et y consent de plus en plus de moyens financiers mais l'impact est toujours limité chez les orpailleurs.

Après avoir mené l'étude sur les principaux sites du pays auprès de 361 orpailleurs et 112 autres personnes liées à l'orpaillage par des enquêtes de terrain, nous aboutissons à la conclusion que dans le contexte actuel de l'orpaillage, la catégorie socioprofessionnelle des orpailleurs est subtilement déliée du reste de la société et que l'environnement paie un lourd tribut sans compensation. Les meilleurs textes réglementaires pour une exploitation durable des ressources naturelles ne sauraient être bien appliqués par une classe de producteurs paria.

SUMMARY

Goldwashers produce the third wealth of Burkina Faso, which belongs to the poorest countries of the world (173rd out of 175 according to UNDP ranking in 1993). Artisanal mining that ensures the livelihoods of more than 200,000 Burkinabe has brought over CFAF fifty (50) billion between 1986 and 2000. It is practised by goldwashers. But who are these goldwashers, where do they come from, whom does their activity profit to? Are they integrated or second class citizens? What are the environmental implications of goldwashing? These are the questions that motivated the present dissertaton.

It concerns baptismal funds, the social exclusion of goldwashers which is perceptible in the social, economic and political relations that are hostile to them and are veiled. Behind these veils, we have finally met with goldwashers. Their social exclusion is not a state of fact, but a process that we have explained. It proceeds from the exclusion from their living environment (the goldwashing site), from their moral, psychological and material isolation. We have undertaken this operation in order to: "make relations appear behind situations"¹. The relations of influence, domination and marginalisation make that goldwashers are almost denied their citizenship. They are consciously and unconsciously abandoned in remote countrysides by the leading actors of the gold business: The state, the international and financial partners and society. However, they are not exempted from any responsibility in their situation.

Goldwashing presents major economic advantages both for the state and the population, mainly the rural population. If the activity is better organised and endowed with technical ad technological capacities, it can contribute to brake rural exodus and improve the

welbeing of people in areas vulnerable to poverty. An appreciable source of income and an employment generating activity, it is a sure means to improve the livelihoods of the poor in the countryside. But in the current case of Burkina Faso, due to many constraints: technical constraints (anarchic exploitation of sites) technological constraints (rudimentary equipment) social constraints (problems of health, hygiene, morals and environment) it does not stimulate growth enough. Some years ago, the state seemed to have understood the stake of the production of gold for the national economy and devoted more and more funds to it but the impact on goldwashers is still limited.

After investigations concerning 361 producers and 112 other persons around the country we notice that in nowadays context of goldwashing, producers are being socially disconnected and the environment pays a heavy tribute without any compensation. The best regulatory texts would not be well enforced by a class of producers who are outcasts.

AVANT-PROPOS

L'orpaillage est une activité ancestrale dans les sociétés traditionnelles au Burkina Faso. La plupart d'entre elles ont des pans culturels, économiques et sociaux qui y puisent leur sève nourricière. Aujourd'hui, vu le nombre d'acteurs qu'il mobilise, la « *plus-value* » qu'il injecte dans l'économie nationale, les mutations sociales et environnementales qu'il engendre, l'orpaillage suscite espoirs et inquiétudes.

Espoir, parce que l'orpaillage permet au pays d'obtenir son troisième produit d'exportation après le coton et le bétail. *Inquiétude*, parce que les orpailleurs vraisemblablement, constituent un flot dédaigneux et dédaigné dans la société globale burkinabé. Un fléau redoutable contre la société et contre l'environnement, c'est ce qui semble valoir à cette activité une sorte de marginalisation.

Avec à l'appui du Projet de Renforcement des Capacités et de Gestion Minière et Environnementale (PRECAGEME), une structure gouvernementale parrainée par la Banque Mondiale, nous avons réalisé une enquête sur les sites aurifères au mois de décembre 1999 sur les conditions de travail et de vie des orpailleurs et leurs perceptions de l'environnement. Certaines observations des rapports sociaux entre les partenaires du domaine d'activité nous avaient intrigués. Par la présente thèse, nous sommes revenu sur le sujet pour une investigation plus approfondie sous-tendue par trois hypothèses de travail.

INTRODUCTION GENERALE

La relation entre la pauvreté et les ressources naturelles suscite de plus en plus de réflexions et d'actions dans notre humanité mondialisante et n'épargne aucune politique stratégique des acteurs du développement. Elle mobilise les recherches fondamentales et appliquées dans plusieurs disciplines scientifiques eu égard à l'importance de son lien d'avec l'avenir du genre humain. A cet égard, il faut rappeler la prise de conscience de la communauté internationale à travers la mise en place d'institutions et la tenue régulière de rencontres et d'activités impliquant toutes les nations du monde à ce sujet (Sommet de la terre en 1992 à Rio). La croissance démographique mondiale opposée à la chute vertigineuse du niveau des ressources naturelles donne droit à certains d'évoquer le spectre de T.R. Malthus (1766-1834)³ selon lequel:

« La population croît naturellement beaucoup plus rapidement que les moyens de subsistance. D'où le devoir moral, la nécessité devenue vitale pour combattre ou pour prévenir la misère, de restreindre systématiquement les naissances; soit en retardant l'âge nuptial, soit en pratiquant l'abstinence ou la continence »⁴.

Cependant, point n'est besoin d'être thuriféraire de la théorie malthusienne pour se rendre à l'évidence du déséquilibre croissant entre les richesses naturelles et les besoins des populations. Combien sont-ils encore ceux qui sont convaincus de ces paroles bibliques:

³ **MALTHUS Robert Thomas** :. *Essai sur le principe de la population* . 1817,

⁴**T.MALTHUS, Robert Thomas**, Cité par **TOURE Ismaël**. Dans son cours de théorie du développement (DEA), 1997, Institut d'ethnosociologie, Université d'Abidjan.

« *Regardez les oiseaux des cieux, ils ne sèment ni ne moissonnent mais ils vivent⁵* »; pour rassurer les croyants de ne point s'inquiéter de leur pitance quotidienne car le bon Dieu s'en porte garant?

Les causes anthropiques du déséquilibre "*hommes/ressources*" n'étant plus à démontrer d'une part, la satisfaction des besoins humains se posant toujours en terme d'urgence surtout pour les pays pauvres d'autre part, il en découle la problématique de la sauvegarde de l'environnement pour un développement durable. Si la liaison entre l'existence des ressources naturelles et la vie humaine ne souffre d'aucune contestation, la régénération de ces ressources naturelles quant à elle pose problème de nos jours, vu la nocivité des pratiques humaines de leur exploitation. Quand ces pratiques de groupes sociaux se particularisent et transforment le milieu socio-environnemental sans pour autant garantir l'amélioration des conditions de vie, il y a là un sujet de recherche d'une grande notoriété pour les sciences sociales et particulièrement la sociologie.

Au Burkina Faso, l'orpaillage se révèle comme l'une de ces pratiques sujettes à caution pour le développement national. Il s'agit d'une activité socio-économique artisanale basée sur l'extraction de l'or et menée depuis la nuit des temps. Cette activité jadis traditionnelle, émerge et contribue de manière substantielle à hauteur de 10% au Produit Intérieur Brut (PIB). Elle occupe la troisième place du classement des produits d'exportation (après l'agriculture et l'élevage et devant l'industrie) dans l'économie burkinabé. C'est une activité qui draine un nombre croissant d'acteurs, des nationaux et des étrangers, des jeunes et des

⁵Évangile selon Saint Mathieu: Réponse de Jésus à l'un de ses apôtres qui vint l'informer de la faim qui les sévissait pendant leur retraite de prière au jardin des oliviers quelques jours avant son arrestation.

vieux, des femmes et des enfants, tous désireux du bien-être. Les orpailleurs proviennent en majorité du monde paysan burkinabé et vont à l'orpaillage souvent par dépit, car victimes de la sécheresse et de la famine. Le reflux du chômage en ville vient grossir aussi les statistiques en la matière.

« L'orpaillage emploie au Burkina des producteurs venant d'horizons divers et constituant désormais un groupe social particulier qui bouleverse tant les techniques, les habitudes et les mœurs », affirme A.Nignan⁶. Il est devenu, non plus comme un flot dans le panorama social national mais une presqu'île. Avec son développement, apparaît une classe de "paysans orpailleurs" aux comportements inédits dans leur espace de vie. L'observation superficielle du milieu d'orpailleurs offre de constater une prolifération de maux sociaux : conditions de travail difficiles, promiscuité, manque d'hygiène, alcoolisme, prostitution, délinquance, concubinage, naissances illégitimes et dégradation de l'environnement. Une telle situation exprime la pauvreté et la misère.

Durant ces cinq dernières années, le cours de l'or a chuté sur le marché international, les conséquences au niveau national ont été vite ressenties. La conséquence a été la fermeture de certains sites aurifères semi-industriels ou industriels tels que ceux de Poura et d'Essakane où les normes d'exploitations étaient au moins connues même si elles n'ont pas toujours été respectées. L'investissement des opérateurs privés s'est de ce fait résorbé, certains ont dû partir du Burkina. Les innovations techniques et technologiques ont marqué le pas dans le domaine d'activité. Les moyens et les conditions d'exploitation de l'or sont restés obsolètes

⁶ NIGNAN Assetou: *L'orpaillage dans la vie socio-économique des femmes dans la province du Sanmantenga : cas des villages de Songodin, Sigui et Tagalla . Mémoire de Maîtrise de sociologie rurale*, Université de Ouagadougou, 1996.

malgré les bonnes initiatives du Projet de Renforcement des Capacités de Gestion Minière et Environnementale, (PRECAGEME⁷).

Les changements socio-environnementaux, en l'occurrence la dégradation de l'environnement, semblent exacerbés par une paupérisation des orpailleurs. Nous les avons perçus comme un défi d'analyse sociologique auquel il convient de se consacrer en vue de contribuer à une compréhension des mutations qui s'opèrent dans la dynamique du développement.

Le développement est devenu un lieu où souvent les pensées piétinent et se piétinent. J.Iborola et N. Pasquareli ⁸, dans leur '*Nouveau dictionnaire des sciences sociales*', en avaient déjà dénombré plus de dix mille consacrées au concept (développement). Cela aurait suffi pour clore sur le sujet, si le développement n'était pas un projet ou un processus. Etant consubstantiel aux besoins de l'homme, il en épouse les actes et les pensées, dans le temps et dans l'espace. La réalité du développement ici, n'est pas forcément celle d'ailleurs. Nonobstant les similitudes, les échanges et les emprunts entre les peuples, tout développement mérite ses repères. Le développement étant un mouvement social, il appartient davantage au sociologue d'assumer sa pensée surtout en ces temps où les "*vérités d'hier*" sous le feu nourri des turbulences sociales (conflit, pauvreté, exclusion entre autres) ont l'éclat bien pâle. Soit qu'elles n'arrivent plus à expliquer ces turbulences, soit qu'elles n'arrivent pas à les résoudre et à apaiser les appréhensions sur l'avenir de l'humanité.

⁷ PRECAGEME :Il s'agit d'un projet mis en place par l'Etat, avec l'appui de la Banque Mondiale. Il couvre la stratégie de l'Etat en matière de l'exploitation minière notamment l'orpaillage et la gestion de l'environnement. Il fait l'objet d'une approche spécifique dans la thèse.

⁸ IBOROLA Jesus, PASQUARELI Nicolas : *Nouveau dictionnaire des sciences sociales* . Paris, Presse Universitaire de France, 1976.

De la révolution industrielle du XVII^e siècle à nos jours, la croissance économique basée sur l'exploitation des ressources naturelles a permis d'atteindre un niveau culminant d'accumulation des richesses au point où certains philanthropes⁹ estiment que ces réserves pourraient satisfaire les besoins de tous (manger, se soigner, s'éduquer, se vêtir), si la répartition était proportionnelle. Mais la réalité en est tout autre, car entre la consommation de masse des uns et la recherche de la satisfaction minimale des besoins des autres, le palier est bien large. La diversité, sinon l'opposition des besoins, entre Nord et Sud, entre haute classe et basse classe dans un même pays, entraîne une sévérité des méthodes d'exploitation des richesses naturelles et partant, une difficile mise en oeuvre du développement mondial durable. La tendance à s'appauvrir en voulant se développer est indélébile dans bien de sociétés, à cause d'une consommation effrénée des ressources naturelles. Elle interpelle la sociologie pour rendre compte, sinon éclairer les termes de la question.

Les institutions internationales (Banque Mondiale et PNUD, entre autres) se penchent de plus en plus sur cette liaison binomiale "*environnement-pauvreté*", l'épicentre menacé de la survie humaine. Les ressources naturelles se raréfient et la pauvreté s'accroît. Il faut comprendre les dynamiques sociales, en vue d'envisager les solutions du développement durable.

20% des forêts tropicales ont été détruites entre 1960 et 1990¹⁰. Quelques 20% des terres sèches vulnérables du monde sont affectées par une dégradation anthropogénique, qui

⁹ **Les philanthropes**; entendre par là les tenants de la thèse de la répartition équitable du fruit de la croissance au niveau mondial et/ou de l'augmentation de l'aide au développement des pays pauvres fixée à 0,7% du revenu des pays industrialisés mais rarement honorée à cette hauteur.

¹⁰ **Source:** « *Global Environmental Outlook, 2000* », septembre 1999.

menace les moyens d'existence de plus d'un milliard de personnes. La déperdition des ressources a un impact plus direct sur la pauvreté. Les moyens d'existence de la grande majorité des pauvres dans les pays en développement, en particulier ceux qui vivent dans les zones rurales, dépendent des ressources naturelles. L'état de l'environnement les affecte considérablement. Par conséquent, l'existence de ressources naturelles générées de manière plus productive et plus durable dont les pauvres peuvent tirer de la nourriture et des revenus est un élément important dans la réduction de la pauvreté rurale.

La réduction des dangers environnementaux tels que l'eau insalubre, la pollution atmosphérique, le manque d'installation sanitaire et un traitement inadapté des déchets est également essentiel à la réduction de la pauvreté. Les préoccupations en matière de lutte contre la pauvreté doivent se conjuguer à l'aune de la sauvegarde de l'environnement.

Dans un rapport publié à la fin de 1998¹¹, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), en ces termes, résumait pourquoi l'environnement est important et ne devrait pas être considéré de manière isolée.

« Les systèmes physiques, chimiques et biologiques relient les problèmes environnementaux de sorte que la modification de l'un d'entre eux a des répercussions sur les autres. Les mesures prises pour répondre aux besoins des êtres humains ont des conséquences locales, régionales et mondiales. Les mêmes forces agissantes, taille de la population, niveaux de consommation et choix des technologies, sont à la base de tous les problèmes environnementaux. Tout le monde affecte l'environnement et vice

¹¹ PNUE, Banque Mondiale: « *Protecting our planet, securing our future* » ; PNUE, US NASA, novembre 1998 p 16.

versa mais les pauvres ont tendance à être les plus vulnérables aux effets de la dégradation de l'environnement ».

Selon l'Objectif du Développement International (ODI), organisme du ministère britannique de l'environnement, les problèmes environnementaux sont inextricablement liés aux actions des hommes, des entreprises et des institutions privées et publiques. Pour que le développement soit vraiment durable, la dimension environnementale doit être intégrée dans l'ensemble des politiques et des programmes des pays. Le rapport¹² de DFID¹³ résume :

« La plupart des tendances environnementales sont négatives et ont des conséquences néfastes considérables sur la santé et les moyens d'existence des pauvres. Les principales causes de la dégradation de l'environnement sont les inégalités de revenus et une consommation non durable dans les pays industrialisés comme dans les pays en développement, la défaillance du marché, à cause de laquelle les biens et les services liés à l'environnement sont systématiquement sous-évalués et une gouvernance médiocre et inefficace, qui fait que l'environnement est relativement négligé et n'est pas intégré dans l'élaboration des politiques et des programmes nationaux. »

¹²**DFID (Department For International Development)** : « Développement durable et élimination de la pauvreté » ; rapport mars 2.000 .

¹³**DFID** est le Département du Développement International, du Ministère britannique en charge de la promotion de l'environnement et de la réduction de la pauvreté.

Souvent, les phénomènes destructeurs de l'environnement et aggravant la pauvreté sont négligés par des politiques qui, soit ne comprennent pas leur sens, soit le comprennent mais agissent sans en tenir réellement compte, peut-on conclure.

Par notre présent thème : *«Les orpailleurs du Burkina Faso : exclusion sociale et rapport à l'environnement»*, nous nous sommes donné l'ambition de contribuer à une compréhension sociologique de la dynamique des orpailleurs dans notre pays. Cette dynamique réside dans les rapports entre l'Etat et les orpailleurs, entre les orpailleurs eux-mêmes, entre les orpailleurs, l'Etat et l'environnement. Cette dynamique n'est - elle pas sous-tendue par l'exclusion sociale ?

Le domaine de l'or est comme une nébuleuse dans certains de ces aspects. Les langues ne se délient pas au premier venu. Nos enquêtes préliminaires nous ont permis de le constater. Les intérêts qui gravitent autour de la question de l'or au Burkina ne vont pas tous dans le même sens entre les différents acteurs. Notre entreprise est même quelque peu téméraire car l'or fait parti des grands dossiers de justice burkinabé et une certaine presse, à tort ou à raison, y voit les mains sales de l'Etat. Ce n'est guère un prétexte pour éviter les risques que charrie le sujet ou pour supplier des excuses voilées du monde scientifique qui saura sans doute nous guider les pas. Mais comment justifier amplement un tel thème ?

Le présent thème a été formulé sur la base d'un constat sur les orpailleurs et l'orpaillage tel qu'il est pratiqué de nos jours au Burkina Faso. L'or burkinabé est en grande partie extrait grâce à l'orpaillage qui, malheureusement contribue à la dégradation de l'environnement. En tant que tel, l'orpaillage relève d'un important secteur d'activité socio-économique où

agissent plusieurs catégories d'acteurs (l'Etat, les opérateurs économiques, les orpailleurs...). Comment sont régis les rapports sociaux entre ces acteurs ? La dégradation des ressources naturelles qui résulte de l'orpaillage n'est - elle pas la conséquence de l'exclusion sociale des orpailleurs? Si telle est le cas, comment envisager la participation de ces "parias", les orpailleurs, à la lutte contre la dégradation de l'environnement dans le contexte politique étatique de lutte contre la pauvreté ?

Ces interrogations sur les rapports sociaux entre les acteurs du secteur de l'orpaillage émanent d'une réalité sociologique qu'il convient d'interpréter dans la perspective d'une compréhension de la crise socio-environnementale qui en découle. « *Gérer les ressources naturelles, c'est gérer les rapports entre les hommes* », soulignent Compagnon & al, cités par N. Ouédraogo¹⁴. Ces interrogations ont été les nôtres au cours des observations de terrain et à l'issue des entretiens au cours de travaux que nous menions en 1996¹⁵ sur la gestion participative des formations naturelles (forêts).

De plus en plus, l'orpaillage est perçu dans la société burkinabé comme une activité qui désintègre le corps social car foyer des "bandits de grand chemin", de narco-traficants, de malades du SIDA et autres marginaux. Aussi, il grignote constamment et dangereusement les maigres ressources naturelles dont disposent le pays, sans aucune mesure pratique de leur reconstitution.

¹⁴ OUEDRAOGO.L.Nadège : *Problématique et exploitation artisanale de l'or et de la dégradation de l'environnement sur le site de Dioumouon . Mémoire de maîtrise de Sociologie ; Université de Ouagadougou 2002.*

¹⁵ De 1996 à 1999, en tant que sociologue nous avons fait partie d'une équipe de recherche à l'Institut des Sciences des Sociétés du Centre Nationale de Recherche Scientifique et Technologique (CNRST), sur la gestion des forêts naturelles avec la participation des communautés locales.

La valeur du patrimoine d'un pays offre un cadre et des conditions de vie acceptables pour sa population. Cependant, l'ensemble des ressources naturelles exploitables exerce un effet mesurable sur le PIB à un moment donné. Ainsi, la perte ou la contamination annuelle estimée d'eau, de sol arable et de végétation peut être associée au manque à gagner engendré par cette situation dans chacun des secteurs d'activité affectés par la dégradation de la ressource dont il dépend. On tirera moins de produits agricoles, forestiers et autres selon qu'un secteur voit disparaître une ressource.

Quoique les exercices conduits dans ce sens présentent encore un caractère expérimental et ne procèdent pas non plus de démarches éprouvées, le coût de la dégradation des ressources naturelles renouvelables se situe entre 20 et 25 % du PIB au Burkina Faso (World Bank, Africa Region, 1990). Cela est énorme et indique bien la nécessité de rechercher des solutions pour la conservation des ressources disponibles et en assurer la pérennité. S'attaquer à l'exclusion sociale et à la dégradation des ressources naturelles, à leur mise en valeur adéquate constitue déjà un défi de taille dont le coût semble s'apparenter à celui des pertes occasionnées par la non intervention. Toutefois, aller au delà pour rechercher les causes sociales dans les comportements d'un groupe d'hommes que sont les orpailleurs, cela nous semble plus ardu surtout lorsque ce groupe, visiblement abonné au suicide au sens de Durkheim¹⁶, est de plus en plus à la marge de la société globale. Durkheim a déterminé trois principaux types de suicide ; deux concernent les sociétés modernes: le suicide *anémique*, caractéristique des crises qu'elles traversent, le suicide *égoïste*, caractéristique de leur tendance normale au déficit de liens

¹⁶**DURKHEIM. Emile** : *Le suicide*. Presse Universitaire de France, 7^e édition, 1993.

communautaires et le suicide *altruiste* dans les sociétés à solidarité mécanique, où l'individu se sacrifie pour conforter le groupe.

Les orpailleurs du Burkina sont vraisemblablement marqués par ces deux premiers types de suicide. Dans une société burkinabé qui se veut moderne, l'existence des orpailleurs en tant que groupe social connu de tous n'exprime pas un lien tangible, ni avec l'Etat ni avec les autres groupes sociaux. Cette situation qui traduit, ce que nous appelons, un « *déficit d'innervation sociale* »¹⁷, mérite une compréhension au sens sociologique. Cela est d'autant nécessaire dans le contexte politique de lutte contre la pauvreté au Burkina Faso où un discernement rigoureux de la complexité et de la spécificité des phénomènes de pauvreté s'impose aussi bien aux politiques qu'aux partenaires de l'Etat dans leurs approches de solution.

- Le contexte socio-économique du Burkina Faso

Un regard sur le contexte socio-économique actuel du Burkina Faso, permet de comprendre pourquoi il nous est paru opportun de nous préoccuper de la question des orpailleurs et des implications socio-environnementales de l'orpaillage.

Le Burkina Faso est un pays pauvre. En témoignent les résultats¹⁸ des deux enquêtes prioritaires (la première en 1994, la seconde en 1998) réalisées par l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD), une institution gouvernementale. Selon les

¹⁷ La ramification des liens sociaux entre les orpailleurs et les autres catégories socioprofessionnelles, agriculteurs, éleveurs, fonctionnaires apparaît laconique et semble se limiter souvent à des considérations financières (donner ou recevoir de l'argent).

¹⁸ **Ministère de l'Economie et des Finances** : *Compétitivité et croissance économique : orientations*,

résultats, en 1994, sur la base de la valeur courante de la ligne de pauvreté estimée à 41.099 FCFA par an, la proportion des pauvres était de 44,5 %. En 1998, sur la base de la ligne de pauvreté estimée à 72.690 FCFA par an, cette proportion était de 45,3%, soit un accroissement de près d'un point (0,8%). Le produit intérieur brut par habitant est de 220 dollars par an, plus faible que dans la plupart des pays voisins (250 dollars au Mali, 330 au Togo, 380 au Bénin, 390 au Ghana et 700 en Côte d'Ivoire). L'indicateur de développement humain du Burkina Faso est l'un des plus faible (IDH = 0,304, en 1997) et depuis plus de quatre ans, il occupe régulièrement le troisième rang du bas de l'échelle mondiale du classement des pays selon l'Indice du Développement Humain, devant le Niger et la Sierra Leone. Le Burkina reste marqué largement par un déficit social dû à une croissance de la population (2,8%), une faible productivité du travail, un secteur agricole employant 80% de paysans, un faible taux de scolarisation (à peine 42%), une faible couverture sanitaire (espérance de vie 46 ans)¹⁹.

Son environnement est caractérisé du point de vue climatique par des aléas telles que la sécheresse, la désertification, la faible pluviométrie, la forte chaleur, etc. Sur le plan des ressources naturelles végétales, sa situation géographique dans le Sahel marqué par l'aridité des sols et les pratiques culturelles ancestrales, fait que ce pays est l'un des moins nantis de la sous région. Ceci conforte une certaine thèse de l'incapacité du Burkina à se développer dans un tel contexte.

stratégies et actions ; Ouagadougou, 1999, 162 p.

¹⁹Sources: **WORLD Bank report**: « *World development indications* ». 1998

Mais dans le monde, bien de pays aux ressources végétales abondantes sont aussi sous-développés que le Burkina. A l'inverse, bien d'autres malgré leur pauvreté en ressources forestières, ont réussi à promouvoir une amélioration remarquable des conditions de vie de leurs peuples. L'Etat burkinabé, prenant conscience de ce contexte de pauvreté, a voulu miser sa politique de développement sur l'extraction des ressources minières dont le pays est relativement bien dotées. De ce fait, la gestion de ces ressources naturelles, la "*dernière mamelle*", devrait mériter beaucoup d'égards des acteurs du développement, surtout dans un contexte de crise économique mondiale. C'est dans cette optique que nous nous employons à cette étude sur les implications socio-environnementales de l'orpaillage.

Dans le contexte d'un pays pauvre marqué par un très large secteur primaire comme celui du Burkina, la concurrence à l'exploitation des ressources disponibles est rude. Lorsque les règles de la concurrence ne sont pas établies ou sont établies mais ne sont pas respectées, c'est la porte ouverte à la loi du plus fort : l'homme contre la nature, l'Etat contre la société ou vice versa, les plus riches contre les plus pauvres. La résultante en est la paupérisation à la triple dimension sociale, économique et environnementale. L'orpaillage nous paraît un cas palpable au Burkina. Le plus gênant est que la stratégie politique du gouvernement est orientée vers le développement de l'orpaillage dans une vision soutenue par la Banque Mondiale, institution bien connue pour son charisme monétariste ce qui ravive nos inquiétudes sur les rapports entre cette activité et l'environnement.

- Les observations empiriques et les motivations personnelles

Des observations empiriques effectuées sur des sites aurifères ont stimulé nos interrogations sur l'orpaillage au Burkina Faso. Dans le village de Fanta-Foota (province du Yaaga), nous avons découvert un paysage en lambeau sur la partie Nord du village. Là, l'Etat révolutionnaire en 1985, avait, avec la coopération Nord coréenne, ouvert un site d'orpaillage qui eu une durée de vie éphémère. Les paysans agro-pasteurs, reconvertis en orpailleurs, ont en grand nombre quitté le village vers d'autres sites aurifères. Les femmes et les enfants, surtout les jeunes filles, ont été aussi gagnés par la nouvelle activité sur laquelle reposait désormais leur espoir de sortir de la spirale des calamités naturelles (sécheresse, pénurie d'eau, famine). L'aspect fantomatique des lieux avait suscité en nous l'idée de réfléchir sur ce que l'orpaillage pouvait produire en terme de mutation sociale ou d'amélioration des conditions de vie des populations.

Bouda est un petit village de savane à une centaine de kilomètres au Nord de Ouagadougou où vivait une population autochtone de 1200 habitants. En 1986, un paysan ramassa un caillou jaunâtre qui se révéla être une pierre précieuse. En 1988, soit deux ans plus tard, Bouda comptait plus de 25.000 habitants, déblayant l'espace, creusant le sol, le fouillant dans tous ses recoins pour lui extraire sa poudre jaune (l'or). Le village ne connaissait ni dispensaire, ni école primaire, ni forage pour l'eau potable (ce n'est plus le cas de nos jours). En somme, aucune infrastructure de développement n'y était installée pour les autochtones, encore moins pour des immigrants. Dix ans plus tard, le nombre d'habitants de Bouda est revenu à près de 5.000 âmes dans un paysage dévasté. Tels une vague de criquets pèlerins, les orpailleurs en sont repartis. Quelques uns vivent toujours aujourd'hui à Bouda dans le mince espoir de réaliser le rêve qui les a conduit en ces lieux: gagner "*le gros lot*" pour

subvenir à leurs besoins. De passage en mars 1998 dans ce village, classé par la force des choses comme site touristique par l'Etat, nous y étions stupéfaits du panorama chaotique qu'offraient les trous et les dunes de débris. Un autochtone nous résuma le site aurifère en ces termes:

« C'est le squelette de notre éléphant, nous l'avons trop vite mangé, d'autres même l'ont pillé, il n'y a plus rien à y tirer et nous mourrons de faim maintenant ».

Dans ces propos d'humour pathétique du paysan, semble mal se dissimuler une déchéance d'un groupe social victime de l'orpaillage. Nous avons dès lors estimé nécessaire de chercher à mieux le comprendre.

La presse nationale dans la seconde moitié des années 90, dénonçait régulièrement les grands maux sociaux tels que l'insécurité, la toxicomanie, la prostitution, provenant des sites aurifères. Ceci coïncidait avec le lancement de la "décennie du développement minier" par l'Etat burkinabé, convaincu que l'orpaillage réduirait la pauvreté en procurant une importante entrée de devises. Il nous est paru paradoxal d'encourager une activité qui spolie la société tout en prônant le développement dans la paix sociale. Notre ambition de mener une recherche sur les implications socio-environnementales de l'orpaillage se trouvait renforcée.

L'un des récents sites aurifères du Burkina se trouve dans notre province d'origine, le Ioba. Depuis 1997, ce site est l'un des plus dynamiques du pays. Cette région, située dans la zone Soudano-Sahélienne, était riche en couvert végétal et en terres agricoles. De nos jours, autour du site aurifère, le couvert végétal s'est considérablement dégradé, les différents maux sociaux reconnus aux autres sites ont fait leur apparition dans la région. Les femmes et les

enfants y sont exploités à travers des travaux pénibles et à très faible rémunération. Les rapports sociaux de travail entre parents sont devenus fortement marqués par l'argent. Témoin privilégié des mutations socio-environnementales en ces lieux, nous étions interpellés pour leur donner un sens.

- Le service des résultats

Enfin, la dernière considération pour le choix du présent thème tient à la nécessité de disposer des résultats dans le domaine des sciences sociales sur les implications de l'orpaillage au Burkina Faso comme un complément théorique aux études précédentes et un outil de prise de décisions pratiques. La plupart des études existantes concernant l'orpaillage sont d'ordre technique, mettant l'accent sur la disponibilité, la rentabilité du secteur dans l'économie nationale, l'innovation technique et la législation. Celles ayant trait aux sciences sociales, notamment l'Histoire (J-B. Kiéthéga 1983)²⁰, l'Ethnologie et l'Anthropologie (Fieloux et Al 1993)²¹), la Sociologie (A.Nignan 1996)²², demeurent peu prolixes sur les mutations engendrées sur le milieu humain et l'espace dans la dynamique de l'orpaillage. Les implications socio-environnementales de l'orpaillage suscitent vraisemblablement des incertitudes quant à la mise en oeuvre du développement durable au Burkina Faso. Notre exercice devrait nous amener à les éclairer afin que les décideurs puissent éventuellement en tenir compte dans l'élaboration de leurs politiques de développement.

²⁰ KIETHEGA Jean-Baptiste: *L'or de la Volta Noire: exploitation traditionnelle, histoire et archéologie*. Paris ; Karthala, 1983, 247 p.

²¹ FIELOUX Michel, LOMBARD Jacques.&, KAMBOU-FERRAND Jeanne-Marie: *Images d'Afrique et sciences sociales : le pays Lobi, Birifor, Dagara, (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana)*. Paris, Karthala, ORSTOM, 1993.

²² NIGNAN (A): Op, cit.

L'étude présente dans sa première partie, après des généralités sur le Burkina Faso, une ébauche du thème qui permet de passer en revue les concepts fondamentaux utilisés et de définir un cadre théorique de référence, source d'inspiration de notre problématique qui porte en filigrane les objectifs, les hypothèses de recherche et le cheminement méthodologique emprunté.

En deuxième partie, nous nous consacrons à l'analyse des politiques étatiques sur l'or, la protection sociale et l'environnement, en vue de déterminer leur propension à prendre en compte les orpailleurs comme groupe social acteur.

La troisième partie de l'étude présente les résultats de nos enquêtes de terrain et l'analyse des données liées aux hypothèses de recherche.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

PARTIE I :

CADRE GENERAL ET METHODOLOGIQUE

CODESRIA BIBLIOTHEQUE

La première partie du document porte deux chapitres. Elle présente essentiellement l'ébauche théorique de notre thème. Nous avons consacré le premier chapitre au cadre général comprenant la problématique, les objectifs, la définition des concepts et la revue de la littérature. A travers les références théoriques nous avons passé en revue les concepts d'un point de vue sémantique, puis, nous avons exploré les visions des différents auteurs sur les concepts clés notamment, l'exclusion, la pauvreté, l'environnement, le développement durable. C'est une somme d'éclairages qui s'est voulue dans la logique de la continuité du progrès scientifique.

Dans le deuxième chapitre, nous nous sommes attelé à la présentation de la procédure aussi bien que des outils de collecte et de traitement des données de terrain. Cet autre ensemble forme notre cadre méthodologique. Il est coiffé d'une brève présentation du Burkina Faso à travers ses aspects généraux (géo-physique, social et économique).

CHAPITRE I : Cadre général

Notre thème de recherche a été formulé dans des circonstances et pour des raisons qui méritent d'être précisées. Aussi, les exigences de la démarche d'usage nous ont mené sur les pistes de nos prédécesseurs. Elles nous ont permis de cadrer notre travail dans des limites conceptuelles et théoriques spécifiques. Nous en faisons ici l'économie. Il est évident que notre prospection à ce niveau de la recherche bibliographique n'a pas été exhaustive bien que nous n'ayons pas manqué de volonté de ratisser large. Nous sommes conscients de devoir continuer nos recherches au delà du présent travail.

I.1.Problématique

La problématique de notre étude repose sur des constats que nous avons pu réaliser au cours de nos différentes sorties sur le terrain en tant que associé de recherche à l'Institut des Sciences de Sociétés (INSS). Elle s'est complétée par les lectures et quelques entretiens avec des personnes ressources du domaine minier et de celui de l'environnement.

III.1. 1. Des petits constats au problème

Le Burkina reste un des pays du monde où la sous alimentation et la malnutrition frappent une grande partie de la population, pourtant employée à plus de 80% dans le secteur agricole. Selon les données de la FAO de 2.000, 32%²³ de la population vit dans une sous-

²³Sources: FAO, données nationales PNUD, Banque Mondiale, 2.000.

alimentation chronique, celle-ci touchant les groupes les plus vulnérables: les enfants en bas âge, les femmes et plus largement les populations vivant dans les zones écologiques précaires. Cette insécurité alimentaire s'inscrit dans un contexte plus large, marqué par une pauvreté endémique, 45% de la population. C'est bien souvent l'ensemble des besoins essentiels qui ne sont pas satisfaits. Il s'agit de l'accès à la santé, à la santé de la reproduction, à l'éducation, à l'eau potable, à l'assainissement. Les sécheresses répétitives, les pluviométries faibles et irrégulières, l'environnement écologique en grande partie, surtout au Nord peu favorable, l'innovation technologique très lente, le taux élevé de l'analphabétisme et la faiblesse du tissu industriel, sont des entraves au développement de l'agriculture. Au regard de toutes ces pesanteurs, l'Etat burkinabé a décidé de diversifier les secteurs d'activités économiques en mettant l'accent sur l'économie extractive, notamment la production de l'or. Une telle décision politique de l'Etat ne saurait être prise sans appréhender les paramètres sur lesquels il pouvait compter et dont les plus importants sont:

III.1.1.1. Un sous-sol riche en gisements aurifères

Les études géologiques et géophysiques ont toujours révélé des potentialités consistantes du sous-sol burkinabé en minerais divers dont l'or, surtout dans les unités du précambrien, plus précisément dans le birrimien supérieur aux roches volcaniques du genre gabro-andésistes et roches vertes. En Afrique de l'Ouest, derrière le Ghana et le Mali, le Burkina fait figure de proue par la disponibilité de cette ressource (l'or). Les explorations continuent de découvrir d'importants gisements au Nord bien que l'ensemble du pays en soit couvert. (cf. carte annexée).

III.1.1.2. Une tradition d'orpaillage

Le savoir-faire en orpaillage est remarquable dans les us et coutumes des Burkinabé. L'intronisation des chefs coutumiers chez certains groupes ethniques tels que les Moosé, les Gan, les Peuh, entre autres, est marquée de rituels où la présence d'or est symbole de richesse, de bien-être, d'autosuffisance, de prospérité ou du sacré. Les contes, les récits historiques, les mythes relatent la présence et l'importance de ce métal.

L'artisanat dont vit une bonne partie des populations, met en exergue leur savoir-faire sur l'or. L'intérêt grandissant de l'artisanat stimule l'orpaillage. Le colonisateur français y avait perçu un moyen de faire de bonnes affaires dans son ancienne colonie, la Haute-Volta. Un géologue français, Blondel. F, cité par Kiéthéga²⁴ (1993) dans son rapport de 1934, s'exprimait sur l'or en ces termes:

« Cette substance précieuse a d'ailleurs, à l'heure actuelle un avantage sur lequel il convient d'attirer l'attention. Tandis que pour toutes les autres substances nous vivons une crise de surproduction, l'emploi monétaire du métal jaune écarte à son profit cette difficulté. On peut dire que s'il est une substance dont l'exploitation puisse être recommandée à l'heure actuelle c'est bien l'or. Tous ceux qui essaieraient raisonnablement de mettre sur pied pour le moment des exploitations d'or dans ce territoire sont donc assurés de leurs débouchés et si leurs opérations sont sagement conduites d'en tirer des profits notables ».

²⁴ KIETHEGA. (J-B), op cit, p 191.

Ceci confirme la disponibilité de l'or dans le Burkina avant les indépendances et la vocation d'orpaillage consacrée à ce pays par l'Etat colonial français.

III.1.1.3. Une ressource humaine disponible

Le Burkina Faso, historiquement comme de nos jours, est le pays dit « *terre des hommes* », grâce à l'abondance de la main d'œuvre. La dégradation des conditions socio-politiques et/ou économiques des pays d'exode (Ghana, Côte d'Ivoire) ces dernières années engendre un retour massif des jeunes en quête d'activités rémunératrices. Ils convergent souvent vers les sites aurifères avec l'espoir d'y faire fortune. Le chômage dans les villes déverse de plus en plus ses sujets sur les sites aurifères. Jeunes, vieux, femmes et enfants fuyant souvent la pauvreté et la misère s'y retrouvent aussi.

III.1.1.4. Une libéralisation économique amorcée

La libéralisation du secteur économique burkinabé a été surtout conditionnée par l'adoption du premier Plan d'Ajustement Structurel (PAS) en 1991. Les objectifs de l'adoption du PAS étaient basés sur la restriction budgétaire des dépenses publiques, la maîtrise de ces dépenses et l'augmentation des impôts avec l'assistance de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire Internationale (FMI). L'Etat burkinabé se devait donc de réduire le déficit de sa balance des paiements, d'encourager le secteur privé et de libéraliser l'activité commerciale. Cela s'est traduit par une explosion de l'activité d'extraction aurifère. En moins de dix ans, 300 permis de recherche ont été octroyés sur une superficie de 70.000 km² et 200 sites ont connu une

activité d'extraction dynamique, selon le Ministère²⁵ en charge des mines. Cette libéralisation, au regard de ces chiffres, s'est présentée comme un catalyseur de l'explosion de l'orpaillage. De grandes compagnies privées nationales et étrangères, telles que Ashanti Gold Field, Burkina Mining et CEMOB rivalisaient d'ardeur dans ce secteur jugé porteur. L'Etat escomptait principalement y attirer les capitaux étrangers et mobiliser l'épargne nationale pour améliorer sa balance commerciale par la valeur ajoutée procurée par l'exportation de l'or. Cette vision de l'Etat procède de la politique macro-économique mercantiliste au début du PAS (1991).

De ce passage en revue de ce qui se présentait comme atouts aux yeux de l'Etat pour la mise en oeuvre de la décennie du développement minier au Burkina, il est clairement établi que l'envergure prise par l'orpaillage découle d'une planification gouvernementale.

La première interrogation qui survient est de savoir quelle perception l'Etat burkinabé avait-il de la relation entre l'orpaillage et l'environnement pendant la conception de sa politique du développement minier? Qu'elle en est la traduction dans ses actes en matière de correction des conséquences de l'orpaillage sur l'environnement ?

Le Burkina Faso dispose de plusieurs structures²⁶ de planification et de gestion de l'environnement (le PANE, le CNLD) qui dans leurs définitions des problèmes environnementaux ont rarement mentionné les conséquences de l'orpaillage. Or l'observation met ces problèmes en évidence sans équivoque. La latérite, les roches silicieuses et autres

²⁵ Ministère de l'Energie et des Mines : « *Burkina Minie* ». 1998-1999, p 20

²⁶ Notamment le Plan d'Action Nationale pour l'Environnement (PANE), dernière version publiée en 1994 par le Ministère de l'Environnement et du Tourisme, le Comité National de Lutte contre la Désertification (CNLD); voir Speirs.M & Marcussen.H (1999).

gravats de terre remontés des trous d'extraction ne peuvent être sans dommage pour l'environnement. De même que la déformation du paysage, les excavations, la poussière, les débris de boîtes de conserve, les sachets plastiques, la coupe du bois, le raclage du sol, forment le décor des sites aurifères et leurs alentours ne constituent-ils pas des dangers environnementaux ? N'appauvrissent-ils pas les terres cultivables au point d'appauvrir les populations paysannes dont la vie dépend de l'agriculture ?

La promotion du secteur minier notamment l'orpaillage au Burkina Faso est perçue par l'Etat comme un raccourci vers le progrès économique et social. Elle constituerait un palliatif aux maigres ressources forestières, halieutiques et fauniques pour un bien-être des Burkinabé, selon l'autorité politique. La conviction de l'Etat était renforcée par les chiffres de ce tableau :

Taleau 1: Production de l'or de 1990 à 1994.

Année	Quantité produite (en gramme d'or fin)	
	Orpaillage	Industrie et Semi-industrie
1990	2.302.274	1.199 501
1991	1.499.144	956061
1992	1.338311	890536
1993	928.937	689274
1994	698.909	731143

Source : Ministère des Mines, des Carrières et de l'Energie. : « Situation de la production et la commercialisation de l'or au Burkina Faso » Ouagadougou ; 2001

Ce tableau montre la prépondérance de l'orpaillage chaque année (hormis l'année 1994), dans l'exploitation aurifère au Burkina. L'option minière du développement devait améliorer

cette exploitation. Celle-ci a valu la création en 1995 d'un ministère de l'Energie et des Mines. Ce ministère a fait adopter par le gouvernement une déclaration de politique minière consistant à:

- intégrer le secteur minier dans la dynamique des nouvelles politiques du Burkina visant à faire du secteur privé le moteur de l'économie ;
- élaborer un nouveau code minier prenant en compte les meilleures pratiques en la matière ;
- mettre en place des institutions adaptées, instituer une fiscalité minière visant à accroître les recettes budgétaires tirées du développement du secteur minier tout en proposant des mécanismes fiscaux et douaniers favorables à l'investissement minier ;
- développer l'exploitation minière à petite échelle dont les investissements sont à la portée des opérateurs économiques nationaux ;
- prendre les mesures propres à assurer la réhabilitation de l'environnement, suite aux dommages que causent les activités minières et assurer une expertise nationale.

Comment mesurer et réparer ces dommages environnementaux? Aucune réponse apparente ne semble esquissée. Cette politique ne fait aucune mention de la prise en charge des "paysans orpailleurs", notamment leur organisation, leur sensibilisation, leur éducation, leur santé, leur participation en tant que force dynamique du développement minier. A ce titre, il convient de savoir quelle est la place et le rôle des orpailleurs dans cette politique de développement minier? Quelle est la promotion du bien-être des orpailleurs dans l'exploitation aurifère artisanale au Burkina Faso? L'exploitation aurifère ne vise-t-elle pas l'enrichissement d'une catégorie d'acteurs (l'Etat et les grandes entreprises) au détriment d'une autre (les paysans orpailleurs) ? Ne met-elle pas en oeuvre une exclusion sociale des acteurs de base que sont les paysans orpailleurs?

Le développement minier est reconnu comme source de malversations financières au Burkina. L'hebdomadaire "l'Indépendant " No 187 du 25 mars 1997 titrait au sujet de la Compagnie d'Exploitation des Mines d'or du Burkina (CEMOB)²⁷:

« l'Etat burkinabé s'est laissé voler pour plus de 45 milliards de francs CFA dans cette localité (il s'agit du site aurifère d'Essakane au Nord du pays)", plus loin, il continue: "ainsi personne ne dira rien à la presse. Une affaire tellement importante quelle méritait une intervention publique du Premier Ministre. L'Etat s'est ressaisi et a dénoncé une convention « mafieuse ». Au moins qu'il informe le peuple, au moins qu'il sache de quoi tout cela relève.».

Aussi, le 16 juillet 1997, le conseil des ministres, après avoir entendu le rapport sur le projet Tambao (projet d'extraction de manganèse), donnait des instructions au Ministère de L'Energie et des Mines pour aller à l'arbitrage à la Cour Internationale des Affaires de Paris, dans une autre affaire l'opposant à une autre compagnie. Il apparaît de ces exemples que le "printemps des mines" annoncé comme une orientation stratégique du développement s'avère vraisemblablement comme une stratégie d'étranglement du développement durable, où de riches compagnies minières passent par la complicité des cadres de l'Etat pour tirer meilleur profit et appauvrir non seulement les petits orpailleurs mais aussi l'environnement. Comment améliorer les conditions de vie des travailleurs par une telle politique?

²⁷ **CEMOB:** Compagnie d'Exploitation de Mines d'Or du Burkina: Multinationale franco-burkinabè dont les actionnaires furent des cadres de l'Etat et des hommes d'affaires français, société finalement liquidée en 2.000 après une malversation suivie de remous politico-judiciaires.

Ces interrogations constituent le ferment de nos investigations dont les objectifs méritent d'être précisés.

I.1.2. Objectifs de l'étude.

Le rapport entre le souci avoué du gouvernement à travers sa politique minière qui est d'inscrire le Burkina sur la liste des pays qui ont su exploiter avec l'aide des investisseurs nationaux et internationaux leurs richesses naturelles au profit d'un développement harmonieux et durable et la réalité que nous avons observée sur les sites, nous commande de spécifier les objectifs de notre étude ainsi qu'il suit.

I.1.2.1. Objectifs généraux

Par cette étude, nous poursuivons trois objectifs généraux qui sont:

1) Faire la genèse de l'orpaillage et de la "classe" des orpailleurs au Burkina Faso.

Elle commence par l'orpaillage dans les puissants empires de l'Afrique occidentale médiévale, puis, les péripéties qui ont conduits les peuples d'orpailleurs dans l'aire géographique actuelle du Burkina Faso et les instabilités socio-historiques qui n'ont pas manqué jusqu'à nos jours.

2) Expliquer le phénomène d'exclusion sociale des orpailleurs au Burkina Faso.

L'examen est fait en termes d'environnement social spécifique que sont les sites mais aussi en termes de capacités, sous-tendus par les moyens matériels et financiers indiquant les conditions de vie des orpailleurs.

3) Evaluer l'impact environnemental et la prise de conscience des orpailleurs y afférent.

Ces objectifs principaux devraient être éclairés "à travers les objectifs spécifiques suivants.

I.1.2.2. Objectifs spécifiques

1) Identifier les premiers orpailleurs au Burkina Faso et suivre la progression de leur catégorie socioprofessionnelle dans le temps jusqu'à nos jours.

2) Identifier le niveau de l'orpaillage au Burkina Faso et suivre sa progression depuis la colonisation jusqu'à nos jours.

3) Montrer la spécificité du site d'orpaillage.

4) Déterminer le revenu des orpailleurs.

5) Analyser les formes de mutations sociales engendrées par l'orpaillage.

6) Montrer l'exclusion des orpailleurs

7) Analyser les rapports contractuels entre les orpailleurs et le reste de la société.

8) Identifier les dommages environnementaux de l'orpaillage et les perceptions des orpailleurs.

Notre démarche s'est guidée d'hypothèses de recherche qui, à l'instar des lampes torches des orpailleurs dans les mines, nous ont aussi guidé dans nos investigations.

I.1.3. Hypothèses de recherche

La promotion minière porte des effets induits sur le plan économique, social et environnemental. Ces effets ne sont pas nécessairement favorables aux populations. Les

autorités étatiques burkinabé et leurs partenaires au développement, apparemment n'ont vu en la promotion minière, qu'une opportunité économique bien que clamant pour un développement humain, solidaire et durable. Plusieurs hypothèses ont accompagné nos réflexions, nos observations et les enquêtes préliminaires effectuées sur les sites aurifères pour l'entame de la présente étude. Nous en retenons trois :

1) L'orpaillage engendre l'exclusion sociale d'une catégorie de citoyens à cause de l'isolement social des sites aurifères et des perceptions sociales négatives caractérisant l'orpailleur.

Les paysans orpailleurs que nous avons rencontrés durant nos enquêtes préliminaires se doutaient d'avoir une place et un rôle reconnus par les officiels du secteur or. Ils sont marginalisés par les rapports économiques (le revenu et le marché), et par les rapports sociaux (non accès aux services publics, et absence de participation sociale et citoyenne). Il convient de vérifier les capacités des orpailleurs à s'épanouir avec un niveau donné de revenu, avec un niveau donné de dotation en infrastructures, de relations avec l'Etat, de perception qu'ils ont d'eux-mêmes et que les autres ont d'eux. En d'autres termes, nous voulons appréhender leurs capacités d'épanouissement aussi bien sur le plan économique que social. Les programmes gouvernementaux d'aménagement, d'équipement du territoire, d'organisation des producteurs, de participation communautaire à la gestion de l'environnement, les excluent. Il s'avère nécessaire de vérifier si le développement minier burkinabé n'engendre pas l'exclusion sociale des orpailleurs.

L'accent a été mis aussi bien sur les données quantitatives (sur le revenu, les dépenses, les recettes directes d'exploitation et indirectes à partir d'autres activités rémunératrices sur le site, le nombre de services publics accessibles) que qualitatives (opinions sur la participation aux prises de décision, à la sensibilisation, aux élections) en vue de corroborer cette hypothèse.

2) Les déficits d'assistance sociale et technique, goulots d'étranglements de l'orpaillage, contribuent à l'exclusion sociale des orpailleurs. .

Nous voulons par cette hypothèse montrer que les orpailleurs, à cause des déficits organisationnels, déficits en équipement technique, déficits de communication, entretenus, ne peuvent guère améliorer leur revenu. Ces goulots d'étranglement de l'orpaillage réduisent les capacités de l'orpailleur, aussi bien du point de vue du revenu que des choix d'améliorer leurs conditions de vie.

3) L'exclusion sociale freine la prise de conscience et la participation des orpailleurs à la lutte contre la dégradation de l'environnement.

Des études ont souvent établi les conséquences environnementales de l'orpaillage. Mais nous entrevoyons qu'une communauté d'hommes exclus ne peut pas défendre les ressources naturelles. Il peut exister tous les outils en la matière, outils matériel, juridique et institutionnel sans que la communauté ne soit à mesure de les utiliser si sa vision n'est pas prise en compte dans le processus de gestion de l'activité. Si elle n'est pas intégrée à la

dynamique d'ensemble concernant l'activité, elle peut perdre de vue certaines de ses implications. Ce qui est le cas les orpailleurs.

La vérification de l'hypothèse passe par des données qualitatives à travers lesquelles la connaissance du code minier et son application, la prise de conscience de la dégradation de l'environnement est mesurée. Dans l'optique de ces hypothèses de recherche, il conviendrait de mettre à jour les résultats attendus dans la présente étude.

I.1.4. Résultats attendus

Les années 1995-2005 ont été déclarées années de développement minier au Burkina Faso. Ce développement doit être au rendez-vous du développement économique et social. En même temps, l'Etat burkinabé a mis au point le Plan National pour l'Environnement (PANE), ceci signifiant le grand intérêt qu'il accorde aux phénomènes de dégradation de l'environnement. La politique minière de l'Etat mérite d'être suivie par des études sociales en vue de la doter d'instruments de correction des actions entreprises. Les résultats suivants sont obtenus grâce à la présente étude:

- 1) Un document d'étude fondamentale, évaluant par des données chiffrées sur la base d'une étude de terrain, l'impact de la promotion minière sur la société burkinabé et sur l'environnement.
- 2) des analyses sur les changements sociaux au niveau individuel et familial dus à l'orpaillage.

La problématique circonscrit l'étendue et les difficultés de nos investigations. Elle clarifie nos objectifs, nos hypothèses et les résultats que nous avons recherchés. Si plusieurs auteurs ont menée des recherches sur l'environnement, l'exclusion sociale et l'orpaillage, très peu (pour ne pas dire aucun) ont fait de la relation de ces trois champs à la fois une préoccupation, du moins pas au Burkina Faso. En voulant combler ce vide, notre problématique nous a dirigé sur le terrain rural, auprès des orpailleurs et des agents de l'Etat exerçant dans le cadre des mines et de l'environnement puis sur un terrain urbain où se trouvent les décideurs. Pour le faire, nous avons mis en œuvre la méthodologie ci-dessous.

Il est opportun de clarifier certains concepts qui constituent l'ossature thématique et surtout d'explorer les travaux de nos prédécesseurs afin de fixer le cadre théorique de référence de notre étude. Plusieurs concepts sont couramment usités dans cette étude mais ceux sur lesquels nos travaux se focalisent particulièrement sont ceux de "*l'environnement*", de "*l'exclusion sociale*" et de "*la pauvreté*" qui drainent souvent d'autres concepts annexes. Bien entendu, avant de nous appesantir sur les concepts fondamentaux, certains éléments de vocabulaire non moins importants méritent d'être d'abord circonscrits.

I.2. Définition des concepts

Les concepts sont comme des rideaux derrière lesquels s'enchevêtrent les vrais liens entre le phénomène et la réalité sociale. C'est pour cette raison que Auguste Comte fondait un grand intérêt sur l'explication de "*sa physique sociale*" à partir d'une bonne maîtrise des concepts dont certains de ses contemporains lui concédaient d'en avoir le secret. Dans un premier

temps nous explicitons les principaux concepts de l'étude selon la sémantique du vocabulaire, avant de procéder à une revue thématique de la littérature.

I.2.1. Environnement

Le terme "environnement" sémantiquement, porte comme radical le mot français "environ" qui signifie "parage", "alentour". Le suffixe nominal "ment" lui donne une connotation de nom et non pas d'adverbe. Un parage ou un alentour, tout comme l'environnement, demeure vague tant ils peuvent contenir beaucoup de choses plus ou moins connues. Alors, la définition de l'environnement ne saurait convenir à tous au sein d'une même discipline et d'une discipline à l'autre, tant ses composantes divisent les opinions sur le sujet. En attendant d'en donner des détails, nous retenons que l'environnement peut se définir comme l'ensemble des ressources de surface et des ressources souterraines disponibles sur la terre y compris l'atmosphère. Il se compose des ressources renouvelables (l'eau douce, la terre, la végétation, la faune) et des ressources non renouvelables (le pétrole, le gaz, les mines, etc.).

L'homme et les autres êtres vivants ont toujours consommé ces ressources pour vivre. Au Paléolithique, l'homme se contentait de cueillir, de chasser et de pêcher pour assurer ses besoins alimentaires. Au Néolithique, il a commencé à cultiver, à élever, faisant ainsi des champs, du feu, cherchant des pâturages pour le bétail. Ainsi, naquirent les progrès et les transformations sur l'environnement. Au début, ces transformations n'avaient que des conséquences mineures. Mais de tous les temps, le progrès contemporain est la plus grave source de danger contre l'environnement. C'est au cours de cette même période que

sont apparus les bijoux ouvragés. Le besoin créant la fonction, selon H. Badolo²⁸ (1988), l'homme sera amené à chercher davantage plutôt que de se baisser pour ramasser. A la cueillette s'ajoute la recherche guidée par l'esprit d'observation. Ainsi est-il parvenu à constater que l'or étant plus lourd que le gravier, vanner, souffler, laver pouvaient à terme lui permettre d'en obtenir une certaine quantité. L'orpaillage connu de la sorte son début, de même que les orpailleurs qui sont les ancêtres des mineurs d'aujourd'hui. Des premiers orpailleurs, on peut citer les Egyptiens, excellents prospecteurs. Ils exploitaient les filons aurifères en grande profondeur à l'époque des Pharaons qui ont détenu à leur temps 3340 tonnes d'or selon Lepidi (1985) cité par H. Badolo. Les Phéniciens parcouraient la Méditerranée faisant le troc des métaux contre des étoffes, verroteries et poteries. L'or a été à l'origine de rapports particuliers entre les hommes d'une part et entre les hommes et l'environnement d'autre part.

De nos jours, au gré de ces transformations, trois catégories de rapports lient désormais l'homme à l'environnement, il s'agit de:

- l'homme et son environnement humain ;
- l'homme et son environnement ressource ;
- l'homme et son environnement cadre de vie.

Il faut retenir que les frontières entre les trois catégories de rapports sont perméables et qu'un problème d'une catégorie peut avoir des répercussions sur une autre. Ces trois catégories sont des champs d'interrogations sociologiques dans la mesure où c'est l'homme (l'orpailler dans notre étude) qui est au cœur de la transformation de la nature et de sa propre

²⁸ **BADOLO Hervé** : « *Impact économique de l'exploitation artisanale de l'or au Burkina Faso : Cas*

transformation. Plus spécifiquement des branches de la sociologie telles que la sociologie du développement et la sociologie rurale s'y consacrent dans l'analyse du développement tout court. C'est dans la seconde catégorie (l'homme et son environnement ressources) qu'intervient notre étude : « *Les orpailleurs du Burkina Faso : exclusion sociale et rapport à l'environnement* ».

I.2.2. Orpillage

Le terme orpillage porte “or” comme radical, suivi du suffixe “paillage” qui désigne l'action d'extraire l'or dont les cristaux sont aussi appelés paillettes. Différents auteurs utilisent des termes analogues comme *extraction*, *exploitation* d'or, ayant la même signification que *orpillage*. Dans le titre de son ouvrage, H.Badolo (1988) lui préfère “*exploitation artisanale*”. K.E.Yaméogo²⁹ (2002) ; utilise à la fois les deux termes (tantôt orpillage, tantôt exploitation artisanale). Il explique l'exploitation artisanale par un processus qui comprend plusieurs étapes :

- l'extraction du minerai, faite à l'aide d'outils manuels tels les pics, les pioches, les pelles, les marteaux et les burins ;
- le traitement du minerai qui permet de le concasser, de le broyer , de le tamiser et de le laver pour extraire l'or.

Hubert.H³⁰ (1917) quant à lui, s'accommode bien des termes, “*orpillage et orpilleur*”. Il souligne (p.228) : « *Les européens se livrant à l'orpillage sont pratiquement libérés de*

d'Essakane » . *Mémoire de fin de cycle* de L'ENAM, 1988.

²⁹ YAMEOGO Kuilga Emmanuel : « *Impact économique et social de l'orpillage au Burkina Faso : cas du site de Alga (province du Bam)* ». *Mémoire de fin d'Etudes* ; Ecole Nationale Supérieure de Géologie ; 2002 .

³⁰ HUBERT Henri : « *Coutumes indigènes en matière d'exploitation des gites aurifères en Afrique*

toutes obligations vis-à-vis des indigènes ». Généralement, c'est le terme orpillage qui est récurrent dans les ouvrages les plus anciens tels ceux de H.Labouret, (1931)³¹ et Sagatsky. Les différents auteurs apparemment s'entendent bien pour dire que "*orpillage*" désigne *l'exploitation rudimentaire de l'or par des paysans*.

Pour nous, ce terme est utilisé pour désigner l'exploitation d'alluvions aurifères. Mais dans le contexte du Burkina Faso, l'orpillage ne se limite plus à l'exploitation d'alluvions aurifères qui sont des particules d'or obtenues après lavage du minerai ramassé en surface de la terre, il s'étend à la recherche et à l'exploitation de l'or filonien disponible sous forme de couche minérale dans le sous-sol. Il va sans dire que l'exploitation de l'or filonien est plus contraignante. L'orpillage est une exploitation artisanale qui consiste à exploiter des substances minérales par des procédés artisanaux sans que cette exploitation ne soit précédée de la mise en évidence d'un gisement.

Dans l'histoire humaine, l'orpillage a été à l'origine de plusieurs grands mouvements de populations et de grandes mutations sociales. S'agissant de l'histoire contemporaine, on peut retenir le cas du Brésil qui au début du XIII^e s'imposait comme premier fournisseur d'or après la mise en valeur de la province de Minas en 1719 qui a entraîné la ruée de 1721. Au milieu du XVIII^e siècle la Russie prend la tête avec l'or de l'Oural (1745) et du Tchara en 1847. Après un moment de flottement, l'économie aurifère a connu un regain spectaculaire d'activité au milieu du XIX^e siècle, avec la découverte de l'or en Californie dans la Sierra Nevada en 1848 qui a entraîné une forte migration des européens vers le nouveau continent

occidentale ». Ann et Rem CEHS- AOF ; 1917 .

³¹ LABOURET Henri: « *Note sur les tribus du rameau Lobi* », in *Travaux et Mémoires de l'Institut d'Ethnologie*, Paris, 1931, 507 p.

et la ruée vers l'or californien. « *En quinze ans, près de quatre (4) millions d'étrangers débarquent dans la nouvelle république. Tous ne vont pas vers l'or, mais l'or éclaire leur objectif* », souligne Badolo³².

Au Burkina Faso, la production minière connaît ses origines à travers l'exploitation artisanale qui se caractérise à la fois par son ancienneté et sa nouveauté. La présence de tailling et d'anciens puits creusés depuis environ soixante-dix ans dans plusieurs régions pour l'exploitation artisanale de l'or confirme cette ancienneté. Cependant, cette exploitation artisanale avait disparu pendant plusieurs années, elle a réapparu vers 1984 sans forme organisée et pratiquée à grande échelle surtout dans le Nord du pays où elle a connu un essor grâce aux principaux points suivants :

- La vocation agro-pastorale des zones sahéliennes du Burkina Faso est devenue aléatoire ces dernières années, en raison d'une pluviométrie capricieuse et d'une sécheresse persistante. L'exploitation artisanale de l'or devenait du coup un recours salutaire pour les populations de ces régions.
- Le cours mondial de l'or devenu intéressant a amené les exploitants à se lancer dans son exploitation.
- Les travaux de recherche entrepris par le BUMIGEB ont permis la mise en évidence de plusieurs sites aurifères qui ont été pris d'assaut par des milliers d'exploitants pour pallier les insuffisances économiques auxquelles ils étaient confrontés.

³² BADOLO Hervé, Op, cit, p 7.

I.2.3 Orpailleur

K. Werthmann³³ (2000) a employé le terme “*chercheur d’or*” pour désigner *orpailleur* après avoir mené une étude sur un site faisant partie de notre échantillon. Elle le dit en ces termes :

« *Pour beaucoup de gens, l’exploitation non-industrielle des mines d’or est devenue une profession à temps complet et non plus seulement une activité de saison sèche. Les chercheurs d’or professionnels vont de mine en mine, où selon le rendement de la mine, ils restent de quelques semaines à plusieurs années* »³⁴.

L’analogie entre orpailleur et chercheur d’or est établie à travers ce passage, de même que le caractère instable de l’orpaillage tout comme de l’orpailleur. D’autres auteurs préfèrent le terme *prospecteur* d’or au lieu d’orpailleur : C’est ainsi que Badolo.H (1988) reconnaît de l’ancienne Egypte : « *Les anciens Egyptiens étaient d’excellents prospecteurs. Ils exploitaient les filons aurifères en grande profondeur* ». Un orpailleur est un artisan qui lave les alluvions aurifères pour en retirer les paillettes d’or. L’orpailleur dans le contexte burkinabè n’est plus simplement un laveur d’alluvions. Quand bien même cette activité demeure artisanale, certains orpailleurs sont devenus quasiment des entrepreneurs locaux qui de plus en plus embauchent d’autres orpailleurs dans le cadre de leur activité.

³³ WERTHMANN Katja : « *Ruée vers l’or dans un village au Burkina Faso, le journal intime de Dominique Tiendrebéogo* ». Document de travail sur les sociétés africaines ; N° 48; 2000 .

³⁴ WERTHMANN Katja , op cit, p 4.

La femme qui exploite l'or est appelée *orpailleuse*, quand bien même ce mot n'existe pas dans les dictionnaires francophones. Labouret³⁵ utilise bien le féminin de *orpilleur* comme suit :

« L'orpailleuse, fatiguée, retourne chez elle. Dès l'approche de sa maison un enfant vient recevoir de ses mains les Calebasses, le pic, la houe, les met à leur place sur le dieu protecteur. La femme entre, inspecte ce qu'elle a trouvé, l'arrange, en retire la terre, verse de l'eau dans une poterie spéciale, y met l'or et la ferme. Elle ne montre pas alors le métal à son mari car si la tête de ce dernier n'est pas bonne et qu'il voit la récolte, l'orpailleuse ne trouvera plus rien. ».

Ce témoignage confirme en outre que l'orpaillage n'est pas une activité exclusivement réservée aux seuls hommes. Pour preuve, parmi les tout premiers administrateurs colons dans le Sud-ouest en 1917, Labouret avait découvert comment la femme, malgré ses multiples occupations domestiques, s'adonnait à l'orpaillage. Il y était même uniquement pratiqué par celle-ci. De nos jours, la présence des femmes sur tous les sites aurifères du pays n'est qu'une continuation d'une activité où elles excellaient dans le passé.

Enfin, il convient de souligner le caractère généralement rudimentaire de l'orpaillage dont les instruments dans le temps, étaient la pioche, la Calebasse, etc. Aujourd'hui, la haute technologie n'a pas encore pénétré le secteur au Burkina Faso.

³⁵ LABOURET Henri. Op, cit, p 80.

I.2.4. Exclusion

Le radical de ce terme est le mot *exclu* dont le verbe est *exclure* qui signifie retrancher quelqu'un par exemple d'une société, interdire l'accès à, écarter. L'on peut à ce titre aussi rappeler le principe du tiers exclu (log), principe de la logique aristotélicienne s'énonçant ainsi : « *de deux propositions contradictoires, l'une est exacte, l'autre est fausse* ». L'exclusion, au contraire de l'expulsion (*chasser quelqu'un avec violence d'un lieu où il est établi*), est plus insidieuse. Elle nécessite, à la place de la force physique comme moyen de contrainte, une pratique, une stratégie, un savoir-faire organisé pour aboutir au résultat.

I.3. Revue thématique de la littérature

Après avoir expliqué par quelques éléments de vocabulaire certains de nos concepts clés, nous procédons à leur revue plus large selon les auteurs et les orientations qu'ils ont données. Le plus souvent, les extensions sont aussi importantes que le concept lui-même. Une fois encore, l'exercice ne saurait être exhaustif en ce qui concerne le nombre de catégories conceptuelles et leurs dimensions. Mais le plus important a été de retenir celles qui améliorent au mieux la compréhension de notre sujet.

I.3.1. L'environnement

Les enjeux théoriques de notre sujet s'articulent fondamentalement autour de *l'environnement et l'exclusion sociale*. Ces deux concepts, nous plongent dans deux catégories de rapports :

- l'homme et son environnement ressources.

- l'homme et son environnement humain.

En lieu et place de *l'homme* nous pouvons dire *l'orpailleur* pour être plus en phase avec notre sujet. Il est certes impossible de passer en revue toute la contribution scientifique sur ces deux concepts, néanmoins il est indispensable d'en rendre compte, sacrifiant ainsi à l'exigence de conduire nos travaux sous l'éclairage ou la sanction de nos illustres prédécesseurs.

Les oeuvres en sciences sociales qui lient spécifiquement *orpaillage, environnement et exclusion sociale* ne sont pas prolifiques. En revanche, une littérature concernant les problèmes pratiques des politiques économiques sur l'environnement, depuis le début des années 80, se fait de plus en plus abondante. Aussi, l'environnement est un objet de recherche sur lequel plusieurs disciplines se retrouvent soit pour se quereller, soit pour s'épauler dans la mise à jour des connaissances. De là, sont nées des contributions intellectuelles, voire des idéologies aussi militantes que savantes, toutes liées à l'environnement. Sont de ces contributions, l'écologie politique, le développement durable, etc. Toujours est-il que désormais, l'environnement ne peut plus être abordé isolément sans référence à des causes ou à des conséquences ou encore à la morale, l'homme étant toujours au centre. Il en est ainsi du rapport entre population et environnement.

I.3.1.1. La population et l'environnement

F.Gendreau³⁶ (1996) souligne que dans les sociétés anciennes très liées à la terre, l'effet de l'environnement sur la population était important. Les problèmes écologiques émergent véritablement sur la scène internationale à la fin des années soixante et au début des années soixante-dix. La publication de "*The Population Bomb*" de Ehrlich (1968) cité par F.Gendreau et surtout celle de "*The limits to Growth*", Meadows³⁷ (1972) marquent un tournant.

Le contexte de forte croissance de la population mondiale et le développement favorise la sensibilisation au thème de l'environnement. Les travaux du Club de Rome popularisent l'idée d'une responsabilité collective à l'égard de l'environnement. La solution paraît se réduire autant à un arrêt de croissance démographique qu'économique. Quelque peu en déliquescence dans les années 70, le thème de l'environnement revient avec la publication de "*our common future*" en 1987, rapport de la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement (CNUED) de l'Organisation des Nations Unies. Le développement doit être "*durable*", c'est la conclusion fondamentale du rapport de cette Commission. Un fossé venait de se creuser entre les approches économiques et écologiques des questions de populations et le divorce entre les deux disciplines est largement consommé. Ainsi, ce que l'économie qualifie de production n'est souvent, d'un point de vue écologique, qu'une destruction.

³⁶ GENDREAU Francis ; GUBRY Patrick et VERON Jacques: *Populations et environnement dans les pays du Sud*. Paris, Karthala ; 1996, 305 p .

³⁷ MEADOWS.D.H ; MEADOWS.D.L. ; RANDERS.J ; BEHRENS.W.W : *the limits to growth* . Univers Books, New York. Traduit du français : *Halte à la croissance* . Fayard, Paris ; 1972, 314 p.

I.3.1.2. Le développement durable

Le concept est défini dans l'Agenda 21 (Onu 1993). Ce document, produit par le Secrétariat général du "Sommet de la Terre" en 1992, sert toujours de cadre aux travaux de la Commission du développement durable des Nations Unies. En même temps, l'ONU a demandé à chaque gouvernement de mettre en place une Commission nationale du développement durable pour adapter le concept au contexte du pays.

Le développement durable est un concept récent qui a pris naissance à partir d'un triple constat :

- 1- La perception des méfaits sur l'environnement global et local de la croissance débridée des activités humaines.
- 2- Les difficultés d'accès des pays pauvres au développement : lors du Sommet de la Terre, à Rio, en 1992, chaque pays s'est engagé à intégrer le droit au développement et le devoir d'entraide dans sa politique pour une " maîtrise commune du développement " dans le respect de l'environnement.
- 3- La distorsion entre un niveau de vie qui augmente et une qualité de vie qui se détériore, et le constat que l'homme n'est pas assez au centre des politiques économiques et sociales.

Le développement durable d'un pays repose sur l'ensemble des stratégies visant à optimiser le développement national, tout en prenant en compte ces trois types de contraintes, dont la problématique est universelle :

- préserver l'environnement local et global ;
- préserver, économiser et valoriser chacune de nos ressources ;

- fonder de nouveaux modes de vie sur la solidarité locale et internationale et sur une meilleure prise en compte des aspirations des citoyens.

Il est utile de préciser les composantes du concept du développement durable, en particulier pour mettre en relief les aspects économiques et sociaux. Une définition des principaux critères qui décrivent le système des valeurs du développement durable a été présentée par M.Hors³⁸ (2000). Pour mettre en œuvre le développement durable, il convient de satisfaire la "demande" environnementale, économique et sociale, qui le caractérise, et pour cela de stimuler en priorité le développement économique viable des entreprises et de mobiliser l'offre technologique et industrielle, en direction de sept objectifs principaux :

- 1- Préserver l'environnement à l'échelon global.
- 2- Partager et maîtriser les ressources planétaires (énergie et matières premières), en préservant l'environnement local.
- 3- Assurer l'accès aux biens vitaux : l'eau et l'alimentation de base, à toutes les populations.
- 4- Contribuer au renforcement de la politique de la santé publique.
- 5- Mieux satisfaire, notamment en utilisant efficacement les nouvelles technologies de l'information et de la communication, la demande en éducation, en formation, au développement économique et culturel.
- 6- Davantage orienter la conception de produits et services vers la demande de la société :
 - la préservation et la mise en valeur des ressources économiques et des patrimoines

³⁸ **HORS Michel** : Conseiller en Développement Durable, Mission pour le Développement Industriel Durable (France), son rapport intitulé : « *un projet de politique favorisant le développement économique durable* ». 23 novembre 2000.

locaux, par une mobilisation locale ;

- l'émergence de nouveaux modes de consommation et de nouveaux modes de vie, participant à la paix sociale ;

- les technologies et les savoir-faire permettant " l'aménagement soutenable du territoire " centré sur la qualité de vie de la collectivité.

7- Pour partager le développement durable, susciter l'adaptation des technologies aux marchés des pays en développement et les transferts de savoir-faire, en particulier au moyen de la "coopération décentralisée ".

L'avenir commun doit être sauvegardé au delà de la nécessité d'aujourd'hui. « *Or la science économique qui devrait se préoccuper de ces arbitrages intertemporels s'est dévoyée* », soutient J.Véron³⁹. Un des signes de l'inaptitude de la science économique à prendre en compte les modifications de l'environnement est, comme rappelle Passet (1979), la tendance à nommer production ce qui est en réalité destruction. La logique du rendement matériel à court terme, dont le profit n'est que l'expression capitaliste, est donc d'anéantir la valeur du bien collectif de l'environnement au profit des valeurs marchandes qu'on peut extraire, écrit-il. Le temps de l'économie n'est pas celui de l'écologie : il est trop bref, trop « contracté ».

Ce concept de développement durable répond au désir de réconcilier croissance économique et protection de l'environnement. Keyfitz (1989) insiste pour sa part sur la nécessité actuelle de concilier théorie économique et théorie écologique pour une réelle prise en compte de la population. C'est ce développement qui répondra aux besoins du présent et du futur sans

³⁹ VERON Jaques. et Al : « *Populations et environnement dans les pays du Sud* », Paris, Karthala, 1996, p 62

compromettre la capacité des générations futures de survivre. Mais ce développement durable, il reste à en définir les contours et à le promouvoir.

La relation entre les populations et l'environnement peut être examinée sous différents angles par chaque discipline. Les points de vue du démographe, de l'économiste, de l'anthropologue, de l'agronome, du pédologue, de l'écologue, du géographe, de l'entomologiste ou du médecin sont autant d'approches différentes du problème mais il est essentiel de les concilier. Chaque discipline doit donner sa compréhension du concept de l'environnement, l'unité temporelle retenue, la dimension spatiale adoptée et les critères de mesures de relation population environnement. Les états de la nature sont mal définis, selon A.Ouharon⁴⁰. Ils sont incommensurables et simultanément en évolution permanente. Dès lors, les indicateurs d'une dégradation de l'environnement sont dans certains cas difficiles à concevoir et toute synthèse est impossible : la déforestation est une chose et la pollution atmosphérique en est une autre. La complexité des phénomènes ne peut être ignorée sans dommage. Préciser la relation population environnement est donc une question difficile et présuppose, remarque J.Véron, que des réponses soient apportées à diverses questions, allant de l'acception du terme environnement aux critères de mesures et au niveau d'analyse (local ou global). Chez Almaric confère F.Gendreau, il existe deux paradigmes qu'il qualifie de moderne et d'alternatif auxquels il croise trois niveaux d'analyse : le local, le national et l'international. Du niveau retenu dépendent largement le diagnostic les effets de la croissance de la population considérée et, par conséquent, les stratégies recommandées. Au Népal, Y.Reynaud⁴¹ met en évidence les conséquences d'une forte croissance démographique de la population occasionnant des extensions des surfaces cultivées au détriment du domaine

⁴⁰ OUHARON Aïcaha, co-auteurice du même ouvrage sous la direction de F.Gendreau op cit p 79.

forestier. En Tunisie, C. Floret & co ⁴², montrent la responsabilité de l'homme dans la dégradation de l'environnement en raison de la très forte croissance des densités rurales. Les milieux naturels ne sont uniformes ni dans l'espace ni dans le temps conclut Picouet. Aussi l'environnement rural diffère-t-il de l'environnement urbain.

Pour ceux qui pensent que le Sommet de la Terre tenu à Johannesburg en 2002 met trop l'accent sur le développement économique et pas assez sur la protection de l'environnement, G.H.Brundtland⁴³ répond qu'il faut de toute urgence recentrer le développement durable sur la pauvreté, le grand choix stratégique oublié du Sommet de Rio en 1992.

Si on ne s'y attaque pas, si on ne la prend pas au sérieux, la pauvreté conduit directement les gens à adopter des manières de vivre aux antipodes du développement durable comme c'est le cas des orpailleurs du Burkina Faso. Et la destruction de la planète va s'accroître en dépit des efforts. « *Il n'y a pas moyen de laisser la pauvreté gagner du terrain et penser protéger efficacement l'environnement* », affirme G.H.Brundtland avant le Sommet de Johannesburg (août-septembre 2002).

Dans son rapport⁴⁴ de 1987 pour les Nations Unies, Brundtland concluait que la pauvreté constituait l'ennemi numéro un de l'environnement parce qu'elle suscite des

⁴¹ REYNAUD Yves, co-auteur du même ouvrage sous la direction de F.Gendreau, Op cit p 165.

⁴² FLORET Christian et Al ; du même ouvrage sous la direction de F.Gendreau, Op cit, p 125.

⁴³ Gro Harlem Brundtland : Commissaire des Nations Unies pour l'environnement. Mme Brundtland, présidait la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, dont le rapport, publié en 1987 sous le titre de Notre avenir à tous, allait lancer le concept désormais incontournable de développement durable. Dans ce rapport, le premier bilan jamais réalisé par des humains sur la santé de leur planète.

⁴⁴ Commission des Nations Unies pour l'Environnement : *Notre avenir à tous*. 1988 .

comportements axés sur le court terme, des logiques de survie et d'endettement qui empêchent toute vision de long terme, y compris dans les pays développés.

I.3.1.3. L'écologie politique

Depuis la montée au créneau de la question environnementale, une idéologie politique partisane a vu le jour sous le joug de l'écologie. Ses adeptes, aussi diversifiés socialement que géographiquement, tiennent à la conquête du pouvoir d'Etat par et pour la primauté de leurs idées écologistes. J. Zin⁴⁵ (2001) nous donne la quintessence de cette idéologie. Il définit l'alternative écologique comme étant une société d'assistance et de droit au travail où l'économie doit être subordonnée au social. Pour Zin, L'Ecologie-Politique, comme conscience de la mondialisation achevée, est la nécessité, devant les limites planétaires et les destructions du capitalisme, de trouver une *alternative* globale au productivisme qui préserve nos diversités et nos libertés grâce à une véritable démocratie participative. Selon l'auteur, Nous ne pouvons laisser faire la globalisation libérale et la domination de la logique économique sur la société.

Notre premier principe doit être de subordonner l'économie au social (négligence de la séparation de l'économie) et donc de mettre l'économie au service d'un *développement humain* comme développement des libertés objectives, des capacités réelles et de l'autonomie de chacun.

⁴⁵ ZIN Jean: « *Ecologie politique : la révolution à venir* ». Sur son site personnel 2001, (<http://perso.wanadoo.fr/marxiens/politics/écologie.htm>)

Le second principe des humains doit être de laisser à l'individu le maximum d'*autonomie* plutôt que de le subordonner à l'État, de ne pas le traiter comme un moyen mais comme une fin, c'est-à-dire qu'on doit le considérer comme sujet (comme acteur responsable) plutôt que de le manipuler comme objet, de faire du citoyen vivant la base du pouvoir plutôt que de le traiter en administré. Responsabilité et autonomie sont prises plus au sérieux que dans un libéralisme de façade car c'est la solidarité qui les rend effectives. Les valeurs écologistes de responsabilité, de solidarité et d'autonomie sont indissociables selon Zin J.

I.3.2. La socio-économie de l'environnement

Partant de la théorie de T.R.Malthus sur la raréfaction inéluctable des ressources qui condamnerait le genre humain à la disparition dans l'hypothèse d'une croissance exponentielle de la population, plusieurs courants de pensées ont été développés sur la relation entre le social, l'économique et l'environnemental. Ces thèses postérieures à Malthus, dans leur ressemblance comme dans leur antagonisme, ont nourri un champ d'étude qui désormais, passionnent plusieurs chercheurs.

I.3.2.1. Les courants néo-malthusiens

Ces courants de pensées résumés par A.Ouharon⁴⁶ ont eu pour origine, l'affirmation de deux paradigmes qui concernent d'une part "*la terre fixe*" et d'autre part "*la sélection naturelle*". Le second paradigme ("*la sélection naturelle*") a été développé par T.R.Malthus (1766-

1817) et C.Darwin (1809-1882). En économie, la notion de terre fixe fonde sa pertinence sur l'hypothèse de la loi des rendements décroissants. Lorsque l'offre d'un facteur de production, en l'occurrence la terre, est une donnée fixe, les suppléments de production qui sont obtenus par addition de quantités marginales du facteur main-d'œuvre se réduisent graduellement de façon mécanique.

Malthus affirme que le pouvoir multiplicateur de la population est infiniment plus important que la capacité qu'a la terre de produire les quantités d'aliments nécessaires à la subsistance de l'homme. Si elle n'est pas freinée, la population croît en progression géométrique alors que les subsistances n'augmentent qu'en progression arithmétique. Par conséquent, il est nécessaire de maintenir en équilibre les deux pouvoirs multiplicateurs aux évolutions inégales. Cette conclusion amène Malthus à affirmer qu'une population ne peut s'accroître au delà d'un certain seuil qui s'impose à l'homme dans la recherche de ses moyens de subsistance. Cette considération nous conduit au second paradigme de la théorie néo-malthusienne, qui est au cœur de la conception malthusienne de la nature du progrès de l'homme : *la sélection naturelle*.

Plusieurs auteurs suggèrent que la thèse évolutionniste de Darwin a été largement influencée par le « premier sur la population ». Comprendre les influences réciproques qui ont nourri les pensées de ces deux auteurs a été utile à Ouaron pour expliquer l'une des idées principales du darwinisme selon laquelle la survie de l'homme, à l'image des autres espèces animales, dépend des lois de la nature. Le postulat de Malthus se base sur l'affirmation que la lutte pour la survie est une conséquence de la tendance des espèces vivantes à se reproduire à un rythme

⁴⁶ OUARON Aïcha et al, op cit, p 81 .

supérieur à celui qui prévaut pour la reproduction des denrées alimentaires. Darwin utilisera cet argument malthusien pour construire la trame évolutionniste de ses lois universelles de la nature.

L'idée malthusienne selon laquelle chaque espèce existe non seulement pour elle-même, mais aussi participe à l'équilibre de tout un système, peut se résumer dans l'expression de « *économie de la nature* ». Dans cette économie, la mort et la maladie agissent au bénéfice de l'ensemble en garantissant le maintien de l'équilibre. De son côté, Darwin pense que les espèces sont assujetties à un changement dans les fonctionnements de la façon suivante : tandis que les éléments favorables à la survie de l'espèce sont préservés et transmis aux générations futures, ceux qui mettent en péril la perpétuation du groupe sont éliminés. Darwin définit ce processus comme celui de la « sélection naturelle ». L'influence de Malthus sur Darwin est cruciale dans l'idée que la lutte pour la survie existe non seulement entre les espèces, mais aussi entre les membres de la même espèce et que ce sont les individus les mieux adaptés au milieu qui écartent les autres dans la recherche de subsistance.

Des voix se sont élevées contre Malthus. Sont de celles-là Simon⁴⁷ en 1981 et en 1989 et E.Bosurep⁴⁸ avec leurs approches populationnistes et Sen⁴⁹ dans son approche institutionnelle.

Simon affirme que la population est un facteur qui, à long terme, est favorable au développement économique. La croissance de la population à son avis, en permettant un

⁴⁷SIMON.J : *The ultimate resource*. Princeton University Press, Princeton, ; 1981, 413 p

SIMO N.J : « *On aggregate empirical studies relating population variables to economic development* ». In *Population and development review* ; 1989, vol.15 n°2 P 323-332.

⁴⁸ BOSUREP.E: *Population and technology* . Basil Blackwell, London, 1981, 255p

accroissement de l'offre du travail et du produit total, a un impact positif sur le marché. Il n'est donc pas possible de dire comme les néo-malthusiens que la population est source d'épuisement des ressources naturelles puisque ces dernières participent comme les autres facteurs de production au processus marchand de création des richesses. Dans ce contexte, les ressources naturelles, à l'instar des autres biens, sont affectées d'un prix qui représente théoriquement la mesure économique de leur rareté. Devant l'évolution incertaine du progrès technique, l'auteur ne s'attarde pas sur le risque d'épuisement des ressources naturelles, toute augmentation de rareté d'une ressource se manifeste par un accroissement de son prix qui stimule les innovations et les phénomènes de substitution.

La thèse de Simon peut se rapporter au cas spécifique des orpailleurs où elle conserve sa vitalité théorique dans un sens inverse. Le prix de l'or a connu une baisse drastique à la fin du siècle dernier suite à l'inondation du marché par les réserves des trésors de certains pays. Cette inondation a connu son paroxysme avec la crise des pays dits "dragons d'Asie" à partir de 1998. Il y a donc jusqu'à nos jours une relative abondance qui a provoqué la chute du prix. Cela ne stimule plus les investissements. Certains investisseurs expérimentés comme par exemple Ashanti Gold Field, ont déserté donnant de ce fait un coup de frein à l'innovation technologique naissante dans le domaine. Les orpailleurs qui, politiquement stimulés, psychologiquement attachés à leur profession et économiquement bénéficiaires malgré tout d'un avantage comparatif de l'orpaillage sur l'agriculture ou l'élevage continuent de s'y employer. L'exploitation anarchique des ressources aurifères a toujours cours.

⁴⁹ SEN. (A). Op, cit.

Simon soutient que la population participe aux facteurs de production. Dans le cas des orpailleurs, bien que ceux-ci participent aux facteurs de production, ils peuvent être très peu rémunérés, donc marginalisés dans le processus de redistribution du revenu à chaque participant. C'est l'un des premiers indicateurs d'exclusion sociale chez Joseph Ki-Zerbo (2002) et chez Ramonet (1997) : l'exclusion par le marché. C'est dire que dans l'hypothèse où les orpailleurs, en bas de l'échelle de leur catégorie, sont rémunérés par un faible revenu du produit (l'or), un prix inéquitable par rapport à l'Etat ou à l'employeur (la compagnie minière nationale ou étrangère), ils s'appauvrissent et appauvrissent l'environnement qu'ils auront tendance à surexploiter pour une plus grande quantité d'or. Dans ce cas, spoliés par l'Etat et par le marché international qui pratiquent des prix inéquitables, les orpailleurs seraient réellement exclus des avantages de leur production.

A côté de ces hypothèses non prises en compte, s'élève une critique de Sen contre la fonction correctrice de la théorie "simonienne", du fait que les demandes formulées sur un marché ne reflètent pas l'ensemble des besoins biologiques et psychologiques qui animent les membres d'une société.

Dans la même dynamique que Simon, Boserup, opposé aux thèses néo-malthusiennes, essaie d'analyser les effets de changements démographiques sur l'agriculture. L'hypothèse théorique centrale de Boserup se base sur l'affirmation que la nécessité de s'approvisionner d'une quantité plus importante de nourriture est le principal déterminant de l'innovation technologique induite par la pression démographique. Cette innovation technologique augmente la production agricole (dans son exemple). Dans la vision de l'auteur, certes, le grand besoin d'un produit a tendance à s'accompagner d'une technique particulière pour

atteindre le niveau du besoin. Cela se comprend aisément en matière de production agricole où une population dans un espace réduit doit utiliser des techniques particulières pour la fertilisation des terres aussi bien que pour l'innovation technologique certes, mais l'innovation technologique a un coût dont certains groupes sociaux notamment, les pauvres, ne peuvent se permettre. Il ne sera pas aisé pour un groupe de familles pauvres qui disposent à peine de quoi se nourrir, de payer le prix de l'innovation technologique.

A.Sen⁵⁰, (1981), s'inscrit dans cette catégorie des deux auteurs précédents contre les néo-malthusiens à travers le courant institutionnel. Pour lui, analyser la relation population-ressources sous l'angle institutionnel, dans une société donnée, nécessite l'étude des conditions dans lesquelles s'organisent la propriété, la distribution des droits, la structure de l'emploi et du marché, en résumé, l'ensemble des institutions socio-économiques. Il souligne que la dégradation de l'environnement trouve son origine dans la structure institutionnelle de la société (le contexte institutionnel est vu comme le principal facteur explicatif des choix reproductifs et de la pauvreté).

Selon la thèse de Sen, l'impact de l'accroissement démographique n'est qu'un facteur explicatif intermédiaire de la dégradation de l'environnement. La cause première est à rechercher dans un contexte institutionnel où la majorité de la population se trouve privée de certains droits, manque d'emplois, de revenus monétaires, de protection sociale. Sen affirme

⁵⁰ SEN, Amartya: *poverty and famines , an essay on entitlement and deprivation* . Clarendon Press, Oxford, 1981, 349 p.

SEN Amartya ; auteur notamment de "L'économie est une science morale", a obtenu le prix Nobel de l'économie en 1998, marquant la fin du néo-libéralisme après la crise asiatique et l'engagement de la Banque mondiale dans le "développement humain". Ce livre, qui a servi d'introduction à une économie écologiste comme réappropriation de la vie par Jean Zin (*pour une écologie politique*), est d'ailleurs constitué de conférences organisées par la Banque mondiale

que si on veut réduire les externalités négatives (dégradation de l'environnement) de l'accroissement démographique, il est nécessaire d'intervenir par des actions capables de réduire les inégalités et d'augmenter le niveau des dotations initiales et d'échange des relations contractuelles dont dispose chaque personne. Cette vision servira d'éclairage dans notre travail dans le cas des orpailleurs notamment en ses termes de réduction des inégalités, d'augmentation du niveau des dotations initiales et d'échange des relations contractuelles dont disposent les orpailleurs vis-à-vis de l'Etat et des autres groupes socioprofessionnels.

Parallèlement à ces thèses qui passent pour être des classiques, une autre littérature, celle des experts s'est développée petit à petit depuis 1982, lorsque le "*World Resource Institute*" (WRI), a encouragé les études en sciences sociales sur l'environnement pour combler le vide d'une vieille littérature sur l'environnement basée sur les sciences d'observation. Cette institution a donc favorisé l'émergence d'une littérature plus raffinée vers les problèmes pratiques des politiques sociales et économiques liés à l'environnement. La prise en compte grandissante de la dimension environnementale dans ces mêmes années par les Nations Unies (Commission des Nations pour l'Environnement) a, dans la même foulée, favorisé cette littérature. C'est dans cette optique que Repeto et Gillis (1988) cités par I.Diarra (1998)⁵¹ ont fourni les premières études empiriques menées dans dix pays développés et du tiers monde et qui démontrent comment la forêt a été sacrifiée pour des projets dont la viabilité était incertaine. Mais c'est surtout au début des années 90 avec l'action des groupes de pression sur les institutions de Bretton Woods que celles-ci vont se pencher sur la réalisation des Programmes d'Ajustement Structurel pour l'Environnement (PAS).

⁵¹ **DIARRA Ibrahim:** *Gestion participative des forêts en Côte d'Ivoire*. Doctorat de 3^e cycle en économie, CAPES, Université de Cocody (Abidjan), 1998 .

De la flopée d'ouvrages existants, l'ouvrage de J.Ambler⁵² est l'une des références. Son mérite est d'élaborer une typologie des mythes (au nombre de cinq) qui jonchent les études sur la pauvreté, voire l'exclusion sociale en rapport avec l'environnement.

Selon le premier mythe, les pauvres sont responsables de la plus grande partie de la dégradation environnementale. Au plan mondial, la majeure partie de la dégradation environnementale est causée par les non-pauvres, puisque la consommation des pauvres continue d'être faible comparée à celle des riches.

Le second mythe affirme que la réduction de la pauvreté conduit forcément à la dégradation de l'environnement. Or les études n'ont pas réussi à prouver qu'il existe un schéma commun dans le rapport entre la pauvreté et l'utilisation des ressources. Les liens entre la pauvreté et l'environnement sont complexes et nécessitent une analyse spécifique: il n'y a pas de rapport causal simple. On dispose de preuves suffisantes pour démontrer que la généralisation selon laquelle la réduction de la pauvreté et les préoccupations environnementales seraient incompatibles n'est pas valable.

Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté au Burkina Faso, l'orpillage est considéré comme un secteur d'activité porteur de croissance. A ce titre la production des orpailleurs est politiquement encouragée (voir la décennie de l'or de 1995 à 2005), mais les interactions

⁵² **AMBLER John** : « *Attacking poverty while protecting the environment : towards win-win policy options* » . Note d'information préparée pour l'initiative sur la pauvreté et l'environnement du PNUE/CE, 1999.

entre l'orpaillage et l'environnement ne sont pas intégrées et prises en charge dans une stratégie de développement durable.

A travers le troisième mythe, l'auteur récuse la vision selon laquelle la croissance démographique entraîne forcément la dégradation de l'environnement. Traditionnellement, on supposait que la croissance démographique entraînait forcément la dégradation de l'environnement. De nouvelles études (sans précision) selon l'auteur, indiquent qu'il n'y a pas de rapport certain entre les deux. Si dans un premier temps, on peut noter une certaine dégradation lorsque la population augmente sur une terre donnée, on remarque cependant par la suite, une augmentation de la valeur de cette terre grâce à une meilleure exploitation, notamment à des mesures de protection. En freinant la croissance démographique ou en déplaçant les populations des régions fortement peuplées, on n'améliore pas forcément la productivité et la qualité des ressources.

Quant au quatrième mythe, il laisse croire que les pauvres sont trop pauvres pour investir dans l'environnement. Selon l'auteur, soutenir que les pauvres sont trop pauvres pour mobiliser les ressources dans un effort d'amélioration de l'environnement relève de croyance populaire. Ceci est vrai dans certains cas souligne-t-il. Toutefois de nombreuses expériences montrent aujourd'hui que, lorsque les résultats potentiels sont avantageux, même les pauvres peuvent mobiliser des ressources considérables, en particulier la main-d'oeuvre.

Les orpailleurs au Burkina ne pourraient-ils pas dans cette perspective, avec un minimum d'encadrement oeuvrer à la régénération de l'environnement qu'ils détruisent ?

Le cinquième et dernier mythe dénie aux pauvres les connaissances nécessaires pour gérer les ressources. On suppose souvent que le manque de connaissances techniques est le principal

frein à la gestion des ressources naturelles par les pauvres. Quoique l'acquiesçant, l'auteur trouve tout de même à redire, car selon lui, lorsque les pauvres vont s'installer dans des régions caractérisées par des régimes écologiques différents ou quand survient un événement qui modifie l'équilibre dans le cadre duquel ils avaient mis au point leurs anciennes techniques, il leur faut une période d'adaptation. Pourtant, la culture itinérante, que l'on a accusée de détruire l'environnement, est la pratique agricole la plus durable dans certaines circonstances. Il apparaît de plus en plus clairement que l'accumulation considérable de ce qu'on appelle parfois connaissances techniques indigènes, telles que l'utilisation de plantes médicinales, de structures de captage de l'eau, de pêches, etc soient viables. Mais ces connaissances sont souvent sous-estimées ou complètement ignorées. Plus de recherches sont nécessaires pour apprécier pleinement la logique des pratiques de gestion des pauvres.

Les orpailleurs appartiennent à des groupes ethniques qui ont leur culture de la protection de l'environnement. Celle-ci peut être capitalisée en vue de leur participation à la sauvegarde de l'environnement.

Dans son rapport de mars 2000, le Ministère britannique de l'Environnement⁵³ aborde avec pertinence les problèmes de la pauvreté et du développement. Les auteurs y tentent de situer les responsabilités entre riches et pauvres et énoncent les stratégies de gestion des ressources naturelles. L'une d'elle est *la stratégie politique*. Pour eux, les pauvres sont fondamentalement plus vulnérables aux problèmes environnementaux généraux et ils sont affectés de manière disproportionnée par un certain nombre de problèmes environnementaux

⁵³ Le Ministère britannique de l'Environnement: « Développement durable et élimination de la pauvreté », rapport mars 2.000 p 25.

spécifiques (la pollution de l'air à l'intérieur des locaux et la dégradation du sol par exemple) établis comme suit:

- les politiques qui encouragent l'amélioration générale de l'environnement bénéficient aux pauvres;
- les politiques qui s'attaquent aux problèmes environnementaux auront un impact favorable aux pauvres.

Les auteurs ont illustré leurs points de vue par les exemples de traitement des déchets en Egypte, de sauvegarde de la biodiversité au Sri Lanka, d'aménagement de la forêt du mont Cameroun au Cameroun, de contrôle et d'accès dans le cadre de la gestion des forêts communautaires au Népal.

L'aménagement des forêts classées de Tiogo et Laba qui a constitué un programme de recherche où nous avons mené des études sur la participation communautaire à la gestion des ressources forestières permet de confirmer les acceptions de ces auteurs.

I.3.3. l'orpaillage et l'environnement

La production minière et ses implications dans le développement et la gestion de l'environnement en particulier anime des réflexions aux plans mondial, régional et national. S'agissant de la dimension africaine, la Commission Economique et Sociale de l'ONU, en 1991, a jeté un regard sur cette préoccupation dans le contexte africain en ces termes (p 7) :

« L'extraction à petite échelle de minéraux tels que l'or, les diamants et d'autres minéraux précieux, les matériaux de construction, etc dans plusieurs pays d'Afrique contribue à la détérioration du cadre de vie par des techniques d'exploitation peu

appropriées et faisant beaucoup de déchets ainsi que par la non-remise en état des zones exploitées. De même, il existe des problèmes écologiques à dimension sociale liés à ces opérations découlant du manque d'infrastructures d'appui pour ceux qui travaillent dans l'industrie. Au nombre des aspects à améliorer dans ce secteur figurent les éléments suivants : l'élaboration de politiques fonctionnelles pour l'exploitation à petite échelle ; la formation et l'assistance technique en faveur des petits opérateurs miniers, la mise en place de l'infrastructure matérielle requise, etc par les institutions gouvernementales. »⁵⁴

Les problèmes de notre intérêt, notamment les déchets, la non-remise en état des zones exploitées, qui sont les problèmes écologiques et surtout la dimension sociale de ces exploitations ; sont ainsi reconnus par la Commission. Elle précise que ces problèmes sont : la pollution atmosphérique, les eaux résiduaires contenant des produits chimiques, l'absence de réglementations sanitaires. Les effets néfastes produits sur l'environnement par les activités de mise en valeur des ressources minérales pourraient avoir des dimensions locales, régionales ou mondiales, selon la Commission. Elle s'est servie du cas du Ghana où en 1988 la législation existante dans l'ensemble pour couvrir la protection de l'environnement n'avait pas mis en œuvre des réglementations spécifiques. Elle préconise des solutions passant par le partage des responsabilités, la formation et l'assistance technique ainsi que la mise en place de l'infrastructure matérielle par les gouvernements en vue de limiter la détérioration des conditions sociales et la dégradation du milieu naturel. La Commission prône de mettre en place des conditions de travail sûres, d'adopter des moyens efficaces pour éliminer les déchets provenant de l'exploitation minière, interdire l'importation de pays extérieurs à

⁵⁴ **La Commission Economique et Sociale:** « *La mise en valeur des ressources minérales et l'environnement*

l'Afrique, des déchets dangereux de remettre en état les sites d'exploitation minière afin d'éviter de causer des dommages à l'environnement.

La Commission onusienne s'est appuyée sur quelques cas, notamment celui du Ghana et du Canada (hors d'Afrique) pour illustrer ses assertions, mais elle s'est toujours tenue aux aspects généraux de la question, ce qui masque les spécificités et les disparités. Que pouvons-nous retenir du cas spécifique du Burkina Faso, s'agissant des ouvrages abordant la question de l'orpaillage?

Plusieurs ouvrages existent sur l'orpaillage au Burkina Faso, mais, ceux qui traitent exclusivement de la relation entre cette activité et l'environnement ne sont pas légion. Le Professeur J-B. Kiéthéga⁵⁵ (1983) a mené la plus importante recherche sur l'orpaillage à Poura (Centre-Ouest du Burkina), la première mine coloniale du Burkina qui est passée de l'exploitation artisanale à l'exploitation industrielle. L'auteur avait pour objectif d'y déterminer l'origine de l'entrée de l'or dans la vie des populations, d'identifier au mieux l'orpaillage du passé et d'analyser l'impact de la production sur la vie économique et sociale. Il a voulu aussi reconstituer la technologie employée pour l'exploitation des mines d'or afin d'en tirer les conclusions utiles pour l'avenir minier de la région. Il a tenté de quantifier les productions d'or en tenant compte des fluctuations dues aux circonstances. L'auteur, avec une méthode bien élaborée a démontré que l'or était une ressource importante dans la vie des populations de la région, qu'il occupait une place de premier choix dans leur culture et dans leur économie. L'or était l'objet de convoitise des étrangers et du colon.

en Afrique », 1991. La Commission onusienne dresse l'état des lieux.

⁵⁵ KIETHEGA (J-B), Op. cit.

Cette étude n'est cependant réduite qu'à un espace ethno-géographique du Burkina, celui de la zone de Poura, ce qui ne permet pas de généraliser les résultats au delà, s'agissant des comportements des acteurs. C'est une œuvre d'histoire qui, en tant que telle, porte ses avantages et ses inconvénients, notamment l'approfondissement de certains aspects de l'analyse diachronique des rapports de production entre les acteurs. Alors que ceux-ci constituent le terrain favori de l'analyse sociologique. Enfin, cette œuvre date tout de même de vingt ans environ ce qui laisse percevoir le vieillissement de certaines données.

H..Badolo (1988)⁵⁶ est formel dans son témoignage sur les impacts environnementaux de l'orpaillage sur son site d'étude. Il le décrit :

« Avec l'apparition sur les sites des villes spontanées pouvant quelques fois atteindre 10.000 à 20.000 habitants comme c'est le cas d'Essakane, les problèmes de bois de chauffe et de construction des habitations, ont vite eu raison du couvert végétal à plus de 10 kilomètres à la ronde. La lutte contre la désertification se trouve donc compromise. ».

Ce constat de Badolo qui nous a précédé sur le site d'Essakane, est une motivation supplémentaire pour nous de porter une réflexion sur les problèmes environnementaux de l'orpaillage. Mais son observation pouvait aller au delà du couvert végétal, car les problèmes environnementaux consécutifs à l'orpaillage dépassent le seul cadre de la végétation. Aussi quelle alternative mettre en œuvre pour faire face au phénomène ? Cette question pouvait lui permettre de dépasser le simple constat.

⁵⁶ BADOLO.Hervé Op cit.,p 67

A.Nignan⁵⁷ (1996) aborde également la question de l'orpaillage au Burkina en liaison avec la transformation de la vie sociale et l'amélioration des conditions de vie des femmes sur trois petits sites dans la province du Sanmatenga, au Centre-Nord du pays. L'œuvre est un mémoire de maîtrise qui a eu le mérite de formuler l'approche genre dans le domaine de l'orpaillage au Burkina. L'auteur a démontré que la femme devient, grâce à l'orpaillage, le pilier économique de la famille. Elle a par ailleurs souligné les conséquences néfastes de l'orpaillage sur l'environnement. L'extension des trous d'orpaillage occasionne une réduction des surfaces cultivables, un abattage massif d'arbres et surtout d'arbustes. A cela s'ajoute l'utilisation quotidienne du bois de chauffe par les populations vivant sur le site, surtout par les restauratrices, souligne-t-elle. Mais cette étude à l'instar de la première reste cantonnée à une zone du pays et par ailleurs, met particulièrement l'accent sur les femmes. Aussi les sites d'études sont de taille bien modeste, ce qui pose problème quant à la généralisation des résultats.

L.N.Ouédraogo⁵⁸ (2002), dans son étude sur *la problématique de l'exploitation artisanale de l'or et la dégradation de l'environnement*, met le doigt sur les conséquences socio-environnementales de l'orpaillage. Elle constate sur le site étudié, celui de Dioumouon, localité située au sud-ouest à 300 km de Ouagadougou, une destruction rapide du couvert végétale due à l'orpaillage. Seulement 52% des membres de son échantillon d'enquête reconnaissent être à l'origine d'un tel dommage à l'environnement. Quant aux autres 48%, ils estiment que l'or est une richesse très importante et qu'il permet de tirer un revenu plus

⁵⁷ NIGNAN (A), Op.cit

⁵⁸ OUEDRAOGO.L.Nadège, Op cit.

important que le couvert végétal. Dans leur perception, vu que cette région est l'une des mieux arrosées du pays, la dégradation environnementale causée par leur activité n'est que éphémère, car les arbres vont vite repousser et les produits chimiques vont être emportés par les eaux de ruissellement. L'auteur en est parvenu à dresser un tableau de la prise de conscience de la dégradation de l'environnement où les orpailleurs sont à couteau tiré (52% de cas favorables contre 48%).

Le mérite de cette étude est d'avoir montré que l'adoption d'un code minier où la protection de l'environnement est clairement stipulée n'est nullement en soit une solution au problème de la dégradation de l'environnement par l'orpaillage. Néanmoins, l'étude circonscrite à un seul site d'orpaillage, peut avoir perdu de vue d'autres réalités socio-environnementales spécifiques à d'autres régions du pays. De même, les liens sociaux entre les catégories d'acteurs n'ont pas été interprétés dans la perspective de donner plus d'éclairage sur le phénomène étudié.

I.3.4. L'exclusion sociale et ses concepts annexes

Plusieurs concepts sont souvent utilisés en relation avec celui de l'exclusion sociale. Il sied de visiter ceux-ci dans l'optique d'une large compréhension de notre concept principal.

I.3.4.1. le lien social

Ce terme vient questionner un processus qui se réalise à travers plusieurs niveaux de reconnaissance. Qui dit lien social dit appartenance à un groupe. Pour créer du lien social, il y a plusieurs niveaux qui sont : l'éducation, la culture, les échanges économiques, les échanges sexués, la famille. Aujourd'hui, les plus importants sont l'éducation et les rapports économiques.

I.3.4.2. L'insertion sociale

Il s'agit de la capacité d'un individu à participer à des échanges. C.L.Strauss (1967)⁵⁹ remarque que "les sociétés se structurent à partir de trois (3) types d'échanges : le réseau des échanges sexués (échanges entre partenaires sexuels), le réseau des échanges socio-économiques (échanges de biens et de ressources), le réseau des échanges symboliques (échanges de signes, langage). D'un point de vue générique, l'insertion peut être définie comme la capacité d'un être humain à s'inscrire dans ces différents réseaux d'échanges. Cette capacité suppose une certaine compétence et une certaine performance à chacun de ces niveaux. Les orpailleurs ont-ils une capacité d'insertion sociale ? Au cas échéant, il restera à savoir le degré de cette insertion car celle-ci varie d'un individu ou d'un groupe d'individus à l'autre dans un environnement social donné.

⁵⁹ LEVIS-STRAUSS Claude: *Les structures élémentaires de la parenté*. 2^e édition, Paris, Mouton, 1967.

I.3.4.3. L'intégration sociale

Intégration : du latin *integrare* : rendre entier, action de faire entrer une partie dans le tout.

En sociologie, selon Parsons.T (1937)⁶⁰, l'intégration constitue une des fonctions du système social, assurant la coordination des diverses fractions de celui-ci, pour assurer le bon fonctionnement de l'ensemble.

En psychologie sociale, pour M.Grawitz⁶¹, l'intégration s'exprime par l'ensemble des interactions entre les membres, provoquant un sentiment d'identification au groupe et à ses valeurs. Dans le sens courant, comme dans la littérature sociologique, le terme "intégration" a donc deux sens (au moins) :

- D'une part, l'intégration désigne un état du système social. Une société sera considérée comme intégrée si elle est caractérisée par un degré élevé de cohésion sociale. Pour Durkheim, par exemple, le taux de suicide varie en raison inverse du degré d'intégration des groupes sociaux dont fait partie l'individu (*Le suicide*, 1897). A l'intégration, on oppose donc l'anomie ou la désorganisation sociale.
- D'autre part, l'intégration désigne la situation d'un individu ou d'un groupe qui est en interaction avec les autres groupes ou individus (sociabilité), qui partage les valeurs et les normes de la société à laquelle il appartient. A l'intégration, on oppose donc la marginalité, la déviance, l'exclusion.

« L'intégration consiste à susciter la participation active à la société tout entière de l'ensemble des femmes et des hommes appelés à vivre durablement sur notre sol en acceptant sans arrière pensée que subsistent des spécificités notamment culturelles,

⁶⁰PARSONS Talcott : *The Structure of Social Action : A Study in social theory with special reference to a group of recent european writers* . New York : Free Press, 1937, p 485.

⁶¹GRAWITZ .Madeleine: *Lexique des sciences sociales* . 7^{ème} édition, Dalloz, 1999.

mais en mettant l'accent sur les ressemblances et les convergences dans l'égalité des droits et des devoirs, afin d'assurer la cohésion de notre tissu social. »⁶².

L'intégration, dans la mesure où elle admet la persistance des spécificités culturelles des populations immigrées ou issues de l'immigration, se distingue de l'assimilation, qui vise à la disparition de toute spécificité culturelle et de l'insertion qui conduit à la pérennisation de ces spécificités culturelles.

L'intégration sociale est un processus de socialisation. Elle est un processus par lequel un individu devient membre d'un groupe social. Etre intégré à un groupe, c'est intérioriser les normes sociales et les valeurs de ce groupe et acquérir un statut social spécifique. C'est ainsi que l'orpailleur, en fonction de certaines caractéristiques comportementales est catégorisé par le commun des mortels au Burkina Faso. Mais les orpailleurs entre eux-mêmes se définissent par des critères qui leur sont propres, répondant à l'intégration entre eux. Sur le site de Diomoun, ils s'appellent "*gens de brousse*" entre eux.

I.3.4.4. La désaffiliation

Terme employé par Castel⁶³, la désaffiliation est l'aboutissement d'un processus d'exclusion. Le parcours des exclus consiste à traverser des zones : zone d'intégration, zone de vulnérabilité et zone de désaffiliation. La zone de désaffiliation est la dernière étape

⁶² Haut Comité à l'Intégration : « *L'intégration à la française* ». Rapport, 1993.

⁶³ CASTEL Robert a fait part de ses réflexions dans un ouvrage paru en 1995, qui s'intitule : « *Les métamorphoses de la question sociale* ».

qui se caractérise par une absence de participation à toute activité productive, sociale et à l'isolement relationnel. La désaffiliation est un état. Si les orpailleurs sont des producteurs qui contribuent substantiellement au PIB du pays, leur isolement relationnel nous sert de panel de contrôle de leur insertion sociale. Sous quelle forme participent-ils à la construction sociale ou les implique-t-on dans les contrats sociaux ? En d'autres termes, la citoyenneté des orpailleurs est-elle pleine ou marginale, double sens du devoir de participer et de celui d'accès ?

I.3.4.5. Le capital social

« La notion de capital social fait allusion aux caractéristiques de l'organisation sociale tels les réseaux, les normes et la confiance sociale qui favorisent la coordination et la collaboration pour créer un avantage mutuel. », soulignent R.Putnam et B.Alon⁶⁴.

Quant à I.Kawachi⁶⁵, du « groupe de travail sur l'environnement social, réseau de recherche sur la situation socio-économique et la santé », il plaide pour la notion de capital social en décrivant les ressources que les gens peuvent obtenir par l'intermédiaire des réseaux communautaires dont ils sont membres. Contrairement au capital financier, qui se trouve dans les comptes bancaires ou au capital humain, qui est représenté par l'investissement que les gens font dans l'éducation et la formation professionnelle, le capital social fait partie intégrante de la structure et de la qualité des relations sociales entre les gens.

⁶⁴ PUTMAN, Robert et BOWLING Alone : *America's Declining Social Capital*. Simon & Shuster Publishers, New York , 1995.

I.3.4.6. L'inclusion sociale

Le professeur Ki-Zerbo⁶⁶ donne une compréhension de l'inclusion dans le sens de la démocratie moderne. Selon lui, la plupart des régimes dits démocratiques préfèrent porter des masques qu'il faut arracher pour discerner le vrai du faux. Le vrai pour lui, c'est l'inclusion démocratique grâce à la liberté et à la justice, qui sont les deux faces d'une même médaille. C'est dans la souveraineté du peuple qu'il situe l'inclusion non dans la tyrannie. Pour l'illustrer, il se réfère à une anecdote de la révolution française. Au début de cette révolution des éléments du clergé et de la noblesse se joignirent au Tiers-Etat mais ils se virent intimer l'ordre par le roi d'avoir à se séparer pour rejoindre, chacun, le local assigné à son ordre (cf. vote par ordre et non par tête). Bailly, une des personnalités du jour, répliqua sèchement à l'envoyé du roi, le marquis de Dreux-Breze : "le peuple rassemblé ne peut recevoir d'ordre !" (première proclamation démocratique). En d'autres termes, le peuple est souverain, mais il l'est réellement par l'inclusion de tous. D'autres auteurs donnent des approches multiformes du concept de l'inclusion, mais la participation, l'égalité entre les membres de la société sont les variables les plus importantes comme le souligne A.Sen.

« L'inclusion est caractérisée par l'expérience sociale largement partagée et la participation active d'une société, par l'égalité généralisée des possibilités et des chances de la vie qui s'offrent aux gens sur le plan individuel, et par l'atteinte d'un niveau de bien-être élémentaire pour tous les citoyens. », telle est l'idée de A.Sen⁶⁷.

⁶⁵ KAWACHI Ichiro: « *American Journal of Epidemiology* ». 1997 n°128, 370-380.

⁶⁶ Le Professeur KI-Zerbo Joseph, dans un article intitulé : « *droits formels et exclusions réelles au Burkina Faso* », paru dans le quotidien burkinabé, "le pays", mars 2003

⁶⁷ SEN Amartya (Prix Nobel d'économie 1997: *Development as Freedom* ; Oxford University Press, 2001, page 68.

I.3.5. L'exclusion sociale

L'exclusion est devenue selon C.Frétigné⁶⁸ une catégorie « *bonne à penser* ». Personnel politique, journaliste, acteurs de l'insertion ont usé de cette notion pour qualifier toute une série de problèmes sociaux, témoigner de leur ampleur et s'employer à les limiter. A son avis, l'apport premier des sciences sociales, de la sociologie en particulier, est d'avoir tout à la fois démontré la polysémie de la notion, son caractère statique et la charge affective qu'elle véhicule.

Ainsi la bannière de l'exclusion recouvre un ensemble de phénomènes si hétérogènes qu'il devient difficile de prime abord de guider la réflexion en matière de précarité ou de fragilisation sociale. Par ailleurs, l'exclusion se présente comme un état qui ne dit rien des processus qui agissent en amont, qui masquent la dynamique sociale de fragilisation.

Par opposition à l'intégration sociale, l'exclusion sociale fait souvent l'objet d'une appellation normative. L'exclusion n'est pas un phénomène nouveau. L'individu exclu occupe une position socialement reconnue comme extérieure, différente, voire inférieure par rapport à celle des autres membres de la collectivité. Les exclus ne forment pas un groupe homogène. S'agissant des orpailleurs, il faut retenir qu'ils viennent de divers horizons socio-professionnels (agriculteurs, éleveurs, anciens ouvriers, etc) et socio-ethniques du pays. Les trajectoires qui mènent à l'exclusion sont multiples. L'exclusion n'est pas un état mais un processus multi-factoriel : relationnel, familial, professionnel, logement, soins, handicap. Il n'y a pas une cause d'exclusion mais un ensemble de facteurs à risque.

⁶⁸ FRETIGNE Cédric, répondant à la question : '*l'exclusion existe-t-elle*', au cours d'une ronde pédagogique en 2001 organisée par l'UNDP.

Garnier-Muller⁶⁹ affirme que l'exclusion est un concept fourre-tout qui masque la difficulté des individus à vivre dans le "dedans" et qui tend à occulter les rapports de domination économiques et sociaux, mais selon elle, l'exclusion économique ne saurait être confondue avec l'exclusion sociale. Mais au Burkina Faso, dans la structure de la société qui conserve ses relents traditionnels, il est difficile de dissocier le purement économique du purement social. L'exclusion sociale des orpailleurs ne peut se confirmer, selon nous, que dans la perspective des deux dimensions de leurs rapports avec le reste de la société et avec l'Etat.

Pour Gueslin⁷⁰, il existe plusieurs sortes d'exclusion. Il en veut pour exemple, l'exclusion sous forme d'excommunication par l'Eglise, l'auto-exclusion pour les populations qui rompent tout lien avec la société (cas des hippies les plus radicaux au cours des années 1960-70, cas des ghettos homosexuels). Même si ces populations tentent de reconstituer une société à part, il n'en reste pas moins qu'elles se tiennent au delà de la société dominante.

Dans une réflexion analogue à la précédente, Rancière pense que l'exclusion est une notion sous laquelle on regroupe aujourd'hui un certain nombre de phénomènes économiques, politiques et sociaux tel que le chômage, la pauvreté, la privation de droit qui relevaient traditionnellement d'explications en termes de système et de conflits sociaux. Il concède de les penser en référence à Durkheim en termes de lien et de déliaison, de norme et de pathologie.

⁶⁹ GARNIER-MULLER Annie : au cours de la même table ronde ci-dessus citée.

⁷⁰ GUESLIN.(A), et KALIFA. (D) : « les exclus en Europe ». Paris, l'Atelier, 1999.

⁷⁰ PAUGMAN. (S) : « Où sont passées les classes sociales » . in l'Hebdo-Idees, Janvier 1999.

Paugman.S⁷¹ quant à lui découvre dans toute forme d'exclusion économique, systématiquement une perte de sociabilité et une moindre participation à la vie associative et politique. Dans son argumentaire, il soutient que l'exclusion est institutionnalisée par la société. Selon lui, ce qui est gênant selon lui concernant la pauvreté et l'exclusion, c'est le besoin de définir des populations, et de les compter. Pour circonscrire la difficulté, il se donne une définition large du concept de l'exclusion sociale englobant la précarité. Il insiste par ailleurs sur l'identification négative de soi chez les exclus et sur le fait qu'il s'agit d'un processus.

Pour retenir une substance conceptuelle de l'exclusion, il conviendrait d'admettre que cette expression récente dans le vocabulaire sociologique et médiatique recouvre une réalité propre aux sociétés post-industrielles depuis près d'une décennie. Si toutes les sociétés historiques possèdent leurs laissés-pour-compte ou pauvres, le phénomène actuel d'exclusion se distingue des réalités traditionnelles du vagabondage ou de la clochardisation: les «exclus» d'aujourd'hui constituent une large couche hétérogène de la population générée par la crise économique ainsi que par la restructuration du marché du travail, dont le chômage et la précarisation de l'emploi sont les symptômes les plus frappants dans le modèle occidental. Dans le modèle des pays pauvres, les «exclus» d'aujourd'hui sont ceux, qui par delà la précarité, souffrent d'une distanciation de la citoyenneté en termes de droits et d'incapacités.

En vue de définir tout processus d'exclusion, il est nécessaire de préciser l'espace de référence qui provoque le rejet et ses formes les plus visibles: l'exclusion sociale est le rejet des individus qui se trouvent hors des représentations normalisantes de la société.

Les exclus sont victimes d'un défaut d'intégration du fait du chômage, de la pauvreté, de la fragilisation des liens familiaux, des insuffisances de la protection sociale, etc. Cependant, le terme exclusion, doit lui aussi être utilisé avec prudence. Pour Castel.R (op. cit.), il s'agit d'une "notion-écran" qui "euphémise" la situation des vaincus de la modernisation. Penser l'intégration en liaison avec l'exclusion, c'est se situer à la marge de la société et oublier que les causes fondamentales de la pauvreté se trouvent au cœur même de la dynamique économique et sociale.

Fecteau.J⁷² (1989) aborde le thème de l'exclusion sociale d'un point de vue opérationnelle qui consiste à lui proposer des solutions dans la dynamique sociale. L'auteur propose un schéma d'intervention face au phénomène à partir de quatre pôles : l'économique, le social, l'hébergement et la santé. Il estime qu'il y a tout avantage à développer des interventions qui puissent permettre des actions simultanées sur chacun des pôles. Il s'agit alors de lier psychologie sociale de reliance et insertion au travail.

Il définit la reliance comme une situation de recréation du lien social. Il estime qu'il importe de relier ce qui a été délié. Souvent, l'Etat considère que la reliance est une opération innée, donc qui se recompose naturellement. L'expérience pratique nous montre que tel n'est pas le cas, une resocialisation passe par la volonté de l'individu mais aussi et

⁷² FECTEAU Jean : *Un nouvel ordre des choses : la pauvreté, le crime, l'Etat au Québec de la fin du*

surtout, celle du milieu environnant de resocialiser et d'intégrer l'individu en situation de déliance. Cette partie du tableau n'a plus de valeur en soi.

Entre les pôles du schéma de Fecteau, l'économique, le social, la santé et l'hébergement, il semble difficile de trouver des frontières. Si l'on peut les isoler théoriquement, il est plus difficile de le faire pratiquement surtout en ce qui concerne l'intervention sur le terrain. D'où la nécessité de les définir. Que contiendrait le social sans la prise en compte des indicateurs tels que la santé et l'hébergement chez des exclus sociaux ? Aussi, l'éducation dans cette même logique devrait être retenue dans ce schéma. Clairement définis, ces pôles du schéma de Fecteau peuvent être des indicateurs pertinents de collecte de données et d'analyse.

Ces concepts clés de la sociologie et de la science politique sont au coeur des débats sur les politiques sociales et économiques dont l'élargissement de la portée a englobé le domaine de la santé.

Dans les actes du 13^{ème} colloque de l'Association d'économie politique de l'Université de Québec, parus sous le titre « *Contre l'exclusion, repenser l'économie* » en 1995, un club de chercheurs-enseignants sous la direction de J-L.Klein⁷³ aborde la question de l'exclusion sociale sous les auspices de la nouvelle économie. Selon ces chercheurs, Il y a au moins deux façons d'interpréter le mandat de départ qui consiste à repenser l'économie. On peut repenser la science économique et son approche ou repenser les rapports entre la

XVIII^e siècle à 1840 . Montréal, VLB, 1989, 287 p

⁷³ KLEIN Juan-Luis et LEVESQUE Benoît : « *Contre l'exclusion, repenser l'économie* ». Actes du 13^e Colloque de l'Association d'économie politique, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1995.

sphère économique et les autres sphères sociales en vue de les transformer. L'ouvrage rassemble des communications de chercheurs et praticiens qui s'intéressent aux problèmes de l'exclusion sur lesquels ils portent des points de vue analytiques normatifs autant que des stimulations de solutions.

Le but affiché de l'ouvrage est d'offrir une alternative à l'option politique et gouvernementale néo-libérale de rigueur en Occident et plus spécialement au Canada. Pour ce faire, les contributions empruntent à plusieurs disciplines (économie, sociologie, science politique et philosophie) et se réfèrent à différentes expériences nationales. L'ouvrage est divisé en quatre parties : la première partie traite des aspects théoriques de la question, la seconde place le concept de travail au centre du débat, la troisième étudie l'alternative de l'économie solidaire et la dernière replace le questionnement dans le champ plus vaste des rapports entre l'État et la société civile.

Autrefois, un clivage central divisait la société et dessinait deux camps. Il était à la fois économique, politique et social : il portait sur la ré-appropriation par les producteurs des richesses produites par leur travail, le contrôle de l'usage qui était fait du surplus, la subordination du pouvoir économique au pouvoir politique afin de faire en sorte que l'épanouissement de chacune et de chacun soit bien le but ultime de la société.

Personne n'a encore trouvé l'équivalent de l'outil d'analyse que fournissait la classe sociale aux observateurs. Ce ne sont pourtant pas les propositions qui manquent. On peut ainsi repérer trois grandes positions théoriques aujourd'hui susceptibles d'alimenter les réflexions.

La première s'inscrit dans une logique traditionnelle, proche de celle qu'inspirait la théorie marxiste des classes sociales : c'est le « modèle de la domination ». Il s'agit, dans cette perspective, de prendre en compte les divisions sociales et les relations conflictuelles qui en résultent selon les lignes de force de la structure productive : propriétaires du capital, travailleurs mais en appliquant les concepts clés (à savoir la domination, l'aliénation, les rapports de force) à de nouveaux groupes sociaux (immigrés, femmes, homosexuels...) qui ne sont plus nécessairement structurés autour du travail.

On trouve une illustration de cette position dans les travaux de P.Bourdieu⁷⁴ (sur les modes de reproduction des élites, sur la misère, sur la domination sexuelle...) ou bien encore au travers des tentatives d'interprétation de la « *fracture sociale* » par E.Todd⁷⁵ à partir du résultat des élections européennes de 1994. Ces analyses présentent une vision de la société organisée selon des rapports conflictuels entre le « *haut* » et le « *bas* » : élite-peuple, hommes-femmes, nationaux-étrangers, « médiocrates »-téléspectateurs, etc. Cette « *manière de voir* » la société se réclame même de l'analyse traditionnelle de la classe ouvrière en reprenant bon nombre de ses éléments : identification de l'ennemi de classe, vocabulaire symbolique, moyens d'action spécifiques (grève, manifestation...), inclus, exclus, reclus...

Une deuxième attitude théorique substituée à la prédominance de la classe sociale, le « *modèle de l'exclusion* ». Les auteurs qui privilégient l'étude de l'exclusion sociale se recrutent essentiellement parmi les disciples de A.Touraine. Ils distinguent non plus des «

⁷⁴ BOURDIEU Pierre : *La misère du monde*. Paris ; Seuil ; 1993.

classes » mais des « *populations* », positionnées entre « *centre* » et « *périphérie* » de la société selon leur plus ou moins grande « *insertion* » dans la vie économique, sociale, politique, culturelle de cette société. Les populations en question forment ainsi des groupes d'inclus, de reclus, et surtout d'exclus. Les terrains de recherche sont également spécifiques : écoles, banlieues, entreprises.

Ce sont les traits particuliers qui caractérisent ces différentes populations ou encore les politiques publiques qui sont mises en oeuvre pour remédier aux formes variées d'exclusion (les Z.E.P., le R.M.I....) qui intéressent des auteurs tels que S.Paugman (op cit). Certains auteurs qui s'inscrivent également dans cette logique suivent les analyses de R.Castel (op cit) en mettant l'accent sur les « *processus* » plutôt que sur les « *états* » d'exclusion, de précarisation ou de désaffiliation : comment on « *tombe* » d'un statut à l'autre. Ce qui permet de mieux prendre en compte le statut personnel des individus appartenant aux « *populations marginalisées* ».

Une troisième position peut être distinguée des deux précédentes: « *le modèle de l'individualisation* ». C'est celle des auteurs qui tentent d'étudier les conditions générales du «renouveau de la question sociale ». Ainsi, pour P.Rosanvallon (op cit), les phénomènes actuels d'exclusion ne renvoient pas aux catégories anciennes de l'exploitation. Ils méritent une analyse radicalement neuve, adaptée aux nouvelles conditions de vie sociale. Une vie sociale individualisée, dans laquelle il est de plus en plus difficile de parler de groupes sociaux - et encore moins de classes homogènes. Cette « *individualisation du social* » rend difficile toute politique indifférenciée : en particulier en

⁷⁵ TODD Emmanuel: *Le destins des immigrés*. Paris ; Seuil 1994.

matière de protection sociale et de prise en compte des risques de la vie. Il s'agit donc de mieux appréhender les différences de statut et leur évolution pour chaque individu afin de mieux adapter la protection sociale notamment, qu'il s'agisse de l'assurance-maladie pour laquelle les malades sont de plus en plus « *transparents* » aux yeux des institutions d'assurance (qualité des diagnostics préventifs, probabilités génétiques...), de l'indemnisation du chômage, pour laquelle les parcours sont de plus en plus spécifiques à chacun et difficiles à généraliser en une seule allocation (enchaînement du type emploi précaire-chômage-formation) ou encore des systèmes de retraite.

En somme, les approches quantitatives et uniformes de l'Etat-Providence construit après la Seconde Guerre Mondiale ne sont plus efficaces pour répondre aux situations particulières qui se multiplient. La société s'individualise, les politiques sociales de la gauche doivent en tenir compte. La réforme de l'Etat-providence est au coeur de la réflexion et du débat au sein de la social-démocratie. Un Etat-providence intelligent doit mettre en oeuvre des procédures moins indifférenciées, mieux adaptées aux besoins individuels, au moyen notamment de l'aide active à l'emploi (organisation, formation, qualification, insertion...).

Ces différentes approches théoriques sont des couloirs qui nous ont conduits aux investigations sur l'exclusion sociale des orpailleurs.

I.3.5.1. L'engrenage conduisant à l'exclusion sociale

Il est difficile de parler d'exclusion sociale sans faire allusion à la privation qui interpelle une longue chaîne de désagrégation des structures intégratrices et socialisantes: perte de la

protection sociale, du logement, effritement du tissu relationnel (éloignement des domaines de sociabilité). Dans l'exemple français, le profil des bénéficiaires du RMI (Revenu minimum d'insertion, créé en 1988) montre ainsi une certaine similitude des situations tant professionnelles que relationnelles: la majorité sont des chômeurs de longue durée, ne possédant pas de logement propre et vivant seuls. En effet, la perte de l'identité sociale procurée par le travail entraîne la détérioration des conditions de vie, et bien souvent celle des rapports sociaux et familiaux. Le processus d'exclusion remet en cause l'appartenance de l'individu à la communauté, et donc son identité propre.

Dans l'approche conceptuelle de l'exclusion sociale, nombreux sont les penseurs qui ont essayé chacun de lui donner une compréhension. Le constat qui se dégage est qu'au-delà des visions multiformes, une forme de complémentarité prévaut et donne une acception large à l'exclusion sociale.

I.3.5.2. Exclusion sociale : rupture de la cohésion sociale par le travail

M.Milan⁷⁶, lui, propose néanmoins un cadre théorique intéressant pour mieux comprendre la cohésion sociale en étudiant son contraire, ou du moins ce qu'elle n'est pas : l'exclusion sociale. L'auteur soutient que le concept d'exclusion sociale, développé à l'origine pour décrire les multiples facettes de la pauvreté et de l'inégalité, est devenu partie intégrante d'un discours que R.Levitas⁷⁷ qualifie de '*fondamentalement durkheimien*'. Le texte

⁷⁶ MILLAN Mac : *Social Exclusion and New Labour*. 1998.

⁷⁷ LEVITAS Ruth : Professeur titulaire à l'Université de Bristol, son plus récent livre : « *The Inclusive Society* ». 2001

analyse les structures et fondements de ce discours à partir de documents des politiques publiques issues de la Grande-Bretagne et de l'Union Européenne.

H.Silver⁷⁸ argumente qu'avec la restructuration économique que subissent les démocraties capitalistes avancées depuis le milieu des années 1970, les régimes universels de protection sociale se sont révélés dépassés et la stabilité des modèles de déroulement de l'existence ou de structures familiales a été remise en cause. Des expressions telles que "exclusion sociale", "nouvelle pauvreté", "quart monde" ou *underclass* ont fait leur apparition pour décrire ces phénomènes. Après avoir clarifié les nombreuses connotations de ces formules, Silver adopte une démarche pluridimensionnelle et multidisciplinaire afin de distinguer les fondements théoriques de trois paradigmes (*la solidarité, la spécialisation et le monopole*) susceptibles de mieux rendre compte du phénomène de l'exclusion. Chacun des paradigmes est illustré par les théories correspondantes sur la dimension économique de l'exclusion. L'auteur conclut sur l'utilisation du concept d'exclusion dans le débat politique et sur sa pertinence dans l'élaboration d'une nouvelle politique sociale.

M.Carnoy⁷⁹ analyse les bouleversements qui se sont produits dans le monde du travail et ont, de son point de vue, produit des répercussions notables sur la famille et la communauté, deux vecteurs de l'intégration et de la transmission des valeurs pour la société traditionnelle. L'arrivée massive des femmes sur le marché du travail joue

⁷⁸ SILVER Hilary : « *Social exclusion and social solidarity: three paradigms* » . in *International Labour Review*, 1994, vol. 133, no. 5-6, pp.531-578. Il enseigne au Département de sociologie de l'Université de Brown.

⁷⁹ CARNOY Martin est Professeur à la School of Education de l'Université Stanford. Cet article est tiré de son prochain ouvrage: *Sustaining Flexibility: Work, Family and Community in the Information Ag* (Harvard University Press).

également un rôle important. Pour Carnoy, le marché du travail flexible, qui fait de plus en plus appel aux connaissances, exige toujours plus de la famille alors même que celle-ci est soumise à des tensions de plus en plus aiguës. La famille doit être une source de stabilité permanente, assurer le développement des jeunes enfants, les aider plus tard à acquérir les connaissances nécessaires et apporter son soutien à ceux de ses membres qui sont frappés par le chômage ou qui traversent une période de reconversion. Pour sa part, la société se doit d'assurer les services de garde d'enfants et un système d'éducation flexible.

L'exclusion sociale est une expression très controversée, tendant à stigmatiser les individus: dès lors que l'on reconnaît non plus seulement un «état» mais un «statut» de l'«exclu», on légitime les processus de vulnérabilité et d'exclusion de l'individu, acceptant la dualité de la société comme une fatalité.

Du point de vue sociale, l'exclusion met en relief un rapport de force entre la société et l'individu, entre la société et des individus organisés ou non. C'est à travers ses travaux sur le bois de la forêt du Heizel en 1839 que Karl Marx a conclu à l'exploitation des paysans par la bourgeoisie locale de cette forêt et a commencé à s'interroger plus profondément sur les classes et sur les rapports de classes. Les rapports entre orpailleurs et patronat, y compris les décideurs étatiques dans l'optique d'interpréter leurs relations visibles et invisibles, peuvent trouver ici un répondant.

D'une manière générale, l'exclusion sociale rime avec pauvreté. Il est donc approprié de définir les contours de ce concept sans lequel l'exclusion sociale serait une toute autre réalité.

I.3.6. La pauvreté

La pertinence de la relation entre pauvreté et exclusion sociale ou vice versa n'est plus à démontrer. Le rapport du PNUD sur le développement humain durable au Burkina Faso en 1998 est clair sur la question. Il souligne qu'à côté des études et analyses relatives au concept de la pauvreté, le thème de l'exclusion sociale a été mis à l'honneur sous l'impulsion du BIT (Bureau International du Travail), principalement dans la recherche d'explications relatives à la réémergence de la pauvreté dans les pays industrialisés.

Cette thématique a ainsi permis d'étoffer une nouvelle fois le concept de pauvreté, au travers des notions liées à l'exclusion individuelle (à savoir la difficulté d'intégration sociale et certains groupes vulnérables comme les handicapés, les enfants de la rue ou les vieux...) ou à l'exclusion sociale en tant qu'attribut collectif d'une société (discrimination raciale, sexuelle, religieuse...). Cette approche dynamique, élaborée dans une perspective plus sociale qu'économique, a servi de support conceptuel à la définition de la pauvreté lors de la préparation du Sommet Social de Copenhague en 1995. Cette approche ne requiert pas l'élaboration d'un seuil de pauvreté. Il s'agit avant tout d'une approche qualitative et sociale de la pauvreté qui souvent, a fait défaut dans les autres tentatives de définition de la pauvreté. Le décor ainsi planté nous amène à l'examen du concept de la pauvreté, concept matriciel dans lequel l'exclusion sociale trouve des ramifications.

La pauvreté intervient comme un concept fondamental dans notre étude. La politique gouvernementale du développement au Burkina Faso repose depuis juin 2000 sur la lutte contre la pauvreté. Il serait étonnant qu'il existe des exclus riches dans ce pays. C'est pour

cette raison que nous avons voulu donner une assertion aussi large que possible de la pauvreté qui mobilise les efforts étatiques et d'autres acteurs à travers un cadre stratégique de lutte contre ce phénomène. Mais il faut noter que la pauvreté n'entraîne pas de facto l'exclusion sociale. La société traditionnelle africaine en donne toujours l'exemple en intégrant généralement l'orphelin, la veuve, le vieillard, la personne handicapée au tissu social.

Le concept de pauvreté ne fait pas l'unanimité, aussi bien chez les chercheurs que chez les bénéficiaires des produits de la recherche. Il fédère plutôt des courants de pensée et des approches aux plans social, économique, politique, et anthropologique, auxquels s'ajoutent les points de vue des institutions internationales telles que le PNUD ou la Banque Mondiale.

La conviction du Pr J.Ki-Zerbo (op cit) est que la pauvreté et la misère ont pour indicateur le plus important, l'exclusion sociale même sous le couvert des textes les plus beaux. Il déclare que la pauvreté est une exclusion plus ou moins grave du marché sur lequel les pauvres représentent une demande largement non solvable qui est exclue par définition de l'équation du marché ; sans compter que les miséreux (28% des Burkinabé, la partie de la population frappée par l'extrême pauvreté) sont regardés comme inexistants. Dans la société de marché, tout a un prix, et les misérables ont trop souvent comme seul prix celui de l'aide extérieure de survie. Pour J.Ki-Zerbo, la pauvreté n'est qu'un aspect partiel et parcellaire dans l'univers des activités au sein de l'océan du marché où chaque jour, des êtres humains sont diminués, spoliés, exploités, dominés, bref, exclus du bonheur. Il faut remonter jusqu'à la racine pivotante de la pauvreté qui est principalement le système néo-libéral dominant. Sinon, on

reste à la périphérie du problème. On vend des tonnes de pommades cosmétiques là où il faudrait une opération à cœur ouvert.

L'auteur s'en est allé, à cœur joie, contre l'économie de marché, oubliant que la socio-génèse, la racine pivotante (selon son terme) de la pauvreté peut révéler une origine sociale et/ou politique. Elle peut être d'origine intérieure ou extérieure. D'origine Intérieure, elle peut être due à la culture, aux moeurs. La caste inférieure, les parias non seulement étaient les "intouchables" mais aussi les plus pauvres dans la société précoloniale indienne. S.Hagberg⁸⁰ a démontré les origines diverses de la pauvreté au Burkina Faso, en mettant l'accent aussi bien sur le vécu quotidien de la population et les causes géographiques que sont la faiblesse pluviométrique, la dégradation des terres engendrant de faibles récoltes, les maladies, la faim et la malnutrition.

Selon Kankwenda et al (1999)⁸¹, la pauvreté n'est généralement jamais définie par elle-même mais abordée en fonction d'autres concepts, comme ceux de la croissance, du bien-être, de l'exclusion ou encore de l'équité. Il reconnaît en ces termes: « *Il n'est donc pas aisé d'identifier clairement les éléments clés du concept de pauvreté d'autant plus qu'il ne se définit généralement que par rapport à son contexte spécifique, qu'il soit mondial, régional, national ou encore local .* »⁸².

⁸⁰ HABERG Sten : *Poverty in Burkina Faso : representations and realities* . ULRICA, Suède, 2001, 116 p.

⁸¹ KANKWENDA Mbaya ; GREGOIRE Luc-Joel . LEGROS Hugues ; OUDRAOGO Harouna: *La lutte contre la pauvreté en Afrique subsaharienne* ; Paris ; PNUD, Economica, 1999,473p.

⁸² KANKWENDA. (M), Op, cit, p 63.

Cela explique que la pauvreté est un phénomène complexe et multidimensionnel que l'on ne peut apprivoiser en une idée. La difficulté de maîtriser le concept est liée à celle des autres concepts qui lui sont souvent annexés.

Pour Fewundu⁸³, cité par Kini (2.001)⁸⁴, lutter contre la pauvreté, c'est avant tout être tout de même capable de circonscrire le concept de pauvreté, de réaliser un profil de pauvreté opérationnel pour chaque pays, d'en cerner les causes profondes et de formuler de bonnes stratégies de lutte contre ce fléau. En d'autres termes, il faut être en mesure de procéder à une véritable mesure de la pauvreté.

Avant d'y parvenir, il faut rappeler que la base de compréhension de la pauvreté est lointaine et redescend dans les profondeurs de la pensée philosophique.

I.3.6.1. La base philosophique du concept de pauvreté

En réexaminant les origines conceptuelles, l'on retrouve dans la littérature philosophique le fondement du concept de pauvreté. Le concept de pauvreté prend son origine dans l'éthique sociale, une partie centrale de la philosophie politique. Ce domaine de la pensée cherche à formuler une théorie de l'arrangement social. Si l'on veut établir un lien avec des sujets plus familiers de la théorie économique, on peut dire que ce domaine de la recherche philosophique appartient aux fondements de la théorie du choix social. L'éthique sociale a aussi des racines profondes avec le domaine plus large de la philosophie morale.

⁸³ **FWENDU** Alfred Sala, Représentant Résident du PNUD en République du Bénin en 1997.

⁸⁴ **KINI .B. Dieudonné:** « *Les approches conceptuelles de la pauvreté et la situation de la pauvreté au Burkina*

L-M.Asselin (2000)⁸⁵ se demande pourquoi considérer le concept de pauvreté d'abord comme un concept éthique? Pour lui essentiellement, réfléchir sur la pauvreté, signifie identifier les situations considérées comme inacceptables, c'est-à-dire injustes, dans une société donnée. Ainsi, le concept de pauvreté naît fondamentalement des considérations normatives, en regard de l'équité. Dans le corpus de la philosophie politique, la théorie de la justice est le terreau fertile du concept de pauvreté. Le théoricien moderne le plus influent en ce domaine serait J.Rawls⁸⁶, indiqué par A.Sen⁸⁷ comme référence importante.

La quête d'une société juste est en fait la quête d'une certaine forme d'équité chez les membres de cette société, une position équitable étant définie par l'égalité de tous les membres par rapport à des " choses " qui demandent à être précisées. On ne peut analyser la pauvreté qui correspond à un degré inacceptable d'inégalité, sans se référer à la conception de l'égalité souhaitée dans le cadre de l'arrangement social. Pour développer un concept de pauvreté, on doit d'abord prendre position quant à l'égalité sociale. La question centrale dans la définition de la justice sociale posée par L-M.Asselin (op cit) est: "égalité de quoi?". C'est une question relative à l'espace de référence qui suppose une diversité dans les variables associés à cet espace d'égalité. On peut réduire cette diversité en considérant la nature de cet espace d'égalité, selon qu'il est perçu comme un espace d'accomplissements (ex. calories et éléments nutritifs fournis par la consommation alimentaire quotidienne), un espace de

Faso ». Communication, 2001.

⁸⁵ ASSELIN Louis-Marie ; DAUPHIN Anyck : « Mesures de la pauvreté: un cadre conceptuel ». (Session de formation: Mesure et Analyse de la pauvreté pour les politiques publiques en Afrique); Dakar; CRDI, 2000 .

⁸⁶ RAWLS John: *A theory of justice* ; Harvard University Press, 1971 .

⁸⁷ SEN Amartya: *Inequality reexamined* ; Harvard University Press ; 4th Printing 1997.

libertés d'accomplir certaines choses (ex. la liberté de choisir la quantité de calories et d'éléments nutritifs à tirer de la consommation alimentaire quotidienne), ou un espace de ressources déterminant un ensemble de libertés d'accomplissement (ex. le revenu disponible, en espèces ou en nature, qui donne la liberté de choisir la quantité de calories et d'éléments nutritifs à tirer de sa consommation alimentaire quotidienne. La spécification de l'espace d'égalité, incluant sa nature (ressources, libertés ou accomplissements) est soutenue par différentes écoles de pensée.

I.3.6.2. La base socio-économique du concept de pauvreté

Elle est soutenue par trois grandes écoles qui en sont les principales pilonnes.

a) L'école Welfariste

Elle met l'accent sur l'utilitarisme largement partagé au sein de la communauté des économistes. M.Ravallion⁸⁸ le souligne en ces termes:

« The welfarist approach is the concept, aims to well-being, and public policy decisions, solely on individual utilities... The essence of the approach is the concept of a preference ordering over goods, generally taken to be representable by a utility function , the value of which is deemed to be a sufficient statistic for assessing a person's well-being ».

⁸⁸RAVALLION Martin : « *poverty comparisons* ». in The World Bank Academic Publishers, 1994 p 4-5,cité par ASSELIN Louis-Marie, Op cit.

Grosso modo, nous en déduisons que l'approche welfariste est basée sur la comparaison entre le bien-être et les décisions des politiques publiques concernant l'individu, et que son essence repose sur l'ordre des préférences au delà des produits alimentaires perçus comme remplissant une fonction utilitaire, la valeur de laquelle peut être quantifiée et rapportée à l'individu.

La forme dominante du welfarisme en tant qu'approche de la théorie de l'arrangement social, bien qu'étant naturellement plus une théorie de la croissance économique qu'une théorie de l'égalité, a développé comme sous-produit, des considérations égalitaires d'abord dans l'espace d'accomplissement des utilités marginales individuelles, mais plus opérationnelles, en économie classique (et néoclassique, dans l'espace de ressources des revenus individuels).

L'école welfariste est passée pour l'approche dominante. Elle était perçue jusqu'au début des années 80 comme l'unique façon d'appréhender la pauvreté. Il est intéressant de constater que pas moins de trente quatre (34) pays d'Afrique subsaharienne dont le Burkina , sur l'initiative de la Banque Mondiale, ont utilisé cette approche et élaboré un seuil de pauvreté axé sur les dépenses alimentaires. Malgré les reproches de cette conception monétariste, il est important de souligner que la grande majorité des outils d'analyse de la pauvreté sont issus de cette conception.

b). L'école des besoins de base

Cette école déplace le débat sur l'équité de la théorie sociale au domaine des politiques et va directement au problème de la pauvreté. Certains types de pauvreté doivent être identifiés et éliminés, selon une perspective à court terme sans rejeter l'approche de la productivité pour la réduction de la pauvreté des welfaristes. Cette école identifie un ensemble d'accomplissements correspondant à la satisfaction de certains besoins de base, et exige que

les politiques de réduction assurent, aussi rapidement que possible, ces satisfactions de base. Strictement parlant, cette école n'est pas guidée par des objectifs welfaristes, ni par des considérations de liberté, mais essentiellement par des préoccupations humanitaires. Comme le dit Lipton⁸⁹, on doit "*être*" avant "*d'être bien*". Au lieu d'être sur l'utilité, l'accent est mis sur les besoins individuels relativement à des commodités (biens et services) de base. Dans l'approche traditionnelle des besoins de base, les commodités de base comprennent: la nourriture, l'eau potable, des aménagements sanitaires, un logement, des services de santé et un service de transport public. Ces besoins nécessaires à l'existence généralement appelés les besoins minimaux, qui incluent aussi bien une nutrition adéquate, un logement et un habillement décents.

Avant même d'aborder la question de ce qui est "suffisant", le sous-ensemble de commodités de base est compris comme variant avec l'âge et le sexe: les enfants et les femmes requièrent des services de santé particuliers, l'éducation de base pour un enfant de 7 ans peut signifier aller à l'école primaire, alors qu'elle peut signifier alphabétisation fonctionnelle pour un adulte. Ceci revient à mettre en discussion la notion de commodités de base.

Quoiqu'il en soit, il faut reconnaître que l'approche n'est pas sans reproche, en l'occurrence la détermination des besoins de base car les nutritionnistes et les physiologistes eux-mêmes ne s'accordent pas toujours sur la détermination de ces éléments. Bien qu'elle reconnaisse le bien fondé des politiques de lutte contre la pauvreté orientées vers l'accroissement des revenus, cette approche privilégie des politiques ayant pour objectifs particuliers la satisfactions des besoins de base. Cette vision repose elle-même sur l'idée selon laquelle l'accroissement du revenu des ménages pauvres n'est pas la meilleure façon d'accroître la satisfaction de leurs besoins de base. Les raisons évoquées sont, entre autres, que les besoins

⁸⁹ Lipton : Cité par KINI Dieudonné, Op cit, p 26.

de base en éducation, santé, eau et hygiène sont plus facilement satisfaits par des services publics que par des revenus accrus. Les individus n'utilisent pas toujours leurs augmentations de revenu pour accroître leur nutrition et leur santé; il y a souvent une distribution inéquitable des ressources à l'intérieur du ménage.

c). L'école des capacités

"The capability approach differs from utilitarian evaluation (more generally "welfarist" evaluation) in making room for a variety of doing and being as important in themselves (not just because they may yield utility, nor just to the extent that they yield utility). In this sense, the perspective of capabilities provides a fuller recognition of the variety of ways in which lives can be enrich or improverished"⁹⁰

De ce qui précède, il faut retenir que pour cette école née dans les années 80 et dont le maître d'oeuvre est A. Sen, prix Nobel d'économie en 1998, la chose qui manque n'est ni l'utilité, ni la satisfaction des besoins de base, mais des habiletés ou des capacités humaines. Au départ, elle n'était pas conçue pour l'analyse de la pauvreté. La visée de l'auteur était bien plus vaste. Quoi qu'il ne nie pas le rôle joué par l'utilité dans la valeur de la vie d'une personne, cette dernière a plusieurs autres composantes.

Nous en retenons que la valeur de la vie d'une personne dépend en fait d'un ensemble de façons d'être (*being*) et de faire (*doing*), qu'il regroupe sous le terme général de

⁹⁰SEN Amartya (1992), op, cit, p 44.

"fonctionnements" (functionings). Les fonctionnements sont des accomplissements, dont avoir de l'utilité est un exemple, alors que les capacités réfèrent à la liberté de choisir parmi les divers fonctionnements. Puisque, "*acting freely and being able to, are, in this view, directly conducive to well-being*". En d'autres termes, '*agir librement*' et '*être capable de*' conduisent dans ce cas au bien-être. La valeur de la vie d'une personne est mieux conçue en termes de capacités que de fonctionnements.

L'école des capacités considère donc comme pauvre, une personne qui n'a pas les capacités d'atteindre un certain sous-ensemble de fonctionnements. En conséquence, pour cette école, ce qui manque n'est pas l'utilité ou les besoins de base satisfaits, mais certaines capacités vues comme raisonnement minimal. La considération des capacités et des fonctionnements plutôt que des commodités, oblige à prendre en compte les caractéristiques personnelles des individus.

*Quesada C*⁹¹ a illustré les travaux de Sen sur la pauvreté à travers un article de la revue *Point de vue*, de la Banque Interaméricaine de Développement. Qu'est-ce que la pauvreté ? Comment la mesure-t-on ? Qui sont les pauvres ?

Définir et mesurer la pauvreté et calculer le pourcentage des pauvres dans un pays ne se réduit pas à établir des chiffres et à déterminer des moyennes. Sen a redonné une dimension morale au débat sur des problèmes économiques vitaux . Il a creusé le sujet au-delà de la théorie mathématique, en regardant l'économie à travers un prisme social

⁹¹ QUESADA Charo : « *Amartya Sen et les mille visages de la pauvreté* ». In *Point de vue* : Publication de la Banque interaméricaine de développement ; 1^{er} août 2002.

nouveau, plus réel et plus humain. Des années de labeur l'ont aidé à mettre en lumière les nombreux aspects de la pauvreté.

Selon Sen rapporté par l'auteur de l'article, la pauvreté est un monde complexe, multiforme, qui exige une analyse précise de toutes ses nombreuses dimensions. *“Les êtres humains sont extrêmement divers ”*, dit-il. *« Il est impossible d'établir un seuil de pauvreté pour ensuite l'appliquer de manière générale, sans prendre en compte les caractéristiques et les situations personnelles»*⁹², a-t-il conclu.

Il y a des facteurs géographiques, biologiques et sociaux qui amplifient ou atténuent l'impact des revenus sur chacun. Les pauvres sont en général privés de plusieurs éléments, comme l'instruction, la propriété foncière, la santé et la longévité, la justice, l'aide de leur famille et de leur milieu, les crédits et d'autres ressources productives, une voix au sein des institutions et des débouchés. Selon Sen, être pauvre ne signifie pas que l'on vit sous un seuil de pauvreté fictif, par exemple des revenus inférieurs à deux dollars par jour. Cela veut dire que l'on dispose de revenus qui ne permettent pas de faire face à certaines nécessités, compte tenu des circonstances et des exigences sociales de son milieu. En outre, bon nombre de facteurs sont liés entre eux.

Pour illustrer sa théorie, Sen a puisé des exemples dans l'univers féminin, où il a réalisé des travaux d'une grande originalité, ainsi que dans ses études sur les famines et les libertés et les aspects économiques de la pauvreté. Une femme plus instruite, explique-t-il, aura un emploi mieux rémunéré, elle maîtrisera mieux sa fertilité, et bénéficiera

⁹² QUESADA Charo, op, cit, p 69.

d'indicateurs sanitaires meilleurs pour elle-même et ses enfants. Pendant de longues années, Sen a proclamé que l'image des héroïnes qui se sacrifiaient pour leur ménage et leur famille ne les avait pas aidées du tout. Au lieu de mesurer la pauvreté d'après les revenus, Sen préconise de calculer ce que l'on peut réaliser avec ces revenus, tout en prenant en compte le fait que ces réalisations peuvent varier d'un individu à l'autre et d'un endroit à l'autre.

Sinon, comment pourrions-nous expliquer qu'il existe des poches de pauvreté au sein des classes moyennes dans les pays riches ? Dans les quartiers centraux des villes américaines, en raison de la médiocrité des services, la qualité de vie (mesurée en termes d'espérance de vie, de mortalité infantile, de santé, de niveau d'instruction et de sécurité) de celles et ceux qui gagnent un revenu décent et vivent dans une société riche est comparable, voire inférieure parfois à celle de nombreux pays pauvres ailleurs dans le monde. Selon Sen, il faut axer l'analyse de la pauvreté sur les potentialités de fonctionnement de l'individu plutôt que sur les résultats qu'il obtient de son fonctionnement.

Sen a su aussi dorénavant la pilule du développement. D'un trait de plume, il a anéanti l'idée que les pays sous-développés devaient absolument peiner pour progresser. La vieille théorie du sacrifice s'est effacée devant celle du succès individuel, à laquelle Sen souscrit, pourvu qu'il y ait un encadrement social et une véritable démocratie. C'est ainsi que Sen explique la profonde crise financière et sociale qui a secoué l'Asie en 1998. Les efforts qui ont été faits là-bas étaient axés sur la production et le succès individuel, mais sans un réseau d'accompagnement social ni les libertés nécessaires à l'essor de la démocratie.

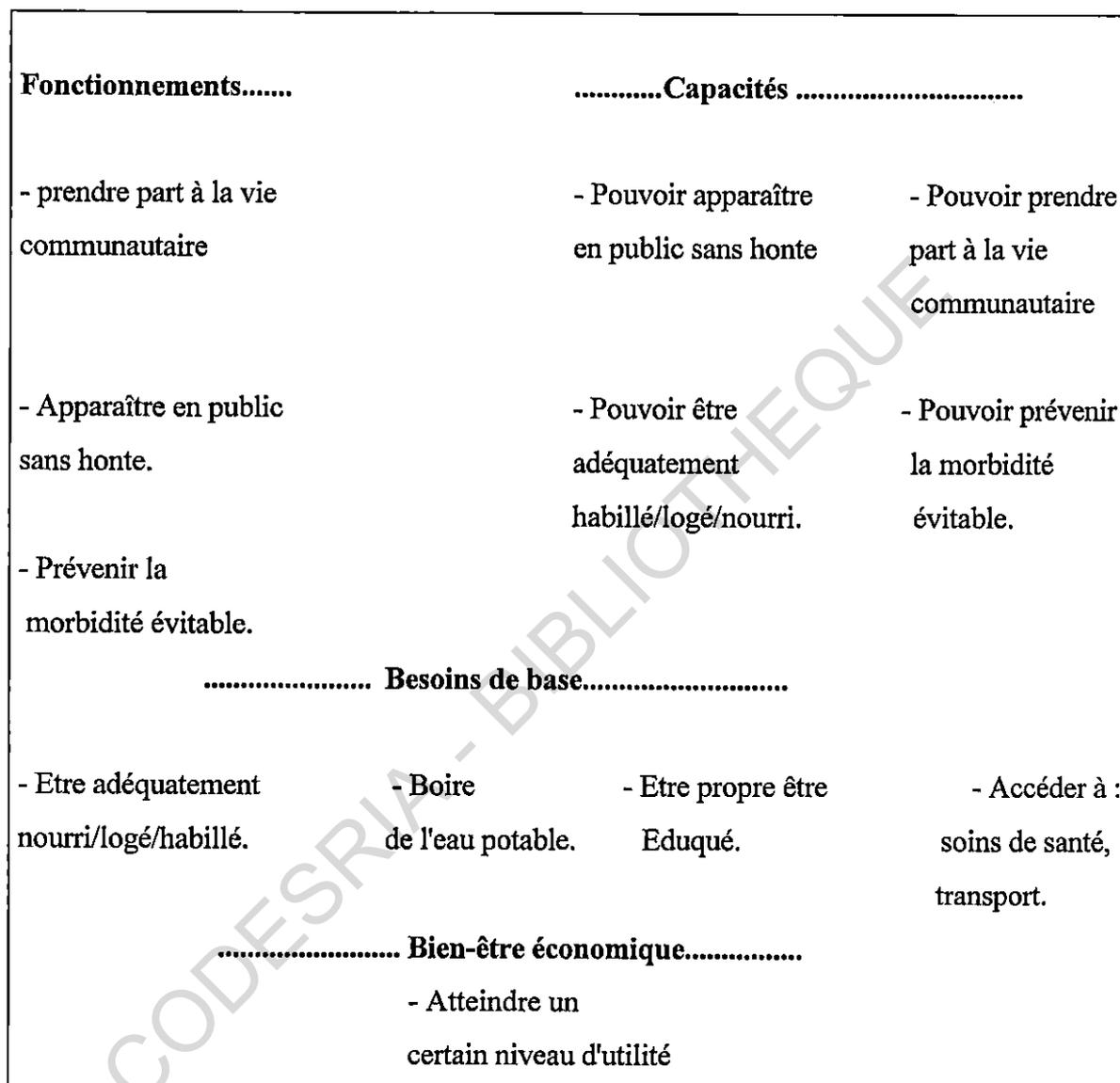
Sen estime que l'inégalité, comme la pauvreté, est un problème protéiforme. Et au fil d'une conversation ponctuée de commentaires sociaux, le sujet de la mondialisation revient inévitablement sur le tapis. A son avis, on ne saurait rejeter en bloc la mondialisation ni l'épouser sans la passer au crible. D'abord, il faut voir dans quelle mesure le monde en bénéficie. Une instruction qui favorise à 90 % les riches et à 10 % les pauvres est une chose, mais c'est tout autre chose si cette proportion est de 70/30 ou de 60/40.

La contribution qu'une telle réflexion nous offre est capitale quant à l'appropriation de la dynamique des orpailleurs. Généralement, au Burkina, ils sont considérés à tort ou à raison comme des gens qui gagnent facilement de l'argent et qui sont par conséquent riches. Or le coût de la vie sur les sites aurifères est plus élevé que celui connu pour l'ensemble du pays. Un orpailleur peut avoir un revenu élevé et ne pas être en mesure de satisfaire ses besoins élémentaires dans son milieu. Cela se pose à nous comme une hypothèse à vérifier par les données empiriques.

La nouvelle approche sur la pauvreté sous-tendue par les travaux de Sen se positionne au-dessus de toutes les autres pour élaborer un nouveau concept du bien-être dont les applications sont nombreuses. Elles ont surtout inspiré le PNUD à l'instar du tableau des indicateurs ci-dessous.

I.3.6.3. Indicateurs et critiques de la pauvreté

Tableau n° 1 : Indicateurs de la pauvreté



Ce digramme élaboré par L-M.Asselin permet une critique comparative des théories des trois écoles. Les pourtours de l'ensemble des fonctionnements et ceux de l'ensemble des capacités sont en pointillés, car l'ensemble des fonctionnements que les individus devraient être

"capables" d'atteindre n'est pas bien défini pour le moment. D'autres fonctionnements, et par le fait même d'autres capacités, pourraient probablement s'y ajouter⁹³.

On perçoit quatre points dans la comparaison des concepts de pauvreté.

- *Premièrement*, les besoins de base et les fonctionnements ont des éléments en commun (être adéquatement nourri, habillé et logé).
- *Deuxièmement*, les fonctionnements et les besoins peuvent procurer de l'utilité.
- *Troisièmement*, certains besoins de base sont formulés en terme d'accès générateurs de capacités.
- *Quatrièmement*, contrairement aux deux autres approches, le concept de pauvreté welfariste est unidimensionnel.

L'utilisation du bien-être économique par l'école welfariste pour caractériser la pauvreté peut être critiquée sous deux aspects.

Premièrement, l'identification des pauvres dans une société sous-entend des comparaisons interpersonnelles. Or, le fait d'interpréter le bien-être économique comme un concept subjectif laisse croire à plusieurs économistes que les comparaisons interpersonnelles de bien-être économique n'ont aucun sens.

La deuxième critique adressée à cette école qui est plutôt d'ordre éthique se trouve au coeur de l'argument, au plan conceptuel, des autres écoles. L'approche welfariste, en supposant régler le problème soulevé par la première critique, nous dicterait de classer comme pauvre un individu très favorisé matériellement mais toujours non comblé et comme non-pauvre un

⁹³L'ensemble des fonctionnements pertinents ici ne contient pas toutes les façons possibles d'être et de faire, mais seulement celles qui importent pour la pauvreté. Dans un contexte plus général, le prendre part à la vie économique pourrait en faire parti. Desai (1995) identifie plutôt les capacités minimales suivantes: 1) capacités à rester en vie, 2) capacités à assurer sa reproduction (biologique), 3) capacités à conserver sa santé, 4) capacité à interagir socialement, 5) capacité à avoir des connaissances et à penser et s'exprimer librement.

individu très peu favorisé financièrement mais néanmoins comblé. Cela pour les autres écoles, est inconcevable.

A son tour, l'école welfariste adresse deux critiques d'ordre conceptuel aux deux autres approches. La première s'attaque à la place accordée aux préférences. Selon les welfaristes, comme nous l'avons mentionné précédemment, les individus sont mieux placés pour juger de ce qui est bon pour eux-mêmes. C'est pourquoi, il est préférable de se fier aux choix des individus. Ainsi, le fait d'observer une personne dont les besoins vestimentaires de base tels que déterminés par les experts ne sont pas satisfaits ne signifie pas pour autant que cette personne soit pauvre, mais pourrait simplement impliquer que cette personne préfère ne pas trop dépenser sur ces vêtements même si elle en a les moyens. De la même façon concernant l'espérance de vie, l'importance de la vie pour quelqu'un pourrait être de vivre non pas longtemps mais intensément. Cette critique ne s'applique pas tellement à l'école des capacités, car comme son nom l'indique, ce n'est pas l'accomplissement des fonctionnements qui compte, mais bien la capacité de les atteindre.

La deuxième critique se rapporte à l'aspect multidimensionnel de ces approches. Le problème est le suivant. Supposons deux individus dont tous les besoins de base sont remplis sauf un: pour l'un des individus, il s'agit de l'éducation, alors que pour l'autre il s'agit de la nutrition. Lequel des deux est le pauvre? Ce type de question reçoit communément l'appellation de problème d'agrégation. En d'autres termes, de quelle façon les différents éléments doivent être agrégés de façon à ramener l'analyse à une dimension?

Cette question n'a pas encore été répondue de façon convaincante, à l'exception cependant du fait, qu'il y a un consensus pour dire que les besoins nutritionnels sont les plus importants.

Des tentatives de réconciliation ont été initiées par l'école des besoins de base. Il a été proposé par exemple que les besoins immatériels tels que le besoin de s'affirmer, d'indépendance, de sécurité, de participer à des prises de décisions, soient considérées comme des besoins comme soulignés par l'école des capacités.

Nous notons pour notre part que toutes ces écoles ne mettent pas l'accent expressément sur le libre choix des individus et ne relativisent pas leurs théories en fonction du type de société dans laquelle vivent les individus. Un individu peut décider de se comporter comme un pauvre quand bien même il ne l'est pas et cela parce que s'acheter un vélo, une mobylette l'exposerait à des soupçons d'exhibition de son environnement social où la censure de l'exhibitionnisme est très forte. En parlant de pauvreté, il faut y percevoir des types de pauvreté qui se rapportent à des milieux, à des sociétés, dont les conditions de vie sont différentes. C'est l'intérêt pour les sociologues de porter un regard sur la pauvreté en fonction de la complexité sociale.

I.3.7. Sociologie et pauvreté.

Nous n'entrerons pas dans les débats d'école pour départager sociologie et anthropologie dans leur traitement du thème de la pauvreté. Leur vision d'ensemble enrichirait davantage cette revue de la littérature qui aborde la pauvreté dans l'optique du politique, de l'économie, du rural et de l'urbanisme, de l'identité, de l'ethnicité soit directement ou indirectement.

L'anthropologue suédois S Hagberg⁹⁴ (2001), dans ses travaux sur la pauvreté au Burkina Faso, après une référence à certains travaux, ceux de Anderson et Broch-Due, 1999 ; Broch-due, 1995 ; Broch-Due et Schroeber 2000 concluent que peu d'anthropologues se sont exclusivement consacrés à la pauvreté dans leurs travaux académiques. Les raisons, soutient-il, pourraient être liées à la nature même du sujet, la pauvreté étant aussi abstraite par rapport aux réalités et aux représentations. Ces réalités les plus irréductibles sont : la faim, la maladie, la mort, la paupérisation.

Quant bien même la pauvreté ne saurait être le manque d'une seule chose, Narayan 2000 (cf Hagberg) retient que le verrou c'est la faim.

D'un point de vue anthropologique, la perception de la pauvreté est alternative selon qu'on regarde la communauté du dehors ou du dedans. En la regardant du dehors, l'appréciation des conditions de vie de cette communauté sera faite par rapport à soi-même. Le jugement porté en est différent de celui que cette communauté se fait de ce qui est considéré comme étant sa pauvreté. Hagberg (op cit) soutient qu'il existe une conception variable de la pauvreté. Il fonde son approche sur deux axes, un premier qui tient du vécu quotidien de la population que sont la faiblesse pluviométrique, la dégradation des terres, les faibles récoltes, les maladies, la faim, la malnutrition. Ceci pour démontrer que la pauvreté n'a pas que des origines sociales ou culturelles mais procède des réalités géographiques palpables.

Sur le second axe, il fait référence à l'identité de la communauté concernée. En se référant à des travaux antérieurs, notamment ceux de Broch-Due et Anderson, il argumente que la perception de l'autre par rapport à soi a une place importante dans la représentation de la

pauvreté. En Afrique de l'Est, les autres communautés auraient tendance à exclure les éleveurs pasteurs en les considérant comme pauvres, du fait qu'ils ne conservent pas de produits vivriers. « *Les pauvres c'est eux* ». Cette affirmation révèle la conscience de l'identité à soi et la conscience collective de soi dans l'appréhension de la pauvreté.

Dans des contextes étudiés par A.B.Tengan⁹⁵ (2000), l'auteur démontre que pendant que les agriculteurs dépensent d'énormes forces pour se faire une réputation en tant que telle, c'est au contraire ceux qui en plus possèdent des bœufs qui sont honorés comme étant les meilleurs. Ceci met en exergue le caractère culturel et idéologique de la « *bonne vie* » et partant de la « *pauvreté* ».

Pour les anthropologues et autres sociologues, une définition de la pauvreté qui ne tient pas compte des pauvres eux-mêmes dans leur milieu, est limitée, bornée. Une acception externe de la pauvreté quant bien même elle intègre des indicateurs comme la faim, la maladie, l'analphabétisme doit tenir compte de la perception de la pauvreté par les pauvres, déterminer comment ceux-ci essaient d'y faire face. Les choix méthodologiques pour les travaux de terrain deviennent ici très importants. Investir de l'argent dans des cérémonies coutumières peut être perçu comme irrationnel ou comme du gaspillage pour un observateur étranger mais cela est important pour les habitants du milieu qui peuvent tirer bénéfice en terme de solidarité, de cohésion sociale indispensable pour des prestations de services économiques. Ce qui peut être aussi perçu comme une perte de temps peut représenter un gain en temps. Ce sont des considérations socioculturelles qui, autant que la

⁹⁴ HAGBERG Sten, op cit.

⁹⁵ TENGAN. (A.B): *Hoe-farming and social relations among the Dagara of North-western Ghana and Southeastern Burkina Faso*. Frankfurt am Main : peter lang, 2000 .

dégradation des termes de l'échange, l'ajustement structurel, donnent une acception plus profonde de la pauvreté.

Les anthropologues ont aussi porté des regards sur la pauvreté dans les discours sur le développement tenus par les praticiens (spécialistes des projets de développement et autres) et par les théoriciens (les universitaires). Chez les théoriciens, ce discours émane de la théorie du développement, théorie qui a vu le jour sous les turbulences de la décolonisation (années 60) et qui cherche à expliquer les causes du sous-développement avec la pauvreté en filigrane. Chez les praticiens, il incarne les sentiers battus de l'aide et de l'assistance internationale en vue du développement des pays pauvres. Dans les années 90, ce langage et les pratiques consécutives ont eu pignon sur rue, les pauvres étant la monnaie de change de l'aide au développement. Ainsi, conviendrait-il, selon Hagberg, d'aller au-delà des discours et leurs reflets pour cerner les réalités du développement et de la pauvreté.

C'est ce qu'ont fait Crewe⁹⁶ et Harrison (1998). Pour ces derniers, le développement signifie plus ou moins une organisation sociale et un certain degré d'échanges économiques. Le sous-développement quant à lui, se comprend comme étant une incapacité économique et scientifique dans l'optique des pays industrialisés du Nord. Dans cette perspective, la pauvreté est le produit d'une vision qui met en rapport les pays du Nord et ceux du Sud dans une logique donnée. La pauvreté est caractérisée par des critères économiques (Produit Intérieur Brut, PIB) niant aux peuples non occidentaux leurs valeurs et leurs capacités de progrès.

⁹⁶ CREWE (E) ; HARRISON. (E): *Whose development ? An Ethnography of Aid*. London & New

I.3.7.1. La pauvreté comme produit d'un rapport économique

P.Rosanvallon (op cit), nous l'avons vu, soutenait que les phénomènes actuels d'exclusion ne renvoient pas aux catégories anciennes de l'exploitation. Cela indique implicitement qu'il a existé des phénomènes d'exclusion liés dans le temps aux catégories d'exploitation. Cette vision de l'exclusion et de la pauvreté a été développée à travers l'analyse des rapports d'exploitation économique entre régions : Nord - Sud, par les tiers-mondistes, S.Amin et sa thèse « *centre-périphérie* », Furtado.C, Cardoso.H, Diop.M entre autres. En somme, nombreux sont ces auteurs qui ont pensé que la colonisation est un rapport économique voué à l'enrichissement des pays industrialisés par le dépouillement de leurs anciennes colonies de leurs richesses naturelles.

Selon cette vision relative aux seuls rapports économiques, la pauvreté est due au sous-développement. Dans cette logique, une kyrielle de terminologies vient mettre en relief le contenu idéologique du concept de pauvreté à travers la catégorisation des pays: pays du tiers monde, pays sous-développés, pays émergents, pays en développement, etc. Cette catégorisation idéologique est utilisée pour connoter l'arriération d'une partie des pays du monde dominés par le capitalisme occidental. Ces termes sont tous à la fois qualificatifs et classificatoires, normatifs et idéologiques. La comparaison n'est pas seulement simple mais masque les rapports d'abord économiques, ensuite culturels entre des pays industrialisés forts et dominateurs par leur économie et des nouveaux pays, leurs anciennes

colonies, faibles et économiquement dominés. G.Balandier⁹⁷ (1963), donne une illustration de ces rapports en ces termes :

« La domination est imposée par une minorité étrangère racialement et culturellement différente au nom d'une supériorité raciale et/ou ethnique et culturelle dogmatiquement affirmée, à une majorité autochtone, matériellement inférieure. La mise en rapport de civilisations hétérogènes, laisse voir une civilisation à machine économique puissante à rythme rapide et d'origine chrétienne et s'imposant à des civilisations sans origines, complexes, « aéconomiques », retardée, à rythme lent et radicalement non chrétienne. Le caractère antagonique des relations intervient entre la nécessité de recourir à la force pour maintenir la domination et celle de fabriquer un ensemble de pseudo-justifications et de comportements stéréotypes. ».

L'intérêt des pensées tiers-mondistes n'aurait été d'une certaine pertinence si elles n'avaient pas publiquement mis à jour certaines pratiques et convictions négatives voire spoliantes tenues envers les peuples colonisés par certains colons. Au titre de ces convictions, s'impose celle du cardinal français Mercier⁹⁸ pour qui, la colonisation s'inscrit dans un plan providentiel comme un acte collectif de charité qu'à un moment donné, une nation supérieure doit aux races déshéritées et qui est comme une obligation corollaire de la supériorité des cultures. Cette vision a pu servir de support à une conception économique que Pierron⁹⁹ schématise en ces termes :

⁹⁷ BALANDIER Georges : « sociologie actuelle de l'Afrique noire ». Presse Universitaire de France, 1963, p 125

⁹⁸ Mercier cité par TOURE Ismaël. cours de DEA : « Théories du développement ». Institut d'Ethno-Sociologie. Université d'Abidjan Cocody. 1998

⁹⁹ Pierron (cf Touré, op, cit)

« la colonisation sans discussion possible doit se cantonner au double rôle de déversoir et de réservoir ; en tant que déversoir des produits métropolitains, elle devrait s'interdire de toute transformation quelle qu'elle soit, en tant que réservoir, elle devrait fournir les denrées nécessaires à la métropole ».

Ainsi la colonie a souvent été exploitée de façon irrationnelle seulement dans une logique du développement du capitalisme qui consistait à :

- 1) trouver les débouchés pour les produits manufacturés ;
- 2) obtenir à peu de frais les matières premières ;
- 3) utiliser une main d'œuvre peu coûteuse.

Cette logique n'a pas changé avec l'indépendance de ces colonies. Elle s'est même renforcée par l'endettement de ces pays nouvellement indépendants avec à la clé la détérioration des termes de l'échange et du même coup des conditions de vie des populations : leur paupérisation

I. 3.7.2. La pauvreté comme produit de l'endettement

Certains auteurs soutiennent que l'endettement des pays d'Afrique justifie leur état de pauvreté. Dans ce répertoire s'inscrit A.Toussaint¹⁰⁰ (1997). Sur le processus de l'endettement, il révèle que l'endettement, surtout en Afrique, est similaire à celui qui affecte les autres régions du Sud. Il y a de cela presque un demi-siècle, les banques occidentales cherchaient à écouler leur surplus de liquidité dans les pays en voie de

¹⁰⁰ TOUSSAINT, Alain : « le Monde Diplomatique », novembre 1997

développement. La Banque Mondiale y a contribué de 1968 à 1973 par un important flux financier vers ces pays. Dans la seconde moitié des années 70, la crise économique que connurent les pays industrialisés incita les gouvernements de ces pays à prêter davantage de capitaux au Sud pour consommer et relancer leurs industries.

Les officiels des pays riches motivèrent les pays africains à emprunter pour réaliser de grands projets de développement. Lorsque dans les années 80, sous l'impulsion de la réserve fédérale américaine, les taux d'intérêts connurent une hausse très forte, les pays de la zone firent face à des charges d'intérêts multiples exorbitants au moment où les produits de leurs matières premières commencèrent à baisser. L'exacerbation de l'endettement fut déclenchée. Les pays africains empruntèrent plus pour rembourser et pendant qu'ils remboursent la dette s'accumule et les appauvrit davantage.

Plus un pays africain est pauvre, plus grande est la part de sa dette dans les institutions financières, pour le Rwanda 81%, le Burundi 79%, la Centrafrique 77%, la Guinée Bisseau 61%, en 1997. Il revient que les institutions financières internationales (Banque mondiale, Fonds Monétaire International, Banque Africaine de Développement) reçoivent des pays endettés plus qu'ils ne leur prêtent (PNUD¹⁰¹) et sont les premières à être remboursées. Aussi, une importante part de l'aide au développement (0,33% du PIB des pays industrialisés) est utilisée par les pays endettés pour rembourser les institutions financières internationales. Dès lors, s'installe le cycle de reproduction de la pauvreté.

¹⁰¹ PNUD : « *Rapport mondial sur le Développement Humain* » ; Paris ; Economica, 1997.

Pour preuve, le nombre des Pays les Moins Avancés (PMA) créés en 1971 aux Nations Unions, n'a jamais cessé de croître. De trente deux (32), en 1981, ce nombre est passé à quarante deux (42) en 1990 puis à quarante neuf (49) en 2001, soit une augmentation de près d'un pays par an. Sur les quarante neuf PMA, trente quatre sont africains, sans oublier que d'autres frappent chaque année à la porte.

Pour le cas du Burkina, la dépendance à l'égard des ressources extérieures concessionnaires pour le financement des investissements et des importations implique un endettement extérieur élevé, bien que constitué pour l'essentiel de dettes multilatérales. La dette multilatérale, qui représentait 60% de la dette totale en 1990, est passée à 83% en 1998. La dette privée a chuté en proportion, dénotant encore une fois la dépendance accrue du pays vis-à-vis des capitaux concessionnaires publics. L'encours de la dette extérieure a presque doublé entre 1990 et 1998, en passant de 897 millions à près de 1500 millions de dollars US. La dévaluation du franc CFA en 1994, a conduit au doublement mécanique de cette dette exprimée en monnaie locale. Ces évolutions ont des effets négatifs sur les ratios d'endettement, même si l'on constate quelques améliorations apparentes. Le ratio du stock de la dette au PIB en passant de 32 % à 57% a pratiquement doublé entre 1990 et 1998. Le ratio du service de la dette aux exportations s'est quelque peu amélioré, passant de 28% en 1990 à 17% en 1998.

La cause de la pauvreté dans les pays du tiers monde est d'origine structurelle. Elle s'explique par plusieurs phénomènes liés à la colonisation, à la dette, sans pour autant nier toute responsabilité de ces pays dont les options politiques ambiguës, sinon périlleuses de développement ont largement contribué à appauvrir leurs peuples. Il convient de

reconnaître le rôle essentiel joué par les rapports historiques de domination capitaliste à travers l'esclavage et la colonisation assortie du pillage des matières premières dans le processus de la pauvreté dans ces pays.

Ces rapports, faut-il le rappeler, ont déjà produit une abondante littérature soit par les thuriféraires de la thèse bourgeoise, pour lesquels les problèmes du développement du tiers monde sont dus à un retard économique (fruit d'une politique économique contraire au libre échange, d'une fatalité géologico-géographique et au bout du compte, d'une forme d'infériorité ethnique...), voir W.W.Rostow¹⁰², (1976) ou F.List¹⁰³, soit par les tenants de la thèse marxiste qui analysent le développement sous l'angle de la contrariété des forces productives en aboutissant au même résultat que les premiers : l'impérialisme et les « *survivances* » se partagent les responsabilités du mal développement de l'économie de ces pays du tiers monde.

Pour résorber la pauvreté, l'heure est à l'initiative PPTE (Pays Pauvres Très Endettés) qui est un cadre d'action adopté en 1996 par le FMI et la Banque Mondiale avec pour objet de lutter contre le fardeau de la dette des Pays Pauvres. Aujourd'hui, les premiers résultats sont mitigés et on en est à son renforcement. Il s'agit en fait de rendre la situation d'endettement du pays compatible avec ses objectifs de croissance économique durable. L'initiative pose cependant des conditions que sont les réformes structurelles et économiques favorisant la croissance et la lutte contre la pauvreté. Le Burkina Faso ayant satisfait aux conditions préalables a pu bénéficier de l'initiative PPTE en l'an 2000 à

¹⁰² ROSTOW. (W.W): « les étapes de la croissance économique » . 1976

¹⁰³ LIST. (F) : « *les étapes du progrès sociale* » 1^e : étape sauvage. 2^e : étape pastorale. 3^e : étape agricole. 4^e : étape agricole plus manufacture. 5^e : étape agricole plus manufacture, plus commerce.

travers l'élaboration et l'adoption de son CSLP (Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté), présentement en révision parce que présentant un certain nombre de biais. De l'initiative PPTE, on est passé au Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté sans bilan précis de son efficience.

I.3.7.3. Politique sociale et développement social

Dans un pays, la prise en charge des groupes sociaux du présent et de l'avenir, a pour cadre de référence la politique sociale où généralement l'accent est porté au cas échéant, sur le développement humain. Il importe alors d'explorer les points de vue des auteurs sur cette question.

A travers le rapport de synthèse du CRDI¹⁰⁴, quelques indications théoriques sont énoncées sur la notion de « politique sociale » en ces termes :

«Les politiques sociales sont le fruit de mesures et de mécanismes politiques conçus, planifiés et mis en application pour répondre aux besoins fondamentaux des êtres humains. Elles découlent de décisions nationales et locales qui visent un développement plus efficace des ressources humaines en vue de changements d'ordre social et économique».

Considérée sous cet angle, la politique sociale est l'expression institutionnelle de la solidarité au niveau national. C'est elle qui précise les modalités d'accès à la

¹⁰⁴ CRDI : Centre de recherche pour le développement international (Canada) : « Rapport de synthèse ». 1995, p 39.

consommation des biens nécessaires à la satisfaction des besoins essentiels dans une société.

Du point de vue juridique, on pourrait dire que cette politique détermine non seulement l'ensemble des droits sociaux qu'un citoyen peut réclamer, mais aussi l'étendue du devoir de solidarité incombant aux citoyens, individuellement ou collectivement, directement ou par l'intermédiaire des institutions.

En tant que telle, la relation entre politique sociale et développement social est de nature dynamique.

Il est difficile, mais utile, de faire la distinction entre politique sociale, sécurité sociale, action sociale, protection sociale et exclusion sociale, qui sont des concepts très proches les uns des autres. La fonction de solidarité qu'une politique sociale met en place et régleme se manifeste différemment selon les destinataires cibles. On peut globalement distinguer trois catégories de bénéficiaires délimités selon leur solvabilité : les travailleurs salariés, les citoyens, les cas sociaux. Le mode d'accès à la satisfaction des besoins essentiels varie d'une catégorie à l'autre, et les mécanismes mis en place sont relativement peu tributaires de la situation économique et sociale du pays.

Pour *les travailleurs salariés*, il existe un système de prévoyance du risque hérité de la période coloniale dans l'ensemble des pays francophones d'Afrique de l'Ouest, en l'occurrence un institut de sécurité sociale, de prévoyance sociale ou autre, auquel le travailleur salarié est affilié ; il bénéficie donc, ainsi que sa famille, d'une protection plus ou moins diversifiée. Selon les estimations du Bureau International du Travail (BIT), ce

système, qui a très peu évolué depuis trente-cinq ans, concerne 16% de la population active en Afrique. C'est un système que les États africains ont adopté et sont en train d'améliorer, la charge du financement n'étant pas encore trop lourde. Même si, dans bien de cas, ce système s'est amélioré sur le plan de la gestion, il est regrettable que les prestations offertes se limitent jusqu'à présent à une participation au financement des dépenses de santé. Les autres domaines de consommation sociale ne sont toujours pas couverts par ce système.

Les citoyens, l'accès aux services sociaux (services de santé, écoles, centres de loisirs, etc.), mis en place par l'Etat est subordonné à l'appartenance à la communauté nationale. Ces prestations sociales sont généralement financées par l'Etat et ce système est plus sensible à la situation économique nationale. Le caractère indifférencié des bénéficiaires et leur faible participation au coût des prestations ont beaucoup contribué à réduire la qualité des infrastructures et du service public, entraînant dans bien des cas une remise en question du principe de gratuité. Sans oublier le phénomène croissant de la corruption qui sévit dans les services publics, les rendant soit plus inaccessibles soit plus inefficaces.

Les cas sociaux, les citoyens reconnus insolubles pour diverses raisons (absence de ressources, maladie, handicap, invalidité, etc), ne peuvent accéder à la consommation sociale que si la solidarité nationale prend le coût en charge. Habituellement, ces cas n'excèdent pas 10% de la population totale mais, dans le cas de l'Afrique subsaharienne, en dépit de l'absence de statistiques fiables, on estime à plus de 30% la proportion de la population qui peut se réclamer du statut de « *cas social* ».

L'assistance publique n'ayant évolué ni sur le plan des ressources ni sur celui de l'organisation et de la stratégie, la prise en charge des cas sociaux est aujourd'hui très marginale et ne favorise ni la réhabilitation ni la réinsertion sociale des bénéficiaires. Dans le cas des pays victimes de catastrophes, l'inefficacité du système d'assistance sociale a parfois entraîné la dépossession de l'État par des organisations non gouvernementales relevant généralement de la solidarité internationale. Il importe par ailleurs de donner un aperçu du contexte de politique sociale, tant il est indéniable que dans tout Etat moderne les gouvernants formulent une telle politique avec plus ou moins de réussite dans l'objectif de solutionner les problèmes du genre de l'exclusion sociale et de la pauvreté.

a). La politique sociale

Les professionnels et les chercheurs en développement social ont dû adopter des approches moins lexicales privilégiant une énumération des composantes (définition des champs, des parties et des mécanismes de planification et de gestion).

Ainsi, pour M. Torres (1993), il est moins hasardeux de tenter de justifier une politique sociale à partir de la description d'un contexte que de vouloir en cerner théoriquement la notion et la substance. Selon lui, à la différence de la politique économique dont le but et le processus sont connus, la politique sociale couvre plusieurs domaines habituellement étudiés de manière indépendante et sectorielle (éducation, santé, habitat, revenu, sécurité, loisirs, etc). En effet, la description d'un contexte où sévissent la pauvreté, l'analphabétisme et la maladie recueille facilement un consensus affectif ou scientifique. Toutefois, cela est insuffisant pour déboucher sur une action.

Le drame, dans le cas des politiques sociales, tient au fait qu'il y a entre la description d'un contexte social et la définition des solutions d'amélioration une telle diversité d'interprétation et d'analyse des causes du manque de bien-être que même l'approche contextuelle seule n'est pas suffisante pour justifier la nécessité d'actions.

Différentes analyses et tentatives de définition de la politique sociale convergent toutes sur la nécessité d'un changement de paradigme afin d'affranchir le développement social de la suprématie du développement économique. Cette convergence, fruit d'une mauvaise expérience passée, a ébranlé une conviction née avec l'ère industrielle, selon laquelle l'économie est génératrice de richesse et de prospérité. Nous sommes aux prises avec le paradoxe de la coexistence d'une capacité monumentale de production et de maîtrise de la nature par l'homme, d'une part, et de l'aggravation de la misère et de l'exclusion sociale à l'échelle planétaire, d'autre part.

L. Filgueira et G. Morales ont déjà montré que certains pays de l'Amérique Latine ont beaucoup progressé sur le plan économique à coût d'efforts largement consentis pour parvenir à la stabilisation et à l'équilibre macro-économique. Cependant le progrès social est demeuré limité. Dans la plupart des pays de cette région, la pauvreté n'a guère cessé de s'enraciner profondément avec des pans d'inégalités sociales, politiques et économiques persistantes. Cette situation ramène au tapis la question de la viabilité de la transformation de la production économique.

Au bout du compte, une nouvelle approche d'opérer des politiques plus efficaces et plus efficientes s'impose. Cette approche présente la région sous la menace de risques sous-

tendus par l'endettement résultant du flux des fonds empruntés pour les différentes réformes. Les auteurs estiment que dans le futur de ces pays, il se posera comme une préoccupation majeure, la relation entre les économies et la politique sociale.

b). Développement social et développement humain

Lors du Séminaire de Saly au Portugal (1993), on a constaté une nette préférence pour le concept de développement humain par rapport à celui de développement social. En effet, Jean-Luc Dubois, cité par P. Bernier¹⁰⁵, dans le rapport du Séminaire, dit préférer le concept de développement humain parce qu'il est plus holistique, pour signifier qu'il vise à placer la personne humaine au centre de tout processus de développement. Bernier cite également Rémy Beaulieu, qui voit dans le développement humain non seulement un objectif fondamental, mais aussi une approche de développement de toutes les capacités de la personne humaine dans une perspective d'auto-développement. On observe aussi cette préférence chez Mario Torres (op cit) à travers les actes du Séminaire.

Sans vouloir la contester, il nous semble utile de signaler que la notion de développement social exprime l'aspect essentiel de l'accomplissement de l'être social comme but visé par les actions de développement. C'est une notion empruntée au vocabulaire de la sociologie de la connaissance alors que l'autre concept est une construction de la sociologie du développement; elle ajoute la dimension « *préparation des ressources humaines* », notion chère à la planification économique.

¹⁰⁵ **Bernier.(P)**, Rapporteur principal du séminaire de Saly (1993) sur le développement social qui a regroupé des chercheurs et des acteurs de la société civile. Les auteurs (Jean-Luc Dubois, Mario Torres et

Le développement social, par contre, rend compte :

- du niveau et de la qualité de satisfaction des besoins essentiels d'une société ;
- de la base de consommation sociale des biens et des services produits ;
- de la solvabilité des consommateurs ;
- de la capacité des membres de la société de piloter et de gérer le système de consommation sociale ;
- de l'autonomie et de la capacité d'innovation du système de consommation sociale.

Quand il est fait allusion au développement social dans un pays en développement, deux notions sont évoquées pour caractériser la qualité de la consommation sociale : les *besoins essentiels* et la *satisfaction primaire*. Le profil de développement social d'une société est donc fonction de la nature des besoins de ses membres, de son niveau technologique ainsi que du degré d'autonomie et de solvabilité de ses consommateurs. C'est en référence à la situation sociale des populations de l'Afrique de l'Ouest et du Centre que doivent se déterminer les grandes lignes des politiques sociales nationales.

Le développement humain apporte-t-il des éléments favorisant le changement de paradigme, parce que le développement social est quant à lui volontariste, même si sa définition n'englobe pas de manière explicite les repères d'évaluabilité ?

Reportons-nous à la définition initiale du « *développement humain* », telle qu'elle figure dans le Rapport mondial 1990 du PNUD sur le développement humain :

« *Le développement humain est un processus qui conduit à l'élargissement de la gamme des possibilités qui s'offrent à chacun. En principe, elles sont illimitées et*

autres) cités ont présenté des communications contenues dans le rapport.

peuvent évoluer avec le temps. Mais quel que soit le stade de développement, elles impliquent que soient réalisées trois conditions essentielles : vivre longtemps et en bonne santé, acquérir un savoir et avoir accès aux ressources nécessaires pour jouir d'un niveau de vie convenable. Si ces conditions ne sont pas satisfaites, de nombreuses possibilités restent inaccessibles.»¹⁰⁶. (PNUD, 1990).

On remarque que ce concept est plus détaillé et plus concret que celui de développement social ; il est axé sur l'état de satisfaction de trois besoins essentiels: la longévité, la qualité de vie et la solvabilité.

c). Les indicateurs de mesure du progrès

Dans un souci de traduire en actes les engagements pris par les pays à l'issue du Sommet mondial sur le développement social, l'Indicateur de Développement Humain (IDH) répond à un besoin en assurant le suivi des progrès en matière de développement social. Il s'agit d'un instrument composite de mesure du développement humain, flexible et normalisé, permettant non seulement de mesurer les progrès d'un pays sur deux périodes, mais aussi de comparer les pays par rapport au niveau de développement humain. L'IDH est ainsi défini dans le Rapport mondial sur le développement humain de 1993 :

« L'IDH est un indicateur composite comportant trois éléments clés : la longévité, le niveau d'éducation et le revenu, qui sont combinés selon un

¹⁰⁶ PNUD : « *Rapport Mondial sur le développement humain* ». 1990, p 126.

processus en trois étapes pour calculer un indicateur moyen qui traduit pour chaque pays « le manque » dans les trois domaines pris en compte »¹⁰⁷.

Pour l'Afrique de l'Ouest dont la Côte d'Ivoire, le Bénin et Burkina Faso, où a été menée une recherche expérimentale en politique sociale, l'indicateur a peu varié dans l'ensemble ; il affiche une tendance positive pour tous les pays excepté un seul (le Burkina Faso), où l'on observe une détérioration parce qu'il traduit des manques.

En somme l'exclusion, cette expression récente dans le vocabulaire sociologique et médiatique, recouvre une réalité propre aux sociétés post-industrielles depuis des décennies. Si toutes les sociétés historiques possèdent leurs laissés-pour-compte ou pauvres, le phénomène actuel d'exclusion se distingue des réalités traditionnelles du vagabondage ou de la clochardisation: les «*exclus*» d'aujourd'hui constituent une large couche hétérogène de la population générée par la crise économique ainsi que par la restructuration du marché du travail, dont le chômage et la précarisation de l'emploi sont les symptômes les plus frappants.

Pour définir tout processus d'exclusion, il est nécessaire de préciser l'espace de référence qui provoque le rejet et ses formes les plus visibles: l'exclusion sociale est le rejet des individus qui se trouvent hors des représentations normalisantes de la société moderne dont le modèle dominant s'exprime par la participation active au marché du travail. Dans ce sens, le chômage traduit l'incapacité à participer au marché de la production et provoque

¹⁰⁷ PNUD : *Rapport Mondial sur le développement humain*. 1993, p 142.

la rupture du lien économique qui intègre les acteurs sociaux au modèle de la société, entraînant une rupture du lien social.

Dans une société où le principal vecteur d'intégration sociale est le travail, le chômage prive l'individu de l'identité matérielle et symbolique qui y est attachée.

De ce chapitre consacré à la problématique, il convient de retenir que nous avons pu délimiter et orienter notre recherche sur la base de constats empiriques. Mais aussi sur la base des travaux de nos prédécesseurs qui nous ont permis d'élargir notre espace d'étude qui couvre désormais les principaux sites aurifères actifs du pays en tenant compte des indicateurs socio-démographiques tels les diversités ethniques, géographiques et économiques.

Notre cadre théorique s'inspire essentiellement de la vision de Sen.A reposant sur les habiletés et les capacités humaines (cf. l'école des capacités, ci-dessus). Conformément à cette vision, nous retenons que le cadre institutionnel de l'orpaillage au Burkina Faso est défini par l'Etat à travers le ministère de l'Energie et des Mines qui y fixe les règles du jeu (aspects juridiques, économiques, techniques). Dans ce cadre institutionnel, entre les acteurs, le niveau de dotations initiales et les relations contractuelles dont fait allusion Sen, sont sujettes à caution, soit qu'elles sont mal définies soit qu'elles n'existent pas du tout, posant du même coup le problème de la capacité d'inclusion sociale des orpailleurs. Nos enquêtes de terrain ont été menées sur une problématique sous-tendue d'hypothèses allant dans ce sens. Elles nous offrent une piste d'investigations empiriques d'importance pour comprendre l'exclusion sociale des orpailleurs. Cette exclusion sociale est à "mesurer" non pas sur la

base d'un seuil de pauvreté exprimé en dollars ou en francs CFA mais sur leur capacité relationnelle (relation de pouvoir, d'avoir et d'identité) et leur relation à l'environnement qui subit la dégradation du fait de l'orpaillage. Mais pour soutenir cette vision il faut des preuves empiriques, en d'autres termes des données recueillies sur le terrain. Ces données, nous les avons collectées grâce à une méthode et à des instruments contenus dans le chapitre suivant.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

CHAPITRE II : Cadre méthodologique

S'agissant de la méthodologie, nous l'avons voulue la plus précise possible en tant qu'étape fondamentale de la recherche. Mais il nous fallait présenter l'espace général d'étude que constitue le pays, le Burkina Faso. Nous l'avons parcouru à travers des généralités sur son Histoire et les indicateurs de son développement. Ensuite nous donnons l'articulation méthodologique de la recherche qui est une combinaison de plusieurs outils et techniques de collectes des données.

II.1 : Le cadre de la recherche : le Burkina Faso

Les généralités sur le Burkina Faso ne sauraient être exhaustives dans ce chapitre, toutefois, nous avons tenu à refléter les grandes caractéristiques géographiques, historiques et économiques. En somme, elles donnent les indicateurs du développement socioéconomique. Cet état des lieux nous mène progressivement vers le centre de notre préoccupation : les orpailleurs et leur rapport à l'environnement.

Le Burkina Faso est un pays d'une superficie de 274.000 km², au centre de l'Afrique occidentale. Il fait frontière commune avec à l'est, la République du Niger, à l'ouest, la République de Côte d'Ivoire ; au nord, celle du Mali, au sud celles du Ghana, du Bénin et du Togo. Ce pays où vit une population estimée en 2001 à 11,6 millions d'âmes est sans littoral, le point le plus proche de l'Atlantique se situe à 800 km. Ses caractéristiques générales sont variées si bien qu'il convient d'en donner un aperçu que de s'appesantir sur le détail qui n'est guère l'objet de notre recherche.

II.1.1. Le profil historique

Les terres de la Haute Volta, actuel Burkina Faso, ont été connues de ‘L’homme blanc’ en 1806. L’ouvrage de J.C.Clotchokoff¹⁰⁸ (2001) nous retrace quelques péripéties historiques du Burkina Faso. Une partie du pays mossi en particulier est parcouru à cette date par l’explorateur écossais Mungo Park qui travaille pour le compte de *l’African Society de Londres*. En 1828, le français René Caillié effectue un voyage à Tombouctou (au Mali) ; il passe à côté du territoire de l’actuel Burkina sans y entrer. Plus tard vers 1853, l’allemand Henrich Barth atteindra aussi le territoire Mossi. Enfin, le lieutenant Louis-Gustave Binger sera le premier à parcourir le Burkina Faso dans les années 1887-1888. Entre temps, en 1884-1885 se tint le Congrès de Berlin consacrant la volonté des pays d’Europe occidentale non plus de dresser une cartographie savante de l’Afrique mais surtout de la découper en colonies et de s’en approprier les richesses.

C’est animé de cette volonté que le capitaine français Destenave est entré à Ouagadougou en début 1897. En février de cette même année, le lieutenant Voulet se rendit à Tenkodogo, autre berceau de l’empire Mossi où il passa un accord avec une colonne britannique lancée sur la conquête de ce territoire. Simultanément, tout l’Est et le Nord de l’actuel Burkina Faso étaient soumis par le capitaine Destenave.

En 1899, arrivèrent les missions chrétiennes (*les pères blancs*) qui s’installèrent à Fada N’gourma en pays Gourmatché à l’Est. En 1900 et 1901, Monseigneur Hacquard s’établit à

¹⁰⁸ KLOTCHOFF Jean Claude: *Le Burkina Faso aujourd’hui*. Editions Jaguar, (4^e édition), 2001, 237 p.

Koupela et à Ouagadougou. Trois ans plus tard le territoire Mossi et ses environs sont rattachés à la colonie du Haut-Sénégal-Niger.

A la sortie de la première guerre mondiale (1914-1918), la Haute Volta devient une colonie à part entière pendant treize ans, puis découpée et répartie entre la Côte d'Ivoire, le Mali et le Niger en 1932. En 1947, après la seconde guerre mondiale (1939-1945), la Haute Volta qui a été l'un des grands pourvoyeurs d'hommes pour le contingent des *tirailleurs sénégalais* en guerre aux côtés de la France, est reconstituée dans ses frontières coloniales de 1932. En 1956, la loi Houphouët-Boigny/Gaston Defferre, dite *la Loi-Cadre* conférant à chaque territoire d'outre-mer un Conseil de Gouvernement composé de ministres élus par l'Assemblée Territoriale, permit aux colonies de l'AOF d'émerger un peu plus vers leur indépendance. En 1957, le *RDA*¹⁰⁹ et son chef Félix OUPHOUËT-BOIGNY, vice-président du Conseil de Gouvernement gagnent les élections.

La guerre d'Algérie cette même année et l'arrivée de De Gaulle au pouvoir en France en 1958 accélèrent la marche de ces pays dont la Haute Volta vers l'indépendance. Elle vote aussi le "oui" au "Référendum de De Gaulle" pour demeurer dans la "Communauté Française" assortie davantage d'autonomie aux Républiques africaines. Le 11 décembre 1958, est proclamée la République de Haute Volta, Etat membre de la Communauté Française. Le 11 juillet 1960, son indépendance est proclamée par Maurice Yaméogo et fêtée le 05 août de la même année. Le pays est gouverné par un régime constitutionnel. Il devient Etat membre de l'Organisation des Nations Unies. Le 03 janvier 1966, le Colonel Sangoulé Lamizana

¹⁰⁹ **RDA** : Rassemblement Démocratique Africain, le parti fondé en 1946 par Félix Houphouët Boigny avec ses camarades Ouezzin Coulibaly, Fili Dabo Sissoko à Bamako au Soudan français, actuel Mali. Ce parti s'apparentera au parti communiste français jusqu'en 1950. Il a joué les premiers rôles dans l'histoire politique de la Haute Volta dans les années 70. Aujourd'hui le RDA du Burkina Faso est fédéré à l'ADF

renverse Maurice Yaméogo à l'issue d'un soulèvement populaire. Il fait adopter une nouvelle constitution en 1970 consacrant la deuxième République dont il est le président. Il est réélu en 1978. Mais en octobre 1980, le Général Sangoulé Lamizana est à son tour renversé par le Colonel Saye Zerbo qui perdit aussitôt le pouvoir en 1982 et fut remplacé par le Commandant Jean-Baptiste Ouédraogo. Celui-ci connut le même sort en 1983 où le Capitaine Thomas Sankara porta une révolution populaire qui changea le nom du pays devenu Burkina Faso en 1984. En 1987, Thomas Sankara est tué et le pouvoir passa aux mains de Blaise Compaoré sous *le Front Populaire*. Il fit adopter une nouvelle constitution en 1991 par laquelle il est élu en cette même année et réélu en 1998. Le Programme d'Ajustement Structurel est lancé en 1991 pour mettre fin à la crise économique qui sévit au pays. En 1992, démarre une série de privatisation des entreprises étatiques.

II.1.2. Les caractéristiques socioécologiques

Du point de vue écologique, le Burkina Faso appartient à la zone soudanienne de climat tropical, à l'exception du Nord du pays jusqu'au delà de la ligne Djibo-Dori, confiné à la zone sahélienne. En fonction des caractères du milieu physique, de la population et des systèmes d'utilisation des ressources naturelles, le Burkina Faso peut être divisé en cinq régions socio-écologiques.

- **Le Nord (le Sahel)** : est caractérisé par une pluviométrie inférieure à 600 mm, une saison sèche de 8 à 10 mois, des sols souvent sablonneux, couverts d'une végétation de steppe à arbrisseaux, arbustes et petits arbres très éparpillés, avec parfois des fourrés denses. La

pour former l'ADF/RDA, qui est le premier parti d'opposition.

population de la région est composée essentiellement d'éleveurs Peulh. Elle est faiblement habitée (moins de 10 habitants au km²). L'élevage de troupeaux transhumants et semi-sédentaires est dominant. Les terres dégradées à cause de la sécheresse et du surpâturage, possèdent une bonne capacité de régénération.

- **La région Est** : est caractérisée par une pluviométrie de 750 à 1000 mm, une saison sèche de 6 à 7 mois, des sols limoneux et généralement peu fertiles et une végétation de savane arbustive et arborée. C'est une zone à faible densité démographique (moins de 10 habitants au km²), caractérisée par une forte immigration et habitée surtout par le groupe ethnique Gourmatché à majorité agriculteur. C'est aussi une région d'élevage semi-nomade où des terres cultivables sont encore disponibles.
- **La région Centrale** : est caractérisée par une pluviométrie de 750 à 1000 mm, une saison sèche de 6 à 7 mois, des sols limoneux et généralement peu fertiles et une savane présentant partout l'allure de paysages champêtres (parcs arborés). C'est une zone à forte densité démographique (plus de 60 habitants au km²), avec une domination des Mossi, qui connaît une forte émigration. L'agriculture est prépondérante (avec intégration d'élevage sédentaire) ; les terres sont fortement surexploitées et dégradées surtout par l'agriculture.
- **La région Ouest** : est caractérisée par une pluviométrie de 750 à 1000 mm, une saison sèche de 6 à 7 mois, des cours d'eau permanents, des sols variables et localement fertiles, composés d'une savane arborée. La zone faiblement peuplée est soumise à une forte immigration, plusieurs ethnies s'y regroupent : Bobo, Bwaba, Senoufo, entre autres. L'agriculture est dominante (avec intégration d'élevage sédentaire) ; on y trouve

d'importantes cultures de rente, essentiellement le coton, et des terres cultivables encore disponibles.

- **La région Sud-Ouest** : est caractérisée par une pluviométrie de 1000 à 1300 mm, une saison sèche de 4 à 6 mois, et de nombreux cours d'eau permanents, des sols variables et parfois fertiles. La végétation est constituée de savanes boisées. La zone présente une faible densité démographique, mais est soumise à une forte immigration. De nombreuses ethnies se partagent cette région. Lobi, Dagara, Gan, Turka, Tussian. L'agriculture est dominante avec des cultures de rente. Des terres cultivables sont encore disponibles.

De façon générale, le Burkina Faso est caractérisé par une végétation peu abondante et répartie en fonction des conditions climatiques. Les formations naturelles occupent 50% du territoire mais la majeure partie est squelettique. Elles reflètent les conditions climatiques du pays. On distingue trois types de végétation : la steppe dans la région sahélienne du nord du pays, la savane claire de la zone soudano-sahélienne au centre du pays et la savane boisée de la zone sud-soudanienne.

A l'instar de la flore, la faune du Burkina Faso reflète les conditions écologiques du pays. Les espèces de grands animaux de savane sont nombreuses. On note une douzaine de famille d'antilopes. La faune typiquement forestière est peu abondante. On ne connaît que cinq espèces de singes dont deux sont également savaniques. L'avifaune est importante autour des mares du Sahel. Toutes les espèces de l'Afrique étaient autrefois présentes à l'exception de la girafe.

Le niveau des ressources naturelles du Burkina Faso, comme on le constate, demeure l'un des plus faibles des pays de l'Afrique de l'Ouest. Cela devait justifier une politique d'exploitation rationnelle de ces ressources. L'orpillage dans ce contexte devait faire l'objet d'une réglementation inspirée de cette pénurie naturelle du pays en ressources naturelles. La présente étude montrera s'il existe une prise de conscience, s'agissant de la préservation de ce faible potentiel.

Les facteurs humains déterminants peuvent se résumer à une densité démographique très irrégulière, avec parfois des taux élevés, un taux de croissance voisin de 2,8%, une importante migration tant intérieure, vers les zones sous-exploitées, qu'externe. La situation en matière de soins médicaux, d'état nutritionnel et l'analphabétisme est des pires du monde. Les structures foncières sont surtout de caractère traditionnel.

II.1.3. La population

La population du Burkina Faso est hétérogène. Elle se compose d'une soixantaine de groupes ethniques numériquement et culturellement différents. Les Mossi constituent le groupe ethnique le plus grand (48% de la population), politiquement bien structuré dans une forme d'Etat traditionnel centralisé. Le pays Mossi occupant la partie centrale du pays est assez homogène grâce à une même langue de communication, le mooré, une densité démographique relativement élevée (plus de 100 habitants au km²).

Les Peulh constituent le deuxième groupe ethnique le plus important numériquement après les Mossi. Ils sont installés dans la partie Nord du pays. Ils ont conservé une vie traditionnelle

à travers l'élevage, l'existence de castes. Ainsi, Rimaïbé et Bella cultivent les terres autour des villages, alors que Peulh et Tamachek pasteurs se déplacent avec leurs troupeaux. Cependant, il convient de retenir que ces derniers ont de plus en plus tendance à se sédentariser pour pratiquer une petite agriculture à côté de leur activité principale, l'élevage.

Les Bobo quant à eux, sont dans la partie Ouest du pays. Ils sont remarquables par une diversité d'origines et de langues. Ils vivent souvent dans des habitats semi-groupés et leur organisation socio-politique traditionnelle se limite autour du village.

Les Gourmatché résident dans l'Est du Burkina. Ils s'expriment en Gourmatchéma et sont traditionnellement organisés autour d'un pouvoir central, celui de Fada N'Gourma. La démographie dans cette zone du pays est peu élevée.

D'autres groupes ethniques, les Bissa, les Gourounsi (Kassena, Nankana, Lyela, Nuni) au Sud et au Centre-Sud, les Lobi et les Dagara au Sud-ouest, les Sénoufo à l'Ouest, les San (Samo) au Centre Ouest avec plusieurs autres petits groupes ethniques minoritaires complètent la diversité ethnique et culturelle du Burkina Faso¹¹⁰. Souvent, on les retrouve toujours profondément attachés à leurs coutumes. En effet 50 à 60% de la population du Burkina est animiste contre 30 à 40% de musulmane, 10% de catholique et 1% de protestante. Cette population d'un taux de croissance de 2, 8% est extrêmement jeune ; 54% de la population avait moins de 19 ans au dernier recensement général de la population (1994). On constate une augmentation de la population urbaine, 6,4% en 1975, 12,7% en 1985. Aussi, elle entretient un mouvement migratoire des plus dynamiques d'Afrique de l'Ouest à travers trois types de migrations :

¹¹⁰ Sources des données chiffrées : document du Ministère de L'Economie et des Finances, 2000 : « *Cadre*

- *L'exode rural* dont les principales causes sont la recherche d'un emploi salarié en ville et la fuite du mode de vie rural par les jeunes des campagnes.
- *La migration rurale* qui se déroule de façon individuelle ou collective, des régions les plus pauvres en ressources naturelles vers les plus abondantes à l'intérieur du pays. Elle est spontanée ou organisée. Les liens sociaux sont généralement conservés avec le village de départ. L'orpillage est souvent l'une des causes de cette migration .
- *La migration vers l'étranger*. Elle est propre aux zones rurales. Celle vers la Côte d'Ivoire devenue initiatique chez les jeunes ruraux depuis la colonisation est de loin la plus importante. Aujourd'hui les inconvénients semblent plus importants que les avantages pour le pays surtout avec la crise ivoirienne, alimentée en toile de fond par la question des étrangers notamment des Burkinabé (près d'un tiers de la population résidente au pays).

II. 1.4. Les sols

L'état des terres et plus généralement des ressources naturelles est préoccupant au Burkina Faso. Sur la superficie totale du pays, seuls 9 millions d'hectares (33% des terres) sont arables. Les terres fertiles sont très inégalement réparties sur le territoire, concentrées dans le Sud-Ouest (20% du territoire mais 32% des superficies cultivables). La superficie totale exploitée en agriculture pluviale est estimée à 40% des surfaces cultivables, ce qui porterait à croire que la pression sur la terre est encore faible. Tel n'est pas le cas ; les terres dégradées du plateau central sont les plus exploitées. Ceci met en marche un processus de dégradation dans le présent et dans le futur. Le lessivage des terres du plateau central pousse de plus en

stratégie de lutte contre la pauvreté » Ouagadougou.

plus la population de cette région à émigrer vers les régions de l'Ouest et du sud-ouest où de nouveau le processus de dégradation des terres s'enclenche. La situation est d'autant plus grave que les techniques culturales toujours artisanales varient très lentement. Aussi, la dégradation d'origine éolienne et hydrique des sols vient aggraver la condition d'un environnement déjà naturellement fragile.

Les engrais, faiblement utilisés, posent le problème du maintien du potentiel productif agricole. On estime que le taux en matière organique des sols est inférieur à 1% sur 55% des terres, seuil en dessous duquel les engrais minéraux ne peuvent atteindre leurs effets potentiels. Le Burkina Faso se trouve donc confronté au problème de la restauration du niveau de fertilité des sols, pour accroître l'efficacité des engrais minéraux afin de relever la productivité de l'agriculture.

Face à ces problèmes, des tentatives de solutions ont été initiées par le Gouvernement. Il s'est agi dans les années 70 de désengorger le plateau central par un déplacement des populations de cette région en direction des vallées du fleuve Mouhoun libérées de la cécité des rivières. Il s'agit des migrations assistées. Durant la seconde moitié des années 80, l'Etat a institué le programme des *'trois luttes'* dont l'objectif était de réduire la dégradation de l'environnement sous l'action des feux de brousse, de la coupe abusive du bois et de la divagation des animaux. Des systèmes de captage d'eau et d'humidité (diguettes, zai) ont été mis en place depuis les années 70. Pour relever le niveau de matière organique des sols, des programmes de recapitalisation des sols ont été mis en place. L'idée est d'apporter de la fumure de fond en combinant le phosphate au composte. Le Gouvernement a mis en place un Programme National de Gestion des Terroirs (PNGT) en 1991 qui vise à renverser le processus de dégradation et de reconstituer des forêts villageoises avec la participation des

communautés locales. Cette dégradation est une réalité qui s'est aggravée depuis la sécheresse des années 70. On constate une fluctuation dans la production. Face à cela, les organismes de protection de l'environnement ont d'abord essayé de protéger et de gérer les terres et les ressources par une législation rigide. Les projets et organismes soucieux d'atteindre des résultats à court terme, cherchent des solutions techniques immédiates sans une maîtrise évidente des causes réelles de la désertification qui demeure un vrai problème du développement durable. Les phénomènes de feux de brousse récurrents, l'orpaillage, la divagation des animaux, la coupe abusive du bois, l'exploitation anarchique des terres cultivables défient toujours les solutions préconisées jusque là. Toutefois, dans certaines régions (celle du Nord), ces solutions, une fois bien assimilées par la population, sont efficaces, ce qui fait dire à certains experts que l'accent devrait être davantage mis sur l'éducation.

II. 1.5. La disponibilité en or

L'or est compté parmi les ressources naturelles les plus importantes du Burkina Faso mais géologiquement, de quelle formation vient-il?

L'or est une ressource provenant des formations géologiques. Le Burkina Faso appartient géologiquement à un bouclier formé de trois grands ensembles continentaux de vieilles roches sur lesquelles se sont déposées des couches sédimentaires du précambrien (le précambrien inférieur, moyen et supérieur). Hormis la couche du précambrien inférieur, les autres couches du précambrien, le supérieur et le moyen ou encore tarwaien (du nom du centre aurifère du Ghana, Tarwa) existent au Burkina Faso. La partie géologique importante

est donc le précambrien moyen occupé par les étapes du birrimien (Birrim : nom d'un fleuve au Ghana). Le birrimien inférieur est composé de schiste et de quartz et occupe l'Ouest, le Nord et une partie de l'Est du Burkina. Le birrimien supérieur est composé de roches volcaniques gabro-andésiques et de roches vertes qui ont formé un relief vigoureux à l'Est et au Sud-ouest à partir de Birrim. Ces dernières roches, très minéralisées, détiennent une bonne partie de l'or burkinabé. Tous les géologues qui ont travaillé dans des régions semblables admettent que les concentrations aurifères qui conduisent à des exploitations profitables se trouvent dans la série semi-métamorphorique autour des roches éruptives relatives à cette série. Cette constatation appuie vigoureusement la thèse française sur l'origine basique de l'or alors que la thèse britannique lui trouvait une origine acide.

Ces roches sont recoupées par des filons de quartz dont la mise en place est faite en plusieurs étapes en rapport avec celles des roches dioritiques et granitiques. L'or y est tantôt libre dans les fissures du quartz qui comporte souvent plusieurs faciès (bleuté, grisâtre, carié, blanc laiteux)¹¹¹. L'or libre est celui qui se présente dans sa gangue sans liaison avec un autre métal. Tantôt on peut le trouver en association avec l'argent pour donner l'électrum, avec le sulfure de fer pour donner la pyrite, avec le sulfure de cuivre pour donner la chalcopyrite, avec le cuivre seul pour donner la tellure. C'est ce quartz que les orpailleurs broient pour récupérer l'or qui y est contenu, il s'agit de l'or filonien (entendre par filon).

L'or est souvent contenu dans les éluvions qui proviennent du démantèlement et de l'accumulation aux pieds des collines et dans les dépressions, de débris de roches arrachées par les intempéries (pluie, vent, variation de température). Il s'agit de l'or éluvionnaire, les

¹¹¹ Cf. Badolo (1988) op cit..

orpailleurs l'exploitent également. Il arrive que l'or des éluvions soit transporté et mélangé à des gravillons ou de la latérite dans les ruisseaux ou dans les ravins fossiles. Il peut constituer ainsi des pépites d'or. L'or des alluvions provient des dépôts de fragments de roches et de débris divers transportés par les cours d'eau et déposés plus loin dans les lits des rivières où sa densité forte l'abandonne au fond de l'eau.

En juillet 1940 déjà, J. Sagatzky¹¹², l'un des premiers ingénieurs français à travailler dans le Sud-ouest du pays affirmait que l'ex Haute-Volta était suffisamment bien connue du point de vue géologique et du point de vue minier grâce aux activités de prospection du Service de Mines de l'AOF (Afrique Occidentale Française) et ensuite aux travaux de la Compagnie Equatoriale des mines (prospection détaillée). L'ensemble des travaux de prospection qui a couvert les 2/3 du pays a confirmé la présence de l'or dans une bonne partie des régions parcourues (Bouna, Kampti, Ouagadougou, Tenkodogo).

II.1.6. Les caractéristiques économiques

Elles couvrent les trois secteurs dominants de l'économie nationale, les secteurs primaire, secondaire et tertiaire.

II.1.6.1. Le secteur primaire

Le secteur primaire (agriculture et élevage) domine largement l'économie du Burkina Faso. L'agriculture représente plus de 38,6 % du Produit Intérieur Brut. Elle occupe près de 90%

de la population active et procure 50% des recettes totales d'exportation du pays. Mais elle reste dominée par la petite exploitation familiale. Un tiers seulement des terres cultivables est mis en valeur dont 15.000 hectares (sources des données chiffrées : MEF 1999, op cit) sont irrigués. Les cultures vivrières représentent 85% des surfaces totales cultivées et sont essentiellement composées du maïs, du fonio, du mil, du sorgho et du riz. Dans le domaine des cultures de rente, à côté de l'arachide, du soja, du sésame, du haricot vert frais, le coton prédomine. Il représente à lui seul 40% des recettes d'exportation. L'importance de la production agricole fluctue au gré des intempéries (pluviométrie, sécheresse...) et des pratiques culturelles toujours d'obédience traditionnelle. Pour la saison 1995-1996, le Burkina Faso a enregistré un déficit agricole de 180.000 tonnes pour une demande de 2.300.000 ; cette saison, avec une pluviométrie relativement bonne, il a enregistré un excédent de près de 600.000 tonnes. Mais cette fluctuation masque souvent des disparités car au cours d'une même saison, l'abondance des récoltes souvent au Sud, au Sud-ouest et à l'Ouest se dispute avec la pénurie de la région du Nord. Seulement il est habituel que les premières régions citées donnent toujours d'assez bonnes récoltes dans les situations de déficit et qu'il y ait danger de famine dans celle du Nord. Depuis la deuxième moitié des années 90, l'agriculture burkinabé a enregistré quelques performances encourageantes. La production en volume du secteur primaire s'est accrue de 7% et celle du coton de 36% pour la saison 1996-1997. On a cependant constaté une augmentation du prix des produits de 25%.

L'insuffisance de pluie n'est pas la seule cause de disette. Le paysan, même en période favorable, a tendance à limiter sa production céréalière à sa consommation personnelle ; il

¹¹² SAGATZSKY Jean : *Problèmes d'organisation de l'industrie aurifère dans l'ex Haute-Volta*. IGAN,

préfère souvent augmenter ses cultures de rente pour accroître ses revenus. L'agriculture burkinabé connaît de sérieuses contraintes liées aux conditions naturelles (faiblesse et irrégularité de la pluviométrie), à un faible niveau de développement du capital humain et les méthodes archaïques de production, à l'insuffisance des infrastructures et des services d'accompagnement (transport, stockage, conditionnement, commercialisation, vulgarisation agricole), à la faible intégration des agriculteurs ruraux aux marchés. A cela, s'ajoutent l'inefficacité des politiques de tarification, les nombreuses distorsions de prix à cause des politiques interventionnistes, la complexité des circuits de commercialisation et la déficience du cadre institutionnel. Cette déficience se résume par l'absence d'un cadre rural, le problème de droit de propriété des terres, les systèmes de financement inadaptés et coûteux.

A côté de l'agriculture, l'élevage complète ce secteur primaire avec un important cheptel estimé à 20 millions¹¹³ de têtes (4 millions de bovins, 14 millions d'ovins) en 1998. Il contribue à 18% du PIB et 24% des exportations totales en valeur et constitue une importante source de revenu pour les éleveurs. Cet élevage repose sur une exploitation extensive des ressources naturelles (pâturage traditionnel sans recours aux sous produits agricoles et industriels). Le développement actuel des techniques agricoles entraîne une transformation rapide du système pastoral vers un système agro-pastoral. Cette transformation est régie par deux éléments contradictoires. La population animale est en augmentation alors que la surface des pâturages est en baisse. Toujours et partout, l'élevage a un caractère extensif, ce qui implique un déplacement vers les zones un peu plus fertiles, également recherchées par les agriculteurs. L'on assiste de ce fait à une émergence de conflits entre éleveurs et

1941.

¹¹³ Source des données chiffrées : Document du Ministère de l'Economie et des Finances : « *Burkina Faso : compétitivité et croissance économiques : orientation stratégies et actions* ». 1999

agriculteurs dont les activités sont cependant complémentaires. L'élevage burkinabé fait face aujourd'hui à une baisse d'exportation estimée à 7% en moyenne par an (avec la crise ivoirienne, cette moyenne doit être largement dépassée) du fait du déstockage suite à la dévaluation du Franc CFA et à la concurrence des viandes venant d'Amérique Latine en Afrique de l'Ouest. Mais de bonnes perspectives demeurent pour l'exportation des cuirs et des peaux qui a atteint un rythme de 13% l'an depuis la dévaluation.

A travers le secteur primaire, on constate que l'agriculture comme l'élevage entraînent des pratiques d'exploitation extensive, destructrices des ressources naturelles. C'est dans cette optique que l'économie d'une dégradation de l'environnement devait être sérieusement envisagée dans ces domaines d'activité aussi bien que dans celui de l'exploitation minière notamment aurifère.

Dans son rapport sur la pauvreté, le Ministère de l'Economie et des Finances donne un aperçu de l'exploitation minière au Burkina Faso. Cette exploitation porte en majeure partie sur l'or. Il faut noter que l'indice de la production a fortement baissé en raison de plusieurs contraintes. Les extractions contribuent pour 1% au PIB. L'or est la production dominante et constitue la troisième source de recette d'exportation du pays (8%) après l'agriculture-élevage et l'économie extraterritoriale. Depuis 1990, la production a enregistré une forte baisse de 12,3% l'an, passant de 4 tonnes à 1 tonne environ, en 1998. De nombreux problèmes d'organisation et de gestion minent le domaine minier au Burkina Faso. De grosses sociétés étatiques et para-étatiques telles que la Société de Recherches Minières du Burkina (SOREMIB), Compagnie d'Exploitation et de Management de l'Or du Burkina (CEMOB) ont partiellement ou entièrement cessé leurs activités. Le code minier du pays, qui

est jugé moins attractif que celui des pays concurrents a été révisé en 1993, a entraîné du même coup de nouveaux investisseurs et une augmentation du nombre de permis de recherche octroyés mais peu d'entre eux sont restés au pays depuis 2000. Cette exploitation repose en grande partie sur l'orpaillage ou exploitation artisanale de l'or qui comporte des risques sociaux et environnementaux, objets de la présente étude.

II.1.6.2. Le secteur secondaire

Selon les données de l'enquête prioritaire de l'INSD (1998), le développement du secteur des industries manufacturières est encore embryonnaire au Burkina (4% du PIB et 10% des exportations totales) et les résultats obtenus par le passé sont médiocres. En effet, entre 1990 et 1995, l'indice de la production industrielle a baissé de 13,9%, en grande partie à cause d'un manque de compétitivité résultant de la faible productivité totale des facteurs et des coûts élevés des intrants. La reprise en 1996 est probablement attribuable à la dévaluation de 1994 du franc CFA.

Les industries agro-alimentaires (boissons et tabacs) constituent plus de la moitié de la production industrielle du secteur moderne (53%). L'industrie textile y occupait une place importante avec la société Faso Fani qui, malheureusement, ne transformait qu'une fraction négligeable de la production locale de fibre textile (2%), l'essentiel étant exporté. Aujourd'hui cette société a fermé ses portes et la recherche d'un preneur n'est pas encore concluante. Dans l'ensemble, l'industrie manufacturière au Burkina est surtout un secteur d'import-substitution qui a peu d'atouts compétitifs. Le secteur industriel burkinabé est non compétitif à cause de la cherté des facteurs de production (eau, électricité, transport,

carburant), d'une main d'œuvre non qualifiée et coûteuse, d'une faible productivité, d'un accès difficile au crédit, et d'un marché national étroit et fiscalisé. Néanmoins les réformes transversales qui réduiraient le coût des facteurs locaux et des intrants importés, et la libéralisation complète de la filière pour enlever les situations de rente et un code d'investissement simple, transparent et incitatif qui sont en étude offriraient des perspectives exploitables par les PME.

L'industrie burkinabé a du mal à suivre l'intégration régionale, à cause du fort contenu des intrants importés et les analyses indiquent des marges négatives souvent aussi justifiées par une mauvaise gestion.

L'économie extraterritoriale constitue un secteur important pour le Burkina parce qu'elle engendre des rapatriements de revenus de l'émigration. Le solde des économies sur salaires a représenté 35 milliards de FCFA au minimum par an, soit près de 4% du PIB courant et 50% des recettes d'exportations de biens ou encore l'équivalent en revenus d'environ 100.000 travailleurs payés au salaire minimum légal. Mais depuis 1996, l'on observe une tendance à la baisse, du fait d'une réduction des effectifs et des niveaux de rémunération dans les pays d'émigration, notamment en Côte d'Ivoire, pays qui accueille la plus grande proportion des flux migratoires en provenance du Burkina. Cette situation s'est exacerbée depuis 1999 avec le rapatriement de nombreux Burkinabé de ce pays.

II.1.6.3. Le secteur tertiaire

Ce secteur est dominé par les banques, les transports et les télécommunications, à côté d'un secteur informel constamment en croissance. Il contribue pour près de 40% au PIB, le taux moyen de croissance au cours des dernières années n'a guère dépassé 4%. Ces faibles performances sont dues à la persistance de contraintes majeures liées à la déficience des services bancaires, des transports et des télécommunications. Ce secteur peut être un des principaux piliers de la croissance et de la compétitivité future de l'économie à condition que des réformes structurelles soient faites afin de réduire les structures et les pratiques monopolistiques qui sont la source principale des coûts élevés et des services défectueux. Le secteur financier, les transports et les secteurs des télécommunications sont à la fois des piliers mais il appartient à l'Etat de les réformer pour s'insérer dans la dynamique de la nouvelle économie.

S'agissant du tourisme, il faut noter que le Burkina Faso organise tous les deux ans le FESPACO et le SIAO qui attirent de nombreux étrangers. Outre cela, il existe de nombreux sites touristiques. Aussi, la flore et la faune peuvent être exploitées pour dynamiser ce secteur d'activité toujours recroquevillé sur un schéma traditionnel.

Au chapitre du secteur privé, l'économie burkinabé reste dominée par des entreprises de taille modeste. Ainsi, le secteur formel est constitué de quelques grosses entreprises (agro-alimentaire, textile et mines), d'un peu plus d'un millier de PME et de plus de 5 000 micro-entreprises. Ce secteur n'emploie que 2% de la main d'oeuvre mais contribue à hauteur de

40% au PIB. D'un autre côté, le secteur informel, avec une myriade de micro-entreprises (environ 90000) relevant de secteurs et de métiers diversifiés, contribue pour 32% du PIB et 70% de l'emploi non-agricole. Quant à la répartition géographique des entreprises du secteur formel (toutes natures confondues) sur l'ensemble du territoire national, on constatait en 1997 une très forte concentration à Ouagadougou et ses environs avec 80% des entreprises, contre 10% à Bobo-Dioulasso et les 10% restants dans les autres villes. Par contre, 85% des activités du secteur informel sont localisées en milieu rural et 15% en milieu urbain¹¹⁴.

Le secteur privé burkinabe dépend faiblement du capital étranger. À l'exception des grandes entreprises de services (banques, assurances, hôtellerie, distribution de carburant) et du secteur minier, la présence du capital étranger y est peu significative et le climat politique, jusqu'en 1990, ne l'a pas favorisé. Par ailleurs, au cours des dernières années, les rapports entre le secteur privé et l'État se sont quelque peu améliorés, ce dernier considérant ce secteur comme l'un des piliers du développement économique du pays et des réformes ont été récemment entreprises pour en améliorer l'environnement. Cependant, la croissance du secteur privé demeure handicapée par la lenteur de la mise en oeuvre des réformes amorcées. Le secteur privé a bénéficié au cours des dernières années d'appuis multiples et relativement importants de la part des bailleurs de fonds. Mais ce secteur reste confronté à de multiples contraintes liées principalement à l'environnement légal, au financement, aux coûts des facteurs, à la maîtrise technologique et de gestion et, à ce chapitre, des réformes et actions d'envergure restent à entreprendre de la part du Gouvernement pour favoriser le développement de ce secteur.

¹¹⁴ Sources des données chiffrées : Agence Canadienne de Développement International (ACDI) : *Burkina*

Enfin, le secteur bancaire burkinabé est sorti renforcé de la restructuration engagée par les autorités. Toutefois, les ménages, tout comme les PME, continuent d'avoir un accès difficile et coûteux au crédit bancaire et aux services financiers de façon générale. En conséquence, une grande partie de leurs investissements et des fonds de roulement continue à être financée sur fonds propres. De même, il existe peu de produits disponibles et accessibles à la grande masse d'épargnants potentiels; le taux d'intérêt aux épargnants demeure faible alors que le taux prêteur reste en moyenne anormalement élevé, comme dans plusieurs pays de la zone. L'accès au crédit pour les populations pauvres, et notamment pour les femmes, demeure extrêmement limité, voire quasi inexistant dans certaines régions.

II.1.7. Les caractéristiques sociales

Avec un revenu par tête estimé à 300 dollars en 1998, le Burkina Faso fait partie des pays les moins développés de la planète selon le *“Rapport sur le Développement Humain Durable”* du PNUD. Bien qu'une évolution positive des performances économiques ait été constatée ces dernières années, le rythme demeure insuffisant pour le rapprocher des autres pays. Une grande partie de la population (45% en 1995) vivait en dessous du seuil de pauvreté avec 41099 FCFA en 1994, soit moins de 100 dollars. Or les normes internationales prévoient 365 dollars US par personne par an. Une telle situation a des conséquences sur les caractéristiques sociales de la population. Les indicateurs sociaux en sont pour la plupart défavorables. Ainsi le niveau d'éducation est globalement faible avec un taux de

Faso cadre de programmation . Rapport, 2001.

scolarisation de 38% en 1995 contre 70% pour les Pays les Moins Avancés (PMA). Les conditions sanitaires sont médiocres avec au total un médecin pour 24.000 habitants, un lit d'hôpital pour 5.000 habitants, une sage-femme pour 25.000 habitants, largement en dessous des normes de l'OMS. On note en milieu rural l'insuffisance, voire l'absence des services essentiels qui contribuent à la qualité de la vie : électricité, eau, télécommunication, biens de consommation durables. Sur la base de l'indice synthétique du développement du PNUD, le Burkina demeure encore au bas de l'échelle (parmi les 5 derniers pays).

II.1.7.1. Les caractéristiques générales de la pauvreté

La pauvreté est plus accentuée en milieu rural. Elle affecte plus les populations de la partie septentrionale du pays que celles des régions du sud et du centre. Les couches les plus vulnérables à la pauvreté sont les enfants (moins de 15 ans des deux sexes), les femmes, les chômeurs et les vieillards. Les statistiques indiquent que 100 femmes contre 95 hommes atteignent le seuil de pauvreté absolue. Environ 47% des enfants de 1 à 4 ans souffrent de malnutrition, et 70% des enfants en dessous de 5 ans sont anémiés. Les activités économiques des pauvres sont l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'artisanat et le secteur informel.

Par rapport aux groupes socio-économiques, l'incidence de la pauvreté en 1994 était plus accentuée chez les agriculteurs vivriers (51,5%), les agriculteurs de rente (50,1%), et les inactifs ou chômeurs (41,5%). Selon toujours le rapport du PNUD, en 1998, hormis les agriculteurs de rente et les inactifs pour lesquels l'incidence de la pauvreté est en baisse passant respectivement à 42,4% et 38,7%, la tendance de la pauvreté est partout ailleurs à la hausse (salariés du public et privé, artisans et commerçants, et autres actifs).

Sur le plan des revenus, le profil de la pauvreté en 1994 montre que le Burkina Faso est caractérisé par des inégalités relativement fortes dans la répartition des revenus. En effet, 10% de la population disposent de 50% de la masse des revenus. La stratégie de réduction de la pauvreté devra donc concourir non seulement à une augmentation des revenus mais également à leur répartition plus équitable.

II.1.7.2. Des besoins humains fondamentaux en attente de solutions

Malgré d'importants efforts consentis pour promouvoir les services sociaux essentiels de base, le déficit persiste du fait d'une part de la forte demande consécutive à la croissance rapide de la population et d'autre part des possibilités d'offres très limitées en la matière. En effet, bien qu'en net progrès, le taux de scolarisation est l'un des plus faibles de la sous-région (41% de taux brut de scolarisation en 1998-99 dont environ 32% pour les filles). La situation sanitaire se caractérise par une morbidité et une mortalité (notamment infantile et maternelle) très élevées imputables aux maladies infectieuses et parasitaires et à l'expansion rapide de l'infection du VIH : la séroprévalence du VIH/SIDA chez les adultes est de l'ordre de 8 à 10%. Le pays est actuellement l'un des plus affectés par le VIH parmi les pays de l'Afrique de l'Ouest. La séroprévalence au sein de la population est estimée à 7%. La population des jeunes est particulièrement touchée. Le nombre de séropositifs augmente régulièrement (de 3% en 1987, il a été estimé à plus de 7% en 2002).

La situation en matière d'approvisionnement en eau potable s'est nettement améliorée mais reste encore insuffisante pour couvrir l'ensemble des besoins des populations urbaines et rurales.

Ces dernières années, le Burkina Faso a réalisé des performances économiques appréciables. Le revenu par tête d'habitant a progressé d'un taux de 0,8% entre 1975 et 1996 et de 3% en moyenne entre 1995 et 1996. Il est à un taux d'environ 5% en 2002. Malgré ces efforts, les analystes économiques estiment qu'il faudra toujours un quart de siècle pour doubler le revenu par tête d'habitant, c'est-à-dire l'élever au niveau de la moyenne de 1996 de l'ensemble des pays d'Afrique au sud du Sahara (490 dollars US). La précarité de la santé des populations, notamment des femmes (taux de mortalité maternelle de l'ordre de 566 décès pour 100.000 naissances vivantes) et des enfants (taux de mortalité infantile de l'ordre de 94 pour mille en 1993), ajoutée au faible développement du système éducatif et son accès limité, le faible accès des femmes aux services sociaux essentiels font dire que le Burkina est généralement marqué d'un déficit social.

Le regard porté sur les caractéristiques géographiques, historiques, sociales et économiques présente le Burkina Faso comme un pays de contraintes. La nature ne l'a pas favorisé du point de vue de la quantité des ressources naturelles. Par ailleurs, le pays connaît un décollage économique difficile et est resté longtemps empêtré dans une faiblesse de production, et de développement humain (niveau de scolarité, couverture sanitaire), le tout signifiant une qualité de vie médiocre dans l'ensemble. Dans un tel contexte, la situation des orpailleurs mérite d'être spécifiée, eux qui vivent dans des conditions particulières (éloignement par rapport aux centres urbains, mobilité dans l'espace). Il convient de les situer par rapport à ces moyennes nationales surtout lorsque l'on estime fortuitement qu'ils sont relativement privilégiés par leurs revenus supposés à tort ou à raison élevés.

Un cadre théorique de référence s'impose à ce stade de l'étude, dans le but de l'orienter, non pas sur des sentiers battus, mais en en tenant compte afin d'éviter le vain effort de réinventer la roue.

II.2. Méthodologie

Tenant compte de la spécificité de notre sujet , nous avons élaboré une méthodologie de collecte des données sur plusieurs paliers. Ils sont les sources documentaires, les enquêtes de terrain et surtout les outils de leur collecte et de leur analyse. Toutes les opérations menées méritent chacune sa part de description, l'intérêt étant de montrer leur utilité dans le processus d'enquête. La méthodologie de collecte est comme ce panier de recettes variées, disons de techniques variées, qui ont concouru à donner et à affiner les résultats. Outre les sources documentaires, elle a essentiellement reposé sur les enquêtes de terrain à travers les entretiens individuels.

II.2.1. Les sources documentaires

Plusieurs sources documentaires nous ont servi dans la collecte des données. La première est constituée des ouvrages écrits. Elle regroupe d'une part, les ouvrages dits de matière grise ou académiques tels que les thèses, les mémoires, les rapports de recherche fondamentale. Ce sont des ouvrages de diverses disciplines : histoire, économie, anthropologie, sociologie et écologie. D'autre part, il y a les ouvrages de recherche appliquée tels que les rapports de recherche expérimentale, les textes législatifs, les articles de périodiques. Des cartes ont fait partie de cette catégorie d'ouvrages. La question sociale n'étant pas la préoccupation d'une seule discipline, une recherche documentaire interdisciplinaire nous a offert de partager des visions riches de leur complémentarité et de leur diversité sur l'exclusion sociale et le rapport entre l'homme et l'environnement.

Ces sources ont été obtenues soit au Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CNRST) où nous avons travaillé au sein d'une équipe pluridisciplinaire sur la gestion participative des forêts classées de Tiogo et Laba au Centre Ouest du pays, soit dans d'autres bibliothèques de la ville de Ouagadougou. Les archives des ministères (Ministères de l'Environnement et des Ressources Halieutiques, Ministère de l'Energie et des Mines, Ministère de l'Agriculture, Ministère des Ressources animales, Ministère des Affaires étrangères) ont été des lieux privilégiés de collecte des données bibliographiques.

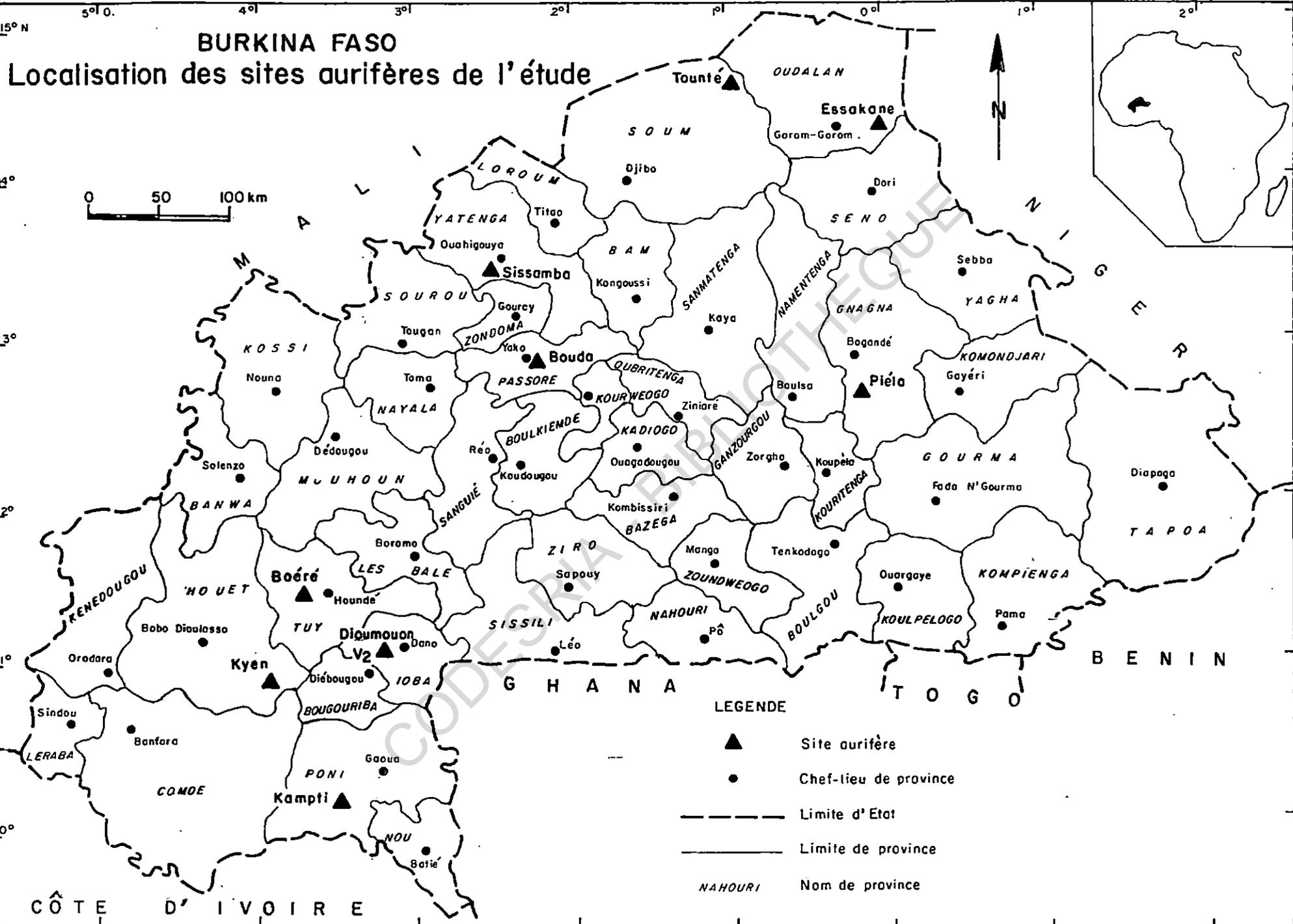
Le laboratoire du Professeur Jean Baptiste KIETHEGA, archéologue, responsable du troisième cycle au département d'Histoire et Archéologie à l'Université de Ouagadougou, a été pour nous l'un des meilleurs filons de documentation. Le Professeur Kiéthéga lui-même étant l'une des toutes premières autorités scientifiques sur l'orpillage, pour avoir soutenu la première et l'unique thèse sur ce thème et par ses nombreuses publications, a été pour nous une vive source.

Des sites internet sont entrés en ligne de compte dans cette recherche documentaire, notamment celui du Centre Canadien de Recherche pour le Développement International (CRDI et du PNUD. Enfin, nos prises de vue effectuées sur le terrain ont servi de supports visuels pour illustrer le cas échéant, certains aspects de la réalité. Ces sources ont servi en amont à la construction des bases théoriques de la recherche et en aval à l'analyse des données recueillies.

II.2.2. Les sites d'enquête de terrain

L'enquête préliminaire nous a permis de séjourner deux jours sur chacun des dix sites que nous avons retenus. Pour la collecte définitive des données, la méthode d'enquête a connu une modification significative sur plusieurs aspects, ceci en rapport avec le temps et les moyens dont nous disposons. C'est ainsi que nous avons retenu neuf sites d'orpaillage : Bouda dans la province du Passoré, Tounté dans la province du Soum, Essakane dans la province de l'Oudalan, Kyen dans la province du Houet, Piéla-Djitoarga dans la province du Gourma, Dioumouon-V2 dans la province du Ioba, Kampti dans la province du Poni, Boéré dans la province du Thuy et Sissamba dans la province du Yatenga, au lieu de dix. Les aménagements ont été opérés dans la formulation du questionnaire, l'appropriation du questionnaire par les traducteurs. Les variables spatiales et socio-ethniques, ont été améliorées par celles du revenu, en plusieurs dimensions, d'âge et d'opinions de personnes ressources. Elles ont contribué à mieux rendre compte des implications socio-environnementales de l'orpaillage.

Les sites ont été choisis par zone phyto-géographique du pays en tenant compte de plusieurs critères dont l'accessibilité, l'intensité de l'activité, la densité de la population des orpailleurs et l'histoire de l'exploitation ont été les principaux. Seule la zone Sud du pays n'a pas été concernée à cause de la faiblesse du niveau de l'activité à ce moment. Ainsi, se présentent la carte des sites aurifères de l'étude en définitive.



- **Le site aurifère de la région du Centre (*Bouda* ;** situé dans la province du Passoré), ce site est ouvert depuis 1987. Il est d'un âge permettant d'observer les phénomènes de mutations externes et internes sur le site. Son activité de façon générale s'est amoindrie en intensité suite à la baisse de la teneur du minerai en or. Il représente le site où l'on rencontre une population d'orpailleurs quasiment Mossi (le groupe ethnique majoritaire du pays). Il est situé non loin de Ouagadougou (environs 100 km) à proximité d'un grand axe routier (Ouagadougou- Ouahigouya), dans la zone de savane arbustive peu arrosée par la pluie (800 mm /an) et où l'activité économique principale est l'agriculture .

- **Les sites aurifères de la Région du Nord (*Sissamba* dans la province du Yatenga, *Tounté* dans la province du Soum, *Essakane* dans la province de l'Oudalan).** Situés dans le moyen et dans l'extrême du pays qui concentre la plus forte minéralisation du territoire national, ces sites, d'une quinzaine d'années d'âge en moyenne, ont été les fleurons de l'économie dans la zone. Essakane particulièrement était le symbole du succès de la politique minière étatique durant la première moitié des années 90 à travers la CEMOB. La région est peuplée de Peulh, vivant principalement d'élevage. La pluviométrie y est médiocre (500 mm d'eau/an). La végétation n'en est pas meilleure ici en plein Sahel . En 1999, suite à la chute du prix de l'or sur le marché international, et à une malversation financière politico-judiciaire, la CEMOB a mis fin à ces activités. Les ouvriers travaillant pour la CEMOB ont été licenciés et le recouvrement de leurs droits a fait la une de la presse. Les orpailleurs, eux, jonglent pour éviter de tomber dans les filets des agents de sécurité du site entre temps interdit d'accès.

Le site de la région de l'Est (*Piela-Djitoarga*). Il s'agit de trois petits sites relativement nouveaux (datant de moins de 10 ans) dans l'Est du pays. C'est la région peuplée par les Gourmatché généralement agriculteurs et éleveurs. La végétation y est relativement

abondante et la pluviométrie meilleure que sur les sites précédents. Ce sont de nouveaux sites qui n'ont pas encore connu d'affluence extraordinaire d'orpailleurs et où l'extraction de l'or est plutôt saisonnière. Elle se développe de décembre à mai.

Les sites de la région du Sud-ouest (*Dioumouon-V2* dans la province du Ioba, *Kampti* dans la province du Poni). Ce sont des sites récents (1997) et situés dans l'une des régions les mieux arrosées du pays. Le premier est l'aire géographique des Dagara qui, dans leur tradition, n'avaient pas accordé à l'orpaillage un véritable intérêt jusqu'à la découverte du site. Il a été l'un des sites les plus actifs ces cinq dernières années et cela malgré la chute du prix de l'or. Le second se trouve chez les Lobi qui ont prêté leur nom à l'une des plus prestigieuses régions aurifères de l'économie précoloniale et coloniale française, l'or du Lobi y évoque tout un symbole.

Les sites de la région de l'Ouest (*Boéré* dans la province du Houet, *Kyen* dans la province du Tuy). Ils sont situés dans l'une des zones écologiques favorables du pays. Historiquement, les populations de cette zone ont connu une intense activité économique basée sur le trafic ou la production de l'or. Il s'agit du trafic de l'or précolonial dont les Dioula ont fait de Bobo-Dioulasso, deuxième ville du pays, une plaque tournante en Afrique occidentale. Les Vigué dans cette zone auraient un savoir-faire de bonne notoriété sur l'exploitation de l'or. *Kyen* est particulièrement situé au coeur de la zone cotonnière du Burkina. La population Bobo, Bwaba et les commerçants Dioula ont une bonne connaissance de l'or. Ils ont développé son commerce avec d'autres peuples bien avant la colonisation. Le

colonisateur français n'a pas manqué de le noter dans son rapport de 1934 (cf..Kièthega. J.B¹¹⁵).

II.2.3. Les enquêtes de terrain

Elles concernent aussi bien les outils de collecte des données que les techniques qui nous y ont guidé. Chaque terrain a sa spécificité qu'une méthodologie adaptée permet d'aborder mais il existe une démarche globale à laquelle nous avons dû alléger. Les points suivants explicitent les séquences dont elle est constituée.

II.2.3.1. La période d'enquête

L'enquête préliminaire en 1999 a permis de remarquer un faible niveau en hivernage et peu après l'hivernage, parce que certains orpailleurs pratiquent aussi l'agriculture. En ces périodes, ils sont toujours occupés par les travaux agricoles. Les enquêtes proprement dites se sont déroulées du mois de février au mois de mai 2002, en vue de bénéficier d'une présence maximale des paysans orpailleurs sur les sites pendant la saison sèche marquée par l'arrêt des travaux champêtres au Burkina Faso. Cette période convient aussi le mieux au déroulement des enquêtes parce qu'en saison sèche les trous-mines sont moins inondés d'eau et les risques d'éboulement plus réduits. Toutefois, il a été important de visiter ces sites en période hivernale pour observer le paysage et s'entretenir avec quelques paysans orpailleurs sédentaires.

¹¹⁵ KIETHEGA (J.B), op cit, p :191

II.2.4. L'échantillonnage

Pour l'enquête préliminaire nous avons constitué trois types d'échantillons:

- un premier échantillon concernait les orpailleurs permanents ;
- un second prenait en compte les orpailleurs contractuels et les saisonniers ;
- un troisième était composé de paysans ordinaires non orpailleurs.

La technique d'échantillonnage était basée sur le choix raisonné qui sélectionnait les membres de l'échantillon en fonction des variables telles que l'ancienneté, le degré de qualification, le statut matrimonial. Nous nous sommes rendus compte sur le terrain que cette technique nous absorbait trop de temps et que de toute façon les données qualitatives et quantitatives pouvaient se recueillir auprès d'un échantillon statistique.

Pour les enquêtes définitives, nous avons mis l'accent sur le choix statistique par souci de gain en temps et par souci de la représentativité de l'échantillon. La population d'enquête représente l'ensemble des orpailleurs sur les huit sites d'étude. Sur cette population d'enquêtes nous avons constitué un échantillon principal.

II.2.4. 1. L'échantillon principal

Sa sélection a procédé d'un tirage aléatoire à partir des listes des orpailleurs mises à notre disposition par les agents de l'Etat sur les sites (police, gendarmerie, agent BUMIGEB), ou par les responsables des orpailleurs là où ils sont sommairement organisés. Notre souci a été

de disposer d'un échantillon statistique et représentatif où chaque orpailleur de la liste a eu une chance calculable et non nulle d'être choisi. L'opération a été menée de la même façon sur chaque site d'étude. En cas de manque de liste, nous avons procédé nous-mêmes au décompte des orpailleurs sur place pour disposer d'une liste et constituer l'échantillon. Il en est résulté un échantillon définitif qui a compté 391 personnes, représentant 10% des orpailleurs ayant vécu sans interruption au moins une année sur le site. C'est auprès de ces 391 orpailleurs que les enquêtes ont été menées. Après dépouillement, il en est resté le nombre 361. Il y a donc eu environ 7% de déperdition due à certaines incohérences des réponses. C'est de ce nombre de 361 orpailleurs qui a servi de base pour les analyses statistiques que l'on retrouve dans la troisième partie de notre travail.

II.2.4. 2. L'échantillon secondaire

Il comprend le personnel de l'Etat présent sur les sites et dans les structures administratives et techniques en charge du secteur minier au Burkina et aussi ceux de l'environnement dans les centrales administratives notamment dans la ville de Ouagadougou. Il s'agit des acteurs déterminants des choix politiques, économiques et administratifs concernant l'or et l'environnement. L'étude risquait d'être unijambiste si elle laissait de côté d'autres acteurs importants du domaine. Deux des premiers responsables de chaque structure ont été systématiquement membres de cet échantillon. En définitive, le nombre total des membres de cet échantillon s'est élevé à 36 personnes. Elles nous ont permis d'obtenir des données essentiellement qualitatives.

II.2.5. Le personnel d'enquête

Les enquêtes ont été menées par nous-même aidé de deux traducteurs, et une enquêtrice. Après l'appropriation du questionnaire, les traducteurs et l'enquêtrice sont au moins du niveau de la classe de terminale de lycée et collège. Ils s'exprimaient dans les trois principales langues du pays (mooré, dioula, fulfuldé). Ce dispositif nous a permis de gagner du temps sur les travaux de terrains. L'enquêtrice s'entretenait plus souvent avec les femmes car les enquêtes préliminaires ont révélé que certaines orpailleuses sont réservées sur certains sujets avec les hommes.

II.2.6. Les éléments de sondage

Le sondage s'est réalisé à l'aide d'un questionnaire pour l'échantillon principal et d'un guide d'entretien pour l'échantillon secondaire.

II.2.6.1. Le questionnaire

Notre souci a été de disposer de données qualitatives et quantitatives pour nos analyses. Pour ce fait, le questionnaire était composé de questions fermées et de questions ouvertes ayant servi à des entretiens semi-directifs. Les questions fermées ont permis de recueillir des informations d'ordre statistique. Les questions ouvertes quant à elles, ont concerné des sujets où l'opinion de la personne était nécessaire. Les entretiens se sont déroulés individuellement. Toutefois une discussion de groupe a regroupé les responsables des orpailleurs de chaque site

en vue de provoquer des débats contradictoires et complémentaires sur certains aspects de l'orpaillage.

II.2.6.2. Le guide d'entretien

Il a servi à collecter les données auprès des membres de l'échantillon secondaire . A partir des thèmes ciblés, une discussion a été menée avec les membres de l'échantillon par structure de travail. Ces entretiens ont été ouverts en vue de recueillir au maximum les opinions des intéressés sur l'orpaillage.

II.2.7. Les outils d'analyse

Il est essentiel de les préciser dans la mesure où ils permettent non seulement de s'orienter vers les types de données à recueillir mais également à les tamiser lors du dépouillement pour l'analyse. Ils se composent des indicateurs, des variables aussi bien économiques que sociales.

II.2.1.1. Les indicateurs

Les indicateurs que nous avons utilisés sont ceux que nous considérons nécessaires pour caractériser la pauvreté, l'exclusion sociale et la dégradation de l'environnement. Ce sont des indicateurs économiques et sociaux conçus à travers nos enquêtes préliminaires mais aussi

choisis grâce aux travaux de chercheurs notamment Amartya Sen¹¹⁶ et Asselin¹¹⁷. Asselin (2.000) définit l'indicateur en ces termes: « Une variable "proxy" mesurable et aussi près que possible d'une dimension particulière dans l'espace de pauvreté .»¹¹⁸.

Même si l'on venait à se mettre d'accord sur une même compréhension du concept de pauvreté, il conviendrait de pouvoir la caractériser. La difficulté à mesurer ce qui n'est pas apparemment mesurable n'est pas à occulter car ni le bien-être économique, ni la satisfaction des besoins, ni les capacités d'un individu ne sont directement observables. Il est donc indispensable de se doter de variables observables pour cerner à peu près la réalité qui caractérise la pauvreté. Ces variables sont les indicateurs. Des variables sont requises parce qu'une dimension pure n'est pas forcément observable, ou est trop coûteuse à mesurer. Plus d'un indicateur peuvent être nécessaires pour décrire une dimension de la pauvreté.

Exemple 1: Dimension de la pauvreté; revenu d'un orpailleur.

Indicateur: dépenses totales annuelles d'un orpailleur.

Exemple 2: Dimension de la pauvreté: être adéquatement nourri.

Indicateur: consommation journalière de denrées de base comme le riz.

Dans *l'exemple 1*, un indicateur est requis car le revenu permanent n'est pas directement mesurable. En ce qui concerne les orpailleurs, le revenu est constitué par des recettes liées à des circonstances aléatoires, par exemple la découverte d'un filon d'une bonne teneur en or, la fluctuation des prix du gramme d'or. Dans *l'exemple 2*, l'utilisation d'un indicateur peut se justifier par le coût très élevé de réaliser à grande échelle une enquête nutritionnelle détaillée.

¹¹⁶SEN Amartya, op cit, p 49

¹¹⁸ASSELIN Louis-Marie, op cit, p 28

Un indicateur de pauvreté est différent d'une mesure de pauvreté et d'un indice de pauvreté. Les mesures et les indices de pauvreté vont plus loin que les indicateurs de pauvreté en donnant un sens précis au niveau critique appelé seuil de pauvreté. Ces deux concepts sont plus fréquemment utilisés lorsque l'indicateur est une variable numérique. Soit (y) un indicateur de pauvreté mesuré sur une unité statistique U , et y^* le seuil de pauvreté, toute fonction de (y, y^*) est alors une mesure de pauvreté, comme par exemple: y/y^* , y^*-y , etc. C'est un nombre prenant sa valeur au niveau de l'unité statistique. Toute fonction de l'ensemble des valeurs (y) pour un groupe de la population complète un indice de pauvreté: Il n'y a donc pas à confondre, par exemple, un indicateur de revenu d'un orpailleur y , avec le fait que cet orpailleur soit pauvre (mesure de pauvreté) selon un certain seuil de pauvreté y^* , ou encore avec le pourcentage des orpailleurs pauvres dans la population (indice de pauvreté).

a) Les caractéristiques

Pour être utile à un cadre conceptuel centré sur la mesure sociale, la notion d'indicateur doit être développée autour d'une typologie des indicateurs. Ce qui requiert l'attribution d'un ensemble de caractéristiques à chaque indicateur. Evidemment, plusieurs caractéristiques peuvent être considérées : utiliser le domaine¹¹⁹, le niveau, la fréquence, le groupe d'âge et le sexe.

Pour nos travaux, nous utiliserons des domaines économiques tels que le revenu, la nutrition, l'habillement mais surtout sociaux tels que la santé, l'éducation, l'implication sociale, la

¹¹⁹ Par domaine d'un indicateur il faut entendre, un domaine de la vie privée ou sociale. Par exemple : nutrition et sécurité alimentaire, santé hygiène revenu, éducation et information, habitat, sécurité civile, dignité personnelle, services et dépenses publiques, crédit, implication sociale, vulnérabilité aux crises, travaux ménagers, infrastructure, économique, travail, droits et liberté, perceptions de la pauvreté, habillement, le niveau

sécurité civile, la perception de la pauvreté et de l'environnement. A chaque fois il n'a pas été possible de donner des valeurs statistiques, certaines valeurs sont donc qualitatives mais sous-tendues par un raisonnement basé sur les informations données par la personne ressource.

b). Les niveaux

Par le niveau d'un indicateur, nous entendons la plus petite unité statistique pour laquelle l'indicateur est significativement observé et révélateur de l'aspect de la pauvreté qu'il représente. Les différents niveaux sont: l'individu, la communauté d'orpailleurs, la région., le ménage. Nos travaux seront dirigés autour de l'individu avec toutefois une extension au niveau du ménage et la communauté d'orpailleurs sur le site.

Le fait qu'un indicateur soit observable à un certain niveau ne signifie pas pour autant qu'il soit révélateur de la pauvreté. Par exemple, nous pouvons observer s'il y a eu un manque de nourriture chez l'orpailleur mais cela ne signifie pas que celui-ci soit pauvre. Mais le taux d'orpailleurs affamés sur le site est significatif de la pauvreté des orpailleurs. Un orpailleur pourrait donc être considéré pauvre, relativement à sa dimension particulière, s'il vit dans une communauté d'orpailleurs où le taux d'affamés est élevé (pauvreté par appartenance à un groupe).

c). La fréquence

On appelle la fréquence d'un indicateur, la périodicité attendue de sa mesure, en tenant compte de sa régularité à travers le temps :

- court terme; un an ou moins
- moyen terme; un an à moins de cinq ans
- long terme; plus de cinq ans

Nous travaillerons dans notre étude avec le moyen terme.

d). Sexe et groupe d'âge

Plusieurs dimensions de la pauvreté sont spécifiques au genre et au groupe d'âge. Pour l'élaboration de politique d'assistance aux orpailleurs, il est essentiel de mesurer ces dimensions spécifiques. Peu importe le niveau de la mesure, l'indicateur peut être spécifique aux femmes.

e). Les indicateurs privilégiés

Les trois concepts de pauvreté discutés précédemment en spécifiant différemment ce qui manque, privilégient nécessairement certains indicateurs sur d'autres. Les bonnes variables pour le bien-être économique ne sont pas forcément les mêmes que les bonnes variables pour la satisfaction des besoins de base ou pour les capacités. Sans étudier comment chaque indicateur fonctionne, car il y en a un très grand nombre, nous avons essayé de voir quels sont les types d'indicateurs favorisés par chaque école.

Pour l'école welfariste, un individu est pauvre lorsqu'il manque de bien-être économique. La subjectivité du concept, jumelée au fait qu'il est non observable, rend l'évaluation du bien-

être économique très hasardeuse. En conséquence, l'école welfariste se rabat sur des indicateurs de types revenus ou dépenses. Tout en reconnaissant la portée limitée de ces variables, elle les préfère néanmoins aux indicateurs puisqu'elle ne privilégie pas un bien sur un autre, laissant ainsi plus de place aux préférences des individus.

Dans le cas des besoins de base, encore une fois, il est difficile et coûteux d'observer directement leur satisfaction. On peut penser à tous les indicateurs dans le domaine de la nutrition, de l'éducation, de la santé, du logement et des vêtements en favorisant les indicateurs d'accomplissement par rapport aux indicateurs d'accès. Par exemple, un indicateur comme le nombre de cas de certaines maladies (tuberculose, etc) sur 100.000 habitants serait préféré au nombre de docteurs par 100.000 habitants.

Au contraire, l'école des capacités privilégie surtout des indicateurs d'accès. Desai qui a tenté de rendre l'approche opérationnelle suggère aussi d'utiliser le taux de mortalité et l'espérance de vie, désagrégés par sexe et par groupe d'âge pour juger de la capacité des individus à prévenir la mortalité et la morbidité évitables, de même que tous les indicateurs de satisfaction des besoins de base. Au plan des capacités d'inter-agir socialement, Desai propose d'utiliser des indicateurs de mobilité sociale de même que des indicateurs de droits à s'associer avec d'autres.

En ce qui concerne notre étude, une synthèse des indicateurs nous a paru mieux adaptée, ainsi les indicateurs tels que le revenu journalier, l'accès aux services publics, l'existence d'une association des orpailleurs, le nombre de rencontres avec les agents de l'Etat, la disponibilité de nourriture ont été privilégiés dans l'optique de nos hypothèses qui consiste à vérifier les conditions sociales de vie des orpailleurs. C'est dire que nous tenons aussi bien compte des indicateurs des besoins de base que ceux des capacités. Par ailleurs, nous avons

élaboré quelques domaines d'analyse de l'impact environnemental quand bien même nous n'en sommes pas spécialiste, il s'agit du panorama, de l'excavation, de la pollution, de l'érosion, pour les confronter dans l'hypothèse de la dégradation environnementale.

II.2.8. Le dépouillement

Notre questionnaire a été codifié avant le séjour sur le terrain de façon à ce que le dépouillement soit informatisé et les données traitées le plus efficacement possible. Nous avons bénéficié d'une formation pratique en dépouillement et analyse des données en sciences sociales sur les logiciels Excel et SPSS (Special Package for Social Sciences), qui nous a permis d'accomplir nous-même cette tâche. Sous formes de graphiques et de tableaux les données statistiques, les données d'opinions ont été traitées et soumises à l'analyse.

II.2.9. Difficultés rencontrées

Les difficultés rencontrées au cours de notre travail sont de nature multiforme mais les plus importantes procèdent de notre propre statut professionnel et du domaine même de la recherche (celui de l'or).

A l'Institut des Sciences de Sociétés (INSS), au sein du Centre National de Recherche Scientifique et Technologique (CNRST), nous étions chercheur associé au programme de recherche sur la gestion participative des forêts classées de Tiogo et Laba au Centre-Ouest du pays lorsque nous avons entrepris nos explorations sur l'exclusion sociale des orpailleurs et leur rapport à l'environnement. A la fin de ce programme, nous sommes devenu

fonctionnaire de l'Etat à plein temps au ministère des Affaires Etrangères. Ce changement de statut nous a astreint à de nouvelles responsabilités et difficultés liées au temps, aux moyens matériels et financiers. Si au CNRST nous avions facilement accès à la documentation et à d'autres structures de recherche en nous consacrant exclusivement à la recherche, avec notre nouvel emploi, nous étions maintenant réduit seulement aux congés et jours fériés pour les travaux de recherche.

Les difficultés liées au domaine de l'or ont constitué la contrainte majeure rencontrée. La nature mystique de l'or y est-il pour quelque chose ? Toujours est-il que les langues ne se délient pas très vite lorsque que vous l'évoquez et que vous voulez en savoir davantage. Souvent on nous a accueilli par le silence, ou avec méfiance comme si nous étions des pêcheurs en eaux troubles. L'or, c'est le domaine des craintes, des intérêts antagonistes, des faux et des vrais témoignages. A Essakane, nous avons failli être littéralement refoulé du site malgré toute la démarche administrative nécessaire adoptée. Dans les structures étatiques de l'or au Burkina, les personnes ressources ne sont pas souvent pressées pour s'exprimer. A bien d'égards elles ont requis la discrétion. Certaines de nos sources, pour ces diverses raisons, ne sauraient être révélées. L'accès aux sites, eu égard à leur enclavement, la méfiance des orpailleurs constituaient une catégorie de difficultés que nous avons éprouvées. Et que dire des conditions de séjour sur un site d'orpaillage, manger, dormir, faire la toilette deviennent des besoins difficiles à accomplir surtout lorsque vous avez un petit personnel.

Pour surmonter certaines de ces difficultés, il nous fallait nous référer à une personne ressource, en l'occurrence un orpailleur populaire et expérimenté en qui les autres avaient confiance. Le prendre en charge, était aussi une exigence que nous avons supportée. Nous

choisissions de passer les nuits dans un centre urbain proche du site pour les commodités ordinaires. A défaut, nous passions les nuits aux postes des agents de sécurité ou du CBMP avec nos nattes et petit récheau . Notre plus grande frayeur vécue a été notre égarement à trois heures du matin, dans la zone désertique de Tounté dans le Nord où les pistes disparaissent au gré des vents et où l'insécurité est permanente. Nous dûmes notre salut à un agent de police qui, ayant aperçu des phares de véhicules à une heure suspecte, vint accomplir sa mission.

Nous avons eu recours aussi au PRECAGEME dont les responsables ont pu nous ouvrir certaines portes. Cette institution a été un atout considérable pour la réalisation de cette étude.

Conclusion partielle

L'ébauche thématique a fixé les garde-fous pour les travaux de terrain et la collecte d'autres données complémentaires. Sur le plan conceptuel, nous avons défini le champ théorique, essentiellement consacré à *l'exclusion sociale* mais tenant compte des *concepts voisins*. Dans cet exercice, nous avons parcouru des thèmes liés à l'environnement. Sur le plan empirique, nous avons délimité l'espace de collecte des données que sont les sites en tenant compte de l'environnement social et du niveau des ressources naturelles du milieu ambiant. Tous les sites importants du pays n'ont pas été retenus certes, mais l'essentiel était que ceux qui l'ont été soient représentatifs. Il en a été de même pour les membres des échantillons des orpailleurs et des autres personnes ressources.

Nous ne doutons point que toutes les connaissances produites concernant notre sujet n'ont pas été explorées. Qu'à cela ne tienne, nous y trouverons toujours certainement de la matière de travail car nous n'entendons pas mettre sous scellé le sujet une fois la thèse achevée.

Les hypothèses et les objectifs que nous nous sommes fixés sont conformes à nos moyens et à notre temps disponible qui, au fil des années, se rétrécit. La méthodologie tient compte des réalités historiques, socio-ethniques et de nos capacités à conduire la recherche jusqu'au bout. Il est évident qu'une telle recherche est toujours truffée de difficultés mais nous nous sommes employé avec l'aide de certaines personnes ressources à les résoudre au maximum et de la meilleure manière.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

PARTIE II :

**L'ORPAILLAGE ET LES ORPAILLEURS DU
BURKINA FASO : Approche diachronique**

CODESRIA - BIBLIOTHÈQUE

« La sociologie ne se forme pas à partir d'une absence de savoir sur la société, comme si elle se construisait pierre à pierre. Elle ne peut se former qu'en réagissant contre des catégories d'interprétation qui font partie des catégories de pratiques sociales. » ; nous enseigne A.Touraine¹²⁰.

Dans cette partie de la thèse, nous jetons un regard sur le passé pour y découvrir les repères sur la production de l'or et surtout pour construire la “sociogénèse”¹²¹ des orpailleurs. Les conditions de vie et de travail des orpailleurs et leur rapport à l'environnement ne peuvent être mis à jour sans un lien avec leur passé. Dès lors, l'exploration de ce passé est d'un intérêt méthodologique avéré. Elle s'impose comme un orifice par lequel nous pourrions mieux observer la scène des acteurs, telle qu'elle se déroule aujourd'hui. Nous y présentons l'orpillage et la formation de la “classe” des orpailleurs avant la colonisation. Nous poursuivons l'analyse de la pratique de l'orpillage et la situation des orpailleurs dans l'ère coloniale et sous l'indépendance pour en arriver aux jours d'aujourd'hui.

La synchronique de l'orpillage et des orpailleurs s'achève sur un regard porté sur l'or à travers les sociétés anciennes au Burkina Faso. L'or n'a d'importance que celle que chaque société lui accorde. Chaque société produit avec détermination ce qui a de l'importance économique et symbolique pour son existence. A travers quelques groupes ethniques, nous présentons l'or selon son l'utilité et son symbolisme.

¹²⁰ **TOURAINÉ Alain** : *Pour la sociologie*. Seuil, Paris, 1974, p 25

¹²¹ Nous entendons par **sociogénèse** des orpailleurs, la naissance et le développement de cette *classe* (au sens réduit du terme) de producteurs. Les orpailleurs ont nul doute une origine qui révèle leur rôle et leur place dans le temps, au sein des sociétés qu'ils ont traversé.

CHAPITRE III : L'orpaillage et les orpailleurs de l'époque précoloniale

Les premières mines d'or connues en Afrique ont été celles de Nubie d'où les Egyptiens dès le quatrième millénaire av J.C auraient tiré des tonnes d'or utilisées pour les objets funéraires et les bijoux qu'ils ont largement produits. Dans d'autres parties de l'Afrique, d'importants foyers ont aussi existé à des époques variées, ceux du Burkina Faso sont parmi ceux de l'Afrique Noire occidentale plus ou moins connus par des commerçants et auteurs arabes, des auteurs et explorateurs européens.

L'histoire de l'exploitation de l'or permet de connaître son passé pour comprendre son présent. Aussi, est-il convenable de regarder cette activité dans le rétroviseur depuis le temps précolonial pour déceler la formation et l'évolution de la "*classe*"¹²² des orpailleurs. Ainsi, leur situation actuelle pourrait être mieux comprise dans l'ordre d'une dynamique sociale dont les origines historiques contribuent à éclairer l'approche fondamentaliste. L'éclairage historique en vue d'appréhender un phénomène dans la version sociologique, est d'une nécessité maintes fois démontrée mais les parchemins de la méthode historique ne sont pas maîtrisés par tous, raison pour laquelle nous espérons que le jugement des initiés sera magnanime à notre égard. La dimension historique de l'orpaillage au Burkina Faso demeure un vaste champ de recherche pour les historiens.

¹²² A comprendre non pas dans le sens marxiste du terme mais dans celui restreint d'une catégorie socioprofessionnelle, une catégorie distinctive de producteurs qui participent à la vie économique et sociale du pays.

C'est dans le sillage des précurseurs dont certains ont déjà été cités que nous avons recueilli les éléments qui nous intéressent.

III.1. Les grands foyers aurifères et l'orpaillage du Burkina

L'or est un métal provenant de la terre mais il n'existe pas dans n'importe quelle formation géologique. Certaines de ces formations sont prédisposées à en receler abondamment, d'autres n'en connaissent pas une poussière.

« La question de savoir comment se présentent les gîtes aurifères est peut être celle qui intéresse le plus le prospecteur pressé de passer à l'exploitation. Les classifications des géologues ont peu de différences entre elles, sauf que l'une ou l'autre gagne en précision sur l'autre », témoigne Kiéthéga. J-B (1983)¹²³.

Dans la partie introductive, nous avons déjà fait mention des formations géologiques métallogènes du Burkina Faso qui ont une forte probabilité de contenir l'or selon les spécialistes. Cette disponibilité de l'or a du reste été confirmée grâce aux travaux du service des mines de l'AOF et ensuite ceux de la Compagnie Equatoriale des Mines, lesquels avaient couvert les 2/3 du pays, selon Sagatzsky. J (1940). L'or peut être filonien, se rencontrer dans de vrais filons ou d'une autre source. C'est ainsi que Kiéthéga. J-B ¹²⁴ donne une typologie des rencontres de l'or. Pour lui, au Burkina Faso, l'or ne se rencontre pas dans de vrais filons, mais dans des lentilles de quartz épaisses, disséminées dans des terrains encaissants par les effets de l'érosion. Elle désagrège les roches par des actions chimiques mais aussi physiques, libérant lentement l'or qu'elles contiennent. Cet or qui

¹²³ KIETHEGA. J.B,1983, op cit, p 33

descend au niveau de la roche non altérée donne ainsi des éluvions. Par ailleurs, les eaux de ruissellement entraînent les roches désagrégées et l'or qu'elles contiennent. L'ensemble de ces débris donnent les alluvions qui se déposent au fond des rivières.

Les deux types de gisement (par le filon et par l'imprégnation) se trouvent dans les régions de Gaoua, Batié, Boromo mais aussi Kaya et Dédougou, les principaux foyers aurifères du Burkina Faso. Les gîtes éluvionnaires et alluvionnaires qui en découlent par les effets de l'érosion sont surtout ceux qui sont à la portée de l'exploitation artisanale par les autochtones. C'est à ces deux types de gisements que se sont attaqués les premiers orpailleurs des régions de Gaoua, Batié, Kampti, dans le Lobi¹²⁵, premier foyer aurifère et Poura sur la rive de la *Volta Noire*¹²⁶, second grand foyer aurifère. Bien qu'il existât d'autres foyers aurifères dans le Burkina précolonial, les auteurs s'accordent à reconnaître que ces deux étaient les principaux. Leprun. J.C cité par Kiéthéga¹²⁷ le confirme en ces termes :

« Les pays soudaniens qui composaient l'empire médiéval du Ghana, recèlent un grand nombre d'exploitations artisanales d'or anciennes et abandonnées, qui ont été à l'origine de la prospérité de cet empire, et d'exploitation plus récentes et actuelles. De nombreux puits, tranchées, galeries d'orpaillage ont été étudiés en Haute-Volta (Dossi, coord, 11°, 30',30'' N-3°, 24', 40'' E; Tankiedugu 11°,07 , 30'' N-3°, 26', 11'' E) et au Sénégal oriental le long de la Falémé. Le métal est

¹²⁴ KIETHEGA J.B,1983, op cit, p 36

¹²⁵ Le lobi, c'est la région où vivent les Lobi groupe ethnique du Sud-ouest du Burkina Faso. Le Lobi depuis la colonisation désignait cette zone géographique fortement marquée par l'or longtemps avant la pénétration coloniale.

¹²⁶ Volta Noire, le plus grands des trois Volta (Volta Noire, Volta Blanche et Volta Rouge), cours d'eau qui ont consacré l'ancien nom du pays :la Haute-Volta.

¹²⁷ KIETHEGA. (J.B), op cit, p 37 à 38

recherché par les orpailleurs de manière empirique mais constante, dans les niveaux graveleux et sableux sans cuirasse».

Sans doute que la relative bonne pluviométrie (1000 à 1200 mm/an) dans la zone favorisait les types de gisements cités et leur exploitation quant bien même les cours d'eau n'étaient pas pérennes sur toute l'année. Madeleine PERE dans un ouvrage sur la mise en place des populations de la région du Sud-Ouest avant la colonisation, mentionne le Lobi comme foyer aurifère. « Le groupe des Lorhon-koulango ou Koulango-Lorhon qui était l'étranger des Gan, plus ou moins vassalisé a largement participé à l'extraction de « l'or (dit) du Lobi ». Il a creusé de nombreux puits que l'on découvre dans la région de Opiré et qui communiquent entre eux par de multiples galeries souterraines creusées parfois jusqu'à cinq mètres de profondeur sous la latérite.

D'autres gisements appréciables existaient au Nord du pays (Passoré, Yatenga, Soum , Seno) mais leur exploitation n'a pas connu une grande envergure. L'or du Lobi pour la région de Gaoua et l'or du Gurunsi (sur la Volta Noire) bien qu'ayant de grands foyers historiques de l'orpaillage au temps précolonial, n'ont pas connu la renommée que d'autres provinces aurifères¹²⁸ ouest- africaines (au sens colonial du concept) telles que le Bambouk (dans l'actuel Sénégal) et Buré (dans l'actuelle Guinée Conakry), et l'Ashanti (dans l'actuel Ghana).

¹²⁸ La Province aurifère est une zone économique dominée par production de l'or dans la représentation coloniale. Mais ces foyers sont longtemps existé avant la pénétration coloniale et ont même engendré des civilisations entières qui commerçaient avec celles d'Europe et du Proche Orient. Voir les routes et le commerce transsaharien de l'or d'après les auteurs arabes chez Kiéthéga J.B : *Découverte du Burkina* , éditions Sépia, 1993, Tome 1, page 99 et Meyer Laure : « *les métaux précieux dans l'Art d'Afrique noire* », éditions Sépia, 1997, page 30.

Des foyers aurifères ont existé dans la société précoloniale au Burkina Faso, même s'ils n'ont pas connu une réputation égale à celle des plus grands de l'Afrique occidentale médiévale. Ils ont existé grâce aux formations géologiques qui s'y prêtent. Les ancêtres des Burkinabé se sont rendus compte de l'utilité de l'or et se sont donnés à la production mais comment le faisaient-ils ?

III.2. L'orpaillage et l'origine des orpailleurs d'avant la colonisation

L'or du Lobi, du Gurunsi et du Bwamu dans la littérature, composait « l'or du Mossi ». L'allusion aux Moosé était due à l'importance numérique de ce groupe ethnique dans la zone et au commerce de l'or que les Moosé avaient entrepris tant en direction du Nord (Djenné, dans l'actuel Mali) qu'en direction du Sud (Salaga dans l'actuel Ghana). C'est à travers les auteurs arabes, puis européens, notamment les explorateurs, que la production de l'or et les orpailleurs devraient être connus. En est-il possible ?

III.2.1. Les sources arabes

Les auteurs arabes ont été les premiers à mettre sur papier des sujets concernant l'or en Afrique Noire occidentale. Renseignent-ils assez de la production de l'or à cette époque ?

A partir des écrits arabes, il ressort que l'or a été la base d'une activité commerciale dynamique entre les pays de l'Afrique occidentale au sud du Sahara et l'Afrique arabophone. Ce commerce transharien médiéval a été à l'origine d'une annexe

commerciale du Soudan¹²⁹ par le Maghreb et l'Égypte. Selon L. Meyer¹³⁰, Al-Fazari dans la seconde partie du VII^{ème} siècle, est le premier à mentionner « l'État de Ghana, pays de l'or ». Masudi, en 957 précise que c'est le commerce muet qui est pratiqué. Ibn al-Faqih écrivait à la même époque confère Kiéthéga¹³¹:

« On fait dans le sable comme on plante des carottes. La récolte est au point du jour .»

Masudi utilise la même image pour marquer l'abondance en or du Ghana :

« Il y a deux plantes aurigènes ...L'or commence à pousser au mois d'août, à l'époque où la rivière commence à s'élever et à grossir. ». Ceci passe pour de l'imagination que la réalité de la production de l'or.

Al-Bakri en 1068 ajoute que c'est l'or d'Audaghost qui est le meilleur du monde. Al-Idrissi, en 1154, est le premier à fournir des connaissances exactes sur le commerce de l'or. Il était l'un des plus grands géographes de l'Occident musulman du Moyen Âge. Au début du XIV^{ème} siècle, l'auteur soutient que l'or était ramassé ou extrait des mines par les Africains uniquement. Les commerçants arabes n'avaient jamais accès aux placers dont la localisation restait secrète. Les échanges se faisaient par l'intermédiaire de ces courtiers, généralement des Mandé et Dioula. Cet auteur s'approche mieux de la production de l'or mais le terme *ramassé* utilisé pour caractériser la production est inapproprié et justifié par ailleurs que l'auteur n'a pas su grande chose sur la manière dont l'or était obtenu et vendu aux Arabes.

¹²⁹ Soudan : Dénomination donnée par les Arabes aux pays noirs avec lesquels ils commerçaient dès le VII^{ème} siècle. Ce sont les pays se trouvant aujourd'hui dans l'actuelle région sahélienne de l'Afrique de l'Ouest, sensiblement le Mali, le Sénégal, le Niger, le Burkina Faso.

¹³⁰ MEYER Laure, op cit, p 25.

¹³¹ KIETHEGA J-B , op cit., p 41

Cité par Kiéthéga¹³², Al-Umari qui s'est entretenu avec la suite du Mansa Musa, à son escale au Caire en partance pour la Mecque en 1324, affirme :

« Les habitants de ce pays sont des paysans sauvages et si le sultan le voulait, il les soumettrait. Mais les souverains de ce royaume apprirent par expérience que quand l'un d'eux faisait la conquête de l'une des villes, y établissait l'islam et faisait retentir l'appel à la prière, la récolte de l'or diminuait, tombait à rien, alors qu'elle croissait et augmentait dans les contrées païennes voisines. Quand l'expérience leur eut confirmé cette observation, ils laissèrent le pays de l'or aux mains des habitants païens, se contentant de maintenir leur obéissance et de recevoir le tribut imposé ».

On peut constater que l'auteur arabe ne nous renseigne pas davantage sur la production de l'or. Il parle de *récolte* qui diminue comme si l'on récoltait l'or comme des céréales ou encore des fruits. De même, il ne permet pas de connaître qui sont ces "récolteurs", les orpailleurs.

Ibn Battuta, après son séjour dans la capitale du Mansa Sulayman du Mali en 1352-1353, retrace la politique du souverain en matière d'or, notamment la cache des mines mais il ne dit pas mot sur la production. Yakut (1178-1229) décrit la pratique du troc muet qui a permis de protéger contre la curiosité des commerçants du Nord les gisements aurifères du Soudan. Ceux-ci ont cependant parlé de Bambuk, de Galam et de Bure sans détail. Protégés de la curiosité des commerçants arabes, les mines d'Afrique Noire occidentale étaient donc secrètement gardées des étrangers autant que la production.

¹³² KIETHEGA J-B , op cit, p 43

Kiéthéga¹³³ le confirme : « *Tous les auteurs arabes resteront dans l'ignorance des techniques réelles d'exploitation de l'or au Soudan, même si avec beaucoup d'efforts, ils réussissent à localiser approximativement les gisements* ». Les raisons à son sens étaient sociologiques et purement matérielles. Parmi les premières, le secret entourant les gisements aurifères s'explique par le caractère sacré qu'on donne à l'or. On peut donner comme raison matérielle la volonté des souverains noirs de maintenir croissante la production d'or en satisfaisant aux exigences des mineurs. Ces exigences étaient que ces souverains ne soumettent pas à l'islam les ethnies productrices non islamisées.

La production de l'or étant non connue de façon précise, il demeure que certaines conditions sociales doivent être tout de même réunies pour qu'elle puisse avoir lieu. Il s'agit de la stabilité sociale et la force du pouvoir central. Dans différents sites, les quantités d'or produites ont largement varié au cours des siècles passés. Un Etat fort garant de la sécurité et de la paix favorisait une forte exploitation. Cela s'était vérifié dans les grands empires du Ghana et du Mali. La paix sociale est un autre élément important de la production de l'or. Elle a permis la production dans le cas du Lobi et du Gurunsi, par des sociétés lignagères dépourvues de structures centralisées. Ces deux paramètres : force et paix, ont dû caractériser les sociétés productrices d'or précolonial et c'est ce que l'on peut tirer des sources arabes.

En l'absence d'indications claires sur les orpailleurs, nous pouvons tout de même dire que s'il y a eu une classe spécifique de producteurs d'or à l'époque du commerce médiéval negro-arabe en Afrique de l'Ouest, elle devait être une catégorie sociale vivant dans une

¹³³ KIETHEGA J-B, op cit, p 42

stabilité sociale relativement bonne. Dans tous les cas, l'on peut observer de nos jours que le domaine de l'or est l'un des plus sensibles des valeurs boursières qui fluctuent à la moindre incartade sécuritaire dans les pays producteurs. La production de l'or à l'époque précoloniale, selon les sources arabes médiévales, est mal connue, et davantage les orpailleurs. Les sources européennes pourraient-elles mieux nous avancer sur la connaissance de l'orpaillage et des orpailleurs ?

III.2.2. Les sources européennes

En même temps que l'Europe s'éclairait de ses années lumières, le jour se levait petit à petit sur la production de l'or en Afrique noire occidentale grâce aux explorateurs et aux colons des métropoles (Grande Bretagne et France) qui ont été les meilleurs rapporteurs. A la fin du XVIIe siècle, André Brue écrit « Le sol entier du Bambuk forme un placer d'or »¹³⁴. Il semble avoir été le premier à visiter le Bambuk en 1698. Mais c'est vers la deuxième moitié du XIXe siècle que des informations sur les placers aurifères se faisaient plus régulières mais toujours d'une manière imprécise parce que les propriétaires des mines qui en vivaient demeuraient toujours méfiants des étrangers. En 1724, l'explorateur Pelay est assassiné près de Tamboura sans avoir atteint les mines. Blondel constatant, selon Kiéthéga, la disparition de l'exploitation traditionnelle de l'or au Sud-Est et au centre de la Côte d'Ivoire et son ralentissement dans le Lobi, fait la réflexion suivante :
« La première idée qui vient à l'esprit est que les exploitations aurifères ont cessé à l'arrivée des Français par crainte de révéler à ces derniers une source importante de

¹³⁴ KIETHEGA J-B ; op cit, p 45

richesse. »¹³⁵. C'est dire que les auteurs européens à la suite des Arabes éprouvaient toujours des difficultés à donner des explications fiables sur l'orpaillage. S'agissant des foyers dans l'aire géographique de l'actuel Burkina, ce n'est qu'en 1888 que Binger fait cas de Poura (Volta Noire). Il faut attendre une trentaine d'années pour que Labouret.H, parle de l'or du Lobi et Buysson à nouveau de Poura mais dans ces deux cas nous sommes déjà dans l'ère coloniale.

Du rapport de Binger concernant Poura (Volta Noire), l'on retiendra que l'orpaillage se pratiquait par le lavage des alluvions d'un ruisseau dans lequel il y a encore de l'eau pendant quelques mois après la fin des pluies. H. Labouret¹³⁶, dans les années 20, découvre une "industrie" aurifère en voie de disparition dans le Lobi. Il retient que les orpailleurs avant l'occupation coloniale étaient des groupes ethniques Pougouli et Bobo qui lavèrent l'or aux environs de Oronkua, Ouahabou, Diargadougou, Diébougou dans le nord du Lobi. Mais l'orpaillage est introduit dans le Lobi selon lui par les Koulango, qui tenaient cette activité des gens de Bondoukou (en Côte d'Ivoire), instruits par les Ashanti du Ghana. Les Lobi et les Birifor se montrèrent incapables à ce travail. M. Père¹³⁷ qui a séjourné et mené des recherches durant une cinquantaine d'années dans le Lobi relève que ce sont plutôt les Lorhon venus du Mandé dans l'ancien empire du Mali et qui étaient les étrangers des autochtones Gan qui ont initié l'extraction de l'or dit du Lobi. Le groupe Lorhon aurait creusé de nombreux puits qui communiquent entre eux par de multiples galeries souterraines de près de cinq mètres de profondeur dans la région d'Opiré. Ce groupe s'est métissé aux Koulango venu du Ghana pour former les Lorhon-koulango extrayant l'or au compte des Gan qui les rétribuaient d'une partie. L'ancien empire du

¹³⁵ BLONDEL. (F), cité par KITHEGA J-B, op cit. p 45

¹³⁶ LABOURET. (H), : *Les tribus du rameau Lobi.* Paris, 1931. Ce rameau Lobi selon lui comprend des groupes ethniques les Lobi, les Dagara, les Dian, les Birifor, Gan, apparentés par la langue ou les coutumes

¹³⁷ PERE. (M) : « *Découvertes du Burkina : Séjour des Lorhon chez les Gan* ». édition SEPIA, 1993 ;

Mali a connu une civilisation forte de l'or. Ce n'est pas étonnant que les Lorhon qui en sont des descendants ait eu un certain savoir-faire de la production aurifère. L'actuel Ghana auparavant dénommé *Gold Cost (la Côte de l'or)* est bien connu pour sa prospérité en or. De ce fait les Koulango qui viennent de cette région ont une prédisposition à l'orpaillage. A l'origine donc, les orpailleurs du Lobi, Lorhon ou Lorhon-koulango, étaient des fils de l'ancien empire du Mali et de l'actuel Ghana qui ont eu une vieille tradition de l'exploitation de l'or.

Meyer.L¹³⁸ se réfère au récit de l'explorateur écossais Mungo Park en Afrique de l'Ouest pour donner des précisions sur la production de l'or avant la pénétration coloniale.

« Le lavage du sable des rivières est de loin la manière la plus facile d'obtenir de la poudre d'or...parfois les orpailleurs sont cependant récompensés par la découverte de pépites d'or ... la manière la plus sûre et la plus profitable pour trouver de l'or se pratique au plus fort de la saison, en creusant un puits profond, près d'une colline que l'on sait d'avance contenir de l'or ».

Une telle description nous rapproche de l'orpaillage pratiqué aujourd'hui. Dans la suite de son témoignage, l'explorateur indique que le puits est creusé avec de petites pioches et la terre est remontée dans de grandes calebasses qui sont lavées de temps à autre à titre d'essai. Ainsi, se poursuit la manoeuvre jusqu'à la découverte de la couche contenant l'or ou que les orpailleurs soient bloqués par des rochers ou par l'eau souterraine. Il constate que les puits sont creusés par les hommes mais que ce sont les femmes qui lavent le

Paris ; T2. p7-71

¹³⁸ MEYER .(L), op cit, p 21

mineraux comme elles y sont habituées depuis leur enfance. Labouret.H¹³⁹ confirme cette pratique dans le Lobi :

« Quelques femmes travaillent seules, d'autres se réunissent à trois pour orpailler. Les instruments employés sont une pioche à manche courte munie d'un fer de 25 centimètres, une calebasse à section circulaire de 40 à 60 centimètres de diamètre, plusieurs calebasses plus petites destinées à recevoir les produits du lavage ».

L'auteur découvre dans le récit de Mungo Park qu'aucune précaution n'était prise dans le creusage des trous, aussi les éboulements étaient fréquents. Selon les sources européennes, cette forme d'exploitation de l'or depuis la période précoloniale indique le caractère rudimentaire de l'activité et les dangers auxquels les orpailleurs étaient exposés, que ce soit dans l'eau des rivières ou dans les galeries des puits. En substance, des sources européennes, l'on peut retenir que l'orpaillage est une activité qui va de pair avec les risques. Qu'en est-il de l'origine des orpailleurs ?

III.2.3. De l'origine sociale des orpailleurs

Les sources arabes ont permis de savoir que l'or, est un produit très précieux dans l'économie des anciens empires d'Afrique de l'Ouest. Il a généré un commerce très important avec les contrées arabes du Nord dans le Moyen Age. En revanche, elles n'ont pas donné d'éclairage sur l'origine des orpailleurs, à peine ont-elles révélé comment l'or était produit. Elles ne sont pas la meilleure référence pour connaître ce qui en était de l'orpaillage et des orpailleurs.

¹³⁹ LABOURET. (H), op cit, p 75

Les sources européennes sont plus avancées sur la production de l'or dans la période précoloniale. Elles nous ont indiqué les pratiques qui consistaient au lavage des alluvions aux abords des cours d'eau et au creusage de puits dont le minerai était lavé pour permettre d'obtenir l'or. Mais qui étaient les orpailleurs ?

Selon ces sources européennes, dans le *Lobi*, les premiers orpailleurs étaient Lorhon, descendants du Mandé dans l'ancien empire du Mali, un empire phare de la production aurifère médiévale (XIIe-XIVe siècle) de l'Afrique occidentale. Les Lorhon ont été suivis des Koulango (venus de l'actuel Ghana) auxquels certains auteurs attribuent la paternité de l'orpaillage dans le *Lobi* et les Lorhon Koulango issus du métissage entre Lorhon et Koulango. Les investigations très profondes de M. Père au sujet des premiers orpailleurs consacrent les Lorhon comme ayant été effectivement les premiers orpailleurs du *Lobi*. Père.M¹⁴⁰ nous éclaire :

« Les Lorhon étaient des bijoutiers d'origine Mandé. Ils se déplaçaient constamment par petits groupes à la recherche des régions où ils pouvaient trouver notamment de l'or et du cuivre. De caractère paisible et en état de faiblesse numérique, ils n'avaient pas d'autres solutions devant les nouveaux venus, le plus souvent guerriers qu'ils soient Gan, Dagomba, Koulango, Dioula (surtout Watara) ou Lobi que de se soumettre pour survivre. ».

L'auteur indique par ailleurs, que les Lorhon auraient perdu une guerre à laquelle auraient pris part, les Keïta, et les Ba-oulé voir Taraoulé qui donne Traoré (aujourd'hui). Ce conflit

¹⁴⁰ PÈRE. (M), op cit, p 35

aurait pour objet la réfection de la toiture du célèbre Kamablo de Kaaba, temple sacré du Mandé. Contraints de quitter le pays, les Lorhon sont partis à la recherche d'une installation favorable à leur artisanat. Ils partirent de Kaaba à Dya, de Dya à Sikasso et à Korhogo, puis à Kong d'où ils ont progressé chez les Gan dans l'actuel Sud-Ouest du Burkina Faso.

Avant Père.M, Delafosse.M¹⁴¹ avait confirmé cette origine des premiers orpailleurs du *Lobi* en les décrivant comme des fondeurs et des bijoutiers qui recherchaient les régions riches en minerais, or et cuivre entre autres terrains sur lesquels ils se sont retrouvés dans le Sud-Ouest du Burkina pour extraire l'or du *Lobi* entre le XVe et le XVIIe siècle. Toujours dans la même direction, Père.M rapporte le témoignage de l'explorateur Binger qui a observé les petits objets en cuivre fondu, représentant des tortues, des lézards ou des chevaux que les Lorhon fabriquaient. Person.Y lui emboîte le pas en signalant que dans la région de Korhogo, les Lorhon sont en effet une caste de bijoutiers, tout à fait comparable aux Syagha des Manding, maîtrisant la technique de la fonte à cire perdue avec familiarité. Ce groupe, plus ou moins vassalisé était "*les étrangers*" des Gan. La caractéristique d'étrangers n'est pas synonyme d'esclavage. Au contraire elle est souvent même honorifique et sécurisant dans certaines traditions africaines. C'est dire que les orpailleurs du *Lobi* étaient d'origine malienne de l'ancien empire maîtrisant le savoir-faire à la suite de leurs ancêtres. Hôtes des Gan, ils vivaient et assuraient librement la production de l'or. Même si certains auteurs dont Labouret.H¹⁴², soutiennent que les orpailleurs du *Lobi* étaient des Koulango, tenant leur savoir-faire des gens de Bondoukou eux-mêmes instruits

¹⁴¹ Maurice DELAFOSSE cité par PÈRE.(M), op cit, p 38

¹⁴² LABOURET. (H),op cit, p 75

par les Ashanti du Ghana, il se dégage une tendance générale des auteurs (Delafosse.M, Person.Y) à soutenir l'option de M. Père.

Réputés bijoutiers descendants du Mandé, les Lorhon étaient des orpailleurs aussi réputés pour leur ardeur au travail. Cette ardeur au travail a fait craindre un moment au roi Gan l'épuisement de l'or sur son territoire. Ce qui a valu au roi Gan de s'en séparer. Père.M¹⁴³ souligne :

« Les Gan par ailleurs, devant l'ardeur au travail de leurs hôtes craignaient peut-être que l'or ne s'épuise trop vite. En effet, si toutes les pépites étaient bien remises au roi, la poudre d'or, elle, était partagée entre les Gan et ceux qui les extrayaient. Lorsque le métal commença à se raréfier, un modus vivendi fut trouvé entre Gan et Lorhon-Koulango¹⁴⁴. Il fut décidé que le royaume serait partagé, que ces derniers retourneraient à Bouna où ils avaient d'abord été reçus et qu'ils pourraient choisir leur roi, selon leur convenance».

Alors nous percevons plusieurs qualités humaines chez les premiers orpailleurs du Lobi. D'abord c'étaient des gens pacifiques, puis des artisans ingénieux et des travailleurs laborieux dont l'orpaillage a sans doute contribué à engranger les ressources qui ont permis de bâtir les palais dont les célèbres ruines Gan constituent de nos jours un des grands sites touristiques du Burkina. Aussi, ils acceptaient facilement le métissage, d'où

¹⁴³ PERE (M), op cit, p 29

¹⁴⁴ Les lorhon-Koulango sont le groupe ethnique issu du métissage entre lorhon et Koulango. Certains auteurs à l'instar de E. Terray ne mentionnent pas la différence entre Koulango et Lorhon ces derniers ayant disparu.

les nombreuses descendance métissées¹⁴⁵ dont ils ont été à l'origine avec d'autres groupes ethniques notamment les Koulango, les Gan, les Lobi.

Outre les Lorhon, les Lorhon-Koulango cités comme ayant été les orpailleurs du Lobi, il faut mentionner les Bwaba qui ont exploité les mines de Guéguéré vers la moitié du XVIIIe siècle avant l'arrivée des Pougli et des Dagara et se sont repliés vers le Nord en pays Bwa où les villages de Bassi et Dossi furent d'importants centres d'orpaillage. En dehors d'autres précisions sur leur comportement social, il faut dire qu'il ne leur est pas reconnu selon les diverses sources une tendance belliqueuse. Aujourd'hui, ce sont les femmes qui pratiquent l'orpaillage dans le *Lobi* parce que les hommes *Lobi* et Birifor, selon toujours H. Labouret, se seraient montrés incapables de succéder aux premiers occupants.

Le *Lobi* est une région où les différents groupes ethniques ont toujours eu une organisation sociale lignagère et non un pouvoir central fort à l'exception des Gan. L'organisation socio-politique des groupes Lorhon, Lorhon-Koulango, Bwaba, anciens orpailleurs du *Lobi* était affiliée à celle de ces derniers. Même si ces anciens orpailleurs descendaient d'anciens puissants empires au pouvoir centralisé, ils n'ont pas personnellement reproduit un empire soutenu par l'or. Ils se sont conformés à l'organisation sociale des ethnies hôtes notamment les Gan dont ils étaient les vassaux. La preuve est que les Lorhon après avoir quitté les Gan, ont reproduit un royaume similaire à celui de leurs anciens hôtes des Gan dans la région voisine de Bouna en Côte d'Ivoire (cf Père.M op cit).

¹⁴⁵ Ces descendance sont les Teésè ou Teguessié provenant du métissage entre Lobi et Lorhon ou entre ces derniers et Dyan.

Dans la région de Poura ou le *Gurunsi*, l'or semble avoir été connu par les Gurunsi mais essentiellement exploité entre le XV^e et le XVIII^e siècle par les Bobo-Dyula venus de la région de Bobo-Dioulasso. Les traditions selon Kiéthéga, sont unanimes pour leur accorder un quasi monopole en matière d'exploitation minière. Il souligne :

« L'un des résultats importants de nos investigations est la connaissance plus profonde que nous avons maintenant des Bobo-Dyula¹⁴⁶ de la rive gauche du Mouhoun . Ces artisans-commerçants venus de la rive droite se sont si bien intégrés dans le groupe préexistant des Gurunsi qu'ils ont dans quelques cas, perdu leur langue d'origine ou ont vu celle-ci s'altérer profondément au contact des Gurunsi. Ces derniers ont toujours désigné les Bobo-Dyula sous le vocable de Sankura (singulier), Sankursi (pluriel), ce qui signifie littéralement "les creuseurs d'or" »¹⁴⁷.

Dans une période plus récente, des Bwaba mais surtout des migrants Moosé sont venus se mettre dans production de l'or dans la région de Poura. De ce fait, les orpailleurs actuels de la région représentent un groupe mixte de plusieurs ethnies dont chacune a plus ou moins conservé sa spécificité.

Le rôle des esclaves dans l'orpaillage a été certifié dans cette région. Chaque famille Bobo-Dyula en possédait et ils étaient autant utilisés dans certains travaux domestiques que dans l'orpaillage. Ces esclaves provenaient des contrées lointaines car une capture d'esclave dans les groupes ethniques voisins pouvaient entraîner la guerre. Leur nombre ne

¹⁴⁶ Selon l'auteur leur nombre avoisinait 4800 dans la première moitié du XIX^e siècle. Mais il souligne que plusieurs chiffres ont été proposés par plusieurs sources sur les quantités d'or qu'ils produisaient à l'époque, ceux-ci varient entre 5kg et 50 kg par an.

¹⁴⁷ KIETHEGA.(J.B), 1997, op cit, p 112

saurait dépasser la dizaine vu les charges et les conditions spécifiques que la possession d'un grand nombre pouvait entraîner. Au Gurunsi, ce sont les expéditions esclavagistes de la fin de la deuxième moitié du XIXe siècle dans le cadre de la traite qui ont causé le plus grand tort à l'orpaillage.

Dans toute société, chaque catégorie ou classe sociale a une origine. Il faut remonter le temps précolonial et s'inspirer de diverses sources pour y découvrir celle des orpailleurs du Burkina Faso. Après l'avoir fait, nous pouvons retenir que les Bobo-Dyula de *Poura* qui constituaient le groupe d'orpailleurs le plus influent et les Lorhon, le groupe d'orpailleurs le plus influent du *Lobi* ont une origine commune : le Mandé. C'est dire que ces peuples dont sont issus les anciens orpailleurs de l'aire géographique du Burkina Faso d'aujourd'hui sont tous des descendants d'ancêtres rompus au travail de l'or dans l'ancien empire du Mali. Il n'est pas perdu de vue que d'autres peuples aient aussi pratiqué l'orpaillage et aient produit des orpailleurs mais les tout premiers qui demeurent connus sont ceux ci-dessus cités. Sur le plan social, l'on peut noter aussi des similitudes dans leurs comportements : une facilité d'intégration, un pacifisme dans les rapports avec les populations autochtones, une ardeur au travail et un savoir-faire dans l'artisanat. Ces caractéristiques sont des valeurs sociales qui intègrent l'orpailler dans son milieu social. Les anciens orpailleurs, qu'ils soient des peuples autochtones ou des '*étrangers*' ne constituaient apparemment pas des *dangers sociaux* pour la société dans laquelle ils vivaient.

Ces orpailleurs étaient aussi des artisans, bijoutiers sachant parfaire le métal (or, cuivre, argent). Ce travail ne peut être possible sans forger. Et puisque l'on a toujours accordé un statut particulier aux artisans en Afrique, notamment aux forgerons, les orpailleurs jouissaient de ce fait d'une considération relevée dans leur environnement social. Plusieurs sociétés burkinabé connaissent une organisation sociale en castes parmi lesquelles celle des forgerons tient souvent une place importante.

« Les activités artisanales (travailleurs du fer, du bois, etc, n'étaient donc pas considérées comme de simples occupations utilitaires, domestiques économiques, esthétiques ou récréatives. C'étaient des fonctions se rattachant au sacré et jouant un rôle précis au sein de la communauté », nous enseigne A. H. Bâ¹⁴⁸.

Il indique que dans les temps anciens, le métier ou l'art était considéré comme une expression incarnée des forces cosmiques. Et par souci de ne pas mélanger imprudemment des forces qui pouvaient se révéler de caractère incompatible et pour conserver les connaissances secrètes au sein du lignage, ces groupes furent amenés à pratiquer l'endogamie. Nous n'avons pas cherché à élucider si les orpailleurs étaient aussi forgerons et étaient concernés par le type d'organisation en castes existant dans certaines sociétés. Cela reste une piste de recherche à mener. Toujours est-il que la caractéristique bijoutier-orpailleur couve une demande de connaissances non fournies par la littérature.

Les traces documentaires nous ont révélé l'origine sociale des orpailleurs et la production de l'or dans la société précoloniale. Les sources arabes ont le privilège d'être les premières à donner les premiers témoignages sur l'or de l'Afrique occidentale au Moyen Age. Mais

¹⁴⁸ BA .Amidou Hampaté : *« En Afrique, cet art que la main écoute »*. in le courrier de l'UNESCO ; février

ces sources ont des zones d'ombre que nous avons éclairé grâce aux sources européennes. Ainsi, les orpailleurs dans l'aire géographique actuelle du Burkina ont été des migrants venus de l'ancien empire du Mali qui a connu un haut niveau de développement de la production et de la commercialisation de l'or. Ces migrants se sont mêlés à d'autres peuples et ont eu des descendance qui, mêmes si elles n'ont pas été des orpailleurs, ont sans doute gardé la pratique de l'activité dans leur mémoire collective.

III.3. L'or dans les sociétés anciennes

Toutes les sociétés burkinabé n'ont pas produit l'or. Jusqu'à une date récente, certains groupes ethniques, à l'instar des Peulh, des Dagara, entre autres, ne produisaient pas l'or et on ne retrouve pas dans leur histoire et leur culture des vestiges témoignant de leur passé concernant l'orpaillage et les orpailleurs. Dès lors, les représentations et les croyances suscitées par l'or dans les sociétés anciennes sont spécifiques aux peuples et ne sont pas sans conséquences dans les comportements des hommes envers le milieu et envers le produit. Ces comportements peuvent perdurer jusqu'à nos jours et pourraient ainsi justifier les attitudes des orpailleurs. L'objet n'est pas de scruter toutes les sociétés anciennes burkinabé pour percevoir leurs comportements au sujet de l'or. Quelques unes nous servent de référence.

III.3.1. L'or : Perceptions mystiques et vécu culturel

Le caractère mystique de l'or est généralement ancré dans les croyances et les perceptions en Afrique. C'est ce que C.H.Perrot¹⁴⁹ (1978) a su bien mettre en relief chez les Anyi-Nolenye de Côte d'Ivoire. Elle nous enseigne qu'avant de commencer l'exploitation d'un gisement dans le milieu, on demande à la terre "Asyè", d'accorder sa protection à l'entreprise. Un sacrifice préliminaire est offert par l'offrande de poulets et de mouton. L'exploitation terminée, avant d'abandonner un gisement qui a donné une quantité d'or appréciable, on remercie Asyè avec un bœuf. Plusieurs interdits accompagnent les travaux d'orpaillage. Ainsi à la veille d'une journée de travail, l'abstinence sexuelle s'impose, mais la prohibition n'est pas absolue. Un homme qui aurait passé la nuit avec une de ses épouses, devrait se laver avant d'aller au travail. La présence de femmes en menstruation sur le chantier n'est pas tolérée. Le singe rouge est l'objet d'un interdit.

L'or dans les sociétés burkinabé (les différents groupes ethniques) rassemble des perceptions liées à des mythes ou à des mystères.

Pour Kiéthéga. J-B¹⁵⁰ (1983), il existe un mythe général, largement partagé par les groupes ethniques du Burkina Faso selon lequel l'or est vivant et sort de la terre la nuit pour se promener sur les hauteurs des collines. Il prend l'apparence d'une lumière vive qui se déplace plus ou moins rapidement. Les personnes ayant des fétiches puissants pour

¹⁴⁹ PERROT Claude- Hélène: « Or, richesse et pouvoir chez les Anyi-Nolenye au XVIIIe et XIXe siècle ».in *Journal. des Africanistes*, 48, 1 (1978), p 101-126.

lutter contre le pouvoir maléfique de l'or, peuvent poursuivre la lumière et tuer l'or à coup de machette. A l'endroit où le métal meurt, on trouve, en creusant, des pépites. Il y a de cela, une crainte que l'or inspire aux populations.

Badolo.B¹⁵¹ abonde dans le même sens en affirmant que l'or était assimilé à une divinité pouvant prendre plusieurs formes. Cette divinité, témoigne-t-il, était présentée soit comme une déesse aquatique, symbole de fécondité, de richesse et de puissance. Soit comme un serpent symbole de force surnaturelle, soit encore comme la déesse de la force détentrice de bien du sol et du sous-sol. A cet aspect divin de l'or s'accompagne un aspect sacré.

Chez les Lobi du Sud-Ouest, l'or est considéré comme une matière vivante, particulièrement dangereuse dont l'emploi est soumis à de nombreuses contraintes. Cette force inhérente à l'or ne se trouve cependant pas dans les pépites assez grosses relativement rares et non des paillettes. Pour Fiéloux.M¹⁵² dans cette région du pays, l'or est classé dans la catégorie des produits "*amers*" (*Khà*), ce qui signifie que le groupe de parenté patrilinéaire de celui qui le trouve doit s'engager à respecter les consignes données. Ce n'est qu'après un traitement approprié que l'or devient "*froid*", c'est à dire inoffensif et donc utilisable. La colline du nom de Koyo en région Lobi, est un lieu sacré et craint, révèle Scheneider (cf Fiéloux.M). Son or est gardé en permanence. Les Lobi croient en la reproduction de cet or par ses excréments. Ils font des sacrifices pour rendre ces excréments abondants. L'or tout comme ses excréments sont formellement interdits à tout étranger.

¹⁵⁰ KIETHEGA (J-B), op cit .

¹⁵¹ BADOLO Hervé, op cit, p 12.

¹⁵² FIELOUX Michel, et AL, op cit.

Chez les Gourounsi, selon une légende rapportée par Kiéthéga, après un séjour auprès des anciens du village de Kabu, l'or est une personne qui peut marcher et faire tous les mouvements. Quant un humain le rencontre sans être préparé (préparation mystique) et très fort, il peut l'avalier. Pour éviter la mort en produisant l'or, les ancêtres s'en allaient voir les maîtres de la terre et leur réglaient les droits à la terre afin d'éviter toute mésentente. Ces derniers pacifiaient la fugacité de l'or à travers des sacrifices de poulets à l'esprit de leur terre qui certainement a le dessus sur le maléfisme de l'or. Aussi, y a-t-il des lieux interdits à cause de la présence d'or. Seuls les maîtres de la terre peuvent se permettre de les fréquenter.

A côté de Koyo (une colline du pays Lobi), un des informateurs de I.Da¹⁵³ lui révèle l'existence d'une coulée d'or dont une partie est enfouie sous une terrasse et l'autre visible. Appelé eau d'or selon la tradition, cet or se prêterait facilement à l'observation mais rendrait aveugle dès que l'on nourrit l'ambition de l'extraire. Il faut implorer les "habitants" de la colline par des sacrifices pour qu'ils libèrent les "déchets" pour les orpailleurs. L'or, selon ces croyances, ne saurait être l'objet d'un vol au regard de son origine mystique.

De ces différents mythes liés à l'or dans les sociétés burkinabé, on peut y tirer des enseignements à valeurs morales :

¹⁵³ **DA Inyinibon:** *L'exploitation traditionnelle de l'or dans la région de Gaoua juste qu'à la fin de la colonisation (province du Poni, Burkina Faso. Mémoire de maîtrise d'histoire, Université de Ouagadougou, 1999*

- les sociétés traditionnelles protégeaient certaines ressources aurifères en contrôlant l'accès ;
- l'or n'était pas forcément perçu comme étant un bien précieux à cause de son pouvoir maléfique.
- ces mythes, même s'ils n'ont aucun fondement devant la rationalité occidentale, jouaient tout de même un rôle dans la protection de l'environnement pour les comportements d'évitement qu'ils suscitent.
- ces mythes ont un pouvoir de régulation aussi bien sur l'exploitation des ressources que sur la stabilité sociale en décourageant le goût de l'enrichissement par la production d'or.

La production de ces mythes et autres récits auraient aussi eu pour objectif de décourager le colon lorsque celui-ci s'était montré très intéressé à cette richesse.

De part l'accès contrôlé des ressources aurifères grâce aux différents types d'interdits intégrés dans les religions du terroir, les orpailleurs ne pouvaient guère dévaster le couvert végétal. A l'origine, l'orpaillage n'était pas une activité à forte nuisance sur l'environnement, vu les contraintes psychologiques et socio-culturelles qui l'entouraient. En dernier ressort, n'importe qui ne pouvait être orpailleur, au regard de ces nombreux interdits et mythes. Être orpailleur devait nécessiter du courage, des moyens, du savoir-faire et de la sagesse. Ces différentes perceptions de l'or témoignent de son importance dans les sociétés. Une symbolique si vivace de l'or insinue son utilité au sein de ces communautés.

III 3.2. De l'utilité de l'or dans les sociétés traditionnelles

L'or, dans la société traditionnelle, faisait partie du patrimoine de la famille. C'était un bien de première importance, transmise de génération en génération, sous plusieurs formes : bijoux, lingots conservés soigneusement. La facilité de le transporter, son inaltérabilité, lui faisaient jouer avec le diamant, l'argent, un rôle de première importance dans l'économie traditionnelle. En tant qu'un moyen sûr de substitution, l'or était un intermédiaire monétaire.

Socialement, l'or jouait un rôle important dans la vie des populations. Il servait à la bijouterie des femmes dont celle célèbre des femmes Dioula de l'Ouest-Volta reste en mémoire. On peut aussi rappeler l'or des masques funéraires des rois Mossi de Ouagadougou et l'or utilisé par certains groupes ethniques, à titre de soins des maladies nerveuses.

C'est dire qu'au temps précolonial, les populations de l'ancienne Haute-Volta ne pratiquaient pas l'orpaillage uniquement pour sa valeur économique. La valeur sociale, sous plusieurs formes prenait même le pas sur la valeur économique.

« L'or dans la société traditionnelle, était considéré comme un objet d'ornement utilisé dans le travail artistique des bijoux, des couronnes princières. La recherche

était donc liée à des besoins de prestige» soutient Badolo¹⁵⁴. L'or remplissait de ce fait une fonction sociale.

Dans les sociétés traditionnelles burkinabé, l'orpaillage a produit des mutations sociales. Il a permis le contact entre les sociétés traditionnelles. Ainsi, les Dioula de la région de Bobo-Dioulasso ont foulé le sol des pays Gurunsi et Lobi à la recherche de l'or. Par le biais du commerce de l'or, de nouveaux biens économiques ont été introduits dans ces sociétés. Il s'agit des produits manufacturés (armes, étoffes, perles, parfums, ustensiles), et alimentaires (sel, noix de cola, etc.) qui, à la longue se sont imposés à ces populations. Une différenciation sociale s'est établie à partir de la consommation de ces produits sur le plan vestimentaire, alimentaire et sécuritaire. A titre d'exemple, par l'accoutrement, l'on pouvait mieux différencier le chef du sujet, le riche du pauvre. Dans la célébration de certaines cérémonies, certains de ces produits sont devenus indispensables (la noix de cola dans le mariage en pays moaga). L'orpaillage a permis d'acheter des outils de production tels que la daba, la houe en fer en vue d'accroître la production agricole. L'introduction de ces nouveaux moyens de travail n'a pas manqué de provoquer des changements sur la méthode de production.

Les Gurunsi extrayaient l'or depuis des siècles. Les Lobi le faisaient vers 1800, confère H.Labouret¹⁵⁵ qui a séjourné en tant qu'administrateur colonial et ethnologue pendant près de 30 ans dans la région. Mais il est difficile de nos jours de chiffrer ces productions précoloniales en poids ou en argent. La dispersion de l'activité dans l'espace, la

¹⁵⁴ BADOLO Hervé, op cit, p 16

¹⁵⁵ LABOURET Henri. : « *Les tributs du rameau lobi* » . in *Travaux et mémoires de l'Institut d'ethnologie*, Paris 1931.

confidentialité, et l'inorganisation qui entouraient l'orpaillage d'une part et l'analphabétisme des orpailleurs d'autre part (il en est presque de même de l'orpaillage contrôlé par l'Etat colonial et par l'Etat indépendant) rendent cet exercice impossible. Les produits locaux, les grains, les animaux, et exotiques, le sel, les bandes de cotonnade, le fer, les produits du fer (dabas, flèches) étaient échangés contre l'or. Mais il existe une polémique sur la commercialisation de l'or contre ces produits, certaines sources¹⁵⁶ soutenant que l'or n'était donné que comme secours et non comme une valeur marchande. La raison serait qu'un produit échangé contre l'or n'aurait une longue durée de vie. Par conséquent l'argent serait la meilleure valeur d'échange. Peribam citée par I.Da¹⁵⁷, atteste que l'or était le meilleur moyen de transaction entre populations locales et commerçants. Ces populations troquaient l'or contre les marchandises : poisson sec, vêtements brodés, couvertures, chaussures, objets de parures, parfumeries, sucres, armes, cauris, monnaie française, venus de la région côtière ou d'Europe.

Dans le temps précolonial, les auteurs n'ont pas repéré une politique cohérente de l'or couvrant des espaces sociaux restreints ou élargis. Néanmoins, l'or comptait dans la vie économique de bien de groupes ethniques qui, par ce produit, s'ouvraient à d'autres, entretenant ainsi des rapports tantôt pacifiques, tantôt conflictuels. Dans tous les cas, l'importance de l'or était répandue car l'or était un précieux moyen de change, de survie et d'anoblissement.

Les sociétés qui connaissent l'orpaillage sont sujettes à de rapides mutations tant sur le plan économique et que social. Ainsi la pratique de l'agriculture peut passer de la daba (culture

¹⁵⁶ Source de DA . (I), op cit, p 122.

manuelle) à la culture attelée autrement dit à la mécanisation agricole. Les rapports de travail peuvent devenir plus monétisés dans les sociétés d'orpaillage. Tous les services ont désormais un prix à payer au comptant. Dans la société traditionnelle où les prestations de service étaient jadis soldées par la parenté, la solidarité et les alliances, on remarque une poussée des rapports économiques de plus en plus marqués par l'argent. Tous les chercheurs qui se sont penchés sur cette activité trouvent qu'elle constitue un vecteur de changement aussi bien qualitatif que quantitatif. Nous nous y consacrons davantage dans la troisième partie de notre travail à travers l'analyse des résultats des enquêtes de terrain.

L'or a suscité dans les sociétés anciennes, d'abondantes perceptions mystiques et des interdits. Sont-elles toujours vivaces aujourd'hui? Nous l'avons vérifié dans l'examen de l'orpaillage tel qu'il est pratiqué de nos jours dans la troisième partie de l'œuvre. L'or a été d'une utilité avérée pour ces sociétés, lesquelles ont sans doute eu avec certains peuples, des rapports commerciaux prolifiques. C'est à travers l'examen de la production de l'or dans ces anciennes sociétés que nous découvrons la formation sociale de la catégorie professionnelle des orpailleurs. Les caractéristiques et les comportements actuels des orpailleurs partiellement y trouvent leur justification.

Nous avons porté un regard sur l'orpaillage et les orpailleurs dans les sociétés anciennes d'avant la colonisation. Mais quelle peut être la situation qui a prévalu sous l'Etat colonial et l'Etat indépendant ?

¹⁵⁷ DA. (I), op cit, p 126

CHAPITRE IV: L'orpaillage et les orpailleurs sous les Etats colonial et indépendant.

Les orpailleurs vivaient en bonne intelligence avec le reste de la société dans la période précoloniale. Ils n'étaient donc pas des exclus sociaux. Généralement, l'orpailleur y était un homme libre ou dans quelques cas, un esclave dont les droits étaient au minimum respectés. Il faut se rappeler de ces familles qui se vantaient dans le *Gurunsi* de nourrir convenablement leurs esclaves et de faire des sacrifices pour leur éviter la mort dans les mines d'or. L'orpaillage avait un visage humain. La paix et la sécurité étaient de mise dans la production qui elle-même s'exerçait de façon libérale. C'est à ce prix que les empires médiévaux de l'Afrique occidentale ont acquis leur prospérité. Sous le joug colonial et le nouvel Etat indépendant, qu'est-ce qui caractérisait sociologiquement l'orpaillage et les orpailleurs ?

IV.1. L'orpaillage et les orpailleurs sous l'Etat colonial

L'industrie aurifère de l'Afrique de l'Ouest était en déclin à l'arrivée des Européens à la fin du XIXe siècle. Les raisons de ce déclin étaient multiples. D'une part, l'activité elle-même n'était pas si rentable à cause des techniques artisanales d'exploitation, occasionnant des déperditions importantes en or. C'est ainsi que l'explorateur Binger¹⁵⁸ de passage à Poura commente :

¹⁵⁸ KIETHEGA. (J-B), op cit, p 47, se référant au Capitaine Binger, de son article, *du Niger au Golfe de Guinée par le pays de Kong et le Mossi* (1887-1889), Paris Hachette, 1892.

« Il ne me paraît cependant difficile d'y amener de l'eau du fleuve en grande quantité ou au moins d'y creuser des puits, mais les indigènes sont trop apathiques, la moindre difficulté les arrête et les décourage, de sorte que l'exploitation de l'or par ici est peu rémunératrice. Cette population a aussi la réputation de ne pas savoir laver comme celle du Lobi ».

Entre autres raisons, les crises locales ont causé également la cessation de l'exploitation aurifère. Dans le cas de l'or du Gurunsi, c'est au milieu de XIXe siècle que les aventuriers Zerma¹⁵⁹ remontant du Nord de l'actuel Ghana mettent le pays à feu et à sang. Les conséquences ont perduré jusqu'à la fin de ce siècle qui voit l'intervention des Français et aussi la cessation de l'orpaillage. Lorsque revint la paix sous l'administration coloniale, l'orpaillage reprit timidement parce que les jeunes s'expatriaient vers les pays côtiers dans les champs de cultures industrielles (café, cacao) pour y gagner rapidement de l'argent. Dans le cas du Lobi, le départ des Lorhon-Koulango mais surtout les sévices des troupes de Samory Touré à la fin du XIXe siècle ont aussi porté un coup sérieux à l'activité peu avant l'arrivée du colon. Mais le colon français, en tentant de la redynamiser par tous les moyens, ne lui a-t-il pas porté le coup de grâce ?

Sous-tendus par une forte conviction de l'abondance de l'or en Afrique de l'Ouest, les Européens firent irruption dans la région à partir de la fin du XIXe siècle pour tirer un grand profit des richesses aurifères. Dans la précipitation, sans études préalables, ils

¹⁵⁹ Voir aussi **SOME .D.Valère** : *Anthropologie économique des Dagara du Burkina Faso et du Ghana: lignages, terre, production*. 1996 ;Thèse de Doctorat, Anthropologie, Université de Paris VIII.

saccagèrent plus qu'ils ne mirent en valeur les gisements. L'euphorie de la découverte de l'or dans les colonies d'Afrique conduisit à une telle déclaration :

« Pour atteindre ces couches où l'on trouverait assez d'or pour en saupoudrer les boulevards de la Madeleine à la Bastille, il faut absolument enlever les couches supérieures qui varient de 2 m à 2m50, quelques fois moins »¹⁶⁰.

Avec la crise de 1930, l'intérêt des métropoles pour l'or dans les pays colonisés s'accrut. L'administration coloniale joua un rôle primordial dans la production et la ponction de l'or sur l'injonction de la métropole dont la volonté affichée était la réalisation d'une réserve d'or métal à son profit surtout en temps de guerre¹⁶¹. L'administration coloniale a vite fait d'introduire sa monnaie dans la colonie au détriment du cauris. La démarche a consisté à racheter les stocks de cauris et à les détruire. La destruction du cauris devait ainsi rapprocher le Noir de l'Européen et le mettre en contact plus direct avec le commerce français afin que le Noir lui apporte plus volontier sa récolte d'or.

IV.1.1. La politique coloniale de l'or: production et ponction par la violence

Pendant l'occupation coloniale française, la politique du colon avait pour objectif de ponctionner par la force l'or dans la colonie. L'orpaillage en a connu des fortunes diverses par endroit. La politique coloniale a permis d'accroître la collecte d'or en pays Lobi par la

¹⁶⁰ Lettre de M-Bonnat à M.Verillon Directeur de la Société des mines d'or de L'Afrique Occidentale du 15 mai 1877. Selon KIETHEGA. (J-B), op cit, p 104.

¹⁶¹ Il s'agit de la deuxième guerre mondiale car l'administration n'a pas eu le temps de s'organiser pour l'exploitation de l'or des colonies lorsque survint la première guerre mondiale (1914-1919).

contrainte en l'occurrence par le paiement de l'impôt en nature (en quantité d'or) ou par la rançon pour l'effort de guerre, selon Da.I¹⁶².

La colonisation a surtout provoqué des mouvements de populations dont les bras valides partaient en direction des colonies voisines comme la Gold Coast (l'actuel Ghana et la Côte d'Ivoire). Ces mouvements de populations ont désorganisé le tissu socio-professionnel des groupes ethniques et l'orpaillage qui était une activité pratiquée en temps de paix s'est trouvé soit abandonné soit réduit à sa plus simple expression. A cet effet, Kiéthéga¹⁶³ souligne :

« Il y a eu à notre avis, et pour ce qui est de la période coloniale, un abandon progressif mais délibéré des mines, lié à la pénétration coloniale française. Moins d'un demi-siècle après la conquête coloniale F. Blondel dans un rapport de mission géologique en Afrique occidentale française, constatait en 1936 ... la disparition complète de la même activité (l'orpaillage) au Lobi. », plus loin, il ajoute, « l'auteur relève d'anciens travaux à Poura mais ne dit rien de la situation de l'industrie minière traditionnelle en 1936. Cependant, on lit entre les lignes que la situation y était plus grave au Lobi et qu'en réalité il n'y avait plus d'activité minière traditionnelle. Trois ans plus tard, à partir de 1939, les efforts de Jean Sagatzsky pour relancer l'exploitation ne semblent pas avoir d'échos favorables. On peut donc considérer que, depuis la conquête coloniale, l'industrie aurifère traditionnelle dans la région de Poura était morte, en tout cas moribonde ».

¹⁶² DA. (I), op cit, p 45

¹⁶³ KIETHEGA. (J-B), op.cit, p 157

Cette conclusion met en relief le déclin de l'orpaillage sous l'occupation coloniale. La violence consécutive à la colonisation est l'une des fortes raisons de ce déclin, à l'opposé des famines et des disettes qui assuraient une fonction dynamique. Cette dynamique était aussi entretenue par les commerces régionaux qui alimentaient les régions aurifères en produits exogènes (denrées alimentaires comme le sel, le sucre et les produits manufacturés).

Mais la deuxième guerre mondiale (1939-1945) s'est révélée être le plus important traumatisme subi par les orpailleurs, à cause de l'enrôlement forcé des jeunes voltaïques dans l'armée française, notamment les tirailleurs sénégalais (la Haute Volta a fourni l'un des plus gros contingents). A cette époque, le colon français avait redoublé d'ardeur dans la collecte des impôts pour l'effort de guerre. Cela n'a pas manqué de créer le désarroi au sein des populations et d'affaiblir l'orpaillage.

Ainsi, le déclin de l'orpaillage trouve son explication à travers les phénomènes coloniaux : guerres coloniales, travaux forcés et impôt. Ce déclin, historiquement, porte la déchéance de l'orpaillage du point de vue de son utilité économique et de la visibilité sociale des orpailleurs. De là, est entamé le processus de l'orpaillage contrôlé qui amènera les orpailleurs à se méfier de l'administration en développant des comportements jugés marginaux.

La question de l'organisation de la production de l'or dans les trois premières décennies de la colonisation n'était pas une préoccupation majeure pour l'Etat colonial. Celui-ci se contentait de collecter l'or disponible au moyen de l'impôt ou par l'achat direct aux

producteurs. Les principales régions aurifères étaient celles de Bobo-Dioulasso (Diosso), de Gaho, (Volta Blanche) et du Lobi. Poura était toujours sous les convulsions de l'invasion Zerma et l'orpaillage, si elle n'était pas arrêtée, n'était plus visible. En revanche, une unité industrielle minière aurifère y voyait le jour en 1939 par une société coloniale dénommée TOA (les Travaux de l'Ouest africain). Cela marque un intérêt stratégique de l'Etat colonial pour l'or devenu désormais une matière première de haute importance nécessitant par conséquent l'élaboration d'une politique idoine. Cette politique prendra deux axes ; l'un sur l'industrialisation d'où l'unité industrielle de Poura, et l'autre sur une exploitation artisanale contrôlée dans le Lobi, dans la région de Bobo-Dioulasso à Dosso et à Gaho dans la Volta Blanche.

Sous la menace de la seconde guerre mondiale, l'intérêt de l'or s'accrut pour la France. Aussi, la sortie d'or de sa colonie vers la Gold Coast, le Libéria, le Maroc et le Sahara par l'intermédiaire des commerçants Dyula l'inquiétait. La Mission de Sagatzsky en 1939 commandée par l'Etat colonial s'inscrivait dans la politique coloniale d'appropriation de l'or de la Haute-Volta par la réorganisation et la relance de l'activité. Celle-ci reconnut les avancées significatives réalisées sur le plan technique et administratif mais déplora des insuffisances graves, au plan économique et politique. Ainsi, il recommanda que la devise '*l'or à l'Etat*' n'était pas suffisamment exprimée et qu'il fallait la prononcer à haute voix en temps de guerre et son application immédiate et surveillée d'une façon désintéressée par toutes les personnes se trouvant en dehors des champs de combat. En fait, l'or métal dans les colonies devait entrer dans la stratégie de Défense Nationale et dans la guerre de la métropole.

« En partant du principe "l'or à l'Etat" en temps de guerre, tous les procédés permettant de récupérer le métal précieux doivent être considérés en conséquence bons et applicables. La réglementation sur le commerce de l'or à ce jour doit punir sévèrement toutes les infractions. », insiste Sagatzsky¹⁶⁴.

Il recommanda par ailleurs la prospection rapide pour les travaux de l'industrie dite indigène mais suffisamment détaillée pour pouvoir repérer le plus grand nombre possible de puits riches immédiatement exploitables. Plus tard, l'expert recommanda à l'administration d'exiger de chaque canton durant la période convenable à la production (janvier-avril), des orpailleurs remplaçables tous les quinze jours de travail effectif sur les placers. La logique de nationaliser la richesse or s'exprimait désormais en termes de travaux forcés. Les orpailleurs devenaient des travailleurs forcés à la corvée. Ils devaient être dirigés par l'Administration sur les chantiers avec leurs propres vivres. Les populations qui ne connaissaient pas le travail de l'orpaillage devaient être formées. Une main d'œuvre était ainsi forgée aux forceps pour le travail de l'or.

En 1940, constatant les faibles résultats obtenus par la méthode de la force, Sagatzsky tenta d'introduire le travail salarié chez les orpailleurs sur le site de Gaho près de Kombissiri (province du Bazéga). Mais cette stratégie ne tarda pas à se révéler coûteuse, ce qui amena la Mission à introduire en 1941 le travail libéral dans l'orpaillage. En fait, cette forme de production plus raisonnable, n'est pas nouvelle. Nous avons déjà perçu sa prépondérance dans la société précoloniale. La souplesse était obligatoirement observée par les puissances africaines médiévales d'Afrique Noire afin de maintenir ainsi croissante

¹⁶⁴ SAGATZSKY. (J), op cit, p 5

la production de l'or et satisfaire aux exigences des orpailleurs. La principale de ces exigences était que ces puissances n'interviennent pas pour conquérir ou pour islamiser les peuples dits païens qui produisaient l'or. Ainsi, l'administration coloniale commença à changer son fusil d'épaule afin d'encourager par la souplesse, la bonne volonté de l'indigène et de faire comprendre, dit-on, « *aux Mossi beaucoup mieux la valeur de la nouvelle ressource minière* »¹⁶⁵. Ainsi, apparaît la pacification indispensable à la production. C'est aussi le libéralisme consistant à remplacer le salariat initié en 1940 par l'engagement volontaire des indigènes pour devenir orpailleurs.

L'organisation de l'orpaillage contrôlé n'aura été réalisée au terme de la mission de Sagatzsky que dans le cercle de Bobo-Dioulasso (placer de Dosso) et dans le Mossi (Volta Blanche près de Gaho). Elle fut en revanche un échec dans le Lobi. Les causes principales évoquées étaient :

- le travail individuel de la femme lobi, qui n'accepte pas, généralement une participation ou un partage du gain réalisé avec d'autres orpailleuses, provenant souvent de la même famille ;
- la politique indigène spéciale de l'administration locale, qui, entre autres, n'ose pas forcer l'individualisme lobi au profit d'une collectivité.

Dans tous les cas, l'activité très réduite sur ces sites d'orpaillage le contrôle cessa avec la fin des travaux forcés et l'exode des jeunes vers les côtes forestières. L'unité de production minière de Poura marchait tant bien que mal. Que pouvait-il rester des orpailleurs ?

¹⁶⁵ SAGATZSKY. (J), op cit, p 72

IV.1.2. Les orpailleurs de l'époque coloniale

La période coloniale fut marquée par des troubles. Travaux forcés, guerres mondiales ont perturbé toutes les sociétés de l'époque. Les orpailleurs n'ont pas fait l'exception. Les Africains refusaient généralement de montrer les mines au colon, renonçant de ce fait à les exploiter, certains cachaient leurs outils. Il fallait, d'une part, préserver la richesse or et, d'autre part, éviter le harcèlement du colon pour la rançon de l'or. Dans un tel contexte l'orpaillage tomba en désuétude dans plusieurs groupes ethniques. Il n'exista plus un peuple particulier d'orpailleurs comme les Lorhon ou Lorhon-Koulango du Lobi et les Bobo-Dyula du Gurunsi avant la pénétration coloniale. Partout où l'on a essayé d'asservir les exploitants d'or, la production en a souffert. Les survivances de l'activité étaient maintenues au Lobi par les femmes Lobi, à Dosso par quelques Bobo-Dyula et au Mossi de la Volta Blanche par les Moose. Les orpailleurs traumatisés comme tout le monde n'avaient plus de statut particulier. Dans le cadre de la mission de Sagatzsky, on assista à une relance de l'activité usant entre autres approches, celle de la formation d'orpailleurs. Le processus se déroula ainsi sur le site de Gaho.

Un laveur expérimenté venu de Djikando dans le *Lobi* appris en 5 jours le travail à la baté à huit (8) indigènes choisis parmi des volontaires. Ceux-ci à leur tour apprenaient aux nouveaux arrivants. En 7 à 10 jours, chacun formait dix (10) à vingt (20) nouveaux. Les huit (8) moniteurs se remplaçaient tous les dix (10) jours. La main d'œuvre était ensuite supprimée et les 8 formaient l'équipe de prospection. En 1941, les travaux d'apprentissage nécessitaient cinq jours aux débutants. Les orpailleurs, par groupe de dix

(10), tiraient au sort les tranches de gravier exploitable. Après avoir choisi leur chef d'équipe il recevait comme matériel de travail des pioches, dabs, tamis bassines, seaux, tasses émaillées et un nombre correspondant de batées. L'or du chantier devenu non salarié était stocké et vendu après. L'argent obtenu était partagé entre tous les apprentis en fonction du nombre de journées d'apprentissage.

S'agissant des instruments de travail et des équipes, l'orpaillage pratiqué de nos jours ressemble quelque peu à celui mis en place par la mission de Sagatzsky sous l'Etat colonial. Mais il faut noter que l'expert n'avait pas été suivi dans son approche par l'administration locale qui s'est montrée résistante, craignant surtout les représailles de la population locale surtout dans le Lobi. Comment la question de l'or a-t-elle été traitée aux lendemains de l'indépendance à nos jours ?

IV.2. L'orpaillage et les orpailleurs sous le nouvel Etat indépendant

Au lendemain de l'indépendance, toutes les politiques du nouvel Etat sont restées largement dominées par l'approche coloniale. Le domaine de l'or n'a pas échappé à la règle. Bien qu'ayant connu un assombrissement durant la période coloniale, l'or a été d'un intérêt au sommet du nouvel Etat indépendant. Celui-ci se focalisa sur l'option industrielle, notamment à travers la mine de Poura, au détriment de l'orpaillage. Cette option sera-t-elle payante ?

IV.2.1. Les politiques de l'Etat indépendant : volonté de modernisation et enlèvement dans l'orpaillage

A la suite de l'Etat colonial, les autorités de la Haute-Volta nouvellement indépendante ont voulu mettre l'accent sur le développement minier de l'or à travers l'industrialisation, au détriment de l'orpaillage. En avaient-elles les politiques et les moyens adéquats ?

IV.2.1.1. La mine d'or de Poura : l'industrialisation frileuse contre l'orpaillage

La politique de l'or sous l'Etat indépendant se traduit par une volonté de relance de la production aurifère héritée du colon dans une perspective industrielle. La mine d'or de Poura, le fleuron de cette activité devait en être le symbole. L'activité minière n'entre pas dans le cadre de l'orpaillage mais l'intérêt de l'histoire de la mine de Poura a une relation importante avec la situation de l'orpaillage et des orpailleurs depuis l'indépendance. Aussi, convient-il de l'évoquer.

La région de Poura bénéficia de la recherche du Bureau Minier de la France d'Outre-mer (BUMIFOM). L'exploitation a commencé en 1939 avec une société coloniale dénommée TOA (les Travaux de l'Ouest Africain). Puis en 1949, a été créé le Syndicat de Poura qui regroupait la Société Africaine des Grands Travaux de l'Est, le Bureau minier de la France d'Outre-Mer et la Société marocaine des mines et de produits chimiques. Le Syndicat de Poura va exploiter le domaine jusqu'en 1961, date à laquelle elle a été relayée par la

Société des mines de Poura de la jeune République de Haute-Volta indépendante en 1960. Le pays va fonder de grands espoirs en ce moment sur cette mine pour rétablir sa balance commerciale déficitaire. Seule mine d'exploitation souterraine d'Afrique occidentale, la Société, au rythme d'exploitation de 11000 t de minerai pouvait compter sur quatre à cinq années de travail. Mais à la fin de l'année 1962, elle enregistrait une production en deçà des attentes (1237 kg au lieu de 1500kg escomptés). L'objectif de produire 1850 kg l'année suivante ne fut pas atteinte et la Société fonctionna ainsi jusqu'à ce que l'Etat décide de sa fermeture en fin 1965.

Les causes de la fermeture de la mine étaient perçues par certains nationaux comme une protestation contre le pillage des ressources naturelles du pays par l'ancienne puissance colonisatrice sous le couvert de la Société des mines de Poura. Cependant, les dirigeants de ladite société juraient leur bonne foi et leur dévouement et justifiaient leur mésaventure par la pauvreté du gisement. L'homme de la rue, en cela liait la situation au coup du sort qui frappait le pays de privation des biens naturels. Dans tous les cas, le contexte social d'exacerbation de la pauvreté légendaire du pays voyait jour en cette fin d'année 1965. Il s'est traduit au niveau administratif par un rabatement de 20% des salaires des agents de l'Etat, ce qui a provoqué un soulèvement populaire ayant emporté le pouvoir du premier président du pays, Maurice YAMEOGO. Cependant, son gouvernement avait voulu en savoir davantage sur les causes réelles de l'échec de cette exploitation en vue de préparer son éventuelle réouverture. Les missions commandées auraient révélé sur le plan technique un manque de précaution concernant les réserves exploitables apparemment insuffisantes au moment de l'exploitation. Par ailleurs, celle chinoise¹⁶⁶ aurait révélé une

¹⁶⁶ KIETHGA. (J-B), op cit, mentionne la mission de deux experts chinois de Taïwan, Chou Liang Chin et

mauvaise gestion de la société. Aussi certaines possibilités non exploitées de la mine auraient eu pour conséquence la perte de 15,7% d'or fin par an représentant environ 75 milliards de francs CFA. Ce qui ressort comme observation importante de cet échec d'exploitation industrielle de la mine d'or de Poura est mis en relief par Kiéthéga en ces termes¹⁶⁷ :

« la production autochtone (l'orpaillage) a été négligée et pourtant des plans d'organisation et d'encadrement de cette production ont été préparés. Des essais avaient été pratiqués sur les placers de Diosso dans le cercle de Bobo-Dioulasso et au bord de la Volta au village de Gaoho, tous ces placers de moyenne importance. Ces expériences d'orpaillage contrôlé réalisées dans les conditions qui vont suivre auraient pu servir d'exemple pour rentabiliser davantage les gisements aux teneurs faibles ».

On perçoit de ce qui précède, que l'industrialisation de l'exploitation de l'or en Haute-Volta à partir de la mine de Poura, œuvre de l'Etat colonial français a été entamée au détriment de l'orpaillage et des orpailleurs. L'Etat colonial a certainement eu recours à la technologie moderne pour une plus grande production pour maximiser les profits, lesquels profits revenaient à la métropole. Ceci s'inscrit dans la stratégie de la colonisation marquée par la volonté avouée de piller les colonies de leurs matières premières. C'est dans cette même logique que le Brésil était le pourvoyeur d'or pour le Portugal, l'Inde pourvoyeuse de fibre et de coton pour la Grande Bretagne, la Côte d'Ivoire pourvoyeuse de café et de cacao pour la France. Le développement économique des colonies était sous-

Tan Li Pin qui ont séjourné en Haute Volta du 29 février au 7 août 1968 et qui ont produit un rapport accablant sur la mine de Poura

¹⁶⁷ KIETHEGA.(J-B); op cit p196

tendu par une telle politique. Celle de l'orpaillage ne pouvait être autre. Pour le témoigner, la théorie de l'orpaillage contrôlé élaborée par le colonisateur français en Haute-Volta de 1940 à 1941 et dont le principe directeur était : « l'or à l'Etat colonisateur », théorie qui devait être expérimentée dans l'actuelle province du Banwa (Solenzo) et Gao, province du Bazéga a avorté à cause de la résistance de l'administration locale. C'est dire que depuis ce temps, l'administration n'a pas œuvré dans le sens d'un meilleur encadrement de l'orpaillage en Haute-Volta. Le fera-t-il sous le Burkina Faso ?

Ouverte sous l'aire coloniale, la mine d'or de Poura est la plus significative des mines d'exploitation industrielle de l'or au Burkina Faso. Après sa fermeture en 1966, des pourparlers entre les propriétaires de l'ancienne société de mine de Poura et les autorités voltaïques ont abouti à la récupération de la mine pour la Haute-Volta par un accord daté du 18 août 1971 moyennant une contre partie de quarante millions. Par ce même accord naquit la SOREMI (Société de Recherche et d'Exploitation Minière) dont l'Etat voltaïque détenait 34,0% contre 62,9% pour trois sociétés (Société des mines et produits chimiques 32,5%, Bureau de recherches géologiques et minières 22,9%, Consultancy and Development 7,5%) et 3,1% pour des particuliers voltaïques.

En 1976, après un investissement de près de trois milliards de francs CFA, la nouvelle société, la SOREMI, n'attendait plus qu'un prix favorable de l'or sur le marché international pour la reprise de ses activités, ravivant ainsi l'espoir d'un monde rural qui a encore accouru aux alentours de cette mine et inquiétant les orpailleurs qui allaient encore manquer d'attention de la part de l'Etat. L'Etat révolutionnaire oeuvra à la réouverture de la mine en 1984 sous une houle patriotique et anti-impérialiste qui ne fit malheureusement pas long feu. Les activités de la mine sont en veilleuse au début des années 90.

En février 1993, le Burkina Faso a introduit auprès de la Commission Européenne une requête pour une intervention SYSMIN¹⁶⁸, à la suite des perturbations ayant affecté la mine d'or de Poura (cf. le rapport 2001 de la Commission Européenne). En novembre de cette même année, deux interventions de ce bailleur de fonds ont été instruites, faisant l'objet de deux conventions distinctes : un projet de diversification du secteur minier et un projet de réhabilitation de la mine de Poura. Cette mine était entièrement exploitée par l'Etat. Le 30 novembre 1995, dans le cadre de la Convention de financement 5596/BK, l'Union Européenne a accordé au Burkina Faso une aide non remboursable de 11 millions d'Euros pour la réhabilitation de cette mine. Quant au projet de diversification, il a bénéficié d'un financement de 15 millions d'Euros. Il devait servir à constituer une banque de données physiques en vue d'améliorer la connaissance géologique du pays pour la promotion du secteur minier.

La mine de Poura contribuait beaucoup à l'économie de la province du Mouhoun en terme d'emploi et de production d'électricité qui alimentait les localités avoisinantes. Le déclin de l'exploitation minière avait entraîné un risque de fermeture au début des années 1990 et l'éligibilité du Burkina Faso au fonds SYSMIN en 1995 a permis la réhabilitation de la mine en vue de la participation d'un investisseur privé. L'opérateur devait mener le projet à sa fin dans le but d'acquérir 90% des parts de la mine. Il s'engageait, entre autres, à apporter au moins 3 milliards de FCFA à l'Etat. Il s'agit là du processus de privatisation de la mine de Poura.

¹⁶⁸ Système minier. C'est un programme financier par l'Union Européenne en faveur des pays de sa coopération dont le Burkina Faso. Il est intervenu dans le cadre du PAS pour la relance économique du pays.

Durant la période du projet, trois opérateurs se sont succédés et ont géré la réhabilitation de la mine (IGR, Ashanti Gold Field et Sahelian jusqu'en août 1999). A cette date, Sahelian avisa le Ministère de L'Energie et des Mines qu'elle arrêterait les opérations à la mine de Poura. Pendant la période d'octobre 1998 à août 1999, certains travaux se sont poursuivis dans le cadre du programme de réhabilitation mais on s'inquiétait tout simplement des objectifs techniques et financiers du projet qui n'étaient pas réalisés.

Le Ministère de l'Energie et des Mines ordonna un audit financier et technique afin de prendre les décisions appropriées sur la suite du projet SYSMIN et le devenir de la mine de Poura. Cette mine est fermée depuis quelques années. Du point de vue technique, l'auditeur a estimé que le prix mondial de l'or est insuffisant pour assurer la rentabilité de la mine dans les conditions envisagées. L'auditeur estime également que les conditions spécifiques prévues dans la Convention de financement pour les différents contrats, protocoles et marchés ont été respectées du point de vue de la légalité et de la conformité. Après certaines prorogations, la Convention de financement est arrivée à terme en novembre 2000. Qu'est devenu pendant ce temps le personnel ?

Une première compression en 1998, a vu le licenciement de près de la moitié du personnel. Depuis 2000, tout le personnel de la mine a été remercié. Comme on peut le constater, le côté social n'a pas été la préoccupation des deux projets concernant la mine de Poura.

L'attitude des officiels (hauts fonctionnaires de l'Etat, investisseurs, partenaires financiers et experts) a conduit au sacrifice de la mine, du personnel et de l'environnement sous la prétendue baisse du prix de l'or sur le marché international. Ce prix a baissé et l'Etat

burkinabé et ses associés ont fermé la mine. A qui cela profite ? L'Etat burkinabé a bénéficié d'un prêt non remboursable auprès de la Commission Européenne. La Commission Européenne qui n'est pas philanthrope, a déboursé des ressources pour un des pays les plus pauvres de la planète sans s'assurer de leur bonne utilisation. Sahelian, l'associée de l'Etat aurait-elle réellement investi trois (3) milliards de francs CFA gratuitement et ensuite s'en est allé ? Il est difficile de l'admettre. Cependant, les travailleurs, ouvriers, orpailleurs et les populations locales qui sont les maillons faibles du domaine de l'or en souffrent toujours.

L'or relève d'un domaine d'activité socio-économique à risques et lorsqu'il y a des difficultés, ce sont les plus pauvres qui en pâtissent le plus. Cela ne fait qu'empirer leurs conditions de vie, telle est la leçon à tirer des politiques coloniales et néocoloniales de la production aurifère. Le paradoxe est que pendant que l'Etat investissait des milliards pour une hypothétique reprise de l'exploitation industrielle de la mine de Poura, c'est les orpailleurs qui produisaient la plus grande quantité d'or du pays ; 2,3t contre 1,1t en 1990 et 0,928t contre 0,689t en 1993. Il en fut ainsi jusqu'à nos jours, hormis l'année 1994 où la production industrielle et semi-industrielle a remporté sur l'orpaillage par un supplément de 33 gr (bien insignifiant).

Comme on peut le constater à travers ce chapitre, c'est sur le dernier de la classe (l'exploitation industrielle) que les maîtres, l'Etat colonial et néo-colonial, ont misé le plus, en investissant des milliards de francs CFA dans l'incertitude. La raison est que cet élève est l'enfant du prince. Cela n'a cependant pas mis fin à l'orpaillage que les orpailleurs ont entretenu et qui se révèle plus payant pour l'Etat et les producteurs. L'Etat va-t-il se ressaisir en réhabilitant la production artisanale dans sa nouvelle politique sur l'or ?

CHAPITRE V : La politique actuelle sur l'or au Burkina Faso

La politique actuelle de l'orpaillage au Burkina Faso couvre les deux dernières décennies : celle de 1984 à 1995 et celle de 1996 à nos jours. Ces deux décennies sont marquées par une évolution du secteur minier en général et celui de l'or en particulier. Cette évolution est due en partie à l'adoption du Programme d'Ajustement Structurel (PAS) en 1991.

V.1. Les mécanismes d'une réforme monopolistique de l'Etat d'exception

L'or produit au Burkina Faso avant 1996 provenait essentiellement de la SOREMIB, et des sites aurifères d'orpaillage encadrés par l'Etat à travers le CBMP (Comptoir Burkinabé des Métaux Précieux), les projets organisés (Filière Or, GMC, SMG, GERM, SMB) et les intermédiaires dûment agréés par l'Etat. Nous sommes dans un Etat d'exception d'obédience révolutionnaire de 1984 à 1991 et les décisions politiques sont souvent rigides. Le monopole de l'Etat sur les richesses nationales est sans conteste, il en sera ainsi pour l'or. La production et la commercialisation font l'objet de décision en Conseil de Ministres. L'exportation de l'or est monopolisée par l'Etat à travers le CBMP qui l'achetait auprès de trois types de fournisseurs : les orpailleurs, les projets organisés et les intermédiaires agréés. L'Etat y engrangeait des ressources financières non négligeables.

Le tableau ci-après donne la situation des retombées fiscales directes de l'exploitation de l'or vers la fin de cette période et le début de celle du PAS (Programme d'Ajustement Structurel).

Tableau n°3 : Production d'or et taxes perçues (1990—1996)

Année	Quantité produite en gr. en or fin		Retombées fiscales en francs CFA	
	Orpillage	Industrie & semi-industrie	Taxe d'orpillage	Redevance minière
1990	2.302.274	1.199.501	115.113.706	150.687.059
1991	1.499.144	956.061	74.957.182	97.889.954
1992	1.338.311	890.536	55.457.780	70.614.723
1993	928.937	689.274	46.446.860	40.446.405
1994	698.909	731.143	34.945.462	45.771.566
1995	804.788	556.446	40.229.960	19.917.751
1996	788.207	109.165	39.410.292	21.890.775

De ce tableau, on constate une chute progressive de la production d'or au fil des années ce qui entraîne une chute des gains financiers de l'Etat sous forme de taxes (la taxe d'orpillage est de 50 francs CFA par gramme d'or fin et les redevances minières de 65,49 francs CFA par gramme). On remarque aussi une domination de l'or provenant de l'orpillage par rapport à celui de l'industrie et de la semi-industrie. Cet écart s'est aggravé de 1 point en 1990, à 7 points en 1996. Cela traduit l'importance de l'orpillage au Burkina Faso. La logique n'aurait-elle pas voulu que l'Etat burkinabé mise davantage sur l'orpillage ?

Plusieurs difficultés sont inhérentes à la production et à la commercialisation de l'or. La fraude en est principalement l'une dans la commercialisation. L'Etat a dû recourir à une législation coercitive pour endiguer le phénomène. Ainsi la Zatu n° AN VI 6023/FP/PRES du 1^{er} février 1989 et ses Arrêtés y font référence. Selon leurs dispositions, sans autorisation du Ministère chargé des mines, nul ne peut:

- avoir accès à un site d'exploitation aurifère ;
- acheter, vendre ou échanger de l'or non ouvré ;
- détenir ou transporter du minerai ou de l'or non ouvré en dehors des sites aurifères.

Toutes les personnes travaillant dans le secteur or devraient se munir d'une carte délivrée par l'administration. Les contrevenants aux textes en vigueur devraient être punis d'un emprisonnement allant d'un (01) mois au moins à cinq (05) ans au plus et d'une amende allant de cinq mille (5.000) francs à un million (1.000.000) de francs CFA selon l'infraction commise. Sont habilités à constater les fraudes la douane, la police, la gendarmerie, les agents assermentés des mines et du CBMP, les comités révolutionnaires, les unités FAP. Pour la cause, des comités de lutte contre la fraude en matière d'or étaient officiellement installés sur chaque site d'exploitation aurifère.

V.1.1. L'implication de l'administration

En raison du manque de contrôle et d'organisation des sites et des zones d'exploitation artisanale de l'or, il est apparu de nombreux problèmes qui ont amené les autorités administratives et politiques à intervenir dans le secteur d'activité. Ainsi naîtront les premières options d'encadrement technique des orpailleurs avec la création des Projets d'orpaillage dont celui du Sahel le 24 octobre 1984. Les objectifs escomptés de ces projets étaient de trois ordres :

- Assurer une meilleure structuration de la production et de la collecte de l'or pour les maintenir dans un circuit économique légal.

- Contribuer par la commercialisation plus rationnelle de l'or à l'amélioration de la balance commerciale du Burkina Faso ;
- Fournir un minimum d'encadrement aux orpailleurs pour réduire les risques d'accidents.

On constate ainsi sous l'Etat révolutionnaire, une première initiative (la protection contre les risques d'accidents) en faveur des orpailleurs. La volonté politique de mieux s'occuper des orpailleurs a été au moins affirmée. Mais l'initiative a connu vite des limites par le manque de formation, d'encadrement pour la gestion (aussi bien des activités que des revenus), d'accès au crédit et de mobilisation de l'épargne des orpailleurs.

V.1.2. L'achat de l'or

L'achat de l'or auprès des producteurs relève de la prérogative de l'Etat. En effet, suivant les dispositions des textes pris en la matière, l'achat de l'or auprès des producteurs est prohibé pour toute personne, qu'elle qu'en soit la nationalité, exceptées celles bénéficiant d'un mandat établi à cet effet. Ce sont :

- les agents du CBMP ;
- les agents des projets organisés par l'Etat : opérateurs économiques privés, détenteurs d'un agrément.

V.1.3. L'exportation de l'or

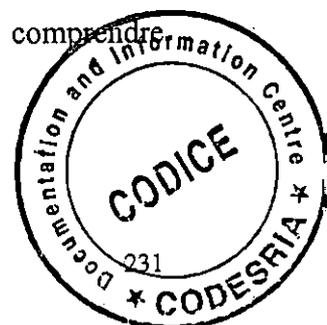
L'exportation de l'or est un monopole de l'Etat. Ce monopole est détenu par le CBMP. Il vise un grand contrôle et une meilleure appréciation de la production aurifère nationale tout en assurant une meilleure saisie des statistiques à l'exploitation.

V.1.4. L'organisation

Elle donnera lieu à l'érection des structures parmi lesquelles, les projets d'orpaillage, le CBMP, les intermédiaires agréés et les comités de lutte contre la fraude.

V.1.4.1 Les projets d'orpaillages

Ce sont des sites aurifères contrôlés par l'Etat qui y veille par la nomination d'un directeur de projet. Dans ce cas, l'orpaillage est pratiqué sur la base de découpage de la zone en parcelles. L'orpailleur acquiert la parcelle en achetant un permis d'exploitation au projet. En revanche, il est tenu de vendre toute sa production qui sera rétrocédée finalement au CBMP. Ces structures mises en place sont essentiellement les Projets de Sebba (1984) et d'Essakane, (qui deviendra propriété de la CEMOB : Compagnie d'Exploitation des Mines d'Or du Burkina dont la gestion a défrayé la chronique au milieu des années 90), d'Arbinda et de Piela (1986). Puis, vint finalement la filière Or (1987), créée dans le cadre du plan quinquennal (1986-1990). Il avait pour objet d'assurer à la fois un encadrement des exploitants artisanaux et de montrer cinq unités semi-industrielles de production d'or installées dans cinq provinces différentes. En terme d'encadrement, il faut comprendre



plutôt contrôle. Sous l'Etat d'exception, ce contrôle reflétait la force policière contre le droit.

V.1.4.2. Le Comptoir Burkinabé des Métaux Précieux

C'est une structure créée par l'Etat en vue de gérer le monopole de l'organisation de la production, de la collecte et de la transformation de l'or d'origine artisanale. Précédemment, il avait tenté de le faire à travers une structure informelle, le CAO (Comptoir d'Achat d'or). Le CBMP exerce un contrôle tantôt direct tantôt indirect sur les sites par la présence des agents ou des mandataires ou acheteurs locaux. A l'origine, il a eu une vocation formatrice par laquelle des ingénieurs des mines devaient encadrer dans la production les jeunes burkinabé venant de tous les horizons du pays.

V.1.4.3. Les intermédiaires locaux

Pour assurer une large couverture des sites d'orpillage à travers le pays, l'Etat a accordé des agréments à des opérateurs économiques pour participer à la collecte de l'or produit par les orpailleurs. Ces intermédiaires agréés sont en principe astreints à rétrocéder au CBMP, l'or ainsi obtenu à un taux fixé par l'Etat. Les intermédiaires peuvent à leur tour intervenir auprès des acheteurs locaux dont les cartes sont établies exclusivement par le Comptoir.

Il apparaît ici encore que la stratégie de l'Etat repose sur la fin et non les moyens, une stratégie monopoliste d'un Etat "trafiquant" d'or. Elle consiste à récolter toujours une

plus grande quantité d'or. Les projets d'orpillage, les intermédiaires agréés, les comités de lutte contre la fraude, forment un dispositif qui lui permet soit de tirer de profit par les taxes, la vente d'agréments, soit de récupérer l'or de la fraude. L'amélioration des conditions sociales de travail des orpailleurs, leur participation aux prises de décisions dans le secteur d'activité ne transparaissent pas comme une préoccupation majeure. Or, celles-ci sont indéniables dans une production optimale dans tout secteur d'activité socio-économique. La coopération avec les orpailleurs n'est pas la stratégie étatique du développement de la production de l'or au Burkina.

V.1.4.4. La lutte contre la fraude

Le marché de l'or au Burkina Faso est un monopole de l'Etat. Il exploite ce monopole en s'associant des partenaires qu'il prétend sélectionner sur des critères de bonne moralité. Cela est sensé restreindre le nombre d'acheteurs sur le site. Il a en outre entrepris des actions en vue de lutter contre la fraude malgré tout croissante sur les sites. Ces actions ont consisté à :

- La sensibilisation des orpailleurs ;
- La création de comités de lutte contre la fraude au niveau provincial, départemental et villageois ;
- L'adoption de textes répressifs ;
- L'adoption de textes tendant à motiver les différents intervenants dans la lutte contre la fraude, par un système de ristournes sur les saisies ;
- La fixation du prix d'achat au producteur. Ce prix homologué, assure une certaine protection de l'exploitant artisanal afin de lui garantir un revenu acceptable.

Cette organisation et cette production de l'or à voir de près n'est pas une trouvaille extraordinaire car en 1941, Sagatzsky avait préconisé un scénario similaire. A cet effet, il soutenait :

« La marche et l'amélioration de la production indigène totale doivent être assurées par l'administration locale. Par contre, les questions relatives à la production européenne doivent être confiées aux organismes techniques, (gouvernementaux et particuliers)¹⁶⁹ ».

S'agissant du rôle de l'administration, l'auteur est suffisamment clair:

« L'administration locale peut être seule rendue responsable de la production indigène totale, puisqu'elle est le seul organisme dirigeant les affaires du pays et disposant de tous les moyens à la réalisation des réserves d'or-métal par les procédés administratifs... l'activité de l'administration locale doit s'exprimer en application désintéressée, immédiate et énergique des dispositions prises par le gouvernement ; en amélioration des résultats déjà obtenus et en recherche des nouvelles méthodes administratives qui peuvent dépendre des particularités de chaque pays. L'administration a à sa disposition les moyens explicatifs (notables, interprètes indigènes, représentants), et les moyens exécutifs (les gardes de cercles, les Européens en sous-ordre) ».

De ces moyens, la force sert essentiellement pour maintenir le monopole. A l'instar de la stratégie de Sagatzsky sous l'ère coloniale, la production de l'or au Burkina Faso est un

¹⁶⁹ SAGATZSKY. (J), op cit, p 8.

monopole d'Etat qui use de la force incarnée par la police ou la gendarmerie et les agents du CBMP souvent présents sur les sites aurifères pour la régenter.

V.2.Réglementation, Exploitation et commercialisation de l'or

Depuis 1991, le Burkina Faso rompt avec l'Etat d'exception. Le régime passe par une constitution et des élections libres pour gouverner. C'est la même année aussi que les autorités engagent le pays dans les programmes d'ajustement structurel, ce qui eut pour conséquences, plusieurs réformes dans la vie économique du pays qui a désormais souscrit entièrement à l'économie de marché. Ces réformes vont particulièrement toucher le secteur des mines où interviennent la Banque Mondiale et l'Union Européenne pour soutenir financièrement l'Etat.

V.2.1. Période 1994-2002 : Réglementation

L'exploitation et la commercialisation de l'or au Burkina Faso sur la période 1994-2002, a fait l'objet d'un rapport du Comptoir Burkinabé des Métaux Précieux (CBMP) présenté au CASEM du ministère de l'Energie et des Mines de 2002. On y observe deux réglementations majeures au cours des dix dernières années.

Au départ, était le décret n° 79-175 /PRES/MCDIM/BUVOGMI du 09 mai 1979 portant réglementation de la fabrication et de la vente des ouvrages en or. Ce décret quelque peu marginal par rapport à l'activité proprement dite d'exploitation (conditions d'acquisition de site, d'extraction et de vente du produit), n'en était pas moins la doyenne des lois du

domaine de l'or que nous avons pu répertorier sous le nouveau régime après les indépendances. Puis vint la Zatu (décret) n° AN VI-0023/FP/PRES du 1^{er} février 1989 portant répression des fraudes en matière d'exploitation, de commercialisation, de détention, de transport d'échange et de cession de l'or au Burkina Faso. Son arrêté d'application, le Raabo (arrêté) interministériel n° ANVII-0019/FP/PRECO/SEM/MF est rendu public le 17 avril 1990 et porte les modalités d'application de la Zatu sus citée. Il est accompagné du Raabo n° AN VII 90-136/FP/CAPRO/PRECO/SEM portant fixation des prix d'achat et de cession de l'or produit sur les sites d'exploitation artisanale. Ces textes stipulaient que nul ne pouvait sans autorisation préalable du Ministre chargé des Mines : « avoir accès à un site d'exploitation aurifère, acheter, vendre ou échanger de l'or non ouvré, détenir ou transporter du minerai ou de l'or non ouvré, en dehors des sites aurifères ». L'exportation de l'or était un monopole de l'Etat concédé au Comptoir Burkinabé des métaux précieux (CBMP).

Depuis 1996, l'exploitation et la commercialisation de l'or sont principalement régies par le Décret n° 96-231/PRES/PM/MEM du 03 juillet 1996 portant réglementation de la commercialisation de l'or et son Arrêté d'application n° 97-035/MEM/MEF/MCA du 14 mai 1997 portant conditions d'agrément et cahier de charges pour l'achat et l'exploitation de l'or qui date de cette année jusqu'en 2001.

Le 18 septembre 1997, par l'arrêté n°97-062/MEM/CAB, une commission ad hoc chargée de l'examen des demandes d'autorisation d'ouverture de comptoirs d'achat et d'exportation de l'or au Burkina Faso a vu le jour. Ainsi, toute personne physique ou morale désirant exercer l'activité d'achat de l'or doit obtenir au préalable sur demande

auprès du Ministre chargé des mines, l'autorisation d'ouverture d'un comptoir d'achat et d'exportation. Nul ne peut donc exercer cette activité s'il n'a été expressément agréé par un arrêté conjoint des ministres en charge respectivement des Mines, des Finances, et du Commerce. L'agrément accordé a une durée de validité d'un an et doit par conséquent être renouvelé systématiquement chaque année. Les personnes agréées sont soumises par ailleurs aux dispositions d'un cahier de charge : par exemple elles doivent disposer d'un comptoir d'achat et d'exportation d'or qui doit être un établissement de droit burkinabé ayant son siège social au Burkina Faso. L'objet social du comptoir doit être exclusivement limité à l'achat et à la vente de l'or. Il doit disposer des installations permettant de réaliser le traitement chimique et mécanique de l'or ainsi que de sa fusion pour le transformer en lingots et utiliser du matériel de pesée fiable, attesté par la Direction de la qualité et de la météorologie (GQM). Pour limiter la fraude et soigner l'image de marque du Burkina, les comptoirs sont tenus de présenter leurs lingots au contrôle de la Direction de la sécurité industrielle et minière (DSIM) du BUMIGEB (Bureau des Mines et de Géologie du Burkina).

Si les objets en or satisfont aux titres requis, ils sont marqués du poinçon d'origine burkinabé et un certificat de contrôle leur est délivré avant toute exportation. Le cahier de charges fait obligation au comptoir d'avoir une comptabilité conforme aux prescriptions légales et un compte bancaire spécifique de commercialisation de l'or.

Au terme de ces différents textes, l'organisation du commerce de l'or doit obéir à des dispositions que chacun des acteurs est tenu de respecter. L'objectif est de pouvoir suivre

rigoureusement la production et la commercialisation de l'or mais aussi de maximiser les retombées fiscales provenant de l'exploitation minière.

Les nouveaux textes à partir de 1996 avaient pour ambition de casser le monopole de l'Etat mais aussi d'éviter certaines mésaventures comme celles relatives à la falsification (imitation de signature, de cachet ou d'entête) des fiches de contrôle d'or du BUMIGEB; la non-déclaration de comptoirs privés agréés et tout autre cédant et la volonté délibérée de se soustraire au service de contrôle de l'Etat par le contact direct avec les fournisseurs.

Ainsi pour les ventes et l'exportation, les comptoirs sont tenus d'utiliser les services de transitaires agréés et de se conformer aux prescriptions légales et réglementaires en la matière. Le dossier à constituer pour toute exportation d'or doit comprendre un certain nombre de pièces obligatoires : une facture proforma comportant l'adresse complète et faisant ressortir le nombre de lingots, le poids de l'or, son titre (certificat provisoire d'analyse) et la valeur de l'or à l'exportation. L'exercice de l'activité d'achat et d'exportation d'or par toute personne est assujéti au paiement préalable des droits et taxes.

Depuis 1998, quatre (4) agréments ont été délivrés par l'administration burkinabé à des personnes physiques et morales. De ces quatre (4) agréments, un a été retiré par arrêté formel. Les comptoirs restant exercent sur le marché de l'or mais respectent très peu la législation relative à leur activité. L'Etat envisage de ce fait d'autres textes dans le domaine de la lutte contre la fraude, la prise de mesures telles que la claire identification

des structures de suivi et une plus grande rigueur dans l'octroi des agréments pour l'ouverture des comptoirs.

Comme on peut le constater, les textes sur la réglementation de l'or au Burkina Faso, bien que marqués par une volonté d'efficacité manquent toujours d'efficience sur le terrain de la pratique. En la matière, aucun texte aussi bien élaboré soit-il ne peut gérer de lui-même les comportements humains tant que les acteurs du même domaine ne les acceptent pas. Malgré leur nombre grandissant, les textes du dispositif réglementaire de l'or ne réussissent guère à encadrer les comportements notamment la fraude, ni à apporter une solution adéquate à tous les problèmes de fonctionnement. Lorsqu'ils échouent, on observe une tendance de l'Etat à les renforcer, c'est-à-dire à user davantage de son autorité, de sa force. Il s'éloigne ainsi des situations concrètes et court le risque de tomber dans l'arbitraire, si ce n'est déjà fait. Les orpailleurs, petits ou grands, auront toujours tendance à développer une mentalité propre à laquelle ils se conformeront à leur niveau tant que le dialogue n'est pas instauré avec eux sur leur activité. Et l'Etat, pour les empêcher, édictera toujours de nouveaux textes toujours plus rigides mais toujours moins efficaces. De cette inefficacité naissent progressivement des autonomies qui se transforment en force, donc en pouvoir qui tourne le pouvoir en dérision.

L'un des aspects de la question est le respect des textes par l'Etat lui-même à travers ses agents. Le domaine de l'or génère la richesse et les agents de l'Etat y oeuvrant le savent mieux que quiconque. Forts de cela, sans pour autant les charger à l'aveuglette, ils se créent des accointances pernicieuses entre certains agents de l'Etat et les exploitants d'or (opérateurs économiques ou orpailleurs). Ces liens engendrent des pratiques bien connues

que sont la fraude, la corruption et l'escroquerie. Au Burkina, elles sont nombreuses ces histoires de métal précieux qui se terminent en queue de poisson ou dans le meilleur des cas devant les juridictions.

V. 2.2. Exploitation et commercialisation

Le tableau ci-dessous donne la situation de la production de l'or de 1997 à 2001 au Burkina, selon la source officielle (le Ministère de l'Energie et des Mines).

Tableau n°4 : production de l'or de 1997 à 2001

Année	Quantité produite gr or fin		Recettes fiscales en francs CFA	
	Orpaillage	Industrie & semi-industrie	Taxe d'orpaillage	Redevance minière
1997	944.370	144.328	82.442.300	21.820.775
1998	950.995	140.312	95.045.356	24.616.080
1999	755.353	130.482	64.673.133	20.004.300
2000	551.088	37.681	55.108.760	21.055.401
2001	178.591	0	17.859.125	15.373.816
* au 31 octobre				

source : Ministère de l'Energie et des mines ; CASEM 2001

On observe, à l'instar du tableau précédent, une baisse drastique de la production d'or de façon générale. La production à tous les deux niveaux, orpaillage et exploitation industrielle, a baissé. Evidemment, il en va de même des recettes fiscales. Mais l'orpaillage, quand bien même elle a baissé en quantité d'or produit, rapporte encore mieux à l'Etat (100 francs CFA par gramme d'or fin et la redevance minière 3% de la

valeur FOB du doré). Quant à la production d'or industrielle et semi-industrielle, elle s'est amenuisée pour finir par disparaître. Dans les pages précédentes nous avons décrit les péripéties qui ont conduit à la fermeture de mines d'exploitation de Poura, de celle d'Essakane et de Guibaré.

Le Décret n° 96-231/PRES/PM/MEM du 03 juillet 1996 porte principalement sur l'exportation de l'or. Le monopole concédé au CBMP a été abrogé. L'arrêté d'application fixe les conditions dans lesquelles les achats et l'exportation de l'or au Burkina Faso doivent être faits. Mais entre temps, les difficultés de production et de commercialisation, notamment la chute du cours de l'or sur le marché international, se sont exacerbées, et ont conduit à l'arrêt total de la production industrielle. Le CBMP (structure étatique) reste la seule structure officielle de commercialisation de l'or au Burkina Faso malgré l'octroi de trois (03) licences à des structures privées. Les réformes semblent avoir produit un effet contraire. Le ministère chargé des mines et des industries ne le voile pas.

« La libéralisation du marché de l'or burkinabé, priorité pour la mise en œuvre du Projet de Renforcement des Capacités de Gestion Minière et Environnementale PRECAGEME, a entraîné une désorganisation du secteur déjà suffisamment non organisé. Ceci a eu pour corollaire, une impasse de la production dite officielle (exploitation industrielle) et de facto une baisse des recettes fiscales pour le trésor et les collectivités locales malgré le respect des critères de performance (agrément de trois (03) comptoirs privés d'achat d'or). La fraude, bien que non quantifiable, s'est installée dans le secteur. L'absence de textes clairs portant répression de la fraude fait croire que tout est permis .»¹⁷⁰.

¹⁷⁰ Tel est l'aveu du CASEM de 2002 du Ministère de l'Energie et des Mines.

Mais un tel aveu n'est - il pas un rideau des officiels pour empêcher de voir clair dans la gestion étatique du secteur or au Burkina Faso ? La libéralisation n'est pas "*tombée du ciel*" pour occasionner autant de dégâts tant décriés aujourd'hui par l'autorité. Elle a été acceptée dans les conditions exigées par les institutions financières internationales (le FMI et la Banque Mondiale) devant lesquelles l'Etat burkinabé est allé demander un secours financier. Il s'agit du PAS adopté par le pays en 1991. De cet aveu d'impuissance, il y a de deux choses l'une : soit que l'Etat burkinabé n'avait certainement pas perçu en avance les contraintes de ce programme auxquelles il exposait la production de son or, soit qu'il le savait mais, a opté malgré tout pour une perspective compromettante de la gestion de son secteur or. Dans le premier cas, nous observons son incapacité et son irresponsabilité dans la gestion de la richesse nationale, l'or. Dans le second, nous retenons que l'Etat a réuni lui-même les conditions propices du pillage de l'or, l'une de ses principales richesses. Les journaux du pays ont souvent porté à leurs unes ces affaires scabreuses dans lesquelles la richesse nationale, l'or en l'occurrence, est au centre. Nos enquêtes aussi ont souvent abouti à des confidences quelques fois troublantes sur ces affaires. Ceci ramène à la question de l'efficacité de la réglementation en matière de la commercialisation de l'or.

En effet, plusieurs détenteurs d'autorisations d'exploitation artisanale d'or bien qu'exerçant sur le terrain, ne livrent rien au CBMP et ne déclarent aucune production au ministère chargé des mines. Où va leur production ?

La seule réponse pour l'instant du ministère chargé des mines, est qu'il compte mettre un accent particulier dans la lutte contre la fraude dans les années à venir. C'est l'absence de

solution en clair. Il pourrait s'inspirer des dispositions de la Zatu n° AN VI-0232/FP/PRES du 1^{er} février 1989 et contrôler les activités des comptoirs privés et appliquer rigoureusement les prescriptions du cahier des charges pour l'octroi des agréments.

V.3. Un déficit du volet social

De tout ce qui ressort des textes réglementaires, de la production et de la commercialisation de l'or au Burkina Faso, on ne perçoit pas le volet social. Aucun texte réglementaire ne se consacre aux conditions de vie des orpailleurs, à la nécessité de les améliorer en les assistant socialement dans la perspective d'un meilleur rendement.

C'est en octobre et novembre 2001 que l'Etat burkinabé a commencé à sensibiliser et à organiser les orpailleurs. Une dizaine de sites fut choisie pour le passage d'une caravane de théâtre et de vidéo-projections sur les thèmes de l'hygiène, la santé, les IST/Sida, la sauvegarde de l'environnement, la sécurité au travail. Cette campagne s'inscrivait dans le cadre de la sous-composante « *amélioration de l'exploitation artisanale* » d'un projet du Ministère des Mines, des Carrières et de l'Energie, le PRECAGEME. Une première troupe se produit en langue nationale mooré et une seconde en français.

Une telle action de l'Etat, il a fallu attendre depuis l'indépendance (1960) pour la voir se dérouler en 2001, mais ne dit-on pas que mieux vaut tard que jamais. Quoiqu'en soit la pertinence des thèmes et leur forme de traitement par des canaux opérationnels et le talent des acteurs, cette méthode de sensibilisation comporte de sérieuses limites. La première concerne la langue française. Il faut remarquer qu'une pièce de théâtre ou un film vidéo en

langue française non traduite en langue nationale porte très peu le message aux orpailleurs parce qu'ils sont près de 90% qui n'ont jamais été à l'école (cf. nos résultats d'enquête de terrain), d'où la limite de cette méthode de sensibilisation. Deuxièmement, les mois d'octobre et de novembre ne sont pas les périodes de haute fréquentation des sites aurifères au Burkina Faso par les orpailleurs. Il aurait fallu que ce soit aux mois de février, mars, en pleine saison sèche. C'est la période de grand peuplement des sites, car bon nombre d'orpailleurs sont des agriculteurs qui, au mois d'octobre, achèvent de récolter leurs champs. Enfin qu'elle peut être la portée d'une telle méthode de sensibilisation si celle-ci n'a aucune suite ? Cette suite qui tarde à venir laisse paraître une action aussi spectaculaire qu'éphémère. Toute chose qui n'élimine pas les interrogations sur la place du social dans ce projet étatique d'amélioration de l'exploitation artisanale de l'or sur lequel nous revenons la dernière partie de notre document.

V.4. L'influence du PAS et la mise sur pied du PRECAGEME

La réponse de l'Etat face à ces contraintes est d'organiser les sites miniers artisanaux, tout en préservant leur spécificité ou caractère traditionnel. De façon précise, il s'agit pour les décideurs de faire évoluer les orpailleurs vers des opérations minières formelles. Dans cet objectif, le gouvernement du Burkina Faso a sollicité et obtenu de la Banque Mondiale le financement d'un projet de renforcement des capacités nationales du secteur minier et de gestion de l'environnement (PRECAGEME). Il a bénéficié d'un soutien de 13 milliards en juillet 1997, exécuté au sein du ministère chargé des mines, qui en assure la coordination et la supervision.

Le PRECAGEME (entre bonnes intentions et résultats mitigés) comporte quatre composantes dont celle relative aux « petites mines ». Deux sous-composantes de cette dernière ont été confiées pour exécution au groupement GEOMAN CONSULT¹⁷¹. Il s'agit de « l'amélioration de l'exploitation minière artisanale » et de « l'étude de faisabilité de mise en place de centres miniers pilotes de traitement ». La campagne de sensibilisation s'insère dans la première sous-composante en tant que moyen entre autres au service des objectifs suivants :

- renforcement des institutions chargées de la promotion des exploitations minières ;
- amélioration de l'organisation des exploitations artisanales ;
- appui à l'utilisation d'équipements appropriés dans le domaine de l'exploitation artisanale ;
- formation adéquate des petits exploitants ;
- appui à la recherche de financement des activités dans le secteur de l'artisanat.

En ce qui concerne la seconde sous-composante, elle a pour objectif la promotion des exploitations minières à petite échelle et de façon spécifique, elle vise :

- l'amélioration de l'organisation des exploitations minières à petite échelle ;
- l'appui à l'utilisation d'équipements appropriés dans le domaine de la petite exploitation et à la formation adéquate des petits exploitants ;
- l'appui à la recherche des solutions pour le financement des activités dans le domaine de la petite mine ;

¹⁷¹ GEOMAN CONSULT : société ghanéenne ayant des bureaux au Burkina, en Guyane et aux USA. Elle offre des prestations de services en matière d'études géochimiques, topographiques, études de faisabilité des groupes miniers, technologies appropriées à la petite mine, gestion des projets et de développement des ressources de la terre.

- la création des conditions pour attirer les opérateurs économiques burkinabé vers les projets d'exploitations à petite échelle.

Au nombre des objectifs du PRECAGEME figure celui de créer un climat favorable aux investissements privés dans le secteur minier et garantissant la contribution de ce secteur à la croissance économique. Il œuvre au renforcement des capacités des secteurs privés et publics, sans oublier celle de la gestion de l'environnement. C'est enfin cette structure qui nourrit l'ambition de l'Etat en ces débuts des années 2000, d'identifier et d'adopter les mécanismes appropriés pour faciliter le développement des petites mines et améliorer les conditions sociales, sanitaires et environnementales des mineurs artisanaux.

Placé sous la tutelle du Ministère des Mines, des Carrières et de l'Energie, le PRECAGEME collabore sur le plan institutionnel avec :

- La Banque Mondiale ;
- La Direction Générale des Mines, de la Géologie et des Carrières (DGMGC) ;
- Le Bureau des Mines et de la Géologie (BUMIEB) ;
- La Direction Générale de la Préservation de l'Environnement (DGPE) ;
- Le Conseil National pour la Gestion de l'Environnement (CONAGESE) ;
- La Direction Générale des Impôts (DGI) ;
- L'Ecole Nationale des Régies Financières (ENAREF) ;
- Le Comptoir Burkinabé des Métaux Précieux (CBMP).

Le PRECAGEME annonce la bonne conscience de l'Etat burkinabé qui a longtemps manqué de vision stratégique en matière de gestion des ressources humaines dans le

domaine de l'or. A l'instar de la première approche dans la gestion des ressources naturelles qui consistait à les protéger simplement, l'Etat a voulu tout simplement protéger à son plus grand profit le secteur de l'or. Depuis le début des années 90, il a commencé à mettre en œuvre un nouveau dispositif institutionnel et réglementaire en place, ouvrant le secteur à la concurrence. Cette attitude relève des conditionnalités du PAS adopté en 1991. Le PRECAGEME justifie son existence dans ces mutations qui sont intervenues dans le secteur économique du Burkinabé sous la pression des institutions financières internationales (Banque Mondiale et FMI). Or ces institutions sont connues pour le peu d'attention qu'elles accordent aux secteurs sociaux dans leurs stratégies d'intervention. Ce qui fait dire que l'amélioration des conditions sociales, sanitaires annoncées dans le PRECAGEME suscite un intérêt dans la curiosité. Y aura-t-il un réel investissement dans le secteur social de l'orpaillage ?

Nous avons perçu la campagne de sensibilisation qu'elle a initié au profit des orpailleurs en 2001 sur quelques sites et en langue française inaccessible à la majorité des orpailleurs. Quand bien même l'initiative est louable, elle suscite des réserves sur les méthodes d'actions comme nous l'avons déjà mentionné. Cette structure qui demeure un reflet des bonnes intentions de l'Etat peut-elle changer le destin des orpailleurs ?

V.5. Le PRECAGEME : un nouveau destin des orpailleurs ?

Dans la deuxième partie de notre travail nous avons présenté le PRECAGEME comme étant un instrument de la politique de l'Etat burkinabé dans la réforme structurelle du domaine minier en général et celui de l'or en particulier. Le retour à cette institution

étatique, dans cette troisième partie se présente en termes de bilan, l'intérêt définitif étant de savoir si elle présage d'un nouveau destin pour les orpailleurs depuis sa création en 1997 conformément à sa mission de départ. Laquelle consistait à réaliser les suivantes activités structurées:

- **Composante A** : régime réglementaire et fiscal : en vue d'adapter l'activité minière burkinabè à la pratique internationale en passant par la formation et l'application d'un nouveau code minier ;

■ **Composante B** : Renforcement institutionnel;

■ **Composante C** : Gestion environnementale ;

■ **Composante D** : petite mine ou opération minière artisanale.

Quel bilan peut-on tirer de cette mission six ans après ?

V.5.1 : Composante A : régime réglementaire et fiscal

Dès sa création, le PRECAGEME s'est attelé à la rédaction des textes réglementaires du système minier burkinabé. Il s'est inspiré de la pratique d'autres pays tels que le Mali et le Ghana à travers des études comparatives en vue d'adapter le cas du Burkina Faso à la pratique internationale. Plusieurs ateliers ont été menés à ce niveau pour permettre à des cadres des ministères chargés des mines, de l'environnement et des finances de se former sur une nouvelle approche des questions fiscales et environnementales conformément à la nouvelle réglementation. Le PRECAGEME a œuvré à l'adoption d'une convention sur un nouveau type d'investissement minier en janvier 2000. Ainsi la nouveauté consiste à l'autorisation désormais accordée au ministre des mines pour signer avec toute société désireuse d'investir dans le domaine minier au Burkina Faso sans passer par le Conseil de

Ministres afin de ne plus recourir aux lois ou décrets gouvernementaux alourdissant et d'accélérer la procédure d'investissement. Le PRECAGEME a mis l'accent sur la politique de formation des cadres des ministères à l'intérieur comme à l'extérieur. Dans la même lancée, il a concrétisé la mise sur pied d'un cadastre minier et des dispositions pour la gestion informatisée des titres miniers à la portée des éventuels investisseurs. Un centre de documentation sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication fait parti de l'actif du PRECAGEME dans le cadre de la réforme réglementaire.

V.5.2 Composante B : Renforcement institutionnel

Le renforcement institutionnel consiste à doter les institutions du domaine minier en capacités intellectuelles et en moyens matériels. Ainsi plus de cent trente sept (137) membres de dix huit (18) structures différentes se sont formés sur la fiscalité et sur la gestion, le contrôle des projets dans le domaine des mines et l'environnement. Les interventions du PRECAGEME ont aussi porté sur l'équipement et la formation des cadres dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication. L'institution a aidé à la mise en place de systèmes nationaux d'information et au renforcement du centre de documentation et du laboratoire d'analyse physique, chimique et topographique. Une base de données sectorielles sur les mines et l'environnement a été montée. Elle contribue à la mise en place d'un enseignement fiscal et financier à l'école nationale des régies financières

V.5.3. Composante C : Gestion environnementale

Selon le coordinateur du projet, beaucoup de choses ont été entreprises par le PRECAGEME et les ministères techniques. C'est ainsi qu'une étude pilote de l'approche eau des régions minières pour éviter la pollution et améliorer la potabilité de l'eau a été menée sur les sites industriels et miniers au titre des études d'impacts environnementaux. L'étude a été assortie d'un programme d'éducation et de communication environnementale en faveur des jeunes et des journalistes. Dans la même lancée, le PRECAGEME a :

- rédigé des guides pour l'évaluation de l'environnement ;
- élaboré un rapport sur l'Etat de l'environnement au Burkina Faso ;
- rédigé un programme d'enseignement au primaire (mensuel scolaire).

V.5.4. Composante D : petite mine ou opération minière artisanale

Par le PRECAGEME, l'Etat burkinabé et son principal partenaire dans le domaine minier, la Banque Mondiale, ont voulu aussi mettre l'accent sur l'organisation minière de la petite mine, alignée par le passé sur la même base que la grande mine. Dans la nouvelle organisation, le titre d'exploitation de la petite mine bénéficie désormais d'une durée de vie et d'une garantie plus grande (passant de 2 à 4 ans). La participation de l'Etat connaît une baisse, et la fiscalité a baissé sur l'activité. La grande mine a également bénéficié de cette réforme en terme d'allégement de la fiscalité par une baisse de moitié notamment du BIC. La loi de 1997 est en relecture, toujours dans l'optique de faciliter l'investissement

minier qui, au regard de ces réformes, enregistre un timide retour des investisseurs, Oscar Entreprise à Poura, Gol field à Kalsaka, High River à Taparko. Des soixante 60 permis octroyés, onze opérateurs sont considérés comme des intellectuels burkinabé ayant compris les opportunités d'affaires qu'offre désormais le domaine minier nouveau avec le PRECAGEME.

Dans le cadre de l'amélioration de l'exploitation minière artisanale, le PRECAGEME a organisé une série de meetings sur une dizaine de sites en 2001 et 2002 puis sélectionné six d'entre eux (Bouda, Alga, Tourrouba, Boéré Essakane, Hobaré et Dama) pour mener une évaluation socio-économique et environnementale. Au terme de l'étude trois de ces sites (Bouda, Alga et Tourrouba) ont été retenus pour une installation de petites unités semi-industrielles. L'accent a été porté sur les conditions sanitaires, l'hygiène, l'équipement. Ce plan est en application sur le site pilote de Alga. La population du site bénéficie d'un management social par une organisation en association. Un travail de traitement du déblais rejeté a permis la récupération de 75% d'or rejeté. Le plan social des sites retenus devrait s'étendre au renforcement des capacités socio-sanitaires des villages environnants. Le projet a recensé les entreprises capables de fabriquer des machines outils et des organismes pouvant intervenir dans le financement de la petite mine au Burkina Faso.

Les résultats obtenus par l'institution d'Etat sont mitigés. Si sur le plan institutionnel on peut constater des acquis notables, sur les sites aurifères en revanche ces acquis sont peu perceptibles pour l'ensemble des orpailleurs. Sur le plan institutionnel, l'amélioration des capacités des ressources humaines de la gestion du domaine minier et environnemental a

pu s'amorcer dans les bureaux. Le personnel qui n'avait pas les compétences sur le code minier et le code des investissements est en passe de combler cette lacune grâce au PRECAGEME. Il est même prévu la mise en place d'un corps d'inspecteurs des affaires minières et énergétiques pour accroître les compétences transversales entre les départements minier et financier. Le renforcement des capacités institutionnelles par l'équipement d'outils informatiques, pédagogiques et de banques de données scientifiques est un acquis fort appréciable. Par ailleurs, le PRECAGEME tente de rendre plus attrayantes et plus transparentes les pratiques en matière d'investissement dans le domaine minier burkinabè. Une clarté qu'il prône contre la corruption et pour la stabilité du système minier. Bonne ambition, mais sur le terrain l'ensemble des acquis demeurent embryonnaires et touchent très peu les conditions de vie des orpailleurs. Une sensibilisation menée une seule fois sur une dizaine de sites contre deux cent, reste quantitativement dérisoire. Encore faut-il que le choix des sites et des méthodes d'intervention soit approprié. A Bouda où nous nous sommes rendu en octobre 2003 deux ans après ladite sensibilisation, rien n'a véritablement changé les conditions de vie des orpailleurs.

A la question de savoir si les orpailleurs sont des laissés pour compte, le premier responsable du PRECAGEME donne une opinion d'officiel¹⁷² :

« personne n'exclut personne dans l'orpaillage. Les orpailleurs sont une frange de pauvres citoyens qui luttent pour survivre. On doit les considérer comme tels. ».

Un tel avis est officiellement correct mais laisse transparaitre le bémol. Comme tels, les orpailleurs sont des pauvres faisant partie des 45% de pauvres officiellement déclarés sur

¹⁷² De notre entretien du 04/10/03 avec le Coordonateur du PRECAGEME.

le plan national. Versés dans cet ensemble, la spécificité de la situation des orpailleurs se noie dans un fourre-tout qui ne dérange pas outre mesure, puisqu'il s'agit d'un cas général. Pour notre part, nous estimons que la pauvreté nationale englobe des pauvretés spécifiques, dont celle des orpailleurs est assortie d'exclusion.

Les politiques de l'Etat burkinabé dans les domaines de l'environnement (les ressources naturelles notamment), du social et de l'or connaissent des fortunes diverses aussi bien sur le plan théorique que pratique. La constante est que depuis la dernière décennie, l'Etat s'adonne à des réflexions plus fréquentes, preuves de sa préoccupation à donner un meilleur contenu à l'action. Cette action est diversement appréciée sur le terrain. L'on constate d'une part une privatisation grandissante que d'aucuns trouvent comme étant une aliénation des richesses du pays par une certaine classe sociale qui, avec la mondialisation fait main basse sur l'économie nationale. D'autre part, le nombre d'emplois croît, ce que d'autres tiennent pour preuve que le pays y gagne en terme de valeur ajoutée, donc de croissance nationale. Dans tous les cas, avec une croissance qui se maintient autour de 5% l'an depuis des années, le panier de la ménagère ne ressent pas d'amélioration selon les syndicats lors de leur grève du 27 mai 2003.

La politique actuelle de l'Etat dans la gestion du domaine or laisse percevoir une prise de conscience grandissante de l'Etat pour l'or national, en témoigne la volonté d'une meilleure organisation qui l'anime. Mais cette organisation entreprise aux forceps, conditions des institutions financières internationales obligent, est toujours à la recherche de marques crédibles parce que ni la lutte contre la fraude, ni l'organisation de la

production artisanale, ni l'industrialisation ne sont aujourd'hui viables. En témoignent leurs difficultés de mise en œuvre.

Conclusion partielle

Cette deuxième partie de la thèse nous a permis d'examiner l'importance de l'or dans la société traditionnelle, de voir à travers les sources historiques la mise en place de l'orpaillage au Burkina Faso et l'évolution sociale des orpailleurs. Les vicissitudes des événements socio-historiques (guerres, conflits, esclavage, colonisation) ont souvent étreint l'orpaillage et les orpailleurs. L'évolution progressive de l'exploitation de l'or a abouti à l'industrialisation sous l'Etat colonial relayé par l'Etat indépendant en 1960. Cette option que l'Etat indépendant a voulu mettre en avant n'a pas encore connu le succès escompté malgré la déclaration de la décennie du développement minier en 1995 qui s'est accompagnée d'efforts financiers considérables pour soutenir ce secteur. L'exploitation en petite mine n'a pas non plus connu un répondant à la hauteur des attentes étatiques. Pendant ce temps, l'orpaillage a occupé de plus bel le terrain. Ce terrain, nous l'avons parcouru pour collecter les données dont l'analyse se prête à présent .

PARTIE III :
EXCLUSION SOCIALE DES ORPAILLEURS ET RAPPORT
A L'ENVIRONNEMENT : Approche synchronique

La troisième partie de notre travail porte sur quatre chapitres. Ces chapitres reflètent les résultats de l'enquête de terrain et les analyses consécutives. Le premier chapitre présente et analyse les données sociaux démographiques et les conditions générales de vie des orpailleurs sur les sites (production, rapports sociaux de production, revenus et utilisation du revenu, fraude, prostitution, maladies, travail des enfants, mutations sociales).

Les deux chapitres suivants sont consacrés à l'argumentation de *l'exclusion sociale des orpailleurs*.

L'un nous amène à la vérification de notre première hypothèse qui est :

L'orpaillage engendre l'exclusion sociale d'une catégorie de citoyens à cause de l'isolement social des sites aurifères et des perceptions sociales négatives de l'orpailler.

Nous montrons dans ce chapitre comment l'isolement social des sites aurifères, l'insuffisance du contrôle social et les perceptions négatives dont l'orpailler fait l'objet dans la société, justifient en partie son exclusion sociale.

L'autre chapitre nous amène à la vérification de notre seconde hypothèse qui est:

Les déficits d'assistance sociale et technique, goulots d'étranglements de l'orpaillage, contribuent à l'exclusion sociale des orpailleurs.

Dans ce chapitre nous avons voulu montrer un autre mécanisme de l'exclusion des orpailleurs. Faiblement assistés sur le plan social, organisationnel et technique, l'orpailler est privé de capacités pendant que d'autres producteurs (agriculteurs en l'occurrence) du même secteur rural bénéficient de la bienveillance de l'Etat.

Le quatrième et dernier chapitre jette le pont entre les conditions de vie des orpailleurs et leur aptitude à participer à la gestion de l'environnement spolié par l'orpaillage. Nous y vérifions notre troisième hypothèse qui est :

L'exclusion sociale des orpailleurs offre peu de chance à une prise de conscience et à une action collective de ces producteurs contre la dégradation de l'environnement.

Nous avons voulu y montrer qu'il existe une corrélation entre la "désintégration"¹⁷³ des orpailleurs, la méconnaissance des textes législatifs étatiques, et le manque de mobilisation contre la dégradation de l'environnement.

¹⁷³ Comprendre le concept par la non intégration des orpailleurs dans le système de production.

CHAPITRE VI : Les orpailleurs du Burkina Faso

Dans ce panel sur les orpailleurs, nous présentons et analysons les données socio-démographiques, économiques, les maux sociaux de l'orpaillage et les mutations sociales qui en découlent. Nous avons voulu partir des caractéristiques de la population d'enquête pour mieux connaître les orpailleurs du Burkina Faso. Cela s'inscrit dans la logique de la deuxième Partie de notre travail où nous avons présenté les orpailleurs du temps précolonial comme étant des populations migrantes, essentiellement les Lorhon-koulango dans le Lobi et les Dyula dans le Gurunsi et leurs descendants métissés au temps colonial. Nous avons rapporté que ces orpailleurs, de nature pacifique, vivaient en bonne intelligence avec leur voisins. Ils étaient intégrés. En témoignent les mariages mixtes entre Gan, Lobi et Lorhon-koulango dont les femmes, belles, étaient recherchées. Aussi, il importe de savoir d'où viennent les orpailleurs de nos jours. Qui sont-ils ?

Pour y parvenir, nous avons utilisé des indicateurs tels que le *groupe ethnique*, *l'âge*, *le sexe*, *le niveau d'instruction* pour approcher cette population à partir de l'échantillon d'enquête. En rappel et pour une meilleure compréhension, les détails méthodologiques (méthode d'échantillonnage, taille des échantillons indicateurs) se trouvent au chapitre 3 de la première partie du document.

Dans ce chapitre nous présentons les caractéristiques sociales, la production et les rapports de production, le revenu et sa consommation, ainsi que les mutations qu'entraîne l'orpaillage.

VI.1. Les caractéristiques socio-démographiques

Les caractéristiques socio-démographiques comprennent les données sociales. Elles permettent de répartir la population selon les indicateurs ci-dessus énumérés (groupe ethnique, âge, sexe, niveau d'instruction).

La population burkinabé est occupée dans le secteur agricole à près de 83 %. L'agriculture pluviale étant prédominante, la saison des pluies de courte durée et les activités de contre saison peu nombreuses, une bonne partie de cette population se trouve désœuvrée en saison sèche. L'orpaillage intervient alors comme une activité de soudure entre deux saisons pluvieuses. Au fil du temps certains paysans finissent par devenir définitivement des orpailleurs ou pratiquent l'agriculture par personnes interposées. La longueur de la saison sèche, les difficultés agro-écologiques propres à chaque région et les habitudes propres aux hommes selon leur milieu, sont des paramètres explicatifs du peuplement des orpailleurs des sites.

VI.1.1 Les orpailleurs selon le groupe socio-ethnique

Le groupe socio-ethnique est l'un des indicateurs de distributions statistiques de la population des orpailleurs sur les sites aurifères. Il permet de refléter leur importance numérique selon l'appartenance ethnique de la population nationale.

Tableau 5 : Peuplement des sites d'étude.

Nationalité	Nombre	%age	Aperçu graphique
Mossi	241	67	<p>Autres 3%</p> <p>Gour 9%</p> <p>Dagara 6%</p> <p>Peulh 7%</p> <p>Lobiri 8%</p> <p>Mossi 67%</p>
Lobiri	27	8	
Peulh	23	7	
Dagara	20	6	
Gourmatché	11	3	
Autres et étrangers	30	9	
Total	361	100	

D'une manière générale, on s'aperçoit que le peuplement des sites est assez varié. Sur un même site on rencontre en moyenne huit (8) différentes composantes ethniques burkinabé et trois (3) étrangères de pays voisins. Ceci est essentiellement dû au libre accès à ces sites. Le tableau distribue l'échantillon des 361 orpailleurs auprès desquels les entretiens ont été menés.

Le groupe ethnique Mossi constitue la grande majorité des orpailleurs (66,75%). Les autres groupes ethniques sont d'un nombre souvent faible, les Lobi 8%, les Peulh 7%, les Dagara 6%, les Gourmatché 3% et les autres 9%. Il faut rappeler que les Mossi dominent

numériquement la population nationale burkinabé avec environ 48% d'habitants. Ils se retrouvent en tête de la population des orpailleurs du pays. Cette prédominance est justifiée par des raisons historiques, démographiques, économiques et écologiques.

Historiquement, les Mossi connaissent bien la valeur de l'or, eux qui ont été colporteurs et qui ont vendu ainsi le métal jaune dans les anciens marchés du Soudan français¹⁷⁴ et de Kumassi (actuel Ghana) et même bien avant¹⁷⁵ (cf. Binger). Sur le plan démographique, la densité de la population en région mossi (le plateau central) est plus élevée que partout ailleurs dans le pays. Les Mossi se déplacent souvent à la recherche d'endroits moins peuplés. Ce mouvement migratoire interne favorise leur accès aux sites. Sur le plan écologique, les difficiles conditions climatiques et les faibles ressources naturelles dans leur espace naturel (le plateau central) fournissent aussi une autre explication de leur prédominance numérique dans la population des orpailleurs. C'est également eux qui constituent la majorité de la diaspora du pays, notamment en Côte d'Ivoire et au Ghana pour les raisons sus évoquées, y comprises celles historiques sans oublier le goût de l'aventure et l'ardeur au travail qui leur sont reconnus.

Les Peulh viendraient en seconde position sur les sites. Seulement ils sont beaucoup plus des orpailleurs saisonniers. En saison de pluies, la repousse de la végétation leur permet de retourner à l'élevage leur activité économique favorite. Pendant la saison sèche ils sont partagés entre la transhumance et l'orpaillage sur deux des plus importants sites d'étude (Essakane et Tounté) situés dans leur région.

Les autres groupes ethniques du pays sont représentés sur les sites à des degrés variés et

¹⁷⁴ Territoire correspondant à celui de l'actuelle République du Mali.

¹⁷⁵ Confère Binger cité par Kiethega op cit, p 46.

moindres, Lobiri 8%, Dagara 6%, Gourmatché 3% et les autres 9% (Bobo, San et les étrangers). Certains groupes ethniques classés parmi les autres sont sous représentés du fait de l'éloignement des sites d'étude de leur région naturelle ou parce qu'ils s'adonnent peu à l'orpaillage.

VI.1.2. Les orpailleurs selon l'âge

Le tableau ci-dessous présente la répartition de l'échantillon d'enquête (les 361 orpailleurs) par classes d'âge. Nous avons procédé dans la classification par dix (10) ans en considérant onze (11) ans comme l'âge de base. Cette limite inférieure, nous le reconnaissons, est arbitraire. Nous avons seulement estimé qu'à partir de onze (11) ans, l'enfant peut bien répondre à nos questions. Il nous est arrivé de rencontrer des femmes avec leurs bébés.

Tableau 6 : Population des sites par classes d'âge

Classe d'âge	Effectifs	%age	Aperçu graphique
Classe1 (11-20 ans)	28	8	
Classe2 (21-31 ans)	126	35	
Classe3 (31-40)	109	30	
Classe4 (41-50)	63	17	
Classe5 (50 et+)	35	10	
Total	361	100	

Une observation des chiffres du tableau permet de constater que les jeunes de 21 à 40 ans (65%) constituent la majorité de la population des orpailleurs. Cela se comprend par le fait

que l'orpaillage exige une force physique dont recèle la jeunesse. En plus, cet âge correspond au stade où les besoins matériels s'imposent pour se réaliser socialement (se marier, s'équiper). C'est aussi l'âge de l'aventure. Les jeunes de 21 à 30 ans, 35% de la population, constituent la catégorie la plus nombreuse. Le dynamisme et la force physique sont des atouts majeurs pour l'orpaillage à cet âge.

Entre 30 et 40 ans la force physique, même si elle n'est plus intacte à l'orée de la quarantaine, demeure tout de même assez bonne pour l'orpaillage. A cet âge les charges sociales se multiplient et exigent de l'homme des moyens financiers pour y faire face. D'où l'importance numérique de cette catégorie de classe d'âge, 30 %. A plus de 40 la population des orpailleurs décroît. L'homme à cet âge peut avoir un enfant qui peut le remplacer sur le site. Il est désormais investi d'autres responsabilités qui doivent le maintenir dans la famille au village. Ceci explique la baisse des chiffres à plus de 40 ans. Il faut retenir que l'âge moyen d'un orpailleur est de 34 ans, il s'agit d'une moyenne arithmétique obtenue par le rapport entre le total des âges et le nombre d'orpailleurs.

La population d'adolescents (les mineurs, entre 11 et 20 ans) représente 8% de la population. Cela signifie qu'il y a 8% d'orpailleurs mineurs sur les sites aurifères. Cependant, ce chiffre peut être revu à la hausse car du fait de leur mobilité sur les sites, beaucoup de ces adolescents n'ont pas été pris en compte par l'échantillon dont l'un des critères de sélection exigeait un séjour d'un an d'affilé sur le site pour être membre. Ce chiffre certifie par ailleurs le travail des enfants sur les sites aurifères.

VI. 1.3. Les orpailleurs selon le sexe

Le tableau ci-dessous présente la répartition des 361 membres de l'échantillon par sexe.

Tableau 7 : Répartition de la population selon le sexe

Sexe	Effectifs	%age	Aperçu graphique
Masculin	241	67	
Féminin	120	33	
Total	361	100	

Les deux sexes sont bien représentés dans la population des orpailleurs au Burkina quant bien même la population masculine 66,75 %, constitue le double de celle féminine 33,24%. Cela atteste que l'orpaillage intéresse les deux catégories de sexe. L'enjeu de l'orpaillage est d'une importance connotée par cette mobilisation des acteurs ruraux des deux sexes pour une activité qui est nécessairement stratégique pour leur survie. La division du travail par sexe est remarquable dans l'orpaillage, ce qui confère une place de premier choix à la femme.

VI. 1.4. Les orpailleurs selon le niveau d'instruction

Le tableau ci-dessous présente la répartition des 361 membres de l'échantillon par niveau d'instruction, allant du niveau zéro (analphabète) au secondaire, sans oublier l'alphabétisation en langue nationale et l'école coranique.

Tableau 8 : Répartition de la population selon le niveau d'instruction

Niveau d'instruction	Effectifs	%age	Aperçu graphique
Niveau zéro (analphabète)	143	40	<p>arabe 31% Zéro 40% Lnat 2% 2daire 7% 1maire 20%</p>
Primaire	73	20	
Secondaire	27	7	
Lettré (arabe)	111	31	
Lettré langue nationale	7	2	
Total	361	100	

La population des orpailleurs connaît des niveaux d'instruction bien variés. Mais elle est beaucoup plus marquée par l'analphabétisme, 39,61%. Elle est moyennement alphabétisée en langue arabe dans le cadre de l'instruction islamique, 30,74%. Son niveau de scolarisation, 20,22%, demeure en deçà de la moyenne nationale, 39% environ. La population des orpailleurs jouit dans l'ensemble d'un faible niveau d'instruction. Ceci constitue un handicap à la modernisation du secteur d'activité et invite du même coup à insister sur la formation dans le cadre d'une éventuelle dynamisation de ce secteur d'activité.

VI.1.5. Autres statistiques sociales

D'autres statistiques sont obtenues à partir des variables ou valeurs telles que le statut matrimonial, la taille moyenne du ménage, l'âge moyen, la mobilité de l'orpailleur. Le tableau ci-dessous montre ces statistiques complémentaires.

Tableau 9 : Indicateurs sociaux des menages

Le statut matrimonial	La taille moyenne du ménage *	L'âge moyen	la mobilité
Mariés : 231 = 64% Célibataires : 57 = 16% Divorcés et veufs : 74 = 20%	6 personnes	34 ans	278 orpailleurs, soient 76% ont déjà vécu au moins sur deux sites différents en l'espace de 2 ans

Les orpailleurs sont en grande majorité mariés. 64% d'entre eux le sont. Les orpailleurs veufs ou divorcés viennent en seconde position avec 20%. Les orpailleurs célibataires représentent 16%. Dans le ménage de l'orpailleur on peut compter environ 6 personnes dont il a la charge. Rappelons que le ménage burkinabé compte en moyenne 7 membres (selon l'INSD, enquêtes de 1998). L'âge moyen de l'orpailleur est 34 ans. On peut dire qu'à cet âge et avec 6 personnes en charge, l'orpailleur est très sollicité dans sa communauté. C'est un âge de la maturité où l'orpailleur fait face à des responsabilités familiales et collectives de sa communauté. L'on constate enfin que les orpailleurs sont très mobiles entre les sites aurifères. 76% d'entre eux quittent un site pour un autre tous les deux ans.

VI.2. Production et rapports de production sur les sites

Comme nous l'avons montré dans la deuxième partie de notre document, l'orpaillage est une activité traditionnellement pratiquée au Burkina Faso, notamment dans le Lobi, le Gurunsi et à Goaho (Volta Blanche). Il existe sans doute un savoir-faire en la matière. A travers ce volet, nous passons en revue l'exploitation telle qu'elle se pratique sur les sites. Les orpailleurs ne travaillent pas au hasard. Ils appliquent une certaine division sociale du travail qui laisse prévaloir des compétences variées.

VI.2.1. Les types d'exploitation

L'organisation du travail sur le site aurifère est fonction du type d'exploitation en vigueur. Il y a deux types d'exploitation constatés sur les sites. Il s'agit de l'exploitation du type filonien et celui du type éluvionnaire.

VI.2.1.1. L'exploitation du type alluvionnaire

Ce type d'exploitation consiste à ramasser un tas de terre de surface sur le site et de le tamiser avec le secret espoir d'y découvrir de l'or sous forme de pépite ou de poudre. C'est un type d'exploitation qui ne procède d'aucune forme d'organisation particulière. Généralement, ce sont les femmes qui s'adonnent le plus souvent à cette forme d'exploitation. Elle nécessite moins de force musculaire mais surtout de l'endurance. Le matériel utilisé se limite au panier, au tamis à un couvercle pour le ramassage et quelque

fois une pioche pour un creusage léger. Le ramassage du minerai est libre sur toute l'étendue du site. L'or éluvionnaire est vendu de façon discriminatoire par rapport à l'or filonien sur certains sites (Essakane 3247 FCFA contre 3571 FCFA). Lorsqu'il s'agit d'une pépite, il nous est revenu qu'elle est d'une qualité sans équivoque.

VI.2.1.2. L'exploitation du type filonien et éluvionnaire

Cet type d'orpaillage est le plus répandu et le mieux structuré. L'organisation de l'exploitation est quasi identique sur l'ensemble des sites. L'exploitation peut être *individuelle, associative* ou *contractuelle*.

L'exploitation individuelle : c'est lorsque qu'un orpailleur délimite avec ses propres moyens un espace sur le site, procède à un creusage, y découvre le minerai, le recueille et le traite pour obtenir l'or qu'il vend. Dans la réalité, moins de 5% de l'orpaillage artisanal relève de ce type d'exploitation, parce qu'éprouvante. Même s'il existe, c'est sur des trous ne dépassant pas un mètre de profondeur pour les alluvions.

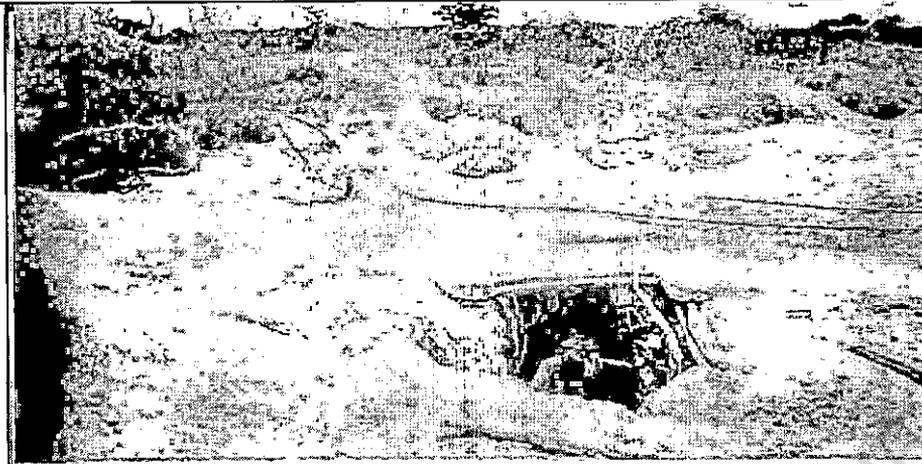
L'exploitation associative : à la différence de l'exploitation individuelle, l'exploitation associative engage deux ou trois associés. Les moyens de travail sont collectifs et la force de travail mise en commun. Le produit est vendu et reparti au prorata de l'investissement et du temps de travail des associés. L'association peut être faite depuis le lieu de départ des associés ou sur le site. Les associés sont souvent des gens qui se connaissent bien (frères ou amis). L'adhésion procède d'un accord négocié entre les partenaires sur la base de la parole donnée comme dans la société traditionnelle. L'objectif est immédiat : gagner de

l'or le plus tôt possible. Le contrat qui lie les associés est oral. Une personne est désignée pour gérer les affaires courantes du trou-mine. Elle joue le rôle d'administrateur. En dehors de leur entreprise, les associés coopèrent aussi à travers diverses autres activités (construction d'habitat, creusage de puits d'eau, etc).

L'exploitation contractuelle : il s'agit d'une sorte d'entreprise artisanale qui implique la présence d'un chef d'entreprise le *Boulsoba* (en langue Mooré : le chef du puits ou de la mine), un personnel, des moyens matériels et financiers, un permis d'exploitation au cas échéant (sur les sites concédés par l'Etat aux particuliers ou aux grandes entreprises modernes telles que la CEMOB à Essakane). C'est la forme d'exploitation la plus répandue sur les sites. Les puits sont de diverses dimensions. Les plus profonds sont sur le site de Bouda (130m), les moins profonds sur le site de Boére (province du Tuy, 5m).

Le contrat est oralement établi entre le Boulsoba et les autres personnes qui ont des tâches diverses autour de la mine. Le Boulsoba pourvoit en moyens matériels et financiers. Il prend en charge la restauration et les soins de santé de ses employés. Il s'agit d'un contrat comme on le trouve dans la société traditionnelle, établi par la parole donnée. Cela implique une confiance entre les parties contractantes. Il n'est cependant pas rare de constater des différends dus à la mobilité des orpailleurs.

Photo 1 : Exploitation de type filonien



Orpailleur remontant d'un trou-mine. On peut remarquer : côté gauche de sa tête une torche, des supports de bois aux alentours du trou-mine, deux fils de conduit électrique ne servant plus. Terre argileuse blonde autour du trou-mine, des roches et une végétation squelettique en arrière plan. *Notre Photo à Bouda*

VI.2. 2. La division sexuelle du travail

La division du travail tient compte du sexe et de la spécialisation à la tâche. Aussi comme dans une entreprise moderne, les hommes sont placés chacun à un poste d'activité précis. Les postes sont souvent interchangeables. Ceci montre de la polyvalence du personnel. La spécialisation s'acquiert par l'apprentissage sur le tas et non par une formation précise. Il s'agit de la spécification du travail entre hommes et femmes. Sur l'ensemble des sites hommes et femmes n'accomplissent pas les mêmes travaux et cela se remarque de vue.

VI.2.2.1. Les femmes

A la différence des hommes qui souvent viennent des divers horizons du pays, les femmes orpailleuses sont souvent originaires des villages aux alentours des sites aurifères. Elles quittent leur village en petits groupes le matin pour se rendre sur le site. Elles ne reviennent qu'à la tombée de la nuit. Quelques unes venues de villages lointains séjournent sur les sites. Certaines y demeurent toute l'année tandis que d'autres retournent dans leur village pendant la saison des pluies. Certaines femmes viennent sur les sites avec leurs enfants de bas âge, ce qui est l'une des explications de la présence des enfants sur les sites

Les principales tâches des femmes sont le transport, le pilage et le tamisage du minerai et la restauration. Elles peuvent s'étendre au ramassage des blocs de minerai. Les tâches sont établies selon l'organisation interne mise en place par le chef du trou, le Boulgsoba¹⁷⁶. Le minerai sorti du trou est remis aux femmes installées sous des hangars séparés dans certains cas de ceux des hommes.

Les hangars appartiennent au Boulgsoba ou à la compagnie d'exploitation. Le minerai est souvent contenu dans du silice ou d'autres types de roches semblables, très dures à concasser. Il peut provenir aussi d'une roche friable. Dans tous les cas, la difficulté de moulinier le minerai varie en fonction du type de roche.

Les instruments utilisés, rudimentaires, sont un mortier et des pilons en acier, une bassine, des seaux, des assiettes, et des tamis. Le concassage se déroule individuellement ou en

¹⁷⁶ En langue Mooré : *Boulga* = puits, *soba* = propriétaire ; *Boulgsoba* = propriétaire du puits. Le pluriel donne *Boulgremba* = le suffixe *remba* est la marque du pluriel. *Boulgremba* = les propriétaires de trou-mines.

petits groupes de trois ou quatre femmes. Il est de temps en temps interrompu au profit du tamisage. C'est une activité qui certes, nécessite moins d'effort physique que le creusage mais qui en revanche demande beaucoup d'endurance. Elle commence le matin vers huit heures et s'achève au coucher du soleil. Les pileuses et leurs enfants sont exposés à la poussière qui se dégage du mortier d'où la forte prévalence des troubles respiratoires chez ceux-ci selon les statistiques des centres de santé des sites. Certaines femmes sont affectées à la cuisine. Elles assurent les repas pour toute l'équipe de travail autour du trou-mine. Comme on peut le constater, la femme complète l'homme dans l'orpaillage. Elle est impliquée à toutes les étapes de l'exploitation de l'or sur le site aurifère. Dans le pays Lobi (sur le site de Kampti), c'est elle qui mène exclusivement cette activité.

« Je m'appelle Zalissa, je viens de Gourcy. Nous sommes trois épouses de notre mari. Nous avons en tout quatorze (14) enfants. Voici mon dernier (environ deux ans). Ce n'est pas facile, chacune de nous doit se débrouiller pour acheter ses ustensiles de cuisine, ses habits et s'occuper aussi de ses enfants. Notre mari même a intérêt à ne pas nous garder toutes à la maison. La première et la dernière femme sont restées au village et moi je suis ici. Il a intérêt à ce que nous ne soyons pas toutes entassées à la maison. En venant ici, nous-mêmes nous l'aidons beaucoup avec ce que nous y gagnons »¹⁷⁷, nous a confié une orpailleuse sur le site de Sissamba.

¹⁷⁷ De notre entretien avec OUEDRAOGO Zalissa, le 21 février 2002 à Sissamba dans le Nord du pays.

A travers les propos de cette orpailleuse, l'on perçoit que la femme trouve dans l'orpaillage le moyen de lutter contre la pauvreté. Elle doit contribuer financièrement à la vie de la famille. L'avenir de ses enfants quelques fois est lié à l'orpaillage.

« L'orpaillage, nous l'avons appris de nos grand-mères et de nos mères. Nous l'apprenons à nos petites filles. Même si certains jours je ne gagne rien, je préfère venir ici que de m'asseoir et ne rien faire à la maison. Lorsque je gagne de l'or, je le vends pour acheter mes ustensiles de cuisine et des animaux que mes neveux élèvent. Le monde a changé aujourd'hui, les hommes, il ne faut plus tout attendre d'eux »¹⁷⁸,
soutient Yéri sur le site de Kampti.

Avec Yéri, l'on comprend que l'orpaillage est une activité traditionnelle de reproduction sociale à laquelle la femme Lobi participe. Apprendre l'orpaillage aux enfants comme valeur déposée par les vieilles générations, Yéri perpétue cette tradition à travers ses petites filles. Le conformisme de la tradition explique la présence des enfants mineurs sur les sites dans cette région. Gagner sa vie est un impératif bien compris par la femme. L'orpaillage est l'un des moyens pour y parvenir. Telles sont les raisons de la présence de la femme Lobi sur les sites aurifères. Comme on peut le constater, les raisons de la présence des femmes et des jeunes filles peuvent varier d'une région à une autre mais la principale demeure la lutte pour l'amélioration de leurs conditions de vie.

¹⁷⁸ Propos de KAMBOU Yéri recueillis par notre traducteur sur le site de Kampti le 25 février 2002.

Photo 2 : Division sexuelle du travail, travail de femmes



Femmes et filles au tamisage après pilage du minerai sous un hangar, l'une d'elle porte un bébé au dos. Les ustensiles sont de même nature que celles utilisées dans le ménage. Un meule de quartz blanc pour écraser le minerai. *Notre photo à Tounté.*

Photographie montre des femmes et des filles tamisant le minerai. Elles sont venues de divers horizons quand bien même le principal objectif demeure l'amélioration des conditions de vie familiale. Celles mariées n'y courent-elles pas le risque de perdre leurs maris ? Diasso répond :

« Ici, les hommes effectivement viennent vers nous mais chacune les apprécie à sa façon. Ils peuvent te flatter quand ils gagnent beaucoup d'argent et si tu ne fais pas attention tu t'accroches et ils t'amènent loin. Beaucoup de femmes gâtent leur mariage sur le site mais tout le monde n'est pas pareil. C'est surtout les jeunes femmes qui se laissent bernier. Nous, nous sommes vieilles »¹⁷⁹.

Les femmes orpailleuses sont très sollicitées sur les sites. Outre le travail manuel certaines d'elles font l'objet de la convoitise de la part des hommes dont le meilleur appât est l'argent. Des grossesses non désirées peuvent en résulter. Pauline (26 ans) vit avec son

mari sur le site de Tounté. C'est à Bouda qu'ils se sont connus. Pauline était déjà mariée en ce moment. Cela ne l'a pas empêchée d'accepter les avances de Inoussa qui a dû recourir à la police lorsque l'ancien mari de Pauline est venu en découdre avec lui sur le site. Les sites aurifères sont ainsi des espaces de nouvelles alliances entre hommes et femmes surtout lorsqu'ils y vivent éloignés de leurs conjoints restés au village.

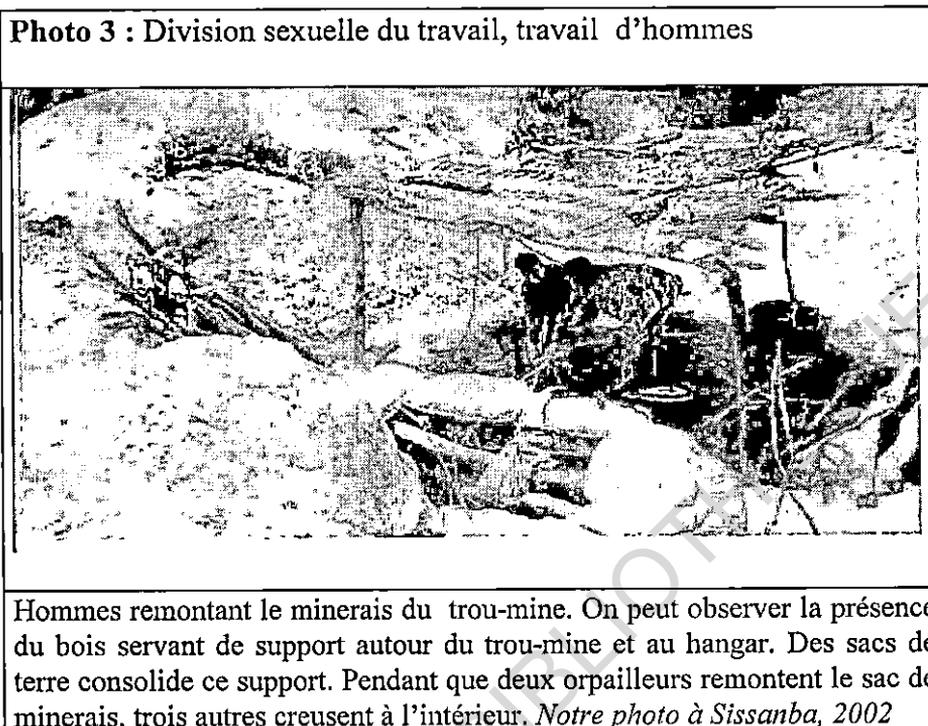
VI.2.2.2. Les hommes

Ils sont les plus nombreux sur les sites, à côté de la non moins forte population féminine. Le travail des hommes se déroule autour du trou-mine, dans celui-ci et bien au delà. Il consiste au déblayage des alentours, au creusage, au transport du minerai et au lavage. Le Boulgsoba dote son équipe d'outils (pioches, pèles, barre à mines, cordes, sacs). Cette équipe souvent composée d'une dizaine d'hommes creuse sur un espace d'environ deux (2) mètres de diamètre à la recherche du filon d'or. Le personnel est souvent reparti comme suit :

- un ou deux gardiens du trou ;
- un gardien de l'aire de traitement (lavage) du minerai ;
- un surveillant ;
- un ou deux ravitailleurs (en eau, nourriture, etc.) ;
- cinq ou six creuseurs ;
- A ce personnel autour du trou, s'ajoute l'équipe des pileuses.

¹⁷⁹ De notre entretien du 05/03/02 avec DIASSO Habibata sur le site de Kyen.

dont le nombre est fonction du rendement et des cuisinières, lorsque l'entrepreneur a choisi cette forme d'alimentation de son personnel.



Le travail des hommes est le plus rude. C'est pour cette raison que ce sont les jeunes qui constituent la principale main-d'œuvre. Les meilleurs sont recherchés et bénéficient d'un meilleur traitement surtout lorsque le rendement du trou-mine est satisfaisant. Le Boulgosoba leur offre de petits ajouts sur leur revenu qu'ils appellent "*supplementair*".

VI.2.2.3. Les enfants orpailleurs

Sur les sites aurifères du Burkina, nous avons rencontré les enfants des deux sexes. Nous les avons évalué à 8% (confère tableau n° 4). Les filles mineures en compagnie de leurs mères ou seules, sont employées dans le pilage du minerai ou l'approvisionnement en eau. Les garçons creusent, transportent le minerai. Plus fragiles que les adultes qu'ils côtoient,

les enfants sont plus exposés aux maladies et autres maux sociaux. Nous y avons même vu des bébés aux dos de leurs mères.

La pauvreté qui touche près de la moitié de la population au Burkina Faso, peut être citée comme étant l'une des causes de la présence des enfants sur les sites aurifères. Mais il y a également le fait que les parents, notamment les mères, se trouvent sur les sites. Outre les maladies respiratoires et le paludisme, l'un des dangers menaçant les enfants orpailleurs, est celui de la consommation des stupéfiants. Les adolescents en particulier en prennent pour surmonter la fatigue, le blocage psychologique et le stress. A l'usage régulier, ils finissent par en être dépendants. C'est le cas de ce jeune de 16 ans qui nous a confié en riant lorsque nous avons évoqué le sujet avec lui: *« Nous descendons jusqu'à 40 ou 50 mètres sous terre. Au début, j'avais très peur, mais maintenant, je ne ressens plus rien. D'ailleurs, je m'apprête à redescendre »*¹⁸⁰.

Au début quant il ne se dopait pas il avait peur, maintenant sous l'effet des stupéfiants, il a vaincu la peur. Tel est le sous-entendu des propos de cet orpilleur mineur. Dans l'obscurité du trou-mine où il descend, l'or illumine son espoir pour la vie, peut-être mieux que ne le fait la clarté du jour dehors.

Il faut cependant noter que le travail des enfants sur les sites aurifères préoccupe de plus en plus l'Etat et ses partenaires, la société civile et les organisations internationales. A titre d'exemple, le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) a pris en charge depuis 2002 la formation d'enfants mineurs du site d'Esskane dans les domaines de la mécanique

¹⁸⁰ De notre entretien 20 /02/02 à Sissamba.

et de la menuiserie. L'Etat burkinabé, à travers le PRECAGEME, tente de sensibiliser la population sur les dangers du travail des mineurs sur les sites aurifères, lui qui a aussi ratifié la Convention des Droits de l'Enfant en 1991.

« Il faut faire prendre conscience aux populations, à travers des séances de projection vidéo et des débats, des dangers auxquels s'exposent les enfants sur les sites. Utiliser le bâton ne changerait rien, car un travail préliminaire doit être fait à la base. Il est important de faire comprendre aux orpailleurs que toute personne âgée de moins de 15 ans ne doit pas fréquenter les sites¹⁸¹ », commente un cadre du Ministère chargé des Mines.

La sensibilisation se fait à l'aide d'un film documentaire réalisé en langue mooré et traduit en français et en dioula. Le documentaire a été réalisé par le ministère burkinabé du Travail et financé par l'UNICEF. Après la projection du film, un débat a généralement lieu avec les principaux acteurs, afin de mieux les éclairer sur les questions liées à la sécurité, à l'hygiène, à la drogue, au Sida et aux Maladies Sexuellement Transmissibles (MST). Le travail de sensibilisation n'est pas aisé, en raison de la très grande mobilité des orpailleurs et du nombre élevé de sites.

Peut-on être optimiste sur l'engagement de l'Etat et des partenaires à éradiquer le travail des enfants sur les sites aurifères ? C'est difficile selon Ouédraogo D¹⁸², technicien au CBMP qui soutient :

¹⁸¹ Commentaire de Yaméogo E, géologue conduisant une première mission de sensibilisation en septembre 2001 par l'entremise du PRECAGEME.

¹⁸² David Ouédraogo, technicien d'orpaillage au Comptoir Burkinabé des Métaux Précieux (CBMP).

« Il est vrai que le Burkina a ratifié les textes internationaux sur le travail des enfants, mais il sera extrêmement difficile de lutter contre la présence et le travail des enfants sur les sites à cause des profits financiers que le phénomène génère, non seulement pour les parents mais aussi pour les enfants dans un contexte de pauvreté ».

Photo N° 4 : travail des enfants sur les sites



Des filles mineures pillant le minerai, l'innocence se lisant sur les visages. Les instruments de pilage, un petit mortier, deux pilons et bassine en acier. De vieux sacs blancs servent au transport et à l'étalage. Notre photo, octobre 2002, site de Bouda.

VII.3. L'organisation sociale d'une unité de travail

Un trou-mine engage plusieurs spécialistes dans l'orpaillage artisanal. Outre la division du travail par sexe, il existe une division corporatiste du travail selon la typologie suivante des emplois:

le gardiennage de la mine : 1 à 3 personnes ;

- le gardiennage de l'aire de traitement du minerai : 1 à 2 personnes ;
- le creusage : 15 à 20 personnes ;
- la surveillance des pileuses : 1 personne ;
- le pilage du minerai : 12 à 20 femmes ;
- le transport du minerai : 10 à 15 personnes ;
- la restauration : 3 à 4 cuisinières ;
- la supervision générale des activités : 1 personne, (c'est l'homme de confiance du patron).

Cette typologie des emplois peut varier. Le nombre d'employés et des emplois est lié à la richesse du trou-mine. Lorsqu'il est peu rentable, certaines personnes peuvent recevoir un double emploi. De même, l'aire de traitement du minerai peut être commun.

VI.3.1. Le Boulgsoba

Le Boulgsoba coiffe la typologie des emplois autour du trou-mine. Il en est le propriétaire. C'est un administrateur, un opérateur économique, un investisseur, un homme d'expérience et de terrain. C'est lui qui donne le capital pour financer l'ouverture du trou-mine et entretient financièrement l'activité de production. Il administre son unité de production soit par lui-même sur le site, soit par un superviseur général qu'il emploie à cette fin. Il peut avoir plusieurs unités du même type sur plusieurs sites.

Dans le type de production associée, les copropriétaires administrent chacun à son tour l'unité de production. Certains désignent un administrateur par consensus et c'est généralement l'aîné du groupe.

VI.3.2. Les creuseurs

Ce sont des sortes d'ouvriers spécialisés dans l'exploitation en profondeur (tectonique du sol, détection et suivi du filon, etc). Certains seraient à mesure de déterminer la valeur en francs CFA d'un sac de minerai à vue d'œil. Souvent jeunes et robustes, ils descendent dans les trous à l'aide de cordes rattachées à des poutres de bois placées sur le trou-mine permettant aux cordes de glisser pour descendre de même que pour remonter. Ils communiquent par des tuyaux en plastique leur parvenant de l'extérieur. Certains d'entre eux restent en surface pour tirer le minerai ou la terre creusée. Ils descendront à leur tour au bout d'un certain temps. Cette catégorie d'orpailleurs s'expose aux plus graves risques du métier. Ils demeurent dans les trous à longueur de journée à des profondeurs où l'air se raréfie. Ils recourent aux stupéfiants pour la débauche d'énergie indispensable. En cas d'éboulement ils sont les plus exposés. Les creuseurs doivent allier force physique et dextérité dans leur travail. Pour ne pas perdre davantage de force physique, ils doivent être précis dans chaque coup de hache, ce qui requiert une bonne connaissance des roches et de la minéralisation du sol. C'est un dur labeur nécessitant des atouts physiques, psychologiques et moraux. Les hommes l'accomplissent autant de passion qu'un travail supposé noble. Ils le font dans l'espoir d'en être rémunérés comme dans tout autre travail. La seule différence est que dans leur cas, le salaire est aléatoire.

VII.3.3. Les traiteurs de minerai

Autour du trou-mine gravitent d'autres catégories d'employés dont les activités sont indispensables à la production. On peut citer les traiteurs de minerais. Ils sont chargés d'épurer l'or par le lavage après le concassage effectué par les femmes. Un même individu peut accumuler plusieurs spécialisations à la fois.

Photo N° 5 division sociale du travail, groupe de jeunes laveurs



Des orpailleurs lavant le minerai : trois accroupis autour d'une flaque d'eau rosâtre font le rinçage, deux sont debout dont l'un à côté du dispositif de lavage constitué d'un déversoir métallique soutenu par du bois. Il nous montrait le produit (l'or) obtenu. *Notre photo à Bouda.*

Au Sahel, du fait des aléas climatiques, l'orpaillage ne cesse d'attirer du monde. Cette activité comporte de graves risques liés aux accidents, à l'investissement à perte et aux maladies.

VI.4. La commercialisation du produit

Le CBMP, société étatique, était la seule structure habilitée à acheter l'or sous l'ère du monopole d'Etat. De nos jours, l'or est également vendu aux acheteurs locaux munis d'une autorisation délivrée par l'Etat et conformément à la libéralisation du secteur minier. Lorsque le site est dans une zone concédée à un tiers, le produit lui est en principe revendu par les orpailleurs. Le concessionnaire le revend ensuite au CBMP. Les prix sont fonction de la qualité du produit et des sites. Ils varient entre 2.300 et 5000 FCFA. Le prix officiel de l'or de bonne qualité (20 carats) est de 4.000 FCFA. En réalité ce prix n'est pas appliqué comme tel, même par le CBMP compte tenu du processus de libéralisation du secteur minier et de la fluctuation du prix sur le marché international. La spéculation est forte sur le marché compte tenu de plusieurs impondérables dont la fraude.

VI.5. Les accidents de travail et les croyances occultes

Les accidents sur les sites sont fréquents. Ils sont liés au creusage (blessure avec un matériel de travail), à la descente dans le trou-mine (chute), aux éboulements. Les éboulements sont les plus graves risques d'accidents de travail. 24,9 % des orpailleurs interrogés avouent avoir vécu un éboulement. Le cas le plus grave a été celui de Bouda qui en 1989 a causé une perte en vies humaines se chiffrant à 9 victimes. Certains orpailleurs expliquent la fréquence des éboulements par la fatalité. D'autres l'interprètent par le fait que le mysticisme, la sacralité entourant l'or dans la perception et l'imaginaire collectif de la société traditionnelle, véhiculent des perceptions maléfiques sur le métal jaune. Ainsi, l'éboulement, l'accident de travail sont expliqués par une dette de sang humain aux génies de la terre. En effet les ports de talismans et autres gris-gris (bagues, bracelets, colliers)

sont des pratiques prolixes du milieu de l'orpaillage. Ce sont des considérations somme toute irrationnelles dira-t-on, mais auxquelles les croyances des orpailleurs tiennent fermement. Les mesures pratiques de protection individuelles et de protection collectives sont ainsi gérées par procuration par les génies. L'ignorance, le manque de sensibilisation et d'équipement sont des terrains fertiles de ces croyances qui font des victimes sur les sites. Il est propre aux croyances africaines la tendance à dégager seulement deux responsables quand la mort frappe : le bon Dieu ou l'ennemi, ignorant la responsabilité de l'individu. Les accidents de travail sont souvent versés dans ces considérations obscurantistes qui aliènent psychologiquement les orpailleurs.

VI.6. Les maladies

Les sites aurifères sont des foyers d'éclosion de maladies diverses, voire d'épidémies eu égard à l'insalubrité la promiscuité. Aussi, l'activité est pratiquée dans des conditions de risques permanents d'accidents, et de contamination. A cela s'ajoute les maladies sexuellement transmissibles et le SIDA. Les tableaux ci-dessous montrent les statistiques sanitaires des sites aurifères de Essakane et de Bouda.

Tableau 10 : statistiques sanitaires du site d' Essakane (année 1998-1999)

Maladies	Effectifs	%ge	Aperçu graphique
Affections respiratoires	1768	63	<p>Détails du graphique circulaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> Af-resp : 63% Diar : 19% Ms/sida : 7% Af-cut : 8% Ménin : 3% Rougeol : 0%
Diarrhées	554	19	
Affection cutanées	234	8	
MST/SIDA	207	7	
Méningites	82	3	
Rougeoles	13	0	
Total	2858	100	

Source : centre médicale d'Essakane ; 25 / 02/ 2000 (Population du village-site : 6222 habitants).

Le tableau permet d'observer un ensemble de maladies souvent rangées dans la catégories des maladies dites des pauvres (affections cutanées, rougeole, MST etc). Les maladies respiratoires viennent en première position. Cela s'explique par le fait que les orpailleurs sont exposés à la poussière de la terre qu'ils creusent sans masques ou autres formes de protection respiratoire. Ce manque de protection se traduit ailleurs par l'importance des diarrhées et des maladies cutanées, dues aussi au fait que l'orpailleur se préoccupe peu de son hygiène corporelle. Les Maladies Sexuellement Transmissibles (MST) sont légion, mais les malades ne vont en consultation que lorsque le mal s'empire. S'agissant du SIDA, le centre médical ne dispose pas de moyens adéquats de détection. Seuls les signes cliniques permettent d'émettre de fortes hypothèses. Les chiffres sont donc à prendre avec réserve.

Tableau 7 : statistiques sanitaires comparatives entre Bouda, un village site (1484 habitants) et Bouboulou, (2714 habitants) un village ordinaire dans la province du Passoré.

Villages Maladies	Bouda	Bouboulou	Aperçu graphique
Paludisme (1)	145	86	
Affections respi (2)	59	37	
Diarrhées (3)	49	30	
MST/ SIDA (4)	27	4	
Blessures (5)	32	6	
Méningites (7)	0	0	
Rougeoles (8)	0	0	
Total	312	157	

Série1= cas de Bouda
Série2= cas de Bouboulou

Source : Centre médicale de Bouda, 19/ 02 / 2.000

La situation sanitaire du site de Bouda, à bien d'égards, est plus préoccupante que celle de Bouboulou. Cependant Bouda est moins peuplé et abrite le centre de santé. L'orpaillage est une conséquence discriminatoire explicative de la gravité de la situation sanitaire du village de Bouda. Une population stable peut être mieux prise en charge par une structure sanitaire qu'une population d'un site aurifère. Aussi, les maladies y sont véhiculées au rythme de la mobilité spatiale des orpailleurs.

Cette comparaison permet d'affirmer que les sites aurifères sont des lieux où les risques de maladies sont deux fois plus grands que dans les villages ordinaires (312 à Bouda contre 157 à Bouboulou). La protection sanitaire nécessite plus d'attention, plus de moyens et plus d'initiatives

VI.7. Le revenu des orpailleurs

Déterminer la possibilité d'améliorer les conditions de vie des orpailleurs par l'orpaillage ou les voies de leur exclusion du tissu social et économique, telle est la double préoccupation à laquelle cette partie de l'étude devrait s'atteler. Le revenu permet d'analyser la conduite de l'agent économique et social, aussi, occupe-t-il une place importante dans l'approche analytique de l'exclusion sociale des orpailleurs. Après l'aperçu donné sur la production proprement dite, il importe de voir comment se constitue le revenu et les situations sociales qu'il engendre.

VI.7.1. Le mode de rémunération

Tout travail mérite salaire, dit-on, mais la rémunération diffère d'un type de travail à l'autre. Le personnel dans l'orpaillage est rémunéré en nature et non pas en espèces. « C'est comme un champ que vous cultivez à plusieurs. Vous le semez, vous récoltez et chacun gagne une partie de la récolte », précise Rouamba P, qui donne les détails de l'opération.

« Si une mine donne dix sacs de minerai par jour ou par semaine, au bout de la journée ou de la semaine, la répartition se fait en deux phases, (si toutefois le patron n'a pas un associé disons un co-actionnaire). Les dix sacs sont répartis en deux parts égales de cinq chacune. Une moitié revient au Boulgsoaba (le Boss de la mine). L'autre moitié revient à tout le reste des travailleurs hormis les pileuses. Durant toute l'activité de la mine, il y a un superviseur général (l'homme de confiance du boss) mais il n'a pas un traitement spécial dans la répartition. Cette deuxième moitié est équitablement répartie entre tous les travailleurs. Le jour de la répartition du minerai, c'est un jour de fête. Le mendiant, le pauvre qui passe à côté reçoit un cadeau. Cela relève de la tradition africaine du milieu. Lorsque tu récoltes un champ d'arachides, tu dois en donner un peu au passant, tu en donnes aussi un peu au chef du village, aux indigents, pour attirer les bénédictions et les bonnes grâces de Dieu et des ancêtres.

Le patron reçoit toute une moitié pour lui seul parce que c'est lui l'investisseur. Il pourvoit en moyens de travail, et entretient la force de travail en prenant en charge les soins de santé, la nourriture des travailleurs.

Les pileuses (le plus souvent ce sont les femmes qui pilent et cela conformément à la répartition sexuelle des tâches domestiques dans la société burkinabé) se chargent de piler le gain de chaque travailleur, y compris celui du patron. Après le pilage, le minerai est lavé par quelqu'un qui est qualifié aussi pour cela. L'or obtenu du lavage est remis au propriétaire. Le résidu est divisé en deux parties, l'une pour la pileuse et l'autre pour le laveur. Chacun écrase et lave ce résidu pour en tirer sa part d'or. Si le minerai est riche, l'opération peut se répéter deux ou trois fois »¹⁸³.

L'exploitation traditionnelle combine une double règle professionnelle ; un côté moderne et un côté archaïque. Du côté moderne, elle fonctionne comme une entreprise moderne grâce à un investisseur, le Boulgsoba. Il finance toutes les activités de la mine. C'est un chef d'entreprise au même titre que celui dans la société moderne. Il fait mieux en prenant en charge la nourriture et la santé du personnel. Les rapports de travail sont bien hiérarchisés, et les contrats sont obtenus par la parole donnée. Du côté archaïque, la rémunération vient rappeler que les profits ne sont ni fonction de l'investissement, ni fonction de la quantité de travail fournie. C'est dire que le travail de tous s'enchevêtre dans des rapports économiques inspirés de la société traditionnelle. La part de travail, tout comme le bénéfice de chacun se confondent à un moment donné. Nous nous retrouvons alors dans une économie de subsistance telle que décrite par Meillassoux¹⁸⁴, où la cohésion des groupes reste forte autour des activités agricoles de subsistance (l'orpaillage pour le cas qui nous concerne). Chaque acteur est rémunéré selon une bonne vieille

¹⁸³ Rouamba Pascal, entretien du 21/02/02 sur le site de Bouda.

¹⁸⁴ Meillassoux Claude, 1964 : « Anthropologie économique des Gouro de Côte d'Ivoire » ; Paris ; édition Mouton & co

méthode traditionnelle selon laquelle la récolte doit être répartie en fonction de la participation mais aussi de la solidarité. Les orpailleurs démontrent par la conservation de ces croyances et de ces valeurs qu'ils restent bien des produits de leur société. Ils demeurent socialisés. En témoignent la conservation des valeurs de solidarité et de partage de la société traditionnelle burkinabè et africaine même si elles sont de nos jours en décadence.

Assurer la survie de tous par la répartition des bénéfices tirés de l'entreprise, est une valeur noble reproduite chez les orpailleurs. Contrairement à ce qui est véhiculé à leur sujet, les orpailleurs montrent bien par ces actes qu'ils ne sont pas des résidus des systèmes socio-éducatifs burkinabè.

Les orpailleurs s'entendent bien sur les méthodes de travail et la répartition du bénéfice de leur travail. Ceci sous-tend un esprit d'équité qui cristallise la cohésion sociale entre eux. Au sein d'un groupe social, la répartition inéquitable du revenu du travail donne lieu à des frustrations, source de conflits et d'implosion du groupe. L'unité de travail des orpailleurs autour d'un même trou-mine forme un groupe social organisé et harmonieux. Néanmoins il existe des mésententes passagères comme dans toute autre unité sociale de production. Les orpailleurs ne sont ni plus ni moins des individus en mal d'éducation ou de valeurs sociales intégratives.

VI.7.2. La rémunération du boulgoba

Le patron du trou-mine détient la première moitié parce que c'est lui qui investit dans l'activité de production minière. Les charges courantes et administratives, les moyens de

travail et les soins sanitaires du personnel sont assurés par lui. Le patron du trou est un « businessman » qui maîtrise le processus de production et qui a du flair. C'est un opportuniste très au parfum du dynamisme des sites sur toute l'étendue du territoire national. Il agit en opérateur économique doublé d'un sens de management de ses entreprises et du goût du gros bénéfice. Ces propos¹⁸⁵ d'un bouglsoa à Bouda l'attestent :

« Avant ici à Bouda lorsque vous aviez un trou, vous étiez millionnaire. Maintenant ce n'est plus le cas. C'est pour cela que beaucoup ont fuit vers de nouveaux sites du pays. Nous sommes habitués à gagner gros ». Le mercantilisme est une valeur bien partagée par les orpailleurs surtout les patrons des trou-mines.

Le processus de production et de rémunération est général sur tous les sites d'orpillage du pays à quelques variantes près sur d'autres sites où la faible profondeur des mines (un mètre, un mètre et demi) permet l'exploitation individuelle comme à Piéla et Boéré.

VI .8. Les tendances générales sur les revenus et les dépenses

L'analyse des revenus constitue une partie capitale de l'étude, dans la mesure où elle permet de disposer de données pour apprécier les conditions de vie des orpailleurs et de leurs ménages. En outre, elle offre les éléments d'appréciation de la position des orpailleurs par rapport à la pauvreté, la précarité, le bien-être inscrits dans le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté. L'orpillage est un secteur d'activités pourvoyeur de devises dans l'économie burkinabé. Il convient de disposer des indicateurs à même de

¹⁸⁵ Propos recueillis lors de notre entretien avec le délégué des orpailleurs le 19/02/2002 sur le site de Bouda pendant les enquêtes de terrain.

rendre compte de son impact sur la vie socio-économique des acteurs et de leur environnement.

VII.8.1. Le revenu direct d'exploitation

Les recettes proviennent de l'exploitation de la vente du produit (l'or). Toute prestation de service est rétribuée en nature (en minerai) que chacun traite, vend librement avec ses chances car le minerai partagé peut contenir des quantités différentes d'or entre deux orpailleurs. La vente du produit offre les recettes directes.

L'enquête a porté sur les recettes directes d'exploitation de la dernière année d'activité. Il a été souvent difficile aux orpailleurs d'établir une comptabilité des recettes. Le procédé a consisté à demander la recette approximative mensuelle, ceci n'a pas entièrement résolu cette difficulté. Cent vingt neuf (129) membres de l'échantillon (soient 39,73%) n'ont pas pu déterminer leur revenu convenablement. La difficulté de l'exercice est liée au fort taux d'analphabétisme des orpailleurs (69,52 %), à leur mobilité et à la fluctuation du revenu. Aussi il est difficile d'en garder bien en mémoire pour un bilan. Le tableau reflète les revenus sur les douze derniers mois précédant l'enquête.

Tableau 12 : niveau des revenus selon le sexe

Effectif	Revenu total	Revenu moyen	poucentage
Femmes : 82	27,36	0,333658	33
Hommes : 150	55,506	0,37002	67
Total : 232	82,863	0,357	100

Chiffres des revenus : en million de F CFA

Le revenu moyen cumulé (commun aux deux sexes), 357167 FCFA (596 dollars environ) par an par orpailleur tout sexe confondu est fort appréciable par rapport au PIB 210.000 FCFA (350 dollars) et au seuil absolu de pauvreté au plan national 72.690 FCFA. L'orpillage génère une importante entrée de devises puisque le produit est presque entièrement exporté. Ce secteur demeure une source probante de vitalité économique du pays. Par le revenu moyen que gagne l'orpilleur (357167 FCFA/an), il jouit d'un meilleur avantage comparatif sur l'agriculture et l'élevage qui occupent 1.300.000 exploitants agricoles dont 87% pratiquent une agriculture de subsistance à faible productivité.

On constate une disparité de revenus par sexe dans l'orpillage. Les femmes ont un revenu global (27,36 million de francs CFA) inférieur à celui des hommes (55,506 million). Il y va de même des revenus moyens, 370.020.FCFA chez les hommes contre 333.658 FCFA chez les femmes. En clair, les hommes gagnent mieux que les femmes dans l'orpillage. Cela s'explique, entre autres par l'expérience, la division sexuelle du travail (creusage pour les hommes et pilage pour les femmes) donnant droit à une différence de rémunération. En outre, les occupations ménagères maintenant plus longtemps les femmes à la maison, les rendent moins productives. Un investissement dans le sens de l'amélioration des conditions matérielles de travail aurait une incidence favorable sur le niveau du revenu.

VI.8.2 Le revenu indirect

Les revenus directs d'exploitation obtenus par la vente de l'or constituent essentiellement la ressource financière des orpailleurs. Mais d'autres activités parallèles leur procurent une source monétaire non négligeable. Ces revenus constituent les recettes indirectes de certains orpailleurs . Elles proviennent essentiellement de l'agriculture, l'élevage, et le commerce. L'enquête sur ces activités annexes a révélé que 32% des orpailleurs pratiquaient l'agriculture sur les sites ; quant à l'élevage, 45% s'y adonnent. Le commerce à un degré moindre est une activité secondaire chez 11% des orpailleurs. Ce sont des activités stratégiques qui maintiennent ces orpailleurs sur les sites en périodes pluvieuses peu propices à l'orpaillage pour cause d'engorgement d'eau des trou-mines d'une part . D'autre part, elles permettent de financer à nouveau l'orpaillage en cas de faillite.

VI.9. Les dépenses

Les dépenses individuelles sont des dépenses quotidiennes cumulées (entretien, nourriture, soins médicaux, hygiène, etc). Ce sont des dépenses de ménage y compris les charges sociales et l'investissement sur les douze derniers mois. Elles concernent les 232 orpailleurs du tableau précédent. Ceci permet de comparer revenus et dépenses.

VI.9.1 Les dépenses selon le sexe

Le tableau ci-dessous donne une répartition des dépenses selon le sexe. Il permet de savoir comment les revenus sont consommés entre les orpailleurs et les orpailleuses.

Tableau 13 : niveaux des dépenses selon le sexe

Effectif	Dépenses totales	Dépenses moyennes	Pourcentages (%)
Femmes : 82	23,541	0,287085	30
Hommes :150	56,1	0,374	70
Total : 232	79,641	0,343280	100

Chiffres des dépenses : en million de F CFA

Pour des producteurs ruraux, les dépenses des orpailleurs sont importantes au regard des chiffres. Les dépenses globales des femmes (23,541 million de F CFA par an) sont inférieures à celles des hommes (56,1 million de F CFA par an). Il en est de même des dépenses moyennes. Plusieurs raisons expliquent cela. La femme est souvent plus attentive dans ses dépenses. Elle est plus préoccupée par la sécurité alimentaire et sanitaire de son enfant, d'où un plus grand souci d'économiser. Aussi, elle s'adonne moins que l'homme à certaines consommations (alcool, tabac, etc). Elle a généralement moins de charges sociales que l'homme conformément à son statut.

La comparaison permet de constater que les revenus des femmes ne constituent que 33% du revenu total contre 67 % aux hommes. Par contre, les dépenses des femmes s'abaissent à 30 % contre 70% aux hommes. L'écart entre le revenu et la dépense chez la femme est de 3,46 points. Ce qui signifie que l'orpailleuse économise. Chez l'homme, cet écart est négatif (- 3,46). Cela signifie que l'orpailleur dépense plus que son revenu. Soit il a une source de revenu parallèle, soit il s'endette. On peut dire que la femme économise, tandis que l'homme « déséconomise ».

Il faut retenir qu'il s'agit là de tendances générales qui masquent des disparités individuelles. Les orpailleurs n'ont ni les mêmes capacités de travail, ni les mêmes chances de découvrir de l'or, ni les mêmes comportements sur les sites. Par conséquent, leurs revenus sont disparates comme nous l'avons montré.

VI.9.2 :Les dépenses de ménage

L'approche socio-démographique a situé la taille du ménage de l'orpailleur à cinq (5) personnes. Elle est plus réduite que la moyenne nationale (8 personnes par ménage), mais les dépenses consacrées à la famille sont importantes. Ce tableau montre la structure des dépenses ménagères.

Tableau 14 : Structure des dépenses ménagères

Dépenses ménagères	Montant (en F CFA)	Pourcentage(%)
Nourriture	90.123	39
Soins médicaux	4622	2
Habillement	64323	28
Logement	14200	6
Education	24611	11
Equipement	8445	4
Services	3565	2
Divers	19748	9
Total	229.637	100

La distribution des affectations ménagères du revenu donne de constater trois lignes budgétaires caractérisant des besoins des ménages auxquels l'orpailleur doit faire face :

- **les besoins pressants** (d'un montant supérieur à 25%)
- **les besoins importants non pressants** (d'un montant d'environ 10%)
- **les besoins non pressants** (d'un montant de moins de 7%)

Les besoins pressants du ménage absorbent la grande part du revenu de l'orpailleur. *L'alimentation* à elle seule constitue 39% des dépenses. Ceci permet d'affirmer que le revenu de l'orpailleur sert d'abord à la satisfaction des besoins alimentaires de son ménage. Les orpailleurs sont en grande partie des agriculteurs burkinabé qui, dans la précarité, se tournent vers l'orpaillage. *L'habillement* vient en seconde position sur l'échelle des dépenses du revenu de l'orpailleur. De prime abord, cela pourrait étonner mais il faut recourir à la fonction sociale du vêtement pour avoir une meilleure compréhension. L'habillement constitue un besoin de première nécessité parce que remplissant une fonction sociale dans le mariage, les funérailles, le baptême, le voyage et le sacrifice. Il remplit une fonction symbolique : le cadeau d'un fils, d'un frère, d'un père qui n'a pas oublié les siens. Et enfin il remplit une fonction identitaire : l'homme qui a socialement réussi, qui est à l'abri du besoin, l'homme riche, moderne, etc. Au regard de ces multiples fonctions et attributions, le vêtement absorbe une bonne partie du revenu de l'orpailleur. Dans son village, parents et amis de l'orpailleur s'attendent à un retour "héroïque" de celui qui est parti pour plusieurs saisons. L'habillement devient un moyen parmi d'autres pour illustrer ce retour.

Les besoins importants non pressants sont l'éducation et les divers (aide financière à un tiers ou prêt). L'orpailleur y affecte une part relativement faible du budget des dépenses, 19% dont 11% consacré à l'éducation et 9% à diverses autres dépenses. Une aussi faible part du revenu consacrée à l'éducation retient l'attention. La scolarisation n'est visiblement pas une préoccupation pour les orpailleurs analphabètes à 60%. Leur relative jeunesse (43% de la population a moins de 30 ans, âge où l'on n'a généralement pas beaucoup d'enfants en âge de scolarisation). Aussi, la mobilité des orpailleurs et le faible

nombre d'écoles sur les sites (4 écoles sur les 9 sites) défavorisent la scolarisation des enfants. Le PDDEB¹⁸⁶ pourrait tenir compte de cette situation pendant sa mise en œuvre.

Les besoins non pressants regroupent le logement, les soins médicaux, l'équipement et les services. Ils occupent le bas de l'échelle des dépenses ménagères avec un total de 13,41% du budget. Les orpailleurs sont généralement logés dans un habitat de fortune construit en paille sans le moindre souci de sécurité ni de confort. C'est un habitat spontané reflétant l'instabilité de l'orpailleur. Dans son village, le logement du reste de la famille de l'orpailleur est gratuit, cela explique le faible niveau des dépenses en matière de logement. La situation en matière de soins de santé (2%) en revanche est inquiétante compte tenu de la vulnérabilité des orpailleurs aux maladies et accidents de travail. Une certaine logique aurait voulu que les orpailleurs allouent une importante part de leur revenu aux soins médicaux ; mais ce n'est pas le cas. L'inaccessibilité et le manque de sensibilisation sur les sites expliquent en partie la faible part du revenu consacrée aux soins de santé. Absorbé par le travail sur les sites éloignés des structures sanitaires, l'orpailleur ne se préoccupe pas assez de sa propre santé.

VI.10. L'épargne

La comparaison entre les revenus et les dépenses à travers le tableau qui suit donne la tendance globale de la rentabilité économique de l'orpillage (les chiffres sont en millions de F CFA).

¹⁸⁶ PDDEB : Plan Décennal de Développement de l'Éducation, lancé en 2002 dont l'un des objectifs phares est d'accélérer le développement quantitatif de l'offre de l'éducation de base et réduire les inégalités de

Tableau 15 : Equilibre Revenu / Dépense

Situation comptable	Annuel global	Mensuel Global	Annuel Individuel moyen	Mensuel individuel moyen
Revenu	82,863	6,905	0,357	0,0297
Dépense	79,641	6,636	0,343	0,0285
Différentiel Revenu/Dépense	3,222	0,269	0,014	0,0012

Chiffres = x 1.000.000 F CFA

Ce tableau permet d'examiner la corrélation revenus / dépenses (des 232 orpailleurs) en vue d'appréhender leur propension moyenne d'épargner. L'aperçu du tableau donne d'observer des chiffres positifs dans l'ensemble des cellules. Le rapport entre le revenu global et la dépense globale est positif pour un différentiel de 3,222 million de francs FCFA. Il en est de même des moyennes qui en découlent. L'orpillage est une activité permettant d'économiser parce que le revenu annuel n'est pas totalement absorbé par la dépense annuelle. Il existe un solde positif pouvant servir d'épargne. L'orpilleur au bout de l'année dispose d'un revenu annuel moyen (357.000 mille FCFA) supérieur à sa dépense annuelle moyenne (343.000 mille FCFA). Son activité est créditée d'un solde moyen positif (14.000 mille FCFA). C'est dire que chaque orpilleur burkinabé, au regard de son revenu et de ses dépenses que nous avons constatés, peu importe le jugement que l'on peut en faire, peut épargner en moyenne quatorze mille (14.000) francs CFA par an. L'orpillage, malgré les moyens rustiques de travail et les conditions de vie hostiles des orpailleurs sur les sites, offre une possibilité d'épargner. Ni l'agriculture, ni l'élevage ne permettent un tel niveau de revenu annuel moyen (357.000 F CFA) et de dépense moyen (343.000 F CFA) par producteur burkinabé de nos jours. D'un point de vue générale, sans tenir compte de la disparité des revenus, l'orpillage nourrit et habille l'orpilleur et son

toutes sortes. Panifié sur 2001-2010 pour un budget prévisionnel de 235 milliards, il est fortement appuyé

ménage, et lui offre la possibilité d'épargner malgré les difficiles conditions de vie sur les sites aurifères selon les tendances économiques générales souvent en discordance avec les réalités individuelles. Si les orpailleurs épargnent, comment investissent-ils ?

VI.11. L'investissement

Le souci de l'avenir suscite un autre comportement chez l'orpailleur sur la base de son revenu. L'investissement absorbe une partie du revenu des orpailleurs contrairement à une certaine perception présentant l'orpailleur comme un individu peu soucieux de ses lendemains. Le tableau ci-dessous indique les domaines et les niveaux d'investissement des orpailleurs.

Tableau 16 : domaines et montants des investissements

Montants Domaines	Montant (en milliers cfa)	Pourcentage (%)
Agriculture	39,90	35
Elevage	32,15	28
Commerce	13,68	12
Mobilier et Immobilier	28,27	25
TOTAL	114	100

Chiffres = x 1.000 F CFA

L'agriculture est le premier secteur d'investissement de l'orpailleur (35% du budget). Viennent ensuite l'élevage (28%) et l'immobilier (25%). L'investissement dans l'agriculture consiste à équiper la famille en moyen de travail : achat de charrues, de charrette, de bœufs de trait et d'intrants, paiement de contrat de prestation de divers services liés à l'exploitation des champs .

par l'aide extérieure à travers la coopération internationale.

Dans le secteur de l'élevage, l'orpaillage permet d'investir par l'achat de volaille, de petits ruminants et de bétail. Ceci représente un capital non seulement pour l'économie domestique mais aussi une épargne à laquelle l'orpailleur a recours pour réinvestir dans l'orpaillage. L'élevage selon les orpailleurs, constitue un fonds d'investissement. Plusieurs d'entre eux doivent leur survie sur le site à l'élevage entretenu par la famille au village. Pourquoi retournent-ils sur le site lorsque l'investissement est florissant ? A ce sujet, nombre d'orpailleurs sont formels : l'orpaillage peut permettre de gagner gros, d'un seul coup. C'est en fait comme le pari ou le jeu du casino où tout le monde mise pour sa chance, laquelle peut venir plus ou moins vite.

L'immobilier est l'un des domaines d'investissement qui consomme une bonne part du revenu de l'orpailleur (25%). Généralement, les orpailleurs se soucient d'un logement moderne décent (maison en tôles) au village d'origine, près de la case traditionnelle du père . La communauté lui revaut cela par une reconnaissance de sa bonne éducation. L'orpailleur met ainsi en exergue sa réussite sociale et son modernisme dont tout jeune voudrait être l'émulation au village. La deuxième catégorie d'investissement dans l'immobilier concerne ces orpailleurs qui ont fait fortune et par anticipation aux éventuelles faillites, investissent dans le bâtiment en ville : construction de villas, de « cours communes ou célibatériums » et même d'immeubles qu'ils mettent en location pour s'assurer une certaine sécurité financière.

Enfin, le commerce est aussi un domaine d'investissement du revenu de l'orpailleur. Quoique faible (13,68%) par rapport aux autres domaines, il ne constitue pas moins un moyen de conservation et de fructification du revenu de l'orpailleur.

VI.11.1. Investissement et rationalité de l'orpailleur

Généralement l'opinion publique burkinabé émet une perception critique sur la façon dont l'orpailleur gère son revenu. Cette opinion très dominante dans le milieu des techniciens du domaine minier, trouve la gestion et le comportement économique de l'orpailleur irrationnel. Au sens de Godelier. M, on peut douter que le comportement économique des orpailleurs soit illogique, si l'on admet qu'on peut et qu'on doit pluraliser le concept de rationalité. Il faut partir des structures, de leurs rapports, de leur rôle exact pour saisir la rationalité du comportement des individus que nous enseigne l'auteur qui précise:

« A partir de cette rationalité sociale globale, les mécanismes économiques pourraient être réinterprétés et mieux compris. Une conduite qui semble irrationnelle retrouve une rationalité propre replacée dans le fonctionnement de la société », Godelier.M¹⁸⁷

Délinquance, prostitution, drogue, alcoolisme, infection MST/ SIDA, mauvaise gestion, dépense ostentatoire, tels sont des clichés indéliçats communément véhiculés au sujet des orpailleurs. Là-dessus, réplique le responsable de l'association des orpailleurs du site de Tounté:

« Mais que ceux qui pensent ainsi de nous se disent une chose : nous aussi nous avons des familles qui nous ont mis au monde, qui nous ont éduqué. C'est vrai que par ces temps qui courent l'argent rime avec perversion. Un seul singe touche à un

¹⁸⁷ GODELIER Maurice: « Rationalité et irrationalité économique » ; Paris ; Maspero, 1966 .

épis de millet et vite l'on accuse toute la bande d'avoir saccagé le champ. Nous construirions mieux la richesse de ce pays si on nous accordait un peu plus d'importance. Nous ne sommes tout de même pas des animaux »¹⁸⁸.

L'orpailleur à travers les types d'investissement qu'il réalise laisse penser à l'industriel moderne. Il diversifie ses secteurs d'activités (investissement dans l'agriculture, l'élevage, le commerce et l'immobilier) en vue de s'assurer une stabilité financière ou de refinancer l'orpaillage en cas de faillite. Il délocalise ses entreprises en d'autres endroits par souci d'une meilleure rentabilité (déplacement sur d'autres sites plus rentables). Il maintient un lien social fort avec la famille (les dépenses ménagères le prouvent). Cela participe d'une vision stratégique de l'orpailleur pour qui l'activité du moment n'est pas une fin mais plutôt un moyen de promotion économique et sociale.

« J'étais commerçant dans le cacao en Côte d'Ivoire. J'ai fait faillite à cause de mes associés. Je n'avais plus aucun revenu de soutien pendant que mes charges familiales s'augmentaient. Je me suis réfugié dans l'orpaillage de retour au pays où je gagne cent mille (100.000) à deux cent mille (200.000) francs CFA par mois. Grâce à cela j'ai acheté des bœufs de trait, une charrette et une charrue pour mes femmes et mes garçons qui se débrouillent au village. Pendant la période de soudure en hivernage je leur envoie du mil. Je vais assez souvent au village, je ne m'y suis pas installé définitivement car l'agriculture sans matériel adéquat de production, sans terre fertile et avec les aléas climatiques, est aléatoire tout comme l'orpaillage

¹⁸⁸ De notre entretien de groupe du 22/02/02 sur le site de Bouda.

mais dans ce dernier domaine, il faut avoir du flair et la perte ne se compte pas par saison entière comme dans l'agriculture »¹⁸⁹.

Boukaré est un exemple de ces orpailleurs qui, malgré l'analphabétisme, organise son activité et la dépense de son revenu. A l'écouter, on ne saurait lui reprocher d'être illogique. Cependant tous les orpailleurs ne sont pas comme Boukaré. Voici l'exemple de Koom-naaba¹⁹⁰ (le roi de l'eau).

Subitement riche grâce à l'orpaillage, Koom-naaba épousa jusqu'à treize femmes. Un même jour, il offrit à chacune d'elle une motocyclette de marque Yamaha dame (environ, 1.200.000 FCFA) appelée communément 'mon mari est capable'. Il finit par se faire s'introniser à la chefferie de son village dont il était loin d'être un prétendant légitime. Lorsque les trou-mines de Koom-Naaba engorgés d'eau n'ont plus produit d'or, il tomba en faillite et dut sa survie à sa première épouse, la seule qui resta à ses côtés. Bien entendu, peu d'orpailleurs sont des Koom-naaba, néanmoins l'orpaillage porte les germes d'une mutation sociale aussi rapide qu'inattendue dans la société rurale.

Le regard porté sur les comportements sociaux des orpailleurs par rapport au revenu permet de percevoir que l'orpailleur gagne un revenu substantiel (357167 FCFA). Il se préoccupe de sa famille à travers la structure de la dépense. Il régule son activité avec d'autres pour minimiser les risques en cas de faillite. Mais le niveau du revenu comme

¹⁸⁹ Entretien du 22/02/00 à Sissamba avec Boukaré P, orpailleur âgé de 35 ans.

¹⁹⁰ En langue nationale mooré. Koom = l'eau ; Naaba = chef ou roi. Koom-naaba = chef ou roi de l'eau. L'eau étant une denrée rare sur les sites aurifères, la vente d'eau s'avère lucrative surtout lorsque le site est riche et peuplé. En vendant de l'eau Koom-naaba a eu de l'argent pour investir dans l'exploitation des trou-mines. Devenu Boulgosoba, sa richesse s'accrût sur le site de Bouda mais le manque de modestie l'entraîna dans la faillite.

celui de la dépense (354280 FCFA) sont des moyennes générales qui n'ont que leurs vérités limitées. Il apparaît utile de savoir ce qui en est des situations spécifiques.

VI.12. Les catégories d'orpailleurs

Les tendances générales que nous avons observées sur les revenus, masquent souvent des disparités. Le tableau ci-dessous indique la répartition des revenus et permet ainsi de catégoriser les orpailleurs en classe de pauvres, d'intermédiaires et de riches.

Tableau 17 : catgorisation des orpailleurs à partir des revenus (x 1000Fcfa)

Classe de revenu (x1000fcfa)	Nbre d'individus	%age	Niveau revenu x 1000f	Aperçu graphique (classes de revenus)
1 ^e) 1 à 70	132	56	2.080	
2 ^e) 70 à 140	18	8	1.670	
3) 140 à 210	14	6	2.049	
4) 210 à 280	10	4	2.147	
5) 280 à 560	23	10	7.828	
6) 560 à 1120	12	5	7.486	
7) 1120 et +	23	10	4.8132	
Total	232	100	71392	

Les classes de revenus sont constituées en fonction du seuil de pauvreté de l'Institut National des Statistiques et de la Démographie du Burkina Faso (publication de 1998). Ce seuil qui est de 72162 FCFA classait 45,5% de la population nationale dans la pauvreté.

VI.12.1 La catégorie pauvre

La pauvreté et la richesse chez les orpailleurs peuvent être observées à travers le tableau ci-dessus qui classe les orpailleurs selon le revenu. Considérant le seuil national de pauvreté de l'INSD (72162 FCFA) pour illustrer la situation des orpailleurs, nous observons dans la première classe, 132 orpailleurs (soient 56% des orpailleurs) ayant chacun un revenu compris entre 1.000 et 70.000 FCFA. Ce revenu étant inférieur aux 72.162 FCFA, seuil de l'INSD, il en découle que plus de la moitié des orpailleurs (56%) sont pauvres.

Le deuxième enseignement à tirer est que la pauvreté est plus prononcée chez les orpailleurs que dans la population générale du Burkina, soit 56% contre 45,5%. Généralement, l'on pense dans la société burkinabé que les orpailleurs sont financièrement mieux lotis que les autres catégories socioprofessionnelles. Cela n'est pas une évidence au regard de nos chiffres.

Troisièmement, le graphique montre que les orpailleurs de cette catégorie pauvre se partagent rien que 3% du revenu global. La majorité des orpailleurs est non seulement pauvre mais gagne très peu par rapport à la minorité. Ces données nous ont amené à nous pencher un peu plus sur les conditions de vie orpailleurs sur les sites en leur demandant comment ils y survivaient. Les réponses sont données par les tableaux ci-après.

Tableau 18 : le recours à l'aide pour survivre (manger et se soigner)

Aide	Effectif	%age	Aperçu graphique
Oui	161	45	
non	200	55	
Total	361	100	

Tableau 19 : le recours à l'emprunt pour survivre (manger et soigner)

Emprunt	Effectif	%age	Aperçu graphique
Oui	130	36	
Non	231	64	
Total	361	100	

Les deux tableaux permettent de constater qu'une grande partie des orpailleurs recourent à l'aide (44 %) et à l'emprunt (36%) pour assurer leur survie. Cette pratique est courante sur les sites. Cela confirme l'insécurité alimentaire et sanitaire vécue par l'orpailleur sur le site aurifère. En d'autres termes, la précarité est réellement vécue par environ 40% des orpailleurs sur les sites aurifères.

Selon Paugman.S¹⁹¹, une définition large du concept de l'exclusion sociale englobe la précarité. Dans la société burkinabé, l'homme qui recourt à l'aide alimentaire ou au crédit pour s'acheter la nourriture est souvent considéré comme un indigent, un incapable. C'est une pratique méconnue de l'homme honorable et fier. Emprunter ou se faire aider pour manger est une preuve d'incapacité. Nous avons connu avec Amartya Sen¹⁹², une explication de l'exclusion sociale à partir de la privation de capacités. Par delà les approches conceptuelles, nous constatons à partir de ces deux tableaux que 40% des orpailleurs mènent une vie précaire sur les sites aurifères. Qui sont ces orpailleurs pauvres ?

Ce sont les jeunes qui ont un séjour de moins de deux ans et qui travaillent depuis longtemps sans le moindre salaire parce qu'ils n'ont pas encore trouvé de l'or. Font partie des orpailleurs pauvres, les personnes âgées qui résident très longtemps sur les sites et qui n'ont pas d'activité secondaire. Sur cette question, un orpailleur parle :

« Je m'appelle Kaboré J, je suis sur les sites aurifères depuis 21 ans. En 1988 j'avais gagné une bonne somme à Essakane. J'ai acheté des têtes de bœufs que mes garçons élevaient. Il y a trois ans mon troupeau a été entièrement volé. Je me suis redonné entièrement à l'orpaillage mais pour le moment la chance ne m'a plus souri »¹⁹³.

La vitalité du site explique aussi la situation des orpailleurs. Il y a les sites rentables et les

¹⁹¹ Paugman S, op cit, p 29

¹⁹² Amartya Sen, op cit, p 96

¹⁹³ KABORE Jean, sur le site de Djitoarga le 27/02/02

sites où le filon se fait difficile à la découverte. Les orpailleurs les plus pauvres se rencontrent sur les sites, tels que ceux de Djitoarga et Sissamba. Souvent, la profondeur des trou-mines et le manque de matériel ralentissent les activités (exemple de Bouda et de Tounté). L'on retrouve des orpailleurs désœuvrés sur ces sites qui attendent, une moto-pompe, un marteau piqueur, etc.

VI.12.2 La première catégorie intermédiaire

Selon toujours le tableau marquant la disparité entre les revenus, il se dégage une première catégorie intermédiaire où les revenus des orpailleurs sont compris entre plus de 70.000 et 140.000 FCFA. Elle compte 8% des orpailleurs. Ceux-ci ont un revenu équivalant au moins une fois le seuil de pauvreté national ou au plus deux fois. Les autres classes, notamment la troisième (revenu compris entre 140.000 et 210.000 FCFA, 6% des orpailleurs) et la quatrième (revenu compris entre 210.000 et 280.000FCFA, 4% des orpailleurs) sont comptée dans cette première catégorie intermédiaire. Les orpailleurs de ces classes, bien qu'ayant un meilleur revenu, n'atteignent pas un certain niveau (382.000 CFA/an), niveau considéré comme celui du salaire minimum au Burkina Faso.

Les orpailleurs de cette catégorie peuvent être les creuseurs et les pileuses. Le niveau de leurs revenus s'améliore avec le niveau des relations interpersonnelles et leur ardeur au travail. Certaines pileuses, après le travail collectif, s'occupent dans des travaux individuels. Leurs connaissances leur donnent du travail supplémentaire qui leur permet d'avoir une rémunération supplémentaire. Les creuseurs quant à eux, peuvent en plus du creusage, s'adonner au lavage de résidu pendant leurs jours de repos, ce qui leur permet d'améliorer leurs revenus.

VI.12.3 La deuxième catégorie intermédiaire

Elle compte les orpailleurs de la cinquième classe dont le niveau de revenu est compris entre 280.000 à 560.000 FCFA. S'y trouvent 10% des orpailleurs qui se partagent 11% du revenu global. Les revenus de ces orpailleurs peuvent atteindre jusqu'à 12 fois le seuil national de pauvreté. Ils sont largement supérieurs au salaire minimal annuel burkinabé. La sixième classe peut être rangée dans cette catégorie. Nous avons inclus les orpailleurs de la sixième classe (5% des orpailleurs ayant 10% du revenu global) qui a des revenus compris entre 560.000 et 1.120.000 CFA dans cette deuxième catégorie.

Les orpailleurs de cette catégorie sont généralement les gardiens des trou-mines ou encore les premiers associés des *boulgdemba*. Au vu de leurs revenus, ce ne sont pas des pauvres, ni dans le domaine de l'orpaillage ni dans celui de la fonction publique burkinabé, encore moins au sein de la population générale du Burkina Faso.

« Mon frère possède deux trou-mines que je gère sur le site. On ne gagne pas tout le temps mais le jour où Dieu est avec toi, tu peux être bien pendant quelques mois, peut être même quelques années si tu sais bien gérer. Mes gains personnels sont difficiles à évaluer. A partir du calcul que nous avons fait ensemble, vous voyez que c'est environ un million. C'est normal que j'attende plus que cela parce que ici on ne rêve qu'au meilleur »¹⁹⁴,
commente Bassirou, surveillant de trou-mine..

¹⁹⁴ Propos de MAÏGA Bassirou, entretien du 26 /02/02 sur le site d'Essakane.

VI.12.4 La catégorie riche

La dernière classe des orpailleurs (10%) qui détiennent à eux seuls 68% du revenu d'ensemble, peut être considérée comme la catégorie riche. Le revenu annuel individuel dépasse 1.120.000 FCFA et plus de 15 fois le seuil national de pauvreté. Ce niveau de revenu annuel n'est pas à la portée d'un Cadre Supérieur en début de carrière dans la fonction publique burkinabé.

Cette classe met en évidence la disparité des revenus entre orpailleurs : un petit nombre d'orpailleurs (10%) très riches et une majorité (56%) aux revenus faibles. La première catégorie des orpailleurs (56%) n'a qu'un revenu d'un montant de 2.080.000 FCFA/an, soit 3% du revenu global, tandis que la dernière catégorie des orpailleurs (10%) gagne à elle seule 48.132.000 FCFA/an, soit 68% du revenu annuel. Ceci permet de conclure que la disparité des revenus entre orpailleurs est très importante et que très peu d'orpailleurs sont riches contrairement à ce que laisse paraître le revenu moyen de l'orpailleur 357.167 FCFA/an (596 dollars environ).

Les orpailleurs de la catégorie riche sont généralement les *boulgdemba* dont nous avons perçu le profil dans l'organisation de l'unité de travail. Ce sont des types d'opérateurs économiques qui investissent dans l'orpaillage pour y tirer profit. On ne les retrouve pas à tâche de creuseurs ou de laveur de minerai mais à la hiérarchie supérieure de l'organisation de l'exploitation.

« Je m'appelle Tiga. Je travaille dans l'orpaillage depuis 15 ans. J'ai deux troumines à Dano V2, un à Bouda et trois à Tounté. Je ne peux pas vous dire exactement

combien cela me rapporte. Je ne me plains pas trop parce que j'ai pu construire trois maisons que j'ai mises en location à Ouagadougou et deux autres au village. J'ai aussi réalisé un verger. Il y a des années où je gagne des millions de francs dans l'orpaillage mais l'année où ça ne marche pas, je me contente de mes investissements »¹⁹⁵.

Le domaine de l'or, à l'instar des économies nationales de plusieurs pays, est marqué par un déséquilibre des revenus quand bien même le revenu moyen par producteur y est meilleur que ceux d'autres secteurs d'activité. Une petite catégorie riche, les *Boulgdamba* (chefs de trou-mines) côtoie une large catégorie de petits orpailleurs au faible revenu. Cette petite catégorie d'orpailleurs sont les grands exploitants. Ils emploient les autres à leurs conditions.

VI.13. Orpaillage et mutations sociales

L'orpaillage est une activité économique pratiquée depuis des siècles dans la société burkinabé. De nos jours, elle entretient une nouvelle dynamique non seulement sur le plan économique mais aussi sur le plan social. Quelle est cette nouvelle dynamique sociale consécutive à l'orpaillage ?

« Le sens que nous avons maintenant du dynamisme des sociétés et des civilisations nous a imposé de reconnaître que tout changement, même partiel dans l'ordre des techniques par exemple, a des effets étendus « en retour » (phénomène de feed-back)

¹⁹⁵ Entretien avec OEUEDRAOGO Tiga, le 24/02/02 sur le site de Tounté.

qui ne peuvent être scientifiquement traités par un examen unilatéral. », souligne Balandier.G (1971)¹⁹⁶.

Cet éclairage nous amène à l'examen des nouvelles techniques et des nouveaux comportements sociaux introduits par l'orpillage et qui au sens de Balandier sont des germes de changements sociaux inéluctables. L'orpillage, comme nous l'avons perçu à travers l'investissement du revenu des orpailleurs, améliore les capacités de production par un développement de la force et des moyens domestiques de production dans la communauté rurale.

VI.13.1. La mutation au niveau de la force de travail

Dans le tableau des investissements (14), l'agriculture occupe la première place avec 35%, l'élevage 28%, le commerce 12%, le mobilier et l'immobilier 25%. Une mutation soutenue par les moyens et les techniques de production (charrues, charrettes, bœufs de trait) s'amorce dans le milieu social de l'orpilleur. S'en suivent des implications immédiates constituant une chaîne de conséquences dans les rapports sociaux de production. Les orpailleurs, comme nous l'avons montré dans leur investissement, jouent d'un équilibre entre différentes activités économiques en vue de minimiser le choc de la faillite le cas échéant. Ils investissent dans l'agriculture à travers l'équipement agricole (achat de charrettes, de charrues, de bœufs de trait, des intrants, et paiement des services). Le cas de Bouda peut servir d'illustration.

¹⁹⁶ BALANDIER .G.: « *Sens et puissance* ». Presse Universitaire de France, 1^e édition, Paris, 1971, P 129.

« L'orpaillage te joue souvent des tours. C'est pour cela que je cultive du coton en hivernage et un peu de mil. Ce n'est pas moi-même qui me rends pour cultiver au village. De temps en temps je vais voir ce qui se passe. J'ai fait un petit campement où j'ai embauché des jeunes que je paie par saison. Ils cultivent avec mes trois paires de bœufs. Au moment des récoltes, je donne l'argent à mes femmes qui paient d'autres femmes pour les aider à récolter. Un seul chien ne peut pas pourchasser deux lièvres. C'est comme cela que je me débrouille »¹⁹⁷.

Les transformations dans le milieu social de l'orpaillage se constatent à travers l'acquisition de nouveaux moyens de travail, de nouvelles techniques et de nouveaux services. La culture attelée exige un savoir-faire particulier qui tranche avec les vieilles méthodes culturelles traditionnelles pratiquées par 80% de paysans burkinabé. En se dotant de nouveaux équipements agricoles, l'orpailleur accroît la force de travail dans son milieu social. Il y insémine de nouvelles techniques culturelles dont les avantages au niveau local sont, entre autres, l'emploi des jeunes, l'augmentation des services et au plan national la double contribution à la croissance nationale. Le coton est le premier produit d'exportation et l'or le troisième au Burkina. En s'employant dans ces deux domaines d'activités, l'orpailleur contribue doublement à la croissance nationale.

Au sein de la communauté villageoise de l'orpailleur, les rapports sociaux de production du secteur agricole, autrefois marqués par les alliances et la parenté, muent en rapports marchands. Les prestations de service deviennent de plus en plus financièrement rétribuées, alors qu'elles étaient autrefois peu monétaires. L'orpailleur désormais compte

¹⁹⁷ Propos recueillis auprès de BOUDA Abdoulaye sur le site de Dioumouon V2, le 05/03/02.

sur ses moyens financiers plutôt que sur l'entraide communautaire ou les prestations de services par classe d'âge, valeurs fortes du mode de production traditionnelle qui permettaient à tous (pauvres comme riches) de cultiver chacun son champ. L'orpailleur contribue de ce fait à la déstabilisation ou à la restructuration des rapports sociaux communautaires. De retour dans sa communauté grâce à sa "fortune", il devient un pôle d'attentions et d'égards particuliers. Il s'accrédite une image nouvelle. Il est respecté grâce à son argent, à son "new look". Il passe finalement pour un chef, un patriarche grâce à ces moyens financiers. Même s'il ne l'est pas dans la réalité, des esprits opportunistes finissent par lui prêter une telle couture en contre partie de sa bienveillance.

Joseph est sur le site d'Essakane depuis dix ans. Il va souvent dans son village à Tanguin-Dassouri, il nous confie :

« Aujourd'hui l'argent sème et récolte. L'eau te lave mais l'argent peut te rendre encore plus propre. C'est pourquoi je reste ici dans un trou noir sans me laver pendant des jours. Une fois au village, dans mon bassin brodé, personne ne se doute que je suis quelqu'un. Je deviens aussi mon propre Boulgsoba (mon propre patron) dans mon champ et d'autres personnes viennent cultiver des jours durant sans se laver »¹⁹⁸.

Cet orpailleur apparemment, n'éprouve pas de difficultés pour acquérir la main-d'œuvre utile aux travaux champêtres lorsqu'il retourne dans son village. Grâce à l'orpaillage, lui aussi devient un patron dans son village. Notons tout de même que dans la société Mossi

¹⁹⁸ Entretien avec BAGAGNAN Joseph sur le site aurifère d'Essakane le 25/02/03. Il était en compagnie de

dont il relève, ne se déclare pas patron dans un village, qui veut. Il faut le mériter et le mérite n'est souvent pas basé sur les capacités financières. Dabiré explique : « Cette année pendant l'hivernage, je n'ai pas fait de Dienkob¹⁹⁹. J'ai envoyé de l'argent à mon beau père qui n'y a pas trouvé d'inconvénient. Cela ne se faisait jamais avant »²⁰⁰.

Le *Dienkob* est un rite matrimonial incontournable au pays Dagara. Il valide le mariage, consacre les qualités d'homme laborieux qu'est le beau fils, et consolide les relations de celui-ci avec ses pairs. Dabiré a contourné tous ces symboles grâce à son argent. L'institution matrimonial *Dienkob* peut disparaître si cela ne tenait qu'à des orpailleurs comme Dabiré.

VI.13.2. Les mutations au sein de la cellule familiale

Les orpailleurs selon le tableau 13 consacrent 15% des dépenses du ménage à l'équipement, aux services et à divers autres types d'investissement. Dans le ménage l'orpaillage porte un changement notable à travers l'équipement ménager (ustensiles de cuisine, postes radio), moyens de locomotion (vélo, mobylette) et logement (maison à taule). Par son équipement, sa connaissance du « monde », l'orpailler est un inséminateur de mutations dans sa cellule nucléaire et son milieu social.

« Je travaille ici avec mes trois fils. Ils n'iront plus en Côte d'Ivoire. Au début de la saison des pluies ils rentrent au village pour cultiver et revenir après les récoltes. Les

son frère venu lui donner des nouvelles de la famille.

¹⁹⁹ *Dienkob*, est une prestation de service agricole que le jeune marié aidé de ses camarades, exécute chez son beau père trois fois durant au moins trois ans dès le mariage coutumier chez les Dagara du Sud-ouest du pays. Du point de vue coutumier, il n'existe pas de raison de s'en affranchir. Pauvre et riche sont tenus à un tel rituel.

deux premiers se sont mariés avec l'argent de l'orpaillage. Le plus grand a un moulin, le second, lui, a un " télécentre²⁰¹ ". Abdou le dernier lui, veut se construire d'abord une maison en tôle. Il a ouvert une boutique à Ouahigouya et s'est déjà acheté une mobylette. Il dit qu'il n'est pas pressé pour se marier. Il ne m'écoute pas, c'est un petit bandit mais c'est leur temps »²⁰², confie SAWADOGO sur le site de Sissamba.

Les propos de ce père de famille orpailleur résumant un peu les changements qui peuvent s'opérer au sein de la famille par le biais de l'orpaillage. Il a facilité des alliances matrimoniales au sein de la famille en permettant à ses deux enfants de se marier. Il améliore le niveau de vie matérielle de la famille. Une famille qui dispose d'un moulin et d'un "télécentre" est enviable au Burkina. L'orpailleur n'arrive cependant pas à canaliser son dernier fils qui tient d'abord à réaliser ses propres rêves. Son fils ne dépendant plus financièrement de lui, il est difficile de lui faire accepter ses volontés de père. L'indépendance financière grâce à l'orpaillage peut mettre en mal la cohésion familiale. Madeleine en témoigne sur sa situation conjugale :

« j'ai quitté mon mari pour venir ici. Avec ses trois soeurs et mes trois enfants, nous étions huit dans la famille. Il n'arrivait pas à s'en sortir. Non content de cela, il a pris une deuxième femme. Je suis partie sur le site chercher de quoi subvenir aux besoins

²⁰⁰ Entretien avec DABIRE Dar sur le site de Dioumoun (Dano V2), le 20/02/02.

²⁰¹ Petite boutique avec poste de téléphone où l'on y téléphone moyennant paiement au propriétaire.

²⁰² Entretien le 23/02/02 avec SAWADOGO Hamidou sur le site de Sissamba pendant une discussion de groupe avec les orpailleurs. Nous discutons avec eux de l'orpaillage et les liens avec la famille.

de mes enfants. De retour, il m'a chassée en disant que les orpailleuses sont des femmes souillées. Je vis avec un autre homme à côté du site et je viens travailler »²⁰³.

L'orpaillage peut engendrer des dislocations de la cellule familiale comme dans le cas de Madeleine. Les femmes qui fréquentent les sites aurifères tout comme les hommes, sont souvent victimes de certaines perceptions négatives de la société. Le noyau familial (le couple) peut céder sous les critiques du mari orpailleur ou de l'épouse orpailleuse. L'orpaillage fragilise la cohésion familiale et peut constituer un handicap à l'éducation des enfants.

« Moi je suis ici mais je ne laisserai jamais ni ma femme ni mes enfants venir ici. Un enfant qui vit sur un site comme vous le constatez, qu'est ce qu'on peut lui apprendre encore. Il ne connaît que l'argent et l'argent devient tout pour lui »²⁰⁴.

L'orpaillage améliore le niveau de vie de la famille mais il peut devenir aussi un réel danger pour la cohésion familiale. Les rapports sociaux et familiaux avec l'orpaillage connaissent des fluctuations diverses au gré des avantages et les inconvénients qui ne manquent pas. L'orpaillage génère un revenu permettant de soutenir la vie familiale. A ce titre, il mobilise de plus en plus de paysans burkinabé dans ce secteur. Les aléas climatiques hostiles à l'agriculture et à l'élevage, la récession économique des pays côtiers jadis pôle d'attraction de la force de travail, canalisent les jeunes vers ce nouvel exutoire. Un jeune orpailleur de Sissamba confirme²⁰⁵ :

²⁰³ Propos de Madeleine SOMDA, à Dioumoun V2, le 20/02/02.

²⁰⁴ Entretien avec TRAORE Sibiri sur le site de Boéré le 26/02/02

²⁰⁵ De notre entretien du 23/02/02

« J'ai 19 ans, j'ai commencé l'orpaillage il y a deux ans. Nous sommes cinq enfants dont je suis le premier de notre mère. Notre père vit en Côte d'Ivoire où il y travaille. En classe de 6^e ma scolarité n'a pas été payée, j'ai donc été renvoyé du lycée. J'ai commencé l'orpaillage par le site de Tounté. J'y ai passé un an. J'avais pu économiser 100.000 FCFA. J'ai investi dans l'élevage d'abord en achetant trois moutons, (des brebis). Quant ça fait des petits, j'ai vendu les mères. Le reste de l'argent j'ai acheté des habits et du mil parce qu'à la maison cette année il n'y avait pas eu beaucoup de récoltes. J'ai acheté aussi un vélo d'occasion à 30.000 FCFA, le voici à côté sous le hangar où j'habite. J'ai été ensuite sur un autre site (Tourba dans le Yatenga). J'ai payé un taureau grâce à mes économies. Si j'arrive à en acheter un deuxième j'en ferai des bœufs de trait pour l'agriculture. Le reste de l'argent, j'en ai donné une partie à ma mère et j'ai dépensé aussi.

J'ai quitté Tounté parce qu'au début il y avait de l'or qui a commencé à finir entre temps. J'ai quitté aussi Tourba parce qu'il y a trop de lois (il s'agit de réglementation). L'or n'est pas beaucoup et le prix est faible, si ça valait au moins 3.000 FCFA c'était acceptable. Il y a des gens qui fraudent et on nous sévit tous. Je suis donc venu ici. Il m'arrive de retourner au village je le fais même souvent. Récemment j'y ai été construire ma chambre.

Depuis que je suis là, je n'ai rien eu d'abord. Cela fait 16 jours. Vous voulez savoir comment je mange, vous allez me donner 100 FCFA après pour payer l'huile pour mon haricot sec. Ah ce n'est pas facile. Il y a des patrons à Ouahigouya (la grande ville). Pour pouvoir venir ici ils vous prêtent de l'argent. Moi c'est mon oncle qui l'a fait pour moi celui là même qui a été à l'origine de mon exclusion du lycée pour n'avoir pas payé la

scolarité. Si je gagne de l'argent je rembourserai la dette. Quant celui qui vous a prêté l'argent est un acheteur d'or, vous lui revendez votre produit. Il y a sûrement une perte mais nous n'avons pas le choix. Je voudrais plus tard être commerçant (boutiquier) ou soudeur puisque que j'ai appris ce métier ».

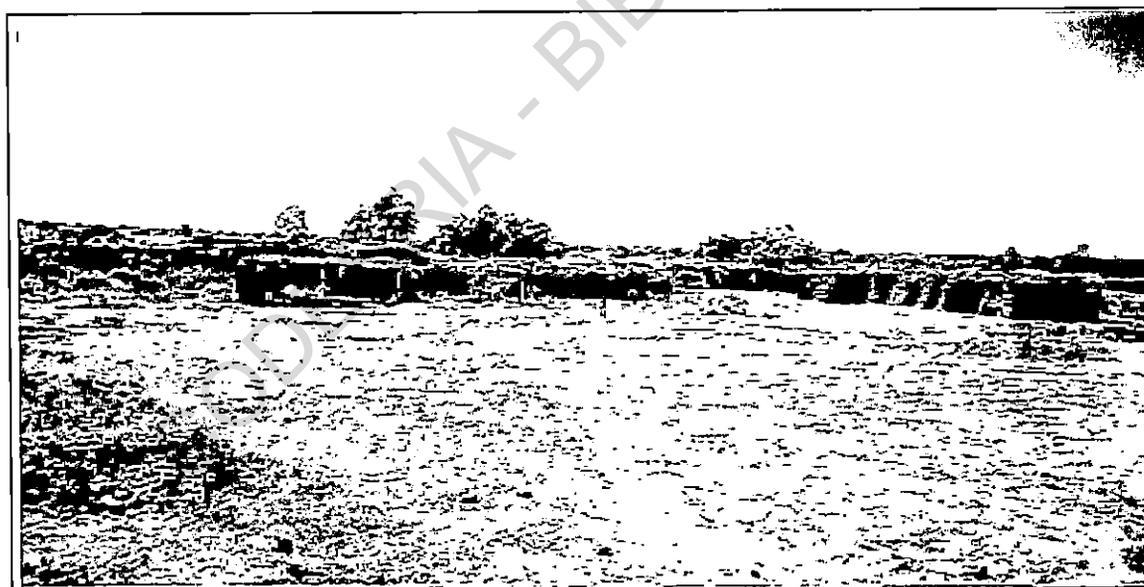
De ce témoignage, l'enseignement le plus important est que l'orpaillage est une activité de survie individuelle et familiale.

L'on ne saurait être exhaustif dans l'analyse des conséquences sociales de l'orpaillage. Telle est ce que nous retenons de ce chapitre où nous avons porté un regard sur les orpailleurs, leur travail, leur revenu, et les changements qui s'opèrent dans leur milieu grâce à leur activité. Des travaux restent à mener aussi bien sur ces aspects que bien d'autres. Quant à nos statistiques, elles sont certainement soumises aux mêmes agitations que celles du domaine de l'orpaillage. C'est dire qu'après notre enquête, la découverte d'un filon peut changer en très peu de temps la situation des revenus d'un ou de plusieurs orpailleurs et vice versa, d'où la nécessité d'en faire un aperçu indicatif. Nous croyons cependant que les témoignages verbaux sont venus au secours de ces données quantitatives pour présenter les aspects dont nous avons voulu rendre compte jusqu'à présent. Qu'en est-il de leur exclusion ?

CHAPITRE VIII : Les sites aurifères : espace d'exclusion sociale des orpailleurs

Les orpailleurs vivent sur les sites d'orpaillage, souvent très éloignés de la ville. Comment se constitue un site ? comment y vivent les orpailleurs ? Ces sites ne sont-ils pas l'espace d'exclusion des orpailleurs ? A partir des profils de quelques uns, nous retrouvons comment un site aurifère se met en place au Burkina Faso et comment il désintègre les orpailleurs du milieu social environnant.

Photo. 5 : Aperçu du site de Bouda



On aperçoit ici l'habitat du site de Bouda. C'est un ensemble de paillotes mettant en relief la précarité . Le sol dénudé confirme les impacts environnementaux.

VII. 1. La formation des sites

Il nous paraît indispensable de présenter le processus de formation sociale d'un site aurifère afin de montrer comment un espace géographique devient un espace social aux enjeux multiples. Un site aurifère au sens sociologique, n'est pas un gisement ou un dépôt d'or. Le gisement est indispensable pour l'émergence d'un site mais quand bien même l'or éclaire les ambitions de tous ceux qui y viennent, cet éclairage n'est pas l'élément suffisant pour rendre compte de la complexité sociale enveloppant le site. Tels qu'ils sont connus, les sites aurifères sont des foyers sociaux qui naissent, se développent et disparaissent à des rythmes variés. Pour Ouédraogo N.J.,²⁰⁶ un site aurifère est une concentration d'individus donnés à un temps donné, sur un espace donné. Pour nous, il s'agit d'un ensemble de rapports sociaux cristallisés dans un espace géophysique portant l'or comme principale ressource d'intérêts convergents et divergents. La découverte de l'or et la formation consécutive des sites aurifères dans l'espace ne sont souvent pas l'œuvre de projets de recherche minière planifiés, sous-tendus par des connaissances scientifiques (géologiques et minières sur la teneur, la rentabilité du minerai, la localisation du filon etc) qui sont généralement des données maîtrisées dans une entreprise moderne de recherche et d'exploitation du métal jaune. Ces précautions scientifiques n'existent pas dans le domaine de l'orpaillage artisanal. Ainsi, les sites aurifères se forment toujours sur la base de l'intérêt économique suscité par la découverte de l'or, les orpailleurs venant de divers horizons y accourent spontanément pour gagner de l'argent. Mobilité, hétérogénéité,

²⁰⁶ OUEDRAOGO.N.Joseph est le Coordonateur actuel du PRECAGEME, ancien ministre, ingénieur géologue, doté d'une grande expérience dans le domaine minier où il suit le phénomène de l'orpaillage depuis 1976. Les orpailleurs selon lui ne sont plus un secret pour lui (de notre entre du 03/10/03).

problèmes alimentaires, problèmes de logement et de santé sont souvent les caractéristiques communes aux sites.

D'autres problèmes sociaux complexes viennent compléter le tableau. Le site aurifère est une agglomération spontanée. Aussi bien qu'un village ordinaire possède un profil historique, il en est de même des sites aurifères. Nous présentons, à titre d'illustration, la formation des principaux sites d'étude.

Dans la plus part des cas, l'ouverture d'un site aurifère à travers les exemples qui suivent, ne répond pas à un décret étatique. C'est un fait divers généralement relaté de bouche à oreille et par la presse nationale. L'Etat est souvent l'un des derniers acteurs, à travers le CBMP, à intervenir sur ce terrain en vue d'y collecter le produit conformément aux prérogatives qu'il s'est lui-même fixées. Ainsi, lorsqu'il y arrive, il est difficile pour lui d'imposer son contrôle. Souvent sa présence officielle est matérialisée par une représentation du CBMP avec un ou deux agents chargés de racheter l'or et un poste de police avec deux ou trois agents qui viennent se relayer. Telle est généralement la matérialisation de la présence de l'Etat sur les sites. Elle est bien sommaire, précaire et postérieure à celle des orpailleurs.

La libération du secteur minier n'est qu'à son début mais de plus en plus, quelques compagnies acquièrent des droits d'exploitation et/ou d'achat de l'or qu'elles doivent revendre en principe à l'Etat. Ces opérateurs, théoriquement, jouent les premiers rôles sur certains sites comme à Djitorga où l'Entreprise Konaté est concessionnaire du site.

« Il y en a qui paient des permis de recherche mais ils n'y font rien sur le terrain, attendant quelques temps que les orpailleurs découvrent quelque chose (l'or) pour venir

faire prévaloir leur titre »²⁰⁷, souligne l'agent de Police. Ainsi, l'officieux devance l'officiel, l'intérêt commande souvent la manoeuvre dans la mise sur pied d'un site aurifère.

VII.1.1. Le site de Bouda

Le site aurifère de Bouda est situé dans un village du plateau Mossi dans la Province de Passoré, à 92 kilomètres de Ouagadougou, sur l'axe Ouagadougou-Ouahigouya. Le gîte aurifère y a été découvert en 1985 par un paysan dans son champ. Celui-ci avait ramassé quelques roches qui lui semblaient d'une coloration curieuse. De retour au village, un ancien orpailleur qui s'y connaissait lui révéla la générosité de l'esprit de la terre qui a pourvu son champ d'une richesse inestimable : l'or. Le secret ne put être gardé pendant longtemps, il fit rapidement le tour du village, de la région et finalement des sites aurifères du pays. L'affluence des orpailleurs sur le site de Bouda se fit aussi avec la même célérité. Bouda à ce moment, était peuplé de trois mille habitants à peine, vivant dans les vieux quartiers. Ce nombre d'habitants doubla, puis quintupla en moins d'une décennie. De nos jours, la population du site est en grande majorité Mossi. Il existe aussi d'autres minorités ethniques nationales et des expatriés de nationalités malienne, nigérienne et ivoirienne. Entre 1984 et 1994, Bouda comptait entre quinze à vingt mille habitants et seulement moins de deux mille actuellement. Pendant la période hivernale, l'activité baisse d'intensité. Elle connaît son niveau le plus élevé au mois d'avril. Le village originel est séparé du site de deux kilomètres. Là, se retrouve le village traditionnel Mossi dont

²⁰⁷ De notre entretien avec l'agent de Police sur le site de Djitoarga le 27/02/02.

l'organisation politique hiérarchisée porte à sa tête, un chef de village, un chef de terre. Mais ces chefferies n'exercent de contrôle ni politique ni social sur le site.

Les orpailleurs sont de plus en plus en partance à cause de la baisse de rentabilité de l'activité. Pour avoir l'or, il faut de plus en plus creuser. En l'espace d'une décennie, les mines sont passés de vingt à cent trente mètres de profondeur, soit une croissance de dix mètres par an.

« Avant, lorsque vous aviez un puits (mine) vous étiez millionnaire. Maintenant ce n'est plus le cas. C'est pour cela que beaucoup de gens fuient vers de nouveaux sites du pays. Nous, nous sommes habitués à gagner gros, même si on venait installer des boutiques ou autres choses pour nous, nous aurions préféré l'orpaillage. Ce qu'il nous faut c'est l'amélioration des conditions de travail, notamment, grâce à des machines (moto-pompes, pompes à air, marteaux piqueurs, broyeurs) pour oxygéner les puits trop profonds, désengorger l'eau et casser les roches »²⁰⁸.

Le site de Bouda compte une école à six classes construite en 1995. Un centre de santé primaire composé d'une maternité et d'un dispensaire y a été construit en 1993. Trois agents de santé y exercent. Il s'agit d'un infirmier breveté, d'un agent itinérant de santé, et d'une matrone. Il existe un Centre médical avec antenne chirurgicale à Yako à douze kilomètres où officient deux médecins. Les principales maladies que le personnel de santé rencontre sont :

- les MST (Maladies Sexuellement Transmissibles), gonococcie, syphilis, ulcérations

²⁰⁸ Propos du président de l'association des orpailleurs de Bouda (entretien du 19/02/02).

génétales, l'herpès ;

- les maladies diarrhéiques ;
- les blessures liées aux accidents de travail ;
- les hémorragies liées aux avortements ;
- les cas d'aliénation mentale liés aux produits dopant, ou aux chocs psychologiques dus aux faillites.

Le manque d'eau potable est la cause principale des maladies diarrhéiques, selon l'infirmier principal du centre médical. Les orpailleurs s'approvisionnent en eau avec des vendeurs ambulants ou en la puisant eux-mêmes dans des puits ouverts et dans les bas-fonds. Il existe deux forages, l'un est en panne et l'autre situé à trois kilomètres environ du site. Les résidus des habitations construites en pailles, la poussière des mines, les déchets humains (car il n'y a pas de latrines) sont autant de dangers contre la santé des orpailleurs. Concernant la question de santé, l'infirmier déclare :

« Les orpailleurs ne sont pas disciplinés dans le suivi des soins de santé. Leur mobilité favorise les cas d'épidémie. Aussi, les jeunes femmes ne répondent pas souvent favorablement aux mots d'ordre sanitaires et aux campagnes de vaccination »²⁰⁹.

Une association informelle des orpailleurs a été mise sur pied depuis trois ans. Les outils de travail sont les pioches, les pelles, les sacs vides, les cordes. Le personnel pour l'ouverture d'un trou-mine peut compter une dizaine de personnes. Lorsque la mine est rentable, ce personnel s'agrandit progressivement.

²⁰⁹ De notre entretien avec l'infirmier de Bouda le 20/02/02

VII.1.2 Le site de Tounté

« A Tounté, un peulh venant de Gorom avec son frère malade qui vit sur le site présentement, a ramassé du gravillon d'où il a reconnu de l'or. Il l'a amené à Déou, il nous a trouvé là-bas, nous y avons reconnu aussi l'or, nous sommes venus à six identifier le lieu. C'était au mois de janvier 1987 »²¹⁰. Le CBMP s'est établi sur le site en 1993.

Le site de Tounté s'est formé dans un paysage autrefois inhabité. Les orpailleurs sont venus en majorité des régions du plateau central et du Nord. La population est donc composée en grande partie de Mossi et de Peulh. On y retrouve quelques nationalités étrangères (guinéenne, ivoirienne, ghanéenne et nigérienne). Le site demeure animé durant la courte période de pluies. L'Etat y est représenté par le CBMP (2 agents) et la police (2 agents). Les difficultés d'ordre matériel et humain ne manquent pas. Comme équipement en eau, il y a deux forages et cinq puits ouverts. Le problème crucial des orpailleurs, c'est le manque d'eau en cet endroit désertique. La barrique d'eau coûte entre 500CFA et 2000FCFA. Les autres contraintes sont celles de l'engorgement des puits et le manque de dynamite pour casser les roches. Des commerçants ont doté le site de trois motopompes. Ils sont rémunérés en minerais, à raison d'un tiers du gain quotidien par puits. Les orpailleurs estiment l'assistance de l'Etat sommaire (dotation d'une motopompe à air et de dynamites vendues à 3500 CFA l'unité). Les orpailleurs les ont jugés trop coûteux par rapport au prix des trafiquants (1500 CFA).

²¹⁰ Témoignage d'un des plus anciens orpailleurs du site (entretien du 21/02/02)

Les orpailleurs ont exprimé leur souhait d'être immatriculés auprès du Ministère de l'Energie et des Mines afin de bénéficier d'une carte de travail qui leur assignerait des droits et des devoirs. Ils ont créé une association informelle en place sur 1996 qu'ils jugent utile et souhaitent la mise en place d'une confédération au plan national. Ils ne savent comment y parvenir. L'or est acheté à 3500 FCFA le gramme par le CBMP. Il existe une école à trois classes construite par l'Etat. Le site est sécurisé car les orpailleurs s'impliquent dans la lutte contre le banditisme. S'agissant de la fraude, les orpailleurs estiment dans l'ensemble qu'elle n'est pas une bonne affaire ni pour eux ? ni pour l'Etat burkinabé mais ils y sont poussés à cause du prix pratiqué par l'Etat lui-même.

« Le prix appliqué par l'Etat, c'est comme si tu égorges ton poulet du revers du couteau. Quand bien même ça le tue pas, il a mal tout de même. Par ce prix, l'Etat nous égorge du revers du couteau. C'est la raison pour laquelle nous vendons aussi aux fraudeurs. Si le prix de l'Etat était révisé à la hausse, sans doute nous nous contenterons de ne vendre qu'à lui, parce qu'il est toujours mieux de vendre à sa mère qu'à la mère d'autrui. Nous vendons à la mère d'autrui malgré nous ». Ces aveux²¹¹ attestent de la pratique courante de fraude dans le milieu de l'or.

VII.1 3. Le site d'Essakane

Essakane, dans le Sahel burkinabé, était aussi un espace inhabité où un berger nomade Bella découvrit l'or en décembre 1985. Il résidait seul dans la brousse avec sa famille. Non

²¹¹ Données recueillies de l'entretien Yarda T (le 23/02/00), un des témoins privilégiés de l'ouverture du site

loin du village de Tambiri dans la Province du Yaga (Chef lieu Seba), se trouvait le projet Sahel d'exploitation de l'or sous contrôle étatique. De 1986 à 1990, l'espace connut une grande évolution, aussi bien du point de vue de la population que du changement de son décor. Le même type de population que Tounté s'est installé spontanément sur le site. Elle se compose d'allogènes Mossi et d'autochtones Peulh de la région du Nord mais aussi de minorités ethniques nationales et étrangères. Les signes distinctifs de la présence de l'Etat sont plus significatifs car Essakane, par la double exploitation artisanale et industrielle, a eu besoin de plusieurs institutions et infrastructures socio-éducatives (école, centre de santé, police, gendarmerie, etc).

VII.1.3.1. L'exploitation industrielle à Essakane

Jusqu'en 1991, l'exploitation était toujours et uniquement artisanale. C'est à partir de cette date qu'est intervenu le Projet Filière Or, la nouvelle dénomination du projet Sahel. Il pousse la recherche dont l'importance des découvertes a convaincu l'Etat d'y installer une unité industrielle. La Compagnie d'Exploitation Minière de l'Or au Burkina (CEMOB) remplaça le Projet Filière Or et fut concédée à une société française (SIREX), la part de l'Etat burkinabé étant de 30%. Six ans plus tard, l'Etat burkinabé et les responsables de cette société entraient dans un conflit ouvert alimenté par ce qu'une certaine presse a estimé comme le plus grand crime économique contre le pays. La fermeture de l'unité de production survint en 2000 consécutivement à la chute du prix de l'or sur le marché international.

L'orpaillage pendant ce temps, s'est maintenu. Les orpailleurs ici ont connu des conditions d'existence relativement meilleures quand bien même ils ont estimé leur capacité de production limitée par le manque d'équipement adéquat (motopompes, groupes électrogènes, concasseurs et broyeurs). Ils sont dans de relatives meilleures conditions du point de vue de la déserte en eau potable avec la présence de deux (2) forages fonctionnels, d'un château d'eau courante, d'une mare qui retient l'eau jusqu'au mois de janvier chaque année. La barrique d'eau coûte 200 FCFA (en février) comme à Ouagadougou. Le site dispose d'une école à six classes, d'un dispensaire, d'une police et d'une cité administrative. Par la présence de la CEMOB, Essakane à bien d'égards ressemble à une ville moyenne du Burkina. L'exploitation artisanale y est mieux organisée grâce à une distribution méthodique des parcelles et à un espace de traitement du minerai contrôlé. Le dynamisme de la région est lié à l'orpaillage qui soutient l'élevage, principale activité économique de la population locale (Peulh). Les prix de l'or sont de 3247 FCFA le gramme pour l'or "éluvionnaire" et de 3571 FCFA pour l'or "filonnien". Ils sont plus bas que ceux appliqués sur les autres sites, sans doute à cause de la concession du site à la CEMOB qui tient compte de ses investissements dans la tarification du produit.

VII.2. Les sites aurifères et les maux sociaux

L'orpaillage perturbe la société et engendre des mutations *sociales* positives et négatives. Ces mutations produisent des dérèglements au sein de la société globale. Les maux sociaux perceptibles de l'orpaillage seraient-ils une des causes de l'exclusion des orpailleurs ? Nous avons voulu savoir les phénomènes sociaux corrosifs corollaires à l'orpaillage tels que la

délinquance, La toxicomanie, la prostitution, la fraude, les MST/SIDA, etc sur les sites. Leur existence ne manquerait pas de consacrer aux sites aurifères la mauvaise réputation et les perceptions négatives dont se sert la société pour exclure les orpailleurs.

VII.2.1. La délinquance

« Lorsque le site est très rentable, la population s'accroît et se diversifie. Les capacités d'administration du délégué s'amenuisent face à des comportements qu'il ne peut plus maîtriser. Il peut s'agir de la délinquance (vol à main armée, détournement de femme, bagarre entre orpailleurs) ou de délits mineurs ou graves. Dans de telles circonstances, il sollicite l'intervention de forces compétentes, notamment la police ou la gendarmerie et ce, par l'intermédiaire du Préfet du Département »²¹², nous relate l'Agent de police sur le site de Womson.

Les services de sécurité dans le milieu de l'orpaillage situent les problèmes de sécurité à deux niveaux :

- premièrement, autour des trou-mines sur les sites,
- deuxièmement, à la périphérie des sites.

« La première forme de délinquance concerne les conflits récurrents avec usage d'armes blanches. Elles commencent toujours par des disputes autour des trou-mines, disputes engendrées par le croisement des galeries dans le sous-sol. Elles peuvent avoir lieu dès la surface, sur un emplacement susceptible de porter un riche

filon, ou encore sur un trou-mine apparemment abandonné par un orpailleur émigrant (mobilité des orpailleurs). Lorsque quelqu'un d'autre s'en approprie, y investit et découvre le filon d'or, l'émigrant revient sur son ancienne propriété, alors survient le conflit. Nous avons connu déjà sept cas depuis le début de l'année »²¹³, souligne l'agent du poste de police de Bouda.

Le faible contrôle social et administratif des sites ne facilite pas la gestion de tels conflits soldés souvent par des coups et blessures ou des pertes en vies humaines. Ils sont par ailleurs exacerbés par la consommation des produits dopants et l'alcool. Certains sujets finissent par acquérir une réputation dans ces types de conflits et proposent leurs services le cas échéant. Les brigades de police à Dano, Tounté, Essakane reconnaissent la présence de cette forme de délinquance mais affirment qu'elle s'amenuise au fil des années.

« Il n'y a pas de problème de sécurité ici. Les personnes et les biens sont en sécurité, nous intervenons sur des cas de petits délits, le grand banditisme s'est résorbé. Cependant, il faut que l'Etat renforce sa présence sur le site par l'équipement de travail »²¹⁴, témoigne l'agent de police de Tounté.

Ce qui n'est pas le cas sur les sites tels que Piela (Djitorga) et Margo. Le premier est peu protégé et le second non protégé et tous les deux éloignés des centres urbains.

La seconde forme de délinquance qui caractérise les sites prospères selon les brigades de police, est l'attaque à main armée (avec usage d'armes à feu ou d'armes blanches) dans les

²¹² De notre entretien avec l'Agent de police sur le site Womsen dans le département de Wola.

²¹³ L'agent de sécurité chargé du site de Bouda, entretien du 20/02/02.

²¹⁴ De notre entretien avec l'agent de police du site de Tounté 24/02/02

zones périphériques. Une dizaine de cas ont été répertoriés à Bouda dans l'année 2000. Cette forme de délinquance est en régression depuis la perte de rentabilité des sites. Les bandits souvent, y opèrent grâce à des renseignements précis, fournis par des complices sur les sites. *«Souvent certains viennent se réfugier mais c'est au fil du temps qu'on découvre leur visage. Quand ils trouvent qu'ils n'ont plus leur compte en ville, ils replient sur les sites »*, affirme l'agent de police du site à Piéla (Djitoarga)²¹⁵.

Les sites aurifères favorisent le développement du banditisme aidé par la mobilité, la diversité de la population et la profondeur des trou-mines comme lieux de cache. Ils constituent de ce fait des refuges aux bandits souvent auteurs de délits et recherchés. Le manque de coopération entre populations et forces de l'ordre, la complicité et la corruption favorisent aussi le phénomène. Ces forces de l'ordre par la corruption peuvent fermer les yeux sur des délinquants. Avec des effectifs et des moyens très réduits et sans technique particulière de lutte, la tâche des forces de l'ordre n'est pas une sinécure face à la délinquance et au banditisme sur les sites aurifères. Il en résulte la prévalence de l'insécurité. Des solutions à rechercher contre la délinquance sur les sites, l'organisation des orpailleurs en association ou autre groupement coopératif doit en faire partie. Par ce biais, les orpailleurs sensibilisés pourraient ainsi participer eux-mêmes à la gestion de leur propre sécurité.

²¹⁵ De notre entretien avec l'agent de police de Piéla (Djitoarga) chargé de la sécurité du site confie, le 27/02/02.

VII.2.2. La fraude

« Si vous arrivez avec le prix appliqué par l'Etat, et que les orpailleurs se rendent compte que celui-ci est inférieur à celui pratiqué par les fraudeurs, ils vous disent qu'ils n'ont pas d'or. Pendant ce temps, vous remarquez que personne ne cesse de travailler. Nous faisons face à la fraude »²¹⁶, nous confie Belem, acheteur agréé.

La libéralisation de la filière or au Burkina faso n'est pas encore une réalité sur les sites. En la matière, l'Etat ne semble pas très pressé doucement. Le prix officiel y est de 4.000f FCFA le gramme, en réalité il est très fluctuant sur les sites compte tenu évidemment de la qualité même du produit et de la contrebande. Sur l'ensemble des sites visités, les prix relevés sont différents. L'or filonien et élvionnaire coûtent respectivement 3247 FCFA et 3571 FCFA le gramme à Piela, les prix (3500 FCFA et 3300 CFA) sont uniformes à Bouda et Sissamba. La compagnie étatique (CBMP) et les acheteurs y appliquent des prix discriminatoires. Cette pratique donne libre cours à la fraude surtout que l'Etat et les concessionnaires de permis d'exploitation n'ont pas les moyens d'y exercer un contrôle. La demande de la contrebande se trouve plus alléchante grâce à un prix pouvant atteindre 5.000 FCFA proposé par les trafiquants. Devant une telle demande l'orpailleur ne s'aurait résisté au bon sens. La contrebande s'offre à lui comme meilleur pôle de vente de son produit. La pratique se développe selon deux méthodes :

- Les clandestins pratiquent leur activité par personnes interposées (des orpailleurs taupes).

²¹⁶ Propos de BELEM Rasmané acheteur agréé sur le site de Margo Entretien du 12/03/02.

- Les clandestins fréquentent eux-mêmes les sites sous la couverture d'un permis d'achat dûment acquis auprès des services de l'état ou avec la bienveillante discrétion des orpailleurs. Ils revendent la grande quantité du produit à l'étranger.
- Les concessionnaires de permis de recherche et/ou d'exploitation pratiquent la contrebande en collectant le produit à un faible prix. Ils ne revendent qu'une infime partie à l'Etat et écoulent le reste à d'autres réseaux. Ici il y a de la double fraude. Dans un premier temps on se sert du permis de recherche comme permis d'achat et dans un second temps on spolie l'Etat.

La complicité des agents de l'Etat même non démontrée, n'est pas à écarter dans la contrebande de l'or. Si certains détenteurs de permis d'achat nous ont exhibé sans ambage leurs documents officiels, d'autres ont été par contre réticents. En disposent-ils réellement ? La libéralisation et la contrebande font toujours l'objet de discussions dans le milieu de l'orpaillage. l'Etat ne semble pas y avoir trouvé une solution définitive.

Certains détenteurs de permis officiels pratiquent aussi la fraude. Les propos de cet acheteur agréé donne une idée sur leur pratique.

« Avant de vendre notre or au CBMP, nous cherchons à savoir à combien les démarcheurs achètent le gramme et où ils vont le revendre. En fonction de l'importance de la marge bénéficiaire, je peux lui vendre sur place. Je peux aussi demander à partir avec lui pour vendre, ou encore à lui remettre pour qu'il me le vende la-bas contre rétribution »²¹⁷.

²¹⁷ Propos recueillis auprès de Ilboudo Kibsa sur le site de Boéré le 27/02P/02.

La fraude est partout reconnue par les acteurs du domaine de l'or. C'est une pratique qui est souvent assimilée à la délinquance dans le domaine de l'orpaillage. Il faut noter que la fraude et la délinquance peuvent s'exprimer au haut niveau de l'Etat à travers les "bonnes affaires", selon la presse nationale.

VII.2.2.1. "Les bonnes affaires"

Les bonnes affaires : la fraude, l'escroquerie, la corruption, l'enrichissement illicite sont des pratiques bureaucratiques du domaine de l'or. Elles sont souvent perçues comme des crimes économiques d'Etat par une certaine presse. Les archives et l'enquête de terrain nous édifient quelque peu.

Depuis 1996, sous l'influence de la banque mondiale, le secteur de l'or a été libéralisé au Burkina Faso. Mais selon les officiels interrogés au Ministère de l'Energie et des Mines, il s'agit d'une libéralisation de fait qui arrange la fraude de haut niveau. A cette date, quatre (4) agréments d'achat avaient été délivrés à des personnes physiques et morales ci-après :

- monsieur Kashamu.B, par arrêté n° 98-033/ MEM/MEF/MCIA du 18 mars 1988 ;
- au comptoir d'achat et de vente d'or (CAVOR), par arrêté n°99-004/MEM/MEF/MICA du 02 mars 1999
- au comptoir d'achat et d'exportation d'or (ORCADE), par arrêté n°99-002/MEM/MEF/MCIA du 12 janvier 2000 ;
- à la société AXELIS, par arrêté n°99-077/MEM/MEF/MICA du 30 décembre 1999.

Des quatre agréments, celui du premier a été retiré par arrêté n°00-008/MEM/SG du 2 février 2000. Ces compagnies privées payent-elles les taxes ? Quelle quantité d'or achètent-elles par an ? Combien de personnes emploient-elles ? Ces données ne sont pas maîtrisées au Ministère chargé des Mines.

« Ces gens ont des connections et des connivences au haut niveau du pouvoir d'Etat, sinon leurs rapports d'activités portant l'essentiel des données devraient être disponibles puisqu'en principe ils sont tenus de livrer rapport à l'Etat avant tout renouvellement de leurs contrats. En réalité, ils ne le font pas et se soustraient ainsi au paiement des taxes²¹⁸ et de certaines obligations du contrat », souligne un cadre²¹⁹ du Ministère.

Conséquence, la base de données du CBMP, sur la production nationale est erronée car ne reflétant pas la production annuelle réelle du pays. La disparité des prix de l'or/gramme appliqués sur les sites est sous-tendue par ces pratiques frauduleuses.

« Au Mali et au Ghana, les choses sont différentes, les prix sont quotidiennement régulés par celui du marché international qui parvient jusqu'aux orpailleurs sur les sites grâce à l'Etat. La fraude et le pillage des orpailleurs s'en trouvent limités. », a poursuivi notre informateur. La grande escroquerie dans l'or est comme la mafia dans la drogue et ne peut se mettre en œuvre sans complicité des agents de l'Etat bien placés dans l'Administration.

« "Le groupe mafieux" se lance sommairement dans un projet d'exploitation avec le minimum d'investissement bien entendu. Quelques mois plus tard, tout est arrêté. Souvent il n'y a même pas d'investissement sommaire. Pendant ce temps, il jouit

²¹⁸ Sur l'exploitation, 3% de la valeur FOB devrait revenir à l'Etat en plus de la taxe liée au BIC (Bénéfice Industriel et Commerciaux), 50 FCFA par gramme d'or acheté devrait revenir à la Province.

²¹⁹ De notre entretien du 27/08/03

d'un permis de recherche et/ou d'exploitation sur un périmètre dont l'accès est interdit aux orpailleurs, sans être à jour de ses engagements vis-à-vis de l'Etat »²²⁰, soutient A. ingénieur géologue.

Les pratiques frauduleuses sont connues par les structures étatiques. Elles mobilisent de gros intérêts des personnes d'un rang important dans la hiérarchie de l'État. Contre ces intérêts, le simple employé du CBMP ou l'agent de police n'y peut rien, encore moins l'orpailleur.

« Le comble est que, non content de ne pas nous assister dans la production de l'or, l'Etat attribue des permis de recherche et d'exploitation à des expatriés couvrant des zones aurifères d'où nous sommes exclus. C'est le cas à Nakséné où un permis de recherche et d'exploitation est attribué à une compagnie. Elle ne l'a jamais mis en exploitation, il y a des forces de sécurité qui "gendarmement" les orpailleurs là-bas au profit d'une compagnie étrangère qui n'a cure de notre pauvreté. Pendant ce temps, c'est nous les orpailleurs que nos propres concitoyens (les forces de l'ordre) "braconnent". Ce n'est pas dans l'intérêt du peuple burkinabé mais pour celui des bureaucrates. Imaginez-vous si un jour on vendait une partie du Sourou, de la Kompienga ou de Bagré²²¹ sans qu'elles ne comprennent, où voudrait-on que les populations de ces localités aillent ? Que voudrait-on qu'elles deviennent ? », relaye le doyen²²² des orpailleurs.

²²⁰ De notre entretien du 27/08/03 avec A.S, ingénieur géologue.

²²¹ Sourou, Kompienga et Bagré sont des barrages hydroagricoles au Burkina Faso

²²² Propos du doyen des orpailleurs pendant la discussion de groupe le 19/02/00 à Bouda.

Par ces propos qui cachent mal une certaine mélancolie, l'orpailleur tient à démontrer comment à travers les permis de recherche et d'exploitation, une des rares richesses d'un pays parmi les plus pauvres de la planète se trouve ainsi confisquée par des hommes d'affaires à l'abri de la faim et de la soif et qui, cependant, enfoncent une catégorie de producteurs chaque jour dans la pauvreté avec la complicité des agents de l'Etat.

Ouédraogo B J²²³ est un concessionnaire dans le domaine de l'or. Depuis 1984, il est l'un des premiers agréés. Il a bénéficié d'un permis de recherche et a fondé une société minière. Sa concession couvre un périmètre de 2300 kilomètres carrés²²⁴. Avec une société étrangère comme partenaire depuis 1994, il dit avoir fini les recherches et envisage l'exploitation. Il déclare n'avoir rien à gagner pour le moment mais à l'exploitation il bénéficiera d'une partie de la répartition des bénéfices dont la clé est établie comme suit par un contrat : 5% pour lui, 15% pour l'Etat et le reste 80% pour le partenaire étranger. S'agissant des "bonnes affaires" il déclare :

« Les orpailleurs n'ont confiance en personne. Ils ne veulent pas me vendre leur or et ils sont très mobiles. Il est donc difficile de les encadrer. Le prix d'achat appliqué par le CBMP occasionne la fraude. Ce prix est de 4000FCFA/ gr d'or, sur le site les fraudeurs proposent 5000F CFA/gr d'or et raflent donc la mise. Si malgré tout vous en gagnez un peu, vous êtes tenus de le revendre au CBMP après un traitement qui peut vous faire perdre de 10 à 26% du poids à cause des alliages. Vous avez aussi contre vous les coûts de gardiennage du périmètre par les agents de sécurité. Actuellement je ne peux logiquement pas vendre mon or au CBMP car je perds à

²²³ Interview du 23/02/00. Ouédraogo B J était âgé de 75 ans. Il a été un dignitaire politique, trois fois député en 1957, 1970 et 1978. A la retraite depuis 1980, il est l'un des nationaux les plus en vue dans le domaine de l'or au Burkina Faso et père d'un ancien Ministre de l'Energie, des Mines et des Carrières.

²²⁴ La concession peut couvrir au maximum 25000 kilomètres carrés, selon le code minier burkinabé

*tous les coups. Mais de temps à autre je le fais pour que l'Etat ne se plaigne pas contre moi »)*²²⁵.

Ces propos montrent en filigrane comment l'intéressé est lui aussi non loin des pratiques frauduleuses. Il déclare vendre seulement de temps à autre à l'Etat pour qu'il ne se plaigne pas. La plupart du temps et à quel prix vend-il son or ? Pourtant il prône l'intégrité morale dans la commercialisation de l'or à l'Etat :

« J'ai milité pour la prise de conscience des orpailleurs mais ils nous prennent pour des escrocs. A mon avis, ils faut les contraindre. Ils pensent qu'ils gagnent en vendant leur produit aux trafiquants et perdent lorsqu'ils le vendent à l'Etat. Ils ont intérêt à vendre à l'Etat parce que l'Etat réinvestit un minimum. En tant que partenaire de l'Etat, pour moi, la libéralisation des prix ne profitera pas aux orpailleurs car les trafiquants les grugent par rapport à l'Etat qui achète directement. Mais l'Etat à intérêt à minimiser sa marge bénéficiaire et à augmenter le prix du gramme d'or ».

A travers les permis de recherche ou d'exploitation, les "bonnes affaires" aboutissent souvent à des crimes économiques contre l'Etat, le plus connu étant celui de la CEMOB (Compagnie d'Exploitation des Mines d'Or du Burkina) qui a longtemps défrayé la chronique de *l'indépendant* du journaliste ZONGO. N²²⁶. Pour résumer le canard, tout aurait commencé en 1995, lorsque les actionnaires majoritaires de la CEMOB A.H et M.D) et autres ont décidé unilatéralement d'augmenter le capital social de cent soixante

d'octobre 1997. Mr Ouédraogo avec 2300 kilomètres carrés est donc un grand bénéficiaire.

²²⁵ Entretien du 23/02/00 à Ouahigouya.

²²⁶ Feu Norbert Zongo, journaliste, fondateur de l'hebdomadaire *L'indépendant*. Assassiné le 13 décembre

(160) millions de FCFA en 1991, date de la création de la société, il est passé à un milliard six cent millions (1,6) milliards sans l'accord de l'Etat burkinabé actionnaire à 30%. C'est à partir de ce moment que l'Etat s'est rendu compte qu'il a été roulé dans la farine, que certaines informations, notamment celles relatives à la société anonyme SIREX lui avait été cachées. L'Etat s'est rendu compte que la dite convention a été violée à plusieurs reprises par l'autre partie. Chargé de rechercher les investisseurs étrangers dans le cadre de la libéralisation de la filière or, A.H a contacté un partenaire avec lequel il est en étroite collaboration. Il n'a fait qu'user de son influence pour faire passer le dossier de celui-ci. Après coup, il s'est allié à son partenaire car, en plus d'être directeur de la CEMOB, il était vice-président du Conseil d'Administration. Conclusion du journaliste :

« De cette convention, la plus injurieuse pour notre pays et son peuple, nous en avons parlé. De sa nature mafieuse et de la personnalité non moins mafieuse de G.D, nous en avons fait étalage dans nos colonnes. Venu avec sa valise et sa culotte, D s'est bâti une fortune au Burkina grâce au caractère veule et apatride de certains responsables burkinabé. Jamais des responsables au pouvoir n'ont autant laissé piller ainsi les richesses de leur pays. »²²⁷.

L'affaire fut l'objet d'un dossier de justice qui a abouti à la condamnation le 8 novembre 2001 par la chambre criminelle de la Cour d'Appel de Ouagadougou de A.H, l'un des cerveaux, à vingt ans (20) de prison et à quatre milliards neuf cent quarante un millions cinq cent soixante dix huit mille sept cent soixante dix sept francs CFA (4.941.578.778 FCFA) à payer à l'Etat burkinabé

1998. Il a mené les investigations les plus poussées qui ont mis à nu le crime économique commis contre l'Etat burkinabé dans l'affaire dite CEMOB.

²²⁷ Norbert Zongo sous le pseudonyme de Henri Sebgo in l'indépendant, numéro 198 du 25 mars 1997

Le condamné de la Cour criminelle de Ouagadougou mène sa vie hors du pays. Quant au règlement pécuniaire de la sentence, nous n'avons pas connaissance de son paiement à l'Etat. Si ce crime commis par le biais des permis d'exploitation et de recherche a connu son épilogue, on peut se demander si d'autres de même nature menés avec plus d'habileté n'ont pas permis d'extorquer l'une des rares richesses nationales du pays.

« Dans le domaine de l'or, ce sont les grands qui gagnent au détriment des orpailleurs. Dans tous les cas, l'orpaillage n'a plus d'avenir au Burkina Faso parce que nous sommes passés à la phase de la petite mine pratiquée par des professionnels avec des études précises de faisabilité et des projets bancables soutenables par les techniques adéquates », soutient un cadre²²⁸ du Ministère en charge des Mines.

Il ne s'agit pas d'une simple déclaration. Cet expert fait allusion aux réformes entreprises par l'Etat burkinabé avec l'aide des partenaires (en l'occurrence la Banque Mondiale) visant l'aménagement, notamment la libéralisation du secteur minier.

VII.2.3. La toxicomanie

L'ampleur de la toxicomanie est liée à la vitalité du site. Lorsque le site est productif, elle connaît une croissance en taille, densité et hétérogénéité mais aussi une consommation des drogues, des produits dopants et d'alcool. La demande de ces produits s'accroît au rythme

page 9, titre de l'article : « CEMOB : nouveau hold up ? ».

de l'extension du site et attire les "dealers".

De l'avis des agents de police économique des sites, les drogues dites dures (cocaïne) sont de plus en plus rares suite à la baisse du niveau d'activité. Par contre les drogues dites légères (chanvres indiens) sont légion, en particulier sur les sites d'Essakane, de Dioumoun et de Tounté. La toxicomanie concerne aussi la consommation de comprimés faits de divers types de produits dopants notamment les amphétamines. Pour faire face à l'ardeur du travail, les orpailleurs n'hésitent pas à consommer ces produits nuisibles à leur santé. Pour nombre d'entre eux, seul le résultat compte. L'alcoolisme tient la main à la toxicomanie. Les enjeux de sa consommation des stupéfiants sont de même que dans le cas précédent mais aussi liés au désir du prestige, de s'affirmer comme celui qui a gagné, qui est riche, qui est généreux.

VII.2.4. La prostitution

La population des sites est caractérisée par la mobilité, l'hétérogénéité, la liberté et la jeunesse. Les sites aurifères sont des lieux privilégiés de la prostitution. Selon les agents de police, elle est couvée de jour par certaines activités commerciales pratiquées par des jeunes filles (vente de boisson, de nourriture, d'objets de toilette, etc) pour se découvrir la nuit venue. Des filles de plusieurs nationalités se rencontrent parmi les prostituées, mais les plus citées sont d'origine ghanéenne, togolaise et burkinabé. Ainsi, ces femmes pratiquent la prostitution sous le couvert de l'orpaillage qui sert de parapluie ce qui rend difficile de les dénombrer par des statistiques ou d'y lutter contre. La recrudescence de la

²²⁸ Propos d'un haut cadre du Ministère de l'Energie, des Mines et des Carrières, entretien du 28 /08/03).

prostitution comme la délinquance et la toxicomanie dépend de la rentabilité du site. Les prostituées sont aussi mobiles que les orpailleurs qui recherchent en permanence les sites prospères. Les sites de Tounté, Esskane, et Dano sont les foyers les plus animés de la prostitution selon les orpailleurs.

Les sites d'orpaillage en tant qu'espaces publics faiblement contrôlés fermentent les maux sociaux qui se versent dans l'environnement social. Cependant, ces maux n'y sont pas originaires mais simplement reproduits. La criminalité, la délinquance, la prostitution, la toxicomanie, etc. sont en recrudescence dans les villes et villages burkinabé. C'est dire que c'est au sein de la société que ces phénomènes de société se produisent, surtout lorsqu'elle apporte de moins en moins de réponses adéquates à la demande d'éducation et de travail de la jeunesse. Ainsi, le chômage, la non-scolarisation prédisposent les jeunes à la déviance. Les sites aurifères étant des espaces libres et d'affaires, socialement et administrativement peu contrôlés, ils se trouvent être les lieux privilégiés d'hébergement des dégénérés sociaux. Ces phénomènes s'y reproduisent à un rythme accéléré et se versent dans la société. Vues sous cet angle, certaines perceptions négatives des orpailleurs manquent de perspicacité quant à leur justification. Or, elles sont récurrentes et suscitent une gêne sociale des orpailleurs qui se sentent indésirables, malpropres dans la société. « *j'ai honte que l'on sache que je suis orpailleur quand je suis en compagnie de ma femme institutrice* », avoue le délégué des orpailleurs de Bouda (op cit). « *Est-ce qu'un agriculteur a honte lorsque qu'on l'appelle comme telle ?* » a-t-il conclu.

Cet orpailleur à travers ces propos, n'intègre pas la société lorsqu'il doit décliner son identité d'orpailleur. Il porte sa "croix", le poids du jugement et de la condamnation sociale dus à sa condition d'orpailleur.

Après avoir observé les sites aurifères du Burkina Faso, on peut constater que chacun d'eux a son histoire et son présent. Néanmoins, il y a un aspect commun qui les lie. Il s'agit de leur formation spontanée et sans procédure. Les difficultés d'organisation, de gestion et les maux sociaux dans ces formations sociales découlent, entre autres, de leur érection spontanée. Par ailleurs, nous n'avons pas pu recueillir de récits mythiques liés à la formation de ces sites. Nous avons montré dans la littérature comment ces contes et autres récits mythiques chez certains groupes ethniques burkinabé interdisaient ou sacralisaient l'or, protégeant ainsi cette ressource. En revanche, l'absence de référence mythique sur les sites actuels est une levée des freins sociaux sur l'accès à cette ressource. Les sites s'ouvrent donc à toute sorte d'attraction et de concurrence purement mercantile. A cette enseigne, il semble opportun de s'interroger sur le contrôle social des sites et l'exclusion sociale des orpailleurs en ces lieux souvent perçus comme des "no man's land".

VII.3. Du contrôle social sur les sites aurifères

Le contrôle social relève de l'ensemble du dispositif, administratif, juridique et moral. Traditionnel ou moderne, il est mis en place pour gérer une institution, un système, un groupe ou une ressource. L'espace qui contient une précieuse ressource en Afrique fait souvent l'objet d'un contrôle social. La théorie "des biens vacants sans maîtres" rendus

propriété de l'Etat par le code napoléonien dans les colonies françaises d'Afrique, a été montrée comme une courte perception de la propriété foncière et des modes de faire-valoir dans les sociétés africaines. Les sites aurifères sont des espaces à enjeux pour plusieurs catégories d'acteurs, les chefs coutumiers, les orpailleurs et l'Etat. Existe-t-il un contrôle sur ces sites ? Si oui, comment fonctionne-t-il ?

VII.3.1. Du contrôle traditionnel

Au Burkina Faso comme dans plusieurs parties d'Afrique Noire, la terre est au centre d'une religion du terroir au sens de Dupriez²²⁹:

« les religions du terroir "traditionnelles ou animistes" sont les idéologies construites au sein des sociétés rurales. Si elles répondent à un besoin humain d'explication, elles ont aussi la fonction importante de préserver deux types d'équilibres nécessaires à tout groupe humain consommant et échangeant des biens sur un territoire délimité ».

Pour coloniser une terre, il faut une entremise de ses prêtres que représentent les chefs de terre. Même l'Etat s'y soumet, en atteste le cas du projet de développement « Aménagement des Vallées des Voltas (AVV)²³⁰ » à V3 Dioumouon. La population locale et la majorité des orpailleurs sont convaincus de l'existence des puissances telluriques et de la nécessité de les pacifier avant l'exploitation de la terre. Dans les pages précédentes,

²²⁹ DUPRIEZ.Huges : *Paysans d'Afrique noire*, 3^e édition, Havaux Belgique, 1980, (page 21).

²³⁰ L'Aménagement des Vallées des Volta a été un projet entrepris par l'Etat voltaïque dans les années 70. L'objectif était d'ordre socio-démographique et visait à peupler les vallées des volta libérées de la mouche tsé-tsé par des paysans colons venant essentiellement du plateau Mossi à densité de population élevée et aux ressources naturelles limitées.

nous avons montré l'importance des mythes et des croyances africaines liés à l'or. L'or ramène aux génies de la terre selon les croyances populaires. Doté d'un pouvoir vital, il peut apparaître et disparaître spontanément. L'exploitation d'une source minière sans l'intervention rituelle d'un chef de terre équivaut à une offense à la terre pouvant entraîner des punitions graves. A l'ouverture du site de V3 Dioumouon, K. Werthmann²³¹ relate que le chef de terre compétent avait exigé l'exécution d'un sacrifice pour la terre, qui a suscité des négociations assez longues ayant finalement abouti à un échec, entre autres, parce que les chercheurs d'or redoutaient que les sacrifices fassent disparaître l'or nouvellement « apparu ».

Cette attitude reflète l'émergence d'une nouvelle mentalité chez les orpailleurs qui, de plus en plus, tendent à récuser le droit coutumier régalien sur l'espace territorial d'occupation du site ; espace généralement géré par le droit du premier occupant que sont les autochtones. A terme, les orpailleurs se dessaisissent de la forme traditionnelle du contrôle social sur les ressources concernées. Ils perturbent la religion du terroir par leurs comportements d'indépendance. Face à leurs intérêts, les orpailleurs sapent certaines valeurs culturelles et socio-éducatives de base du milieu, notamment celles liées à la terre. Cependant, tous reconnaissent la sacralité de la terre dans les traditions de leur groupe ethnique.

« Chez nous ici, personne n'ose construire une maison sans l'autorisation du chef de terre. Le demandeur offre un poulet que le chef de terre sacrifie sur la terre pétrie qui servira à la construction de la maison, ceci pour chasser les mauvais génies et prémunir la famille des mauvais sorts et autres maladies dangereuses. Les

²³¹ Werthmann, Katja 2000 : « Ruée vers l'or dans un village au Burkina Faso le journal intime de

orpailleurs, depuis leur arrivée construisent leur maison sans le moindre souci de cette coutume. Ils ouvrent leurs trou-mines là où ils veulent et certains même exploitent des champs. Ce que personne n'ose faire dans le village sans respecter la procédure »²³², relate ZON.

La tendance à bafouer l'ordre préétabli et le code de procédure traditionnelle en matière de gestion des ressources est certifiée par notre informateur. Au delà, c'est l'état d'esprit d'un nouvel homme arrivé en conquérant que le comportement de l'orpailleur laisse percevoir.

La population locale et beaucoup d'orpailleurs sont d'avis que l'or est un *'contonnbon'*²³³. Le commerce avec l'or est dangereux et l'on doit se protéger contre sa force létale. Les orpailleurs eux-mêmes soutiennent le non-respect des procédures traditionnelles d'exploitation des ressources par les nouveaux arrivants. Sur le site de Margo, Salif²³⁴ est formel :

«Je n'ai pas eu recours à un quelconque sacrifice en bonne intelligence avec le chef de terre avant de commencer à exploiter mon trou-mine. Je sais que chez moi pour cultiver sur un nouveau champ il faut faire des sacrifices par l'entremise du chef de terre, ici ça doit être la même chose. Mais pour l'orpaillage, personne ne m'a dit qu'il était indispensable de le faire. D'ailleurs je suis venu trouver comme ça ».

Dominique Tiendrébeogo » ; Document de travail sur les Sociétés Africaines ; Numéro 48

²³² ZON Yacouba, sur le site de Kyen chez les Bobo, le 06/03/02.

²³³ En langue Dagara, notre langue maternelle : contonn = génie, bom = chose ; contonnbon = chose appartenant au génie ou liée aux génies. Ces genres de choses sont généralement respectés dans la société traditionnelle de crainte de s'attirer la colère des génies.

²³⁴ Sur le site de Margo, Salif .P, entretien du 21/02/02

Sans pour autant l'ignorer, l'orpailleur aujourd'hui ne se préoccupe plus du respect des croyances et du droit coutumier sur la terre dans son espace d'activité. A Tounté, K.

Nobi²³⁵ affirme :

« J'ai fait des sacrifices après consultation d'un marabout plutôt que du chef de terre du village, avant l'exploitation de son trou-mine. Je l'ai fait pour ma sécurité et pour avoir beaucoup d'or. Je ne suis pas de leur village pour faire leur coutume. Je sais que plusieurs orpailleurs comme moi consultent les marabouts. Nous faisons des sacrifices pour nous mettre à l'abri des éboulements, pour contrer les mauvais sorts et pour trouver beaucoup d'or dans les mines. Certains cherchent le "wack"²³⁶ pour vaincre leurs concurrents ».

Nous établissons alors à travers ces faits, que les orpailleurs ont tendance à bafouer les normes et les religions du terroir du milieu social autochtone. Mus par leurs appétits mercantilistes, ils foulent au sol ces valeurs. A la limite, celles-ci les encomrent car devant l'or, rien ne semble désormais pouvoir les retenir. Le contrôle social coutumier s'étirole sur les sites aurifères. Que ce soit au Nord en région Peulh, au centre chez les Mossi ou au Sud et Sud- Ouest chez les Bobo, les Lobi et les Dagara, ni l'autorité coutumière, ni l'autorité religieuse n'exercent un pouvoir particulier sur les sites (attribution de l'espace, autorisation de s'installer, retrait de parcelle, expulsion, etc). Dans

²³⁵ Entretien du 26/02/02 avec KABORE Nobi sur le site de Djitoarga (Piela), en pays Gourmatché.

²³⁶ Le Wack : forces maléfiques occultes, pouvant servir à anéantir l'adversaire.

un village ordinaire burkinabé, le nouveau venu, sous la tutelle d'un chef de famille autochtone, se présente devant le chef de terre ou le chef de village pour recevoir l'autorisation de s'installer. La construction de sa demeure, le droit d'usage de la terre et des ressources naturelles qu'elle porte sont autant de circonstances sur lesquelles s'exerce l'autorité coutumière, exigeant un conformisme des comportements, les voies à suivre, les sacrifices à faire. L'immigrant est dépossédé de ses biens et même expulsé du village s'il commet un impair du genre : vol, viol, sorcellerie, faire la cour à la femme d'autrui. Il existe ici un contrôle social qui contingente l'accès à l'espace villageois et aux ressources naturelles.

Dans l'espace aurifère, l'autorité coutumière et l'autorité religieuse, souvent battues en brèche par les forces centripètes des orpailleurs, laissent l'accès des sites libre. Si le pouvoir traditionnel incarné par les chefs de terre ou les chefs coutumiers pouvait dans le passé réguler l'orpaillage comme nous l'avons vu dans la littérature, de nos jours, les témoignages ci-dessus montrent que les orpailleurs se sont affranchis de ce type de pouvoir. Ils se sont socialement extirpés de l'engrenage des valeurs culturelles, coutumières et religieuses du milieu social de reproduction des sites. Du même coup, ils sont à l'abri de toute sanction sociale du genre expulsion du terroir ou du site aurifère. De ce point de vue, les orpailleurs sont des individus qui s'excluent sur les sites aurifères. Les sites représentent pour eux des espaces d'exil où ils affluent et y vivent sans appréhension de l'ordre social préétabli, celui des rapports entre les hommes et entre les hommes et les ressources naturelles.

La difficulté d'appliquer un contrôle social traditionnel sur les sites est liée non pas seulement à l'esprit mercantiliste des orpailleurs mais aussi à l'hétérogénéité de la population des sites aurifères. Venant de divers horizons et étant de souches culturelles différentes, les orpailleurs ont tendance à banaliser les valeurs coutumières de la population du milieu d'accueil, surtout lorsqu'ils savent n'en courir aucun risque. Ces comportements ont souvent pour conséquences l'émergence de conflits entre orpailleurs et population locale. Sur le site de Sissamba au Nord du pays, l'agent de police DOUAMBA nous confie :

« L'occupation des terres agricoles par des orpailleurs a entraîné une opposition armée (armes blanches) entre ceux-ci et les agriculteurs en 1998. Les conflits entre population locale et orpailleurs sont récurrents, ils découlent souvent de la tendance des migrants (les orpailleurs) à bafouer les valeurs culturelles et coutumières locales. Il a fallu l'intervention de la police pour ramener l'ordre mais il y avait déjà une dizaine de blessés »²³⁷.

Les sites aurifères deviennent des espaces circonscrits et maintenus hors des normes de la société environnante. La distance entre les espaces aurifères et les espaces communautaires villageois, les conflits entre ces deux types d'espace, consacrent l'exclusion de l'orpailleur par eux-mêmes. Faisant allusion aux conflits entre le site aurifère et le village ordinaire, Werthmann²³⁸ avait souligné en ces termes :

« L'anonymat relatif des villages miniers permet à toutes ces personnes (les orpailleurs) de se soustraire à la proscription sociale ou à la poursuite pénale. Les événements de Diomoun montrent que la ruée vers l'or a des conséquences

²³⁷ Entretien avec DOUAMBA Tasséré, agent de police, sur le site de Sissamba 23/02/02.

contradictaires pour la population établie. Les chercheurs d'or ne tiennent pas compte des structures locales du peuplement et du droit à l'exploitation des terres ; ils prennent souvent possession des gisements par la violence ».

Si le contrôle social coutumier est en passe de disparaître sur les sites aurifères au Burkina Faso de nos jours, quel est le contrôle actuel qui régit la vie des orpailleurs sur les sites ?

VII.3.2. Du contrôle social étatique

Sur les neuf sites d'étude, un contrôle économico-administratif exercé par l'Etat touche quelques uns (Tounté, Bouda, Essakane, Diomouon V2 et Boéré). Il s'agit d'un léger dispositif de sécurité et d'administration, matérialisé par les brigades de la police nationale commises à la protection quotidienne des sites, surtout contre l'insécurité et la fraude reconnues comme corollaires de l'orpaillage. Mais dans la réalité, ces brigades, dont le personnel atteint à peine trois agents comme nous l'avons vu, souffrent du manque de personnel et de moyens matériels appropriés (moyens logistiques, moyens de communication et armes) pour exécuter leur mission. Par conséquent, ils ne contrôlent pas ou contrôlent très peu l'accès aux sites ou les activités proprement dites d'exploitation.

Les agents de l'Etat quant à eux, sont chargés de contrôler économiquement et administrativement les comptoirs, les prix et les sorties des orpailleurs des comptoirs afin d'empêcher la sortie frauduleuse. Les orpailleurs à Tounté, Essakane, V3 Dioumouon, Bouda, se sont dotés de petites organisations informelles avec à leur tête, un délégué

²³⁸ Watherman.K, Op cit, page 4

servant de médiateur auprès des agents de Police et du CBMP. Ces délégués sont les supports de l'administration étatique. Ils interviennent aussi souvent dans la répartition des parcelles d'exploitation. Malheureusement, ces organisations ne sont pas reconnues par l'Etat car ne disposant pas de récépissé. Leurs actions demeurent limitées. Elles n'ont pas une emprise réelle sur la gestion des sites. Le contrôle administratif et économique est beaucoup plus apparent que réel car un ou deux agents du CBMP noyés par une population d'orpailleurs, ne peuvent guère l'exercer. Au cas échéant, leur intérêt porte surtout sur la transaction du produit (l'or). L'administration, si elle n'est pas purement et simplement ignorée, se réduit à sa plus simple expression. Marqués d'un faible dispositif sécuritaire et technique, les sites d'orpaillage du Burkina Faso sont administrativement et économiquement peu contrôlés.

L'absence de contrôle social des sites favorise leur accès libre. Les meilleurs indicateurs pour les caractériser sont ceux mis en relief par L. Wirth dans son analyse du phénomène urbain. Ils sont la *taille*, la *densité* et l'*hétérogénéité*. Dès qu'un site est réputé riche en or, sa population, aux comportements nouveaux, connaît une fluctuation exponentielle. Tel est ou a été le cas à Essakane, Tounté, Bouda et V3 Dioumoun.

Les sites aurifères, compte tenu de la faible légalité qui y est exercée, sont des espaces sociaux de « *mobilité populaire* », des espaces de liberté, des lieux de passage où l'orpailleur vient s'exclure bon gré ou mal gré. La population, hétérogène, vit dans la non-contrainte ou disons, dans une faible contrainte réglementaire. Le droit coutumier généralement prégnant sur le paysan n'existe pas en ces lieux ou n'y est pas respecté. De ce fait, un site aurifère est un espace social de tous les avantages, d'un point de vue liberté

mais aussi de tous les risques. Il n'est ni culturellement, ni socialement restreint. C'est la "cité des hommes libres". Au Burkina Faso, le site aurifère, faiblement encadré par les dispositifs réglementaires légaux de l'Etat et de la société traditionnelle, est un espace d'exclusion sociale.

VII.3.3. Du contrôle social communautaire.

Les associations des orpailleurs sont dépositaires d'un contrôle social nouveau mais limité sur les sites. Ce contrôle social est nouveau, parce qu'il ne relève pas de la chefferie traditionnelle. Elle est plutôt ambivalente entre le socioprofessionnel et l'administratif (car support de l'administration étatique). Les orpailleurs ont mis en place sur la plupart des sites d'enquête, ces associations informelles pour faciliter la gestion des problèmes professionnels et sociaux. Il s'agit d'associations informelles parce qu'elles n'ont pas de statut officiellement reconnu par l'Etat burkinabé. L'adhésion est libre. Le bureau, composé d'une dizaine de membres, est dirigé par un premier responsable que les orpailleurs appellent *Délégué*. L'association regroupe les orpailleurs réguliers. La mobilité est un des facteurs limitants de la vie de ces associations. Leur vitalité et leur dynamisme sont fonction de la rentabilité du site. A Bouda, les orpailleurs ont créé leur association dès 1999.

« Notre association regroupe les orpailleurs professionnels. Elle nous permet de discuter avec les agents du CBMP, de la Police, de la Préfecture, de santé, et autres. Lorsqu'il y a une mésentente entre deux orpailleurs, nous essayons de jouer les bons

offices. Nous sommes en Afrique, vous ne pouvez pas être ensemble et vous abandonner »²³⁹, déclare Kindé Rasmané le Secrétaire général de l'association.

A Tounté, l'association des orpailleurs existe depuis 1996. Le bureau est l'interlocuteur de l'Etat à travers le CBMP et la Police. Le délégué s'exprime :

« Cette motopompe que vous voyez, nous l'avons obtenue en négociant avec le CBMP mais elle est la seule pour tout le site, elle est déjà hors d'usage. Nous aidons aussi le CBMP à mettre l'ordre sur l'exploitation, la parcellisation et la façon de creuser, etc. Mais les orpailleurs sont mobiles, nous ne pouvons pas tout contrôler. Beaucoup respectent nos conseils d'autres ce n'est pas leurs problèmes »²⁴⁰.

Ces propos attestent de l'utilité des associations des orpailleurs sur les sites. Cependant leur efficacité demeure limitée parce qu'elles ne peuvent pas exercer une grande coercition sur tous les orpailleurs et pendant un long temps eu égard à la mobilité. A cause aussi de leur caractère informel, elles ne peuvent pas poser des actes légaux.

« Moi je suis là il y a quatorze mois. L'association, je suis venu la trouver. C'est les grands (les Bouldemba) qui sont dedans. Ce qu'ils disent, c'est comme ça qu'on fait. Mais d'autres s'en foutent, surtout quand ils ont l'argent. La contribution du bureau, je ne peux pas dire grand chose. Le bureau est là mais les problèmes aussi sont là. On m'a dit qu'il a trouvé une motopompe pour les orpailleurs. La voici

²³⁹ Propos de KINDE Rasmané, Secrétaire général de l'association des orpailleurs de Bouda, entretien du 19/02/02.

²⁴⁰ Propos du délégué des orpailleurs de Tounté pendant la discussion de groupe le 24/02/02.

rouillée. J'ai passé une semaine dans la mine peut-être qu'il y a d'autres nouvelles que je ne connais pas »²⁴¹, nous dit Camara.

Visiblement, l'association n'a pas une grande emprise sur la vie de Camara. Son pouvoir est minimisé dès lors qu'elle n'a pas une influence significative sur la vie professionnelle, notamment en apportant des solutions aux problèmes matériels.

Les orpailleurs font de leurs sites comme les '*colons*' qui s'attachent à un espace public qu'ils transforment au gré de la promiscuité et de la mobilité, en système de connaissances et d'inter-relations dont ils tirent un usage et des avantages personnels. Ils creusent à des endroits plus ou moins précis en fonction de la connaissance du site. Pour le faire, ils s'associent en petits groupes de gens de bonnes relations. Ils se font la concurrence sur la même base. De cette concurrence naissent souvent des conflits violents.

Le site aurifère rentable à l'image de la ville, définie par l'Ecole de Chicago²⁴², est dense, hétérogène et anonyme, c'est un monde d'étrangers où les acteurs jouissent de niveaux d'interdépendance variés. Son caractère public socialement peu contrôlé et peu soumis à la légalité étatique, fait de lui un espace de non-contrainte, d'abus et de contradictions. Ce

²⁴¹ CAMARA Souleymane, entretien du 24/02/02 sur le site de Tounté.

²⁴² Du dossier du cours de Sociologie de Fisseau.J, Hupin.D : Etablissement J.Monnet, Bordeaux : Cours de Sociologie. En 1894 se constitue aux Etats Unis à Chicago (ville de migrants 5.000 habitants en 1840, 1.000.000 en 1890, 3.400.000 en 1930) le département universitaire de Sociologie par Small. En 1886 et 1919, la ville est victime d'émeutes violentes qui traduisent un malaise social. Les sociologues décident d'intervenir pour régler ces problèmes. Pour y parvenir, ils cherchent à se placer au coeur de la vie des populations déracinées, afin de mieux comprendre leur rapport à la société. Ils s'attachent à l'occupation de l'espace, à la déviance, aux règles propres à une corporation ou à une "bande". Désormais le monde urbain est considéré comme une jungle.

type d'espace, Isaac Joseph²⁴³, le comprend en ces termes :

«[...] comprendre l'espace public non seulement comme espace abstrait de délibération intersubjective, mais comme espace du mouvement, du rassemblement, de la dispersion et du passage.»

Une telle conception de l'espace public sied au site aurifère dans le paysage géographique des orpailleurs. C'est le repère de l'homme marginal directement en rapport avec les migrations, "l'homme en marge". L'orpailleur en raison de son éloignement de la religion, du terroir d'accueil, de sa différence culturelle, linguistique, de sa témérité, ressemble aux migrants qui se sont exclus dans leur périmètre.

L'examen des sites aurifères nous a permis de percevoir leur nature spécifique. Ce sont des espaces de sociabilité discordante d'avec l'ordre social prévalant dans les villages ordinaires burkinabé. La distance d'avec l'ordinaire que nous avons observée à travers la formation des sites, le type de contrôle social, les maux sociaux, distingue les sites aurifères comme des espaces peu intégrés à l'ensemble de la société burkinabé. Les orpailleurs qui assument la reproduction de ces sites comme tels, assument en partie leur exclusion de la société.

Nous avons aussi observé que les sites se sont dans l'ensemble formés spontanément. Cette spontanéité engendre leur complexité. Laquelle est marquée par la mobilité et

²⁴³ Isaac Joseph « Espaces publics en ville », Les Annales de la Recherche Urbaine 57-58 décembre 92-mars 93, Page 7

l'hétérogénéité de la population. Ces indicateurs entraînent des comportements propres aux orpailleurs qui suscitent des perceptions diverses. Ces perceptions ne mettent-elles pas en évidence l'exclusion sociale des orpailleurs ?

VII.4. Perceptions sociales et exclusion des orpailleurs

Les perceptions des orpailleurs sont envisagées sur une double dimension. Il s'agit de la perception de l'orpailleur par l'orpailleur lui-même et la façon dont l'orpailleur est perçu par ceux qui le côtoient

VII.4.1 La perception de soi par l'orpailleur

« Nous sommes des orpailleurs, nous sommes considérés comme des parias. Comment comprendre que l'un des plus pauvres pays du monde qui, cependant, dispose de bras valides qui s'emploient dans l'extraction de l'or, l'une de ses rares richesses, n'ait pas élaboré une politique de canalisation de ces jeunes et les laisse errer », affirme Sawadogo²⁴⁴.

Ces propos attestent sans doute d'une conscience de soi de l'orpailleur. Cette conscience de soi permet à l'orpailleur de se faire une idée de sa personnalité dans le monde rural burkinabé. La conscience de groupe social ne peut s'affirmer sans une perception de soi, une identité de soi par rapport aux autres. Dans des conditions similaires de production et

²⁴⁴ Sawadogo.L un des délégués des orpailleurs à Bouda, de notre entretien du 19/02/02.

représentation, les individus s'associent physiquement et moralement, formant ainsi un groupe. Mais sans une organisation mettant en relief une communauté d'intérêts et de destin, il est vain de rechercher les déterminants d'une conscience collective chez ces individus. Dans l'Etat moderne, cette forme de conscience, lorsqu'elle s'affirme, intègre la connaissance de droits et de devoirs de citoyen, ce qui amène le groupe social à la participation socio-économique et politique volontaire et à la revendication des droits du corps. Des entretiens réalisés auprès des orpailleurs, peut-on conclure de l'existence d'une conscience de groupe social chez cette catégorie de citoyens burkinabé ?

A la question de savoir comment un orpailleur se perçoit lui-même, les réponses des orpailleurs sont sans équivoques, et quelques fois remontées contre les gestionnaires du domaine minier au Burkina Faso.

« Un orpailleur est comparable au paysan agriculteur. Mais au Burkina Faso, une attention est plus accordée à l'agriculteur plus qu'à l'orpailleur qui est un laissé pour compte et souvent même considéré comme un délinquant, un malpropre. Pour preuve, l'agriculture dispose d'un système d'encadrement de l'agriculteur. Avant c'était les ORD²⁴⁵, après les CRPA²⁴⁶ aujourd'hui ce sont les GV²⁴⁷. C'est une assistance grâce à laquelle il améliore son revenu. Or l'orpaillage est comme un sot métier dans lequel l'orpailleur est considéré comme un individu 'associal'. Si le sous sol du pays est riche en ressources et qu'il y a des gens comme les orpailleurs pour les transformer en richesses, cette catégorie de travailleurs doit

²⁴⁵ ORD, Organisation Rurale du Développement, mise en place dans les années 70. C'est par cette organisation que la politique agricole du pays était menée à l'époque.

²⁴⁶ CRPA, Centre Rural pour le Développement Agricole. A la suite des ORD, les CRPA ont conduit la politique agricole du pays et notamment l'organisation du monde paysan.

²⁴⁷ GV, Groupement Villageois, c'est l'organisation actuelle qui prévaut dans le monde paysan de nos jours. Elle est appuyée par la Programme National de Gestion des Terroirs

être prise en considération au plus haut niveau des décideurs du pays »²⁴⁸, telle est la perception que Dipama a de l'orpailleur par rapport à l'agriculteur.

Dipama perçoit l'orpailleur comme la victime d'une ségrégation. L'orpailleur connaît le monde paysan burkinabé d'où il est issu. La perception de sa personne par rapport à l'agriculteur qui lui semble bénéficié d'une meilleure attention est une reconnaissance de sa marginalisation et de son exclusion. *« L'orpailleur qui est laissé pour compte et souvent même considéré comme un délinquant, un malpropre »*. Ce passage atteste que l'orpailleur a pris conscience d'être une victime de la société. Est malpropre dans un groupe ethnique burkinabé, celui dont les actes maléfiques ou immoraux sont choquants. Dans ce cas, le malpropre est banni, excommunié.

Sur le plan social, les orpailleurs estiment vivre en bonne intelligence avec leur société d'origine en y posant des actes qu'ils estiment nobles car entrant dans le cadre du développement économique et social. Ainsi aident-ils leurs familles, voire leurs villages à survivre pendant les périodes de disette. Ils contribuent à la célébration des mariages, baptêmes, funérailles, pèlerinages, etc. tout comme à l'atténuation de l'exode rural des jeunes vers les pays côtiers où historiquement ils y allaient vendre leur force de travail.

« Depuis que je suis ici, je n'ai pas encore appris qu'il y a déjà eu détournement de femme ou que un orpailleur a tué un villageois par sorcellerie. Il y a de temps à autre quelques petites bagarres mais c'est comme dans tous les villages. Connaissez-vous un seul endroit de la terre où les hommes vivent ensemble sans de petites bagarres. Les habitants d'ici bénéficient de notre présence. Si la mine ferme,

²⁴⁸ Propos de DIPAMA Saydou, sur le site de Kyen, entretien du 14/03/02.

ça ne sera pas bien pour nous tous mais pour eux d'abord parce que nous nous allons partir », se convainc Sana.A²⁴⁹

Cet orpailleur souligne la qualité de leurs rapports avec les autres citoyens. Ces rapports selon lui, sont au beau fixe. L'orpailleur se donne une image acceptable de sa personne au sein de la communauté ordinaire. Il se montre utile dans son milieu de vie. En témoigne le passage suivant :

« Sans le concours du Ministère de l'Energie et des Mines nous tentons de nous organiser. Nous avons une association des orpailleurs dont le bureau est composé de treize membres. Avec la Direction provinciale de la santé, nous avons créé un comité de santé pour lutter contre les épidémies qui menacent chaque année les villages et les sites, eu égard à la mobilité des orpailleurs. Dans le cadre de la vaccination, nous venons en aide pour l'organisation de la sensibilisation afin d'amener tous les orpailleurs et leurs familles à y prendre part. Toujours dans le domaine de la santé nous avons conçu un projet de sensibilisation sur les MST et le SIDA avec l'aide d'une ONG qui a formé plus de 50 orpailleurs dotés présentement de connaissances sur ces maladies²⁵⁰, se justifie le délégué des orpailleurs de Bouda.

« C'est vrai, tout le monde dit du mal de nous les orpailleurs. Mais regardez devant vous. Ces cailloux délimitent un espace de prière, c'est notre mosquée. Depuis que je suis né, je n'ai jamais bu. Sur ce site, je n'ai jamais fais de bagarre. Il vous appartient de tirez vous-mêmes vos conclusions », ajoute Porgo.

²⁴⁹ De l'entretien avec Sana. A à Boéré 23/02/02.

²⁵⁰ Entretien avec le délégué des orpailleurs de Bouda

numériquement la population nationale burkinabé avec environ 48% d'habitants. Ils se retrouvent en tête de la population des orpailleurs du pays. Cette prédominance est justifiée par des raisons historiques, démographiques, économiques et écologiques.

Historiquement, les Mossi connaissent bien la valeur de l'or, eux qui ont été colporteurs et qui ont vendu ainsi le métal jaune dans les anciens marchés du Soudan français¹⁷⁴ et de Kumassi (actuel Ghana) et même bien avant¹⁷⁵ (cf. Binger). Sur le plan démographique, la densité de la population en région mossi (le plateau central) est plus élevée que partout ailleurs dans le pays. Les Mossi se déplacent souvent à la recherche d'endroits moins peuplés. Ce mouvement migratoire interne favorise leur accès aux sites. Sur le plan écologique, les difficiles conditions climatiques et les faibles ressources naturelles dans leur espace naturel (le plateau central) fournissent aussi une autre explication de leur prédominance numérique dans la population des orpailleurs. C'est également eux qui constituent la majorité de la diaspora du pays, notamment en Côte d'Ivoire et au Ghana pour les raisons sus évoquées, y comprises celles historiques sans oublier le goût de l'aventure et l'ardeur au travail qui leur sont reconnus.

Les Peulh viendraient en seconde position sur les sites. Seulement ils sont beaucoup plus des orpailleurs saisonniers. En saison de pluies, la repousse de la végétation leur permet de retourner à l'élevage leur activité économique favorite. Pendant la saison sèche ils sont partagés entre la transhumance et l'orpaillage sur deux des plus importants sites d'étude (Essakane et Tounté) situés dans leur région.

Les autres groupes ethniques du pays sont représentés sur les sites à des degrés variés et

¹⁷⁴ Territoire correspondant à celui de l'actuelle République du Mali.

¹⁷⁵ Confère Binger cité par Kiethega op cit, p 46.

une catégorie sociale périphérique dans la société burkinabé.

La perception de soi de l'orpailleur montre une double référence identitaire que sont la référence à soi-même, (le repli sur soi) et l'ouverture vers l'extérieur par la comparaison à l'autre. En percevant d'eux-mêmes une image positive (des hommes socialement et moralement acceptables) les orpailleurs veulent ainsi justifier l'importance de leur place et de leur rôle dans la société. En se comparant aux autres acteurs de la vie économique du monde rural burkinabé (les agriculteurs et les éleveurs), les orpailleurs démontrent qu'ils peuvent s'assumer parmi les autres acteurs de la vie économique nationale.

VII.4.2. La perception de l'orpailleur par la société

« L'alcoolisme, le dopage, la prostitution ne peuvent pas être niés dans l'orpaillage. Concernant les stupéfiants, les orpailleurs eux-mêmes reconnaissent qu'ils ont besoin de force pour travailler. Quand ils consomment les stupéfiants une fois, deux fois, après c'est l'accoutumance. Généralement, les orpailleurs se dopent quand la mine est trop profonde, c'est surtout pour se donner du courage. S'agissant du banditisme, c'est aussi avéré. Sur le site, des bandits qui se sont associés depuis les villes viennent y pratiquer l'orpaillage et leurs sales besognes. Il y a des moments où on ne peut pas les contrôler », soutient Belem²⁵³.

Les orpailleurs sont connus par l'opinion nationale comme étant des vecteurs de maux sociaux. Ce témoignage, plus qu'une simple perception, classe négativement l'orpailleur dans une

certaine catégorie de la société. L'orpailleur passe pour être un délinquant qui se réfugie dans l'orpaillage. La spécificité de son métier lui occasionne des comportements socialement condamnés.

« Je vends du riz, les orpailleurs quand ils ont l'argent, ils sont généreux mais quand la mine ne donne pas, il y en a qui mangent et qui s'en vont sans payer. Si tu te plains ils peuvent te frapper en plus. Ceux là, c'est comme s'ils n'ont jamais reçu d'éducation »²⁵⁴, renchérit Aïssétou

L'image de l'homme sans éducation, que l'on retrouve dans les aveux de la restauratrice est habituelle au sujet de l'orpailleur. A la question de savoir si elle souhaite que son enfant devienne orpailleur, elle répond : *« Non, mon enfant devenir orpailleur ?, peut être s'il a échoué à l'école. Même ça, je vais lui dire comment c'est dangereux d'être orpailleur. Je ne tiens pas à ce qu'il m'oublie un jour »*. Cet aveu dit long de l'image de l'orpailleur au sein de la communauté nationale. L'orpaillage perçu comme une profession sans noblesse réservée à ceux qui n'ont pas réussi à l'école.

« Les orpailleurs, je les perçois de deux façons. Ceux qui ont des trou-mines sont très conscients. Ils savent ce qu'ils font et ce qu'ils veulent. Il y en a qui investissent dans l'immobilier, l'élevage et l'agriculture. Par contre, la deuxième catégorie, ceux qui descendent creuser dans les trou-mines, c'est eux qui se droguent, qui se bagarrent »²⁵⁵, souligne l'agent de police à Essakane.

²⁵³ Propos de BELEM Issa, mécanicien de vélo sur le site de Sissamba, le 23/02/02.

²⁵⁴ Entretien avec Sanou Aïssétou, sur le site de Boéré.

²⁵⁵ De notre entretien avec l'agent de police sur le site d'Essakane, le 25/02/02.

Cette perception mi-figue mi-raisin de l'orpailleur ne porte pas un contre poids sur le jugement généralement négatif que la société émet sur l'orpailleur. Nous avons par ailleurs montré que les orpailleurs eux-mêmes ne se blanchissent pas entre eux.

« Les orpailleurs : on ne peut pas les gérer, ils sont trop mobiles et vont là où bon leur semble, on ne peut organiser des gens instables sur les sites. Les orpailleurs ambulants, c'est comme le vide, on ne peut pas organiser le vide »²⁵⁶, soutient le coordonateur du PRECAGEME.

Ces propos d'un homme avisé, formalisent une autre représentation de l'orpailleur. Il est quelqu'un de mobile, par conséquent instable. L'homme mobile, instable, vivant dans la brousse porte contre lui la méfiance des autres. Il incarne le désordre aux yeux de l'auteur.

Ces différentes perceptions de l'orpailleur constituent un échantillon des représentations qui étiquettent l'orpailleur. Nous avons voulu ne donner qu'un échantillon parce qu'elles sont nombreuses mais d'une même tendance. Celles qui ne favorisent pas une intégration sociale de l'orpailleur. Une profession noble donne une considération à l'individu qui la pratique. Elle l'intègre au groupe social et valorise sa participation sociale. Le rejet de l'orpailleur par la société est consigné par ces perceptions.

²⁵⁶ Le coordonateur du PRECAGEME entretien du 3/10/03.

CHAPITRE VIII : Goulots d'étranglement de l'orpaillage et exclusion sociale des orpailleurs

Les goulots d'étranglements sont nombreux et multiformes dans l'orpaillage. Ils sont constitués d'un ensemble de déficits aussi bien d'ordre humain que matériel. Comment ces déficits engendrent-ils l'exclusion sociale des orpailleurs ? C'est à partir de notre revue de la littérature (première partie) que la réponse à cette interrogation trouve son esquisse. A travers les différents courants de pensées qui ont voulu appréhender le phénomène de l'exclusion sur le plan conceptuel, Sen A s'est inscrit en bonne place en soutenant qu'il faut à l'individu un certain nombre de capacités pour réaliser des accomplissements sociaux le mettant à l'abri du besoin et de l'exclusion sociale. Il souligne que la capacité renvoie à la liberté de choisir parmi divers fonctionnements. En revanche, la contrainte est synonyme "d'aliénation", d'incapacité. Les goulots d'étranglements dans l'orpaillage sont des contraintes pouvant couvrir l'exclusion des orpailleurs. C'est ce qui a motivé notre choix de les analyser.

VIII.1 Le faible niveau de rapports contractuels

Nous avons examiné le type de contrôle social s'exerçant sur les sites aurifères et nous avons perçu l'importance du rôle des associations des orpailleurs. Elles ne sont pas reconnues de droit par l'Etat. Nous nous sommes demandés si cette situation ne traduisait pas un faible niveau de rapports entre l'Etat et les orpailleurs. Ce qui serait préjudiciable à

leur intégration. Sans l'organisation des orpailleurs par l'Etat, peut-on envisager leur intégration dans le tissu économique et social national? Un responsable du bureau de l'association informelle des orpailleurs de Tounté répond :

« L'orpaillage au Burkina Faso peut être organisé à l'instar de l'agriculture et de l'élevage. Les autorités de ce pays mettent le paquet dans ces deux secteurs, le coton et le bétail. Elles oublient les bras valides qui exploitent l'or et qui grâce à cela, ne s'expatrient plus comme avant vers les pays côtiers. Si le ministère en charge de notre secteur d'activité pouvait faire autant que celui de l'agriculture et de l'élevage dans leurs secteurs respectifs, lui, il serait le plus prospère et nous, plus respectés »²⁵⁷.

Ces propos partagés entre l'excès et la prise de conscience, témoignent néanmoins de la volonté de l'orpailler de jouer un rôle d'avant-garde dans la production de l'or. Il pense que l'Etat burkinabé ne fait pas assez pour eux. Le discours politique prônant le développement du secteur minier se trouve ainsi ballotter par le sentiment d'abandon des orpailleurs. Cet ingénieur des mines le reconnaît en partie :

« Nous encourageons et soutenons la Coopération Nationale des Artisans et Exploitants de Petites Mines (CONAPEM) qui regroupe de petits chefs d'entreprises, une sorte de petit patronat aux intérêts et caractéristiques bien différents des orpailleurs. Quant aux orpailleurs, l'idéal aurait été de les organiser en groupement par site et sur le plan national pour mieux les sensibiliser et diffuser certaines techniques. Hélas, il faut encore du temps. Ils sont trop mobiles et imprévisibles ».

Ces propos traduisent la méfiance des officiels envers les orpailleurs. Le bien fondé d'une organisation des orpailleurs ne fait pas l'objet d'un doute mais l'autorité n'a pas confiance à l'orpailleur. Alors, peut-on augmenter le niveau de production sans la confiance entre acteurs du domaine or. Une organisation associative des orpailleurs impulsée par l'Etat peut accroître les rapports sociaux organiques entre l'Etat et ces producteurs, entre les orpailleurs eux-mêmes, entre les orpailleurs et les opérateurs économiques ou toute autre personnalité physique ou morale. A titre d'exemple, dans les domaines de l'agriculture et de l'élevage, il existe l'Union Nationale des Producteurs du Coton (UNPC) et l'Union Nationale des Eleveurs du Burkina (UNEB). Ces organisations sont des cadres associatifs scellant des contrats socioprofessionnels entre les acteurs et l'Etat. Elles constituent le canal d'un dialogue social entre les partenaires et les cadres de promotion technique et technologique des activités des secteurs cités. Les objectifs de trois cent mille (300.000) tonnes de coton en 2002, de quatre cent mille (400.000) tonnes en 2004 ont été atteints à partir de la mobilisation des producteurs de coton à travers UNPC. Pourquoi l'absence d'une organisation sociale des orpailleurs au moment où l'Etat burkinabé accorde beaucoup d'importance à l'organisation des paysans des autres secteurs d'activités ?

« L'impossibilité d'organiser et d'encadrer les orpailleurs résulte de leur mobilité. Investir dans une telle entreprise serait investir à perte et dilapider ainsi les maigres ressources de l'Etat burkinabé. Que ferait-on des infrastructures pour lesquelles l'Etat aurait consenti de coûteux investissements si du jour au lendemain elles sont abandonnées par les orpailleurs comme cette mine (image ci-dessous) sur la base d'une simple rumeur ? »²⁵⁸, s'interroge Ouédraogo.

²⁵⁷ De notre entretien du 25/02/02 à Tounté.

²⁵⁸ Propos de Ouédraogo J agent du CBMP.

Photo 7 : trou-mine abandonné



Sur la base de la rumeur sur la découverte d'un filon plus riche peu importe la distance les orpailleurs ont déserté laissant ce trou-mine, une caverne de tous les dans. *Notre photo de Dioumouon V2.*

De prime abord, c'est difficile de remettre en cause un tel argument. Les aveux de Bangré nous édifient sur la mobilité des orpailleurs. « *Je suis orpailleur depuis quinze ans. J'ai commencé l'orpaillage par Peokoli, puis j'ai été à Margo, ensuite à Sabouna, Ronga, Gnabiri, Déhou, Diébougou V3, Tourba, Réo, Poa et Sissamba* ». Cet orpailleur séjourne en moyenne un peu plus d'un an sur chaque site. Selon les officiels, ceci explique les hésitations de l'Etat à dépenser dans des infrastructures pour des gens qui vont les abandonner. Dans tous les cas, serait-il impossible d'organiser des producteurs nomades ?

Dans l'histoire du développement économique du Burkina Faso, une politique de sédentarisation d'exploitants agricoles a déjà été menée. Il s'agit de l'Aménagement des Vallées des Volta (AVV) qui a eu lieu dans les années 70. Cette politique a permis de sédentariser des exploitants dans les vallées fertiles du fleuve Mouhoun dans le Sud-ouest. Même si l'opération ne s'est pas soldée par une réussite à tout point de vue, elle demeure

une référence en matière d'organisation de producteurs agricoles migrants. A la lumière de cette expérience, on voit bien que l'Etat peut sédentariser les agriculteurs mais hésite lorsqu'il s'agit des orpailleurs. Son attitude fait deux poids deux mesures.

Dans la même optique, il faut souligner qu'une tradition de développement participatif, rappelée par le document²⁵⁹ CSLP²⁶⁰ a toujours accompagné les efforts de développement dans plusieurs secteurs d'activités. En 1995, le pays a entamé un processus de décentralisation qu'il entendait être un acte majeur devant permettre aux collectivités et aux communautés de s'auto-gérer. Cette expérience pouvait aussi servir de référence à la sédentarisation des orpailleurs. La mobilité invoquée, ne serait-elle pas un alibi concernant le manque d'engouement d'organiser les orpailleurs en groupements associatifs?

L'un des enjeux de l'organisation du monde paysan au Burkina Faso depuis le retour à la démocratisation en 1991, est d'ordre politique. Les associations constituent généralement une clientèle politique prisée au Burkina. Un constat superficiel de la vie politique burkinabé de percevoir des tendances dans le mouvement associatif. Par exemple, l'Union des paysans du Burkina, la Fédération des parents d'élèves, le Groupement Naam, entre autres grandes associations nationales donnent des voix électorales au parti au pouvoir, celle des étudiants est à l'opposition. Ces associations, grâce à leur stabilité, constituent une bonne base électorale dans le jeu partisan. Le cas des orpailleurs est tout autre selon la déclaration de Wadba à Djitoarga :

²⁵⁹ Il s'agit de l'ouvrage du Ministère de l'Economie et des Finances en 2000, intitulé : « Burkina Faso : Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté » ; Ouagadougou ; 65 pages.

²⁶⁰ CSLP : Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté créé par l'Etat dans la perspective de mise en œuvre de solutions du phénomène au plan national. Ces solutions sont, entre autres, le développement des capacités par l'éducation, la production, la santé. L'Union Européenne est l'un des plus grands partenaires du Burkina dans l'exécution des programmes consécutifs depuis 2000.

« Les politiciens sont tous les mêmes, c'est comme les coqs qui ne nourrissent jamais les poussins. C'est la mère poule qui les intéresse. La mère poule c'est l'or. D'ailleurs, nous ne pouvons pas voter quelqu'un dans la brousse ici au fond d'une mine »²⁶¹.

Les orpailleurs perdus dans la nature, à des lieux enclavés sont imprévisibles et ne sont pas une clientèle politique. S'investir dans l'organisation des orpailleurs sans pouvoir faire d'eux des militants justifie par ailleurs l'hésitation des politiques. Les orpailleurs, par leur mobilité, ne sont pas des électeurs stables. Ils échappent aisément au clientélisme politique. Sur les 361 orpailleurs de l'échantillon, 31% ont une carte d'identité nationale et 15% affirment avoir déjà voté.

Une autre raison de la non-organisation des orpailleurs réside dans le fait qu'une association de «*têtes brûlées*» que sont les orpailleurs aux yeux de certains, peut leur offrir une force pouvant mettre à mal celle de l'autorité, ou mettre en cause des intérêts. Dans ce cas, l'obscurantisme des orpailleurs empêche d'éventuelles revendications de leur part sur les prix, les conditions de vie, etc.

« Les orpailleurs, ils dérangent déjà assez comme ça, il ne faut pas les pousser à former un syndicat. Ils se croiront alors tout permis sur les sites. Déjà que la police ne surveille plus ma concession aurifère face à cette horde, si ces gens forment un groupement ils vont m'interdire d'accès à la concession »²⁶², indique Ouédraogo.

²⁶¹ Déclaration de WADBA Dompion sur le site de Djitoarga, le 26/02/02.

²⁶² De notre entretien avec OUEDRAOGO Julien (op cit concessionnaire à Ouahigouya.

Lorsque les propriétaires terriens craignent comme dans ces propos de Ouédraogo, l'organisation des orpailleurs, l'on perçoit que celle-ci peut déranger de puissants opérateurs économiques.

Sur les sites d'étude, des orpailleurs ayant eux-mêmes pris conscience de cette lacune structurelle ont mis sur pied des regroupements associatifs sommaires comme nous l'avons vu (chapitre 8), par lesquels ils tentent d'aménager les rapports sociaux entre eux et les structures officielles de l'Etat. Ils sont les lieux de gestion des problèmes sociaux des orpailleurs sur les sites. Ces structures accèdent la possibilité d'organiser humainement l'orpaillage et les orpailleurs.

« Un orpailleur sur un site est considéré comme un délinquant, un "sans parents" . Si votre propre père a peu de considération pour vous malgré ce que vous faites pour lui, s'il ne vous valorise pas pour vos résultats, s'il vous abandonne ainsi à la merci de toutes sortes de dénigrement et de risées, votre sort ne pourra pas s'améliorer ».

La déception est perceptible chez les orpailleurs à travers ces propos²⁶³ envers l'administration minière. Dans son rapport de mission de 1940 dans l'ex-colonie de Haute-Volta, Sagatsky²⁶⁴ soulignait les problèmes d'organisation de la production artisanale de l'or en ces termes:

« l'Administration locale peut être seule rendue responsable de la production indigène totale, puisqu'elle est le seul organisme dirigeant les affaires du pays et

²⁶³ De notre entretien du 24/02/02 avec un orpailleur à Essakane.

²⁶⁴ SAGATSKY . J, op cit page 8.

disposant de tous les moyens nécessaires à la réalisation des réserves d'or-métal par les procédés administratifs».

Sous le joug colonial, l'Administration coloniale n'avait pas assumé toutes ses responsabilités dans l'organisation de l'orpaillage. De nos jours, l'Etat marque de plus en plus sa volonté de mieux gérer les secteurs or mais ses responsabilités ne sont toujours pas encore assumées concernant l'organisation sociale des orpailleurs. L'aménagement, le transfert de technologie pour une production optimum, passent par la modulation des comportements sociaux.

Comme nous l'avons examiné dans l'approche thématique, l'exclusion sociale introduit de prime abord la référence aux rapports entre individus, entre groupes d'individus, entre entités sociales. Elle se justifie par l'inadéquation ou la rupture des comportements entre individus et institutions sociales, situation aboutissant à la déliaison, voire la mise à l'écart. Si dans la société occidentale l'exclusion sociale se détermine selon un grand nombre de chercheurs d'abord par le chômage, au Burkina Faso, la cause déterminante de l'exclusion des orpailleurs semble résider dans leur faible niveau d'organisation. Une fois les orpailleurs pris comme une catégorie socioprofessionnelle, il s'imposait alors d'examiner la nature des rapports qui existent entre elle et l'Etat. En tant que dépositaire régalién du maintien des équilibres entre les catégories de citoyens, l'Etat détient les attributs du maintien de la cohésion sociale et de la solidarité par l'intégration des citoyens et des groupes de citoyens. Les insuffisances dans ce rôle de l'Etat entretiennent les dérèglements dont relève l'exclusion sociale.

VIII.2 le faible niveau d'infrastructure

L'exclusion d'une catégorie sociale réside dans l'absence de liberté de choix pour un accomplissement social souhaité, nous a dit en d'autres termes Sen A. Le faible niveau d'infrastructures ne laisse pas le choix aux orpailleurs d'élever le niveau de production pour améliorer leur revenu et leur niveau de vie.

VIII.2.1 Les voies de communication

Pendant toute l'année, elles sont quasi impraticables sur l'ensemble des sites hormis ceux d'Essakane, de Dioumouon et de Bouda où passent des routes nationales. Les autres sites sont reliés par des pistes rurales jalonnées de crevasses et de fourrés. En saison pluvieuse, les sites de Tounté, Djitoarga, Margo, Boéré sont inaccessibles en véhicule à quatre roues. L'enclavement des sites et l'inondation des trou-mines en cette saison amenuisent l'orpaillage.

VIII.2.2. Les infrastructures sociales

Il s'agit des écoles, des centres de santé, des centres de sport et de loisirs. Le tableau ci-dessous montre la dotation des sites aurifères en infrastructures sociales.

Tableau 20 : dotation des sites en infrastructures sociales.

Site aurifère	Centre de santé primaire	Ecole primaire	Collège
Bouda	1	1	0
Essakane	1	1	0
Djitoarga	0	0	0
Tounté	0	1	0
Dioumouon V2	0	1	0
Kyen	0	1	0
Boéré	0	0	0
Sissamba	0	0	0
Kampti D	0	0	0
Margo	0	0	0

Seulement deux sites (Bouda, et Essakane) disposent à la fois d'un centre de santé primaire et d'une école primaire. Essakane qui est un site semi -industriel a facilement bénéficié des dotations en infrastructures. L'école primaire de Bouda est en partie le fruit de l'investissement des orpailleurs. Cinq sites disposent seulement d'une école primaire. Cinq autres n'ont aucune infrastructure sociale. Les orpailleurs des sites démunis doivent parcourir en moyenne une dizaine de kilomètres pour atteindre le centre de santé le plus proche. Avec la fréquence des accidents de travail et la mobilité des orpailleurs, il n'est plus à démontrer que les sites aurifères sont les lieux de développement de multiples maladies dont les épidémies telles que celle du choléra en 2000 à Bitou. Les écoles primaires quant à elles sont en moyenne situées à cinq kilomètres des sites. La fréquentation de ces écoles par les enfants des sites est incertaine. Outre la distance, certains parents préfèrent exploiter leurs enfants sur les sites aurifères pour gagner de l'argent. Nous avons perçu au chapitre 8 que les orpailleurs investissaient peu dans l'éducation qui venait en quatrième position dans l'affectation du revenu de l'orpailleur.

Le faible niveau d'infrastructures sanitaires et scolaires traduit une faible intervention de l'Etat et de ses partenaires dans de le domaine social. Elle marginalise les orpailleurs sur les sites.

VIII.3. Le faible niveau d'équipement

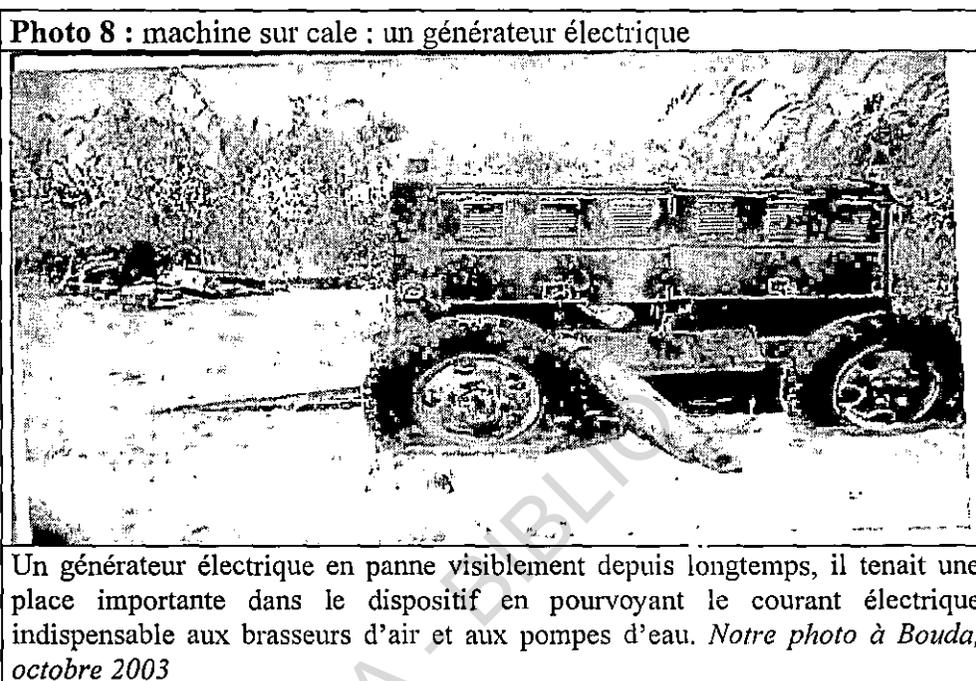
Tout comme le faible niveau d'infrastructures, le faible niveau d'équipement réduit les capacités de travail et le revenu des orpailleurs. Le matériel de travail des orpailleurs est rudimentaire (pelles, barre à mine, cordes, sacs, etc). Lorsque le trou-mine gagne en profondeur, les difficultés s'accroissent. Des roches durs émergent, les eaux de source souterraine remontent, le sol meut et provoque des éboulements, l'air se raréfie, l'obscurité est totale dans le trou. Autant de difficultés et d'obstacles auxquels les orpailleurs font quotidiennement face. L'équipement des orpailleurs est sommaire et demeure quasi identique à celui trouvé par le colonisateur dans le Burkina précolonial.

Tableau 21 : Equipement en matériel de travail des sites

Sites	Motopompes	Générateurs électriques	Moulin à minéral	Marteau piqueur
Bouda	2 en panne	1 en panne	2	0
Essakane	2	1	2	0
Djitoarga	0	0	0	0
Tounté	3	1	3	1
Dioumouon V2	2	0	2	0
Kyen	1	0	0	0
Boéré	2	0	1	0
Sissamba	0	0	0	0
Kampti D	0	0	0	0
Margo	0	0	0	0

Le manque de machines électrogènes, de motopompes, de brasseur d'air, de dynamites, de marteau piqueur, amenuise techniquement la production. Trois des dix sites (Essakane,

Dano, Tounté, Bouda) bénéficient d'un léger avantage grâce à l'initiative individuelle de quelques commerçants venus chercher fortune avec quelques outils modernes, malheureusement hors d'usage souvent à cause de fréquentes pannes techniques (confère photo ci-dessous).



Pour envisager une croissance soutenue dans la production de l'or, l'orpaillage artisanal a besoin d'un équipement technique adéquat. L'Etat tente depuis quelques années, à travers le PRECAGEME, de mobiliser les opérateurs économiques burkinabé à investir dans l'équipement. Les résultats ne sont pas satisfaisants au regard des chiffres du tableau.

« Comme les orpailleurs, si tu achètes une machine que tu amènes ici, c'est que tu cours un risque. Tu peux utiliser ta machine pendant des mois entiers sans trouver l'or. Le problème est qu'elle peut s'abîmer. Tu n'as rien eu pour la réparer; les orpailleurs ont fui et tu es là avec ta carcasse. Aucune banque ne prête de l'argent pour payer une machine à amener ici. Tu le fais avec tes petites économies. Ci ça

marque tant mieux, si ça ne marche pas aussi c'est la ruine et personne ne viendra à ton secours. Que voulez-vous, c'est comme ça, l'or rend riche mais l'or coûte cher»²⁶⁵, déclare Mooré, opérateur économique.

La plupart des opérateurs économiques locaux sont souvent analphabètes. Ils ont souvent des difficultés d'organiser personnellement leurs affaires. Ils craignent comme l'Etat, d'investir à perte dans l'équipement technique de l'orpaillage.

Les difficultés d'exploitation s'accroissent surtout dans les vieilles mines atteignant 100, 150 mètres de profondeur comme à DanoV3, Tounté, Bouda, Essakane. Les machines outils sont indispensables pour casser les roches, désengorger et oxygéner les mines.

« Il nous faut des machines motopompes de 50 à 70 caveras gros cylindres (6 pistons pour évacuer l'eau), affirme un orpailleur à Bouda. Aussi, il nous faut des puits perdus pour y vider l'eau. Cela même peut constituer une réserve d'eau pour usage domestique pour l'ensemble du village. Certains d'entre nous se sont débrouillés pour acheter des machines mais elles sont vétustes, elles sont toutes sur cales. Maintenant que tout est au ralenti, il est difficile d'en acheter d'autres», soutiennent ceux de Bouda.

²⁶⁵ KABORE Issa dit Mooré, entretien du 28/0903 à Bouda.

Photo N° 8 : motopompe vétuste



Une motopompe défectueuse, son absence entraîne l'arrêt des travaux dans les mines profondes et gorgés d'eau. Notre photo à Boéré, octobre 2002.

Le dynamisme d'un site dépend de la minéralisation du site. Lorsqu'elle est avérée, les orpailleurs ne rencontrent pas trop de difficultés pendant les deux premières années d'exploitation. Les difficultés surviennent au bout des cinq ans. En ce moment, les mines sont profondes. Elles manquent d'aération, d'éclairage et s'engorgent d'eau des nappes phréatiques traversées. L'équipement en matériel outil devient crucial pour continuer la production et la survie des orpailleurs. C'est le cas de Bouda, Tounté, Dioumouon V2.

« Voyez vous, nous aspirons nous aussi au bien-être. Si vous offrez aujourd'hui gracieusement un million de francs à un orpailleur pour qu'il abandonne le site, c'est sûr qu'il refusera l'offre. Ce n'est pas une prise en charge comme des indigents que nous souhaitons de la part des autorités minières mais plutôt une assistance dans notre travail par les moyens de production. Nous pouvons rembourser petit à petit si le CBMP nous prête des machines », note un jeune orpailleur¹.

¹ De notre entretien du 20/02/02 à Bouda.

L'orpailleur propose une solution pour l'équipement du site en moyens de travail. Cela montre que les orpailleurs peuvent, dans un dialogue avec les autorités du domaine minier, contribuer à lever les goulots d'étranglement de la production.

« Ce n'est pas dans les bureaux loin des orpailleurs qu'on peut améliorer la production de l'or au Burkina Faso. L'on nous accuse souvent d'être des gens inconscients qui dilapident leurs gains une fois acquis. L'orpailleur a besoin d'être encadré pour ne pas dilapider son revenu. Dans la société chez nous, si vous n'avez pas de père ni de père adoptif, vous êtes exposé à la souffrance, à la risée de tous et à la débauche. C'est pour cela que nous sommes traités d'être une communauté de voleurs, d'individus sans parents, d'individus bannis de leurs sociétés. Souvent cela joue sur votre moral quoi qu'en soit votre force de caractère »²⁶⁷.

Un cadre de concertation entre producteurs et décideurs leur offrirait la possibilité de discuter sur des propositions concrètes de l'équipement matériel et des charges qui en découlent.

VIII.3.1. L'équipement en eau potable

« Nous n'avons que deux forages pour les humains et les animaux. Notre problème fondamental c'est l'eau. A partir du mois de février, les puits s'assèchent, la barrique coûte en ce moment 1000 FCFA ou 1500 FCFA. Nous ne demandons pas un barrage mais au moins des forages. Le Haut Commissaire nous a entendu à ce

²⁶⁷ Propos du Secrétaire Général de l'association des orpailleurs : entretien du 19/02/02.

sujet. Il nous a aidé avec l'école, il nous reste l'eau et le SMI²⁶⁸», nous dit le délégué de Tounté (op cit).

Le problème d'eau potable est crucial sur les sites comme le témoigne le prix de la barrique d'eau. Pendant la saison sèche, il est de 2.000 à 2500 FCFA. La pénurie d'eau potable est due au faible équipement (forages, puits et retenues d'eau). Les forages recensés sont au nombre de 15 pour une population d'environ 32.000 habitants, soit une moyenne d'une pompe à eau pour 2.000 habitants. Le site de Margo (au Nord, Yatenga) survit grâce à deux forages et deux puits du village. Les femmes ravitaillent les orpailleurs à raison de 25 FCFA le seau d'eau de 10 litres, soit 500 FCFA la barrique. Aucun point d'eau naturel n'existe à moins de 10 kilomètres à la ronde. A Tounté, dans le Sahel aride le problème d'eau potable est plus critique. Orpailleurs et éleveurs se disputent deux forages et un seul puits moderne.

Pour faire face à la pénurie d'eau, les orpailleurs creusent manuellement des puits artisanaux qui ne résistent pas à la saison sèche. Outre le besoin d'eau de ménage, il faut l'eau pour traiter le minerai. Cet autre besoin accroît la surenchère des prix sur les sites aurifères. Commentant cette précarité d'infrastructures et d'équipements sur les sites, un orpailleur de Tounté a tenu cette réflexion²⁶⁹ :

« Nous les orpailleurs, nous sommes comme les mouches attirées par la charogne (l'or). L'Etat quant à lui, est comme le vautour qui ne se contente pas de la charogne seulement mais des mouches »²⁷⁰.

²⁶⁸ SMI : Soins de Santé Maternelle et infantile.

²⁶⁹ De notre entretien de groupe du 20/02/02 à Bouda.

²⁷⁰ entretien de groupe du 20/02/02 à Bouda.

Un agent de l'Etat réplique²⁷¹: « *Comment voulez-vous qu'un pauvre Etat comme le notre investisse pour des gens qui dès la moindre rumeur de découverte d'un filon ailleurs plient bagages pour chercher fortune à ce nouveau lieu* » ?

Ces avis antagoniques, montrent la rupture entre l'Etat et les orpailleurs. Le discours des officiels sur cette question semble standard, nous avons déjà observé ces éléments de réponse des bureaucrates. En dehors d'un cadre commun de discussion, il est difficile de les concilier. L'Etat demeure le garant de la sécurité des biens et des personnes. Il doit bien gérer ses ressources et ce n'est pas une sinécure. Néanmoins l'assistance à personnes en danger que sont les orpailleurs sur les sites aurifères, relève de son devoir.

Le faible niveau d'équipement technique formalise un procédé d'exclusion des orpailleurs. Il est aussi cruciale que le manque d'assistance organisationnelle. Il freine le bien-être des orpailleurs en réduisant leurs capacités de revenu et des accomplissements sociaux. Réaliser des investissements fixes dans un espace bientôt délaissé par une population nomade d'orpailleurs est certes risquant et inadmissible de la part d'un pays pauvre comme le Burkina. Mais le manque d'investissement sous-tend aussi la mobilité des orpailleurs sur les sites. Un faible niveau de dotation initiale en équipements sociaux privent les orpailleurs des capacités d'améliorer leur revenu, leurs conditions de vie et de travail. C'est une autre forme d'exclusion des orpailleurs, dans la mesure où celle-ci procède aussi de l'inégalité des chances de vie par le non accès ou par le difficile accès aux infrastructures socio-sanitaires sur le plan individuel et collectif.

²⁷¹ De notre entretien individuel du 20/02/02

VIII.4. Le déficit de communication et les conflits d'intérêts

Du fait de l'inorganisation des acteurs, le déficit de communication est l'une des principales difficultés sur les sites aurifères. Les orpailleurs ont affirmé sur l'ensemble des sites que la présente étude a été l'opportunité qu'ils ont eue de discuter de leurs conditions de vie et travail. Ils ont relevé que la communication entre le CBMP et les orpailleurs se limite à quelques orpailleurs influents. Il n'y a pas de discussion de groupe avec les orpailleurs, seuls les premiers responsables de bureau des organisations informelles (lorsqu'elles existent) ont le privilège de communiquer avec les agents de l'Etat. Ainsi, l'Etat ne crée pas de dialogue formel entre lui et les orpailleurs, ceux-là qui produisent la grande quantité de son or. Les agriculteurs, pendant ce temps rencontrent chaque année le Chef de l'Etat dans un cadre formel d'échange dénommé *journée du paysan*. Ils échangent entre eux et avec le premier responsable de l'Etat de leurs préoccupations.

Le déficit de communication entre des acteurs d'un même domaine d'activité laisse percevoir des rapports sociaux sujets à caution. Ils sont souvent conflictuels, concurrentiels, ou faits de préjugés, de complexes d'où peut découler l'exclusion d'une des composantes. Les propos recueillis recèlent les conflits entre ces acteurs du domaine minier. Les actions sont aussi éparses et les capacités de développement s'amenuisent dans des contradictions gênant l'action collective. A Tounté dans le Nord, les maigres acquis matériels (deux machines de pompage d'eau et d'injection d'air) ont été l'œuvre d'une démarche exclusive de deux responsables du bureau des orpailleurs.

« Que notre Ministère fasse autant que celui de l'agriculture et de l'élevage, qu'il organise des colloques, des conférences, séminaires avec les premier acteurs de

l'orpaillage pour nous permettre de nous exprimer. Nous sommes étouffés, banalisés. Ce n'est pas en restant dans les bureaux qu'on peut connaître la vie des orpailleurs, et sans connaître la vie de l'orpailler, l'orpaillage ne peut pas aller de l'avant au Burkina»²⁷².

Ceci signifie d'une part que les orpailleurs ne participent pas aux prises de décisions du ressort de leur activité et d'autre part que les décisions concernant le secteur minier notamment l'orpaillage est le monopole d'une bureaucratie éloignée des orpailleurs.

« Depuis bientôt quinze ans que ce site est ouvert, c'est la première fois qu'on vient nous poser des questions sur ce que nous faisons, alors que Ouagadougou n'est pas bien loin de Bouda site minier cependant inscrit parmi les sites touristiques de notre pays. C'est tout de même curieux que le ministère ne vienne même pas voir comment les orpailleurs y vivent ».

C'est le réquisitoire d'un représentant des orpailleurs de Bouda pendant une séance d'entretien pour notifier l'absence de communication entre les acteurs de base et les décideurs. Le représentant du CBMP que nous avons approché n'a pas hésité de relever :

« Ces gens là, c'est des indisciplinés, quand ils n'ont rien, tu peux les trouver pour discuter mais dès qu'ils ont l'argent, ils ne se posent plus de question pour demain ».

Ce propos confirme que les deux parties ne communiquent convenablement entre elles. Un fossé existe entre orpailleurs et officiels de l'Etat au sujet de la communication. Pourtant elle régule toute activité économique et constitue une des clefs pour l'atteinte des objectifs

²⁷² Propos tirés de l'entretien du 23 /02/2.002 avec les représentants des orpailleurs du site de Tounté (province du Soum), dans le Nord.

préétablis . Elle s'inscrit à la consolidation des rapports sociaux de travail et partant la cohésion sociale indispensable pour réaliser les objectifs au sein du groupe social. L'Etat ne pourra espérer une meilleure performance dans la production de l'or sans prendre en considération l'importance de la communication avec les acteurs de base.

Les goulots d'étranglements sont multiformes dans l'orpaillage. Nous avons relevé les plus visibles que sont les déficits d'organisation, d'équipements, de communication. Ils formalisent notre second argumentaire de l'exclusion sociale des orpailleurs. Les liens organiques entre catégories sociales s'apprécient par la communication et les signes perceptibles que sont l'assistance, la solidarité, la complémentarité. Entre l'Etat et les orpailleurs ils sont au plus faible niveau. En observant ces déficits, nous avons perçu une combinaison de chaînes qui amenuisent l'émancipation des orpailleurs. Dans une telle situation, les orpailleurs peuvent-ils appréhender la dimension environnementale de leur activité et participer aux choix de sa gestion?

CHAPITRE. IX : Les orpailleurs face aux enjeux environnementaux de l'orpaillage

L'orpaillage dégrade l'environnement. L'Etat burkinabé a pris des mesures en vue de résorber cette dégradation et promouvoir le Développement Durable. C'est dans cette optique que le projet de renforcement des capacités de gestion minière et environnementale (PRECAGEME) a été mis sur pied avec l'appui de la Banque mondiale en 1997. Depuis cet instant, des textes législatifs ont été élaborés pour influencer les comportements des acteurs du domaine minier. Les orpailleurs en sont les plus nombreux. Tels que nous les avons perçus dans leur espace, leurs conditions de vie et les perceptions dont ils font l'objet dans la société, les orpailleurs peuvent-ils apporter une solution à la dégradation de l'environnement ou à sa réhabilitation?

Les conditions de vie des orpailleurs et leur participation à la réhabilitation de l'environnement ne sauraient être déliées. Notre dernière hypothèse nous amène à montrer comment les orpailleurs à cause de l'isolement social et des conditions de vie précaires, sont dans l'incapacité d'apporter une solution contre la dégradation de l'environnement. Dans un tel cas, les textes réglementaires de la gestion minière et environnementale sont inopérants.

Il faut rappeler que l'objectif du Développement Durable exprimé lors des différents sommets et conférences organisés sous l'égide des Nations Unies, est de promouvoir la création d'un cadre de vie offrant les meilleures opportunités d'épanouissement individuel et collectif au sein d'une société. Il vise le bien-être global et durable des individus, notamment grâce à la croissance économique qui intègre au lieu de marginaliser les

populations. Une telle croissance doit permettre de lutter contre la pauvreté et de satisfaire les besoins essentiels, notamment à travers la promotion des femmes, la régénération de l'environnement et le développement des libertés fondamentales publiques et individuelles. Le gouvernement burkinabé par la Lettre d'Intention sur le Développement Humain Durable 1995-2005 l'a adopté. Il nous a paru nécessaire de connaître les impacts environnementaux nés de l'orpaillage et de rendre compte des perceptions et des comportements des orpailleurs par rapport à ce phénomène.

IX.1 La dégradation des sols

L'orpaillage dénude le sol, les premiers travaux d'exploitation consistant au déblayage des herbes, des arbres et des arbustes aux alentours des trou-mines. L'ampleur de la surface ainsi dénudée, grandit avec le nombre de puits. Les sites rentables sont les plus porteurs de dangers environnementaux parce qu'ils sont rapidement envahis par les populations. L'agent du service de l'Environnement de Ouahigouya est formel sur la dégradation de l'environnement par l'orpaillage.

« Les impacts environnementaux de l'orpaillage sont incontestables. En creusant les orpailleurs déforment le paysage, déstructurent les sols et les végétaux. Ce sont des impacts physiques d'ordre morphologique. La pollution est l'un des impacts graves de cette activité. Les déchets humains, plastiques et chimiques dus à l'utilisation des piles, des dynamites, du mercure, entre autres, sont là sous vos pieds. Si vous consommez l'eau du marigot le plus proche d'un site, j'imagine les risques sanitaires que vous courez »²⁷³.

²⁷³ Propos recueillis de SAWADOGO I, Agent des eaux et forêts, Direction régionale de l'Environnement et

Ainsi, l'orpaillage aux yeux des spécialistes représente un danger non seulement contre l'environnement mais aussi contre les hommes et les animaux qui vivent aux alentours du site aurifère. A travers les propos de cet forestier, nous percevons de la dimension locale des conséquences environnementales. D'autres dangers seraient perçus par certains spécialistes selon lesquels, le sol dénudé et le roc réfléchissent davantage les radiations solaires dans l'atmosphère. La réflectivité accrue (albedo) maintient l'atmosphère à une température plus élevée engendrant des risques de déficits pluviométriques.

Photo N° 9: excavation du sol



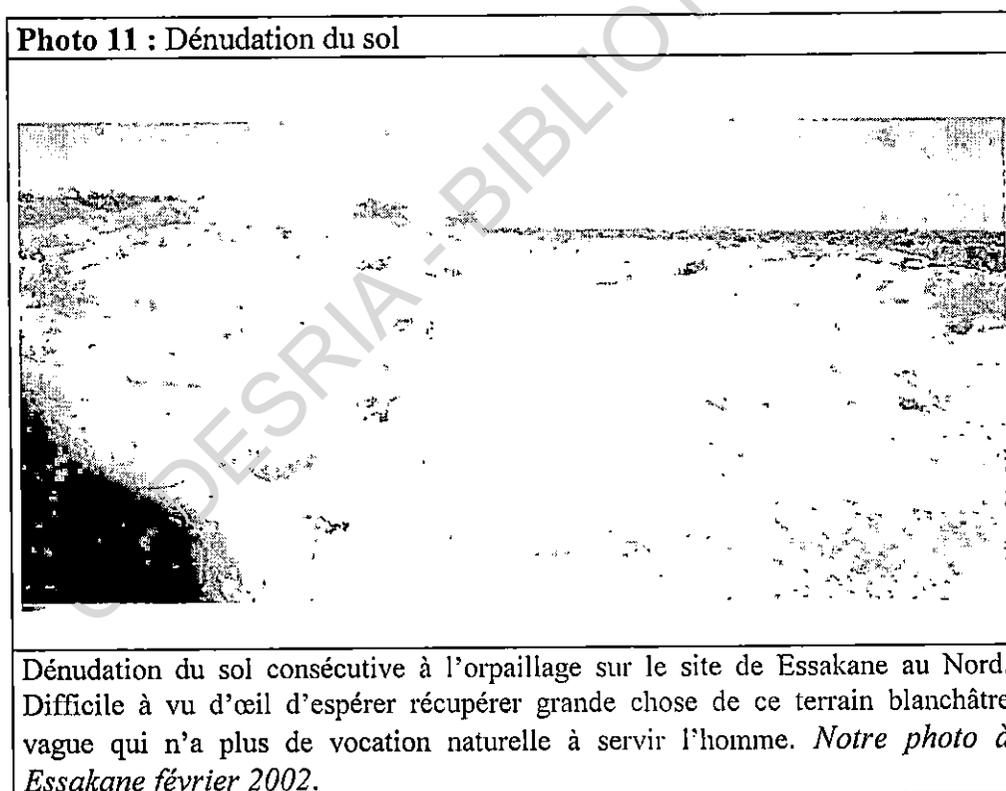
Excavation à ciel ouvert à Bouda d'une profondeur de plus de cinq mètres et de plus de deux cent mètres de longueur contre une cinquantaine de mètres de largeur, ces ouvertures béantes dans l'espace végétal sont des cavernes de tous les dangers : risques de chutes, réduction des terres cultivables modification de la textures du sol, diminution de la nappe phréatique etc. *Notre photo à Bouda fin octobre 2003.*

« L'orpaillage cause une perte de l'humidité du sol par le creusage. Cet abaissement de l'humidité peut affaiblir aussi le niveau des pluies. Une grande partie des pluies provient de l'eau d'évaporation de la végétation. Lorsque les hommes changent le paysage de telle façon qu'il retiennent moins d'eau, le climat local peut devenir plus sec. Tel est aussi le

cas lorsque les arbres et les arbustes sont abattus sur une vaste superficie.»²⁷⁴, soutient Koudougou au centre de météorologie. Ainsi, les conséquences de la dégradation environnementale de l'orpaillage peuvent être d'une dimension régionale. s'étendre au delà de la seule localité du site aurifère.

IX.2. La déforestation

La déforestation du sol est l'un des impacts majeurs de l'orpaillage sur l'environnement. Nous avons constaté dans la déforestation selon deux zones géographiques différentes du pays, le Nord et l'Ouest et le Sud-ouest.



les sites du Nord, (Bouda, Essakane, Tounté) plus anciens et situés dans une région dégradée ont provoqué une excavation très poussée du sol sans déboisement notable. La

²⁷⁴ Entretien avec KOUDOUGOU. B, au centre météorologique de Ouagadougou, le 23/10/03.

zone connaît déjà le déboisement dû à son aridité ordinaire. Quant à la forte excavation des sols, les principales causes résident dans le creusage répété sur des espaces de petite superficie. Les rejets et autres débris remontés des mines, les roches et le minerai encombrant, modifient et colorent la surface du sol. Ces colorations sont variées, tantôt rougeâtres, tantôt jaunâtres ou blanchâtres.

Les sites de l'Ouest et du Sud-Ouest, (Dioumouon, Kyen, Boéré) sont plus jeunes mais marqués par une déforestation très dynamique. Les sites aurifères de cette zone sont entourés d'un couvert végétal relativement abondant. L'agriculture extensive pratiquée par certains orpailleurs qui se sédentarisent, est un phénomène progressif exacerbant par ailleurs la dégradation du sol et la déforestation.

IX.3. La pollution

La pollution de l'environnement par l'orpaillage est de nature diverse. Il y a les polluants organiques que sont les substances dures. Les plus remarquables sont les dépôts d'emballages et de boîtes de conserve, les métaux provenant de l'outillage, et les pailles de l'habitat. Quoique d'ampleur faible, ce type d'impact ne manque pas de nuire à la bio-activité des espèces végétales et du règne animal. Font partie aussi de cette catégorie de polluants, les déchets de consommation ménagère et les déchets humains dans la nature par manque de latrines. Il y a les polluants chimiques et biologiques. Les polluants biologiques, favorisés par la grande mobilité des orpailleurs engendrent des problèmes de santé à l'instar de l'épidémie de méningite qui a secoué tout le pays en février 1996 et qui

avait eu pour foyer le site minier de Bitou (au Sud du pays). Les polluants chimiques proviennent des débris minéralogiques, des débris de métaux oxydés, des débris de consommation ménagères (centre, charbon de bois, etc), la poussière. En saison pluvieuse, ils déversent leurs décompositions dans les sources ouvertes (les rivières et les puits) et altèrent de ce fait les eaux de boisson des populations et des animaux.

Quel est l'étendue de la dégradation du sol, ou la quantité de poussière qui se dégage des sites et retombe sur le couvert végétal ? Ce sont là des questions auxquelles nous n'avons pas donné d'unités de mesure, parce qu'il était fastidieux de le faire d'une part, et d'autre part nous n'en avons pas les compétences en la matière.

IX.4. Dangers environnementaux et prise de conscience des orpailleurs

L'article 2 du décret 85 – 404 CNR/PRES portant sur l'application de la réforme agraire et foncière stipulait en ces termes : *« l'aménagement du territoire vise un développement harmonieux de l'espace national. Il consiste en la détermination des vocations naturelles des terres, la réalisation des infrastructures et la mise en place des structures en vue de leur occupation et gestion rationnelle »*²⁷⁵. Il y apparaît la volonté étatique de ne plus rien entreprendre une activité au hasard comprenant les ressources naturelles. Le code minier relayant cette volonté politique a mentionné la préservation de l'environnement dans l'exploitation minière au Burkina Faso. Mais de cette prise de conscience de l'autorité à celle des acteurs de terrain, le hiatus doit être mesuré. Une telle nécessité s'est déjà révélée

²⁷⁵ Somé.D.B,1992 : « Représentations environnementales et consommation de l'énergie domestique dans la commune de Diébougou », mémoire de maîtrise de sociologie, Université de Ouagadougou (page 3).

dans les recherches de Somé.D.B et al (1996)²⁷⁶. L'approche du le sujet a révélé des opinions différentes, voire contradictoires d'un site à l'autre. Zoma est un orpailleur expérimenté. Il voyage de site en site depuis onze ans. Sur le sujet, il déclare :

« Depuis que je suis à Dioumoun V2, je n'ai pas encore pris part à une réunion où il a été question de la destruction de la brousse par notre travail. Ici si tu ne fais pas attention ta mine au bout de deux ans peut se perdre dans la brousse qui repousse trop vite. L'orpaillage ne peut pas empêcher la brousse de se régénérer ».

Ces propos confirment la perception d'un couvert végétal abondant et inaltérable chez l'orpailleur. Dans l'esprit de l'orpailleur, c'est la brousse qui constitue un danger pour son activité. Il n'envisage pas le contraire. Une telle perception ne prédispose pas l'orpailleur à la sauvegarde du couvert végétal dans l'exercice de son activité. Elle laisse par ailleurs percevoir qu'il n'a pas été sensibilisé sur les impacts environnementaux de l'orpaillage. Il convient toutefois de retenir que les attitudes des orpailleurs ne sont pas identiques. Elles varient selon le site et la zone phyto-géographique. Le tableau ci-dessous en donne l'illustration.

²⁷⁶ Somé.D.B, Gomgnimbou.M, Hagberg.S, 1996 : « Forêts classée et terres des ancêtres au Burkina Faso », Working papers in Cultural Anthropology, Uppsala University, 69 pages.

Tableau 22 : Attitudes des orpailleurs face aux impacts environnementaux

Site/Zone climatique	Agir ?		A déjà agi ?		Prêt à agir ?		déjà sensibilisé	
	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
Boéré/savane boisée	13	32	12	33	36	9	10	35
Kyen/savane boisée	3	24	5	22	17	10	5	22
Kampti/savane boisée	9	18	5	22	14	16	2	25
Dioum / savane boisée	41	23	15	49	56	7	9	56
Piéla/ savane boisée	3	19	5	16	6	15	1	21
Bouda/savane sèche	49	10	32	27	53	6	15	44
Sissamba/savane sèche	25	5	8	22	23	7	5	25
Touite (Sahel)	42	13	17	44	52	3	8	47
Moukoko (Sahel)	19	13	8	24	27	5	9	22
Total	204	157	102	259	284	78	64	288

Ce tableau nous donne plusieurs enseignements sur les attitudes et les comportements des orpailleurs concernant les conséquences environnementales de l'orpaillage, notamment la dégradation du couvert végétal. Dans l'ensemble, ils orpailleurs estiment nécessaire d'agir contre les effets pervers de l'orpaillage sur l'environnement. Ils sont 204, soit 56% à soutenir cette version contre 157, soit 46%. C'est l'affirmation d'une prise de conscience même si elle reste à améliorer.

L'orpailleur a-t-il déjà posé un acte dans le sens de résorber les conséquences de son activité sur le couvert végétal ? Le tableau indique que seulement 102 orpailleurs, soient 28%, ont déjà soit planté un arbre, remblayé un trou, ramassé des sachets plastiques, etc

sur un site. La plupart des actes sont individuels. Seuls les orpailleurs de Bouda ont participé à une campagne de reboisement au titre de leur organisation. Cela permet de dire que les orpailleurs ne compensent pas la nature de ce qu'ils lui retirent. Comment peut-il en être autrement s'ils sont très peu sensibilisés sur la question. Rien que 17% des orpailleurs ont connu une sensibilisation sur les conséquences environnementales de l'orpaillage. C'est une faible participation sociale des orpailleurs à la lutte contre les externalités négatives de l'orpaillage, autrement dit, la dégradation de l'environnement. En effet, les orpailleurs ont maintes fois affirmé que nos enquêtes étaient la première occasion pour eux d'évoquer les conséquences environnementales de leur activité avec des gens de "Ouagadougou" (des officiels, bien que nous n'en soyons pas). Ils ne sont donc pas encore partie intégrante des politiques de réhabilitation environnementale de l'orpaillage. Il existe trois raisons pour l'expliquer.

D'une part, la mise en œuvre de la politique environnementale du secteur minier est récente. Ne datant que de 2001, elle n'a pas encore fait tâche d'huile sur toute l'étendue du territoire. D'autre part, la méthode d'approche des orpailleurs consistant en des diffusions de film en langue française sur quelques sites n'a pas touché 79% des orpailleurs (288 sur 361 orpailleurs) comme l'indique notre tableau. Enfin, l'enclavement des sites, l'inorganisation des orpailleurs comme nous l'avons vue dans la deuxième partie de l'œuvre, constituent la dernière raison.

Quand bien même beaucoup n'ont pas posé d'acte concret, ils ont cependant exprimé une forte volonté (79% des orpailleurs) de participer à la lutte contre la dégradation de l'environnement. Cette volonté représente un atout favorable pour une mobilisation des orpailleurs en vue de résorber les impacts environnementaux de l'orpaillage.

Il convient de retenir par ailleurs que les attitudes des orpailleurs sont en corrélation avec les trois grandes zones climatiques du pays, la savane boisée au Sud, Sud-ouest, et Ouest, la savane arbustive au centre et le Sahel désertique au Nord. Ces attitudes sont conformes aux perceptions d'abondance ou de rareté de la végétation. Les attitudes des orpailleurs se présentent par site et par zone climatique comme suit.

Le site de Boéré (savane boisée).

« Ici, le site est situé sur la colline et personne ne cultive à côté. Notre travail n'empêche pas la brousse de se reproduire. Nous ne coupons pas d'arbres pour vendre, ce sont les vendeurs de bois qui tuent la brousse dans ce pays »²⁷⁷, déclare Issaka

Ce propos, tout comme les chiffres du tableau (32 orpailleurs sur 45 estiment inutile de lutter contre la dégradation de l'environnement), montrent que les orpailleurs dans leur majorité ne cernent pas assez l'impact négatif de leur activité sur l'environnement. Ils pensent que les mines sont situées sur des collines où il n'y a pas d'arbres et où l'on ne peut pas cultiver. Leurs perceptions de l'impact environnemental se réduisent à la déforestation.

Le site de Kien est situé dans la même savane boisée que Boéré. Les orpailleurs ne relèvent pas de dommages majeurs de leurs activités sur l'environnement leur degré d'information reste faible sur le plan de la sauvegarde de l'environnement. Cependant le site de Kien est une zone de forte exploitation engendrant une grande affluence dont la

²⁷⁷ De notre entretien de groupe à Boéré le 29/05/02, propos de TABSOBA Issaka.

conséquence est l'extension verticale (par la profondeur des trou-mines) et horizontale (par la superficie de l'espace d'exploitation) du site. Malheureusement, les impacts environnementaux ne sont pas perçus par 88% des orpailleurs (24 des 27 orpailleurs interrogés). Bancé, l'un d'eux soutient : *« de toutes façons les faibles prix appliqués par l'Etat servent de complément de ce que nous enlevons à la nature »*. De tels aveux confirment la réserve des orpailleurs sur leur implication dans la lutte contre la dégradation environnementale.

Les sites de Kampti (zone de savane boisée) est un site animé essentiellement par les femmes. Elles ne trouvent aucun dommage que leurs activités portent à l'environnement. *« Nous travaillons surtout pendant la saison des pluies et d'ailleurs nous n'avons pas la force pour creuser beaucoup. Vous n'avez pas à vous inquiéter. »*²⁷⁸, argumentent-elles. En effet, l'orpaillage ne connaît pas le même degré d'intensité qu'ailleurs. L'exploitation est type elivionnaire, seules les femmes recherchent l'or en surface et quelque peu en profondeur.

Le site de Dioumoun.V2 (zone de savane arborée) est l'un des sites les plus actifs du pays de nos jours. Il draine une importante population attirée par l'or. Dioumoun.V2 était un petit village situé en pleine forêt de savane, aujourd'hui la déforestation et la dégradation s'étaient. Par sa forte vitalité d'exploitation, le site de Dioumouon.V2 est devenu important. Les orpailleurs avouent qu'ils exploitent beaucoup de bois. *« Nos hangars, nos huttes et les poutres de soutien dans les trous proviennent du bois frais coupé dans les environs. Certains travaux portant atteinte aux arbres sont indispensables*

²⁷⁸ De l'entretien mené par notre aide le 25/02/02

si nous voulons faire de l'exploitation une activité rentable. », admet un boulgoba¹. Le constat peut se faire sur l'image suivante.

Photo 11 : Consommation du couvert végétal par l'orpaillage : habitat de d'un orpailleur



L'image témoigne de la consommation du couvert végétal par l'orpailleur. L'habitat de cet orpailleur est constitué d'une paillasse soutenue par du bois. Notre photo du 25 7/02 à Dioumouon V2

Du préjudice environnemental, 64% des orpailleurs rencontrés estiment que le reboisement est nécessaire. Ainsi leur prise de conscience et leur volonté de s'organiser en sont des atouts pour la sensibilisation et la lutte contre la dégradation et la déforestation.

D'un point de vue général, les perceptions des dangers environnementaux chez les orpailleurs s'articulent autour de l'abondance du couvert végétal dans la zone de savane boisée. Elles ne sont pas favorables à une implication systématique des orpailleurs dans la réhabilitation de l'environnement. Le déficit de sensibilisation comme on peut le constater sur le tableau ne favorise pas la levée de ces perceptions. Mais Dioumoun V2 fait

¹ De l'entretien mené par notre aide le 21/02/02.

exception parce qu'une forte dégradation en peu de temps a permis aux orpailleurs de prendre conscience des dangers environnementaux de l'orpaillage.

Le site de Djitoarga /Piela (zone arborée) ne connaissait pas une activité notable lors de notre passage. Néanmoins, l'orpaillage s'attaque à la végétation qui dans cette zone est relativement abondante. Les orpailleurs ont révélé en quelque sorte qu'on ne peut pas faire des omelettes sans casser les œufs. *« Si vous voulez l'or qui se trouve sous l'arbre, vous ne pouvez que le terrasser si vous ne pouvez pas passer par une galerie souterraine. Nous savons que ce n'est pas bon pour la brousse mais ce n'est pas de notre faute et puisque l'or ne se trouve pas partout ce n'est pas partout que nous déracinons les arbres »*²⁸⁰, à souligné un orpailleur. Les orpailleurs se disent prêts à contribuer au reboisement des lieux mais selon eux, il appartient à l'Etat de revoir le prix du gramme d'or en hausse pour les y encourager.

Le site de Bouda (savane sèche) est l'un des plus anciens du pays. L'orpaillage y a été très intense aux alentours des années 90 avant de connaître en ces temps une baisse de régime. L'environnement est très marqué des meurtrissures de l'orpaillage. Certains trou-mines vont à des profondeurs de plus de cent mètres. Les roches remontées en surface sont de divers aspects physiques et chimiques. Elles recouvrent toute l'étendue du site par un entassement et un épandage pèle-mêle. Aussi, pour parer aux fréquents éboulements, des poutres de bois sont abondamment utilisés par les orpailleurs. L'estimation sommaire du volume de bois utilisé dans un trou est d'environ 3m³ pour la dernière année. La trentaine de trous toujours en activité sur le site, sur la base de cette estimation consommerait 90

²⁸⁰ De notre entretien du 26/02/02

m3 de bois par an. Le préjudice environnemental est important du point de vue chimique, physique et végétal. Aussi les restaurateurs, les vendeurs d'eau chaude y sont de grands consommateurs de bois, sans oublier l'habitat qui repose sur le bois et la paille.

Photo 11 : orpillage et consommation de bois :



Du bois de service pour soutenir les trou-mines contre les éboulements. On peut constater que c'est du bois d'acacia produit du reboisement, la brousse n'offrant plus suffisamment du bois naturel. Dans les régions où la végétation est assez bonne l'on coupe directement les arbres. *Notre photo Tounté.*

Les orpailleurs sont formels, la grande partie de bois consommé sur le site de Bouda est vendu par des particuliers qui en ont fait une activité spécifique lucrative grâce d'abord à l'orpillage et au reboisement. L'orpillage ici, selon les orpailleurs ne détruit pas le couvert végétal mais au contraire fait prendre conscience de la nécessité de reboiser, surtout lorsque que la nature ne peut que donner ce qu'elle a dans une zone d'une végétation bien pauvre. Ainsi, 45% des orpailleurs soit près de la moitié, affirment avoir régulièrement pris part aux campagnes de reboisement organisées par l'autorité départementale.

Les sites Sissamba (zone de savane sèche), l'orpaillage est modeste sur ce site. L'impact environnemental s'en trouve atténué. La consommation du bois, les perturbations physico-chimiques sont réduites parce que l'activité est faible.

Le site de Tounté (zone du Sahel) a connu une activité d'orpaillage intense au milieu des années 90. De nos jours, les trous ont atteint la centaine de mètres de profondeur avec autant d'importance en galeries. Le site est recouvert de débris divers en surface. Ce qui a contribué à une modification de la structure de la terre. La rareté de la végétation favorise la prise de conscience des impacts environnementaux de l'orpaillage. Les orpailleurs sont 76 % à estimer qu'il faut réhabiliter l'environnement et disposés à 94% pour participer à la réhabilitation de l'environnement . Ils affirment éviter de déraciner les arbres rencontrés au cours de leur activité parce qu'il est une ressource presque aussi précieuse que l'or. Il existe comme on peut le constater, une prédisposition des orpailleurs au partenariat dans la lutte contre la dégradation de l'environnement.

Le site d'Essakane (zone du sahel) est l'un des plus grands sites du pays, l'impact environnemental de l'orpaillage est très visible eu égard à l'exploitation semi-industrielle. Il s'agit d'une forte excavation du sol, des débris des roches remontés en surface, des emballages plastiques et métalliques entre autres. La population est fortement concentrée sur un espace désertique où les rares essences végétales servent à l'énergie domestique. L'orpaillage en lui même ne détruit pas la végétation parce que celle-ci est d'ailleurs quasi absente sur les lieux. De ce fait, les orpailleurs n'ont pas une conscience particulière de la nuisance de leur activité à l'environnement. Cependant ils conviennent de la nécessité de reboiser les alentours du bas-fonds dont l'humidité peut permettre la survie des espèces

plantées et cela dans la perspective de leur consommation domestique, de la construction de leurs hangars et autres habitations. Quoiqu'ils n'aient jamais pris cette initiative, ils estiment qu'il est opportun de la mettre en oeuvre.

Deux constats se dégagent s'agissant du degré de prise de conscience des orpailleurs sur les impacts environnementaux consécutifs à leurs activités. Dans l'ouest du pays, cette prise de conscience du phénomène existe mais demeure peu prononcée et fortement influencée par les bonnes conditions climatiques.

Dans le Nord par contre, l'expérience de Bouda, de Tounté et d'Essakane dans un environnement plus austère montre une population d'orpailleurs mue par la difficulté de trouver du bois qui se garde de provoquer un déboisement de la végétation qui y est déjà rare. Laquelle rareté favorise la prise de conscience des orpailleurs. Ils sont plus sensibles à la cause environnementale et y ont montré des prédispositions favorables à la réhabilitation de l'environnement.

Conclusion partielle

La troisième partie de notre travail a consisté à la présentation des résultats de nos enquêtes de terrain. Leur analyse montre les orpailleurs du Burkina Faso d'aujourd'hui dans leur diversité, aussi bien sur le plan socio-ethnique que sur celui du revenu. Leur exclusion sociale sur laquelle nous avons mis l'accent est complexe. Elle n'est pas un état mais une dynamique d'insuffisances concernant aussi bien les ressources que les rapports sociaux. Telle une vague, cette dynamique charrie les orpailleurs hors de la structure des

contrats normaux entre partenaires d'un même domaine d'activité économique.

S'agissant de leur rapport à l'environnement, les orpailleurs lors d'une discussion de groupe à Essakane sont unanimes : *« L'orpailleur ne peut pas mener son activité sans déboiser le couvert végétal mais il va sans dire que l'orpailleur doit reboiser pour compenser la déforestation qu'il cause »*²⁸¹. Il s'agit d'une reconnaissance des conséquences environnementales. Mais tous les orpailleurs n'en pas conscients. Sans leur implication voire leur inclusion, il sera difficile de résorber ces conséquences environnementales de l'orpaillage.

*« Tous ces hangars que vous voyez sont faits du bois provenant du reboisement. Si nous nous en prenions seulement aux arbres naturels, Bouda serait totalement désert. C'est dire que nous connaissons l'enjeu du reboisement et de la sauvegarde de l'environnement. L'orpailleur est aussi d'une famille africaine où l'importance des ressources naturelles conserve une bonne place dans l'éducation de l'enfant. Ce n'est pas en devenant orpailleur qu'il perd systématiquement cette valeur. Même si c'est le cas il peut la recouvrer dans une communauté organisée et consciente de l'enjeu environnemental avec l'assistance des services publiques étatiques ou des ONG »*²⁸².

L'inclusion sociale des orpailleurs créerait la liaison nécessaire entre la demande des officiels et l'offre potentielle des orpailleurs pour la gestion des conséquences environnementales de l'orpaillage. Elle se présente comme la voie pour la mise en œuvre du développement durable dans le domaine minier.

²⁸¹ De notre discussion de groupe avec les orpailleurs à Essakane le 24/02/00.

²⁸² De notre entretien avec le délégué des orpailleurs à Bouda (op cit).

CONCLUSION GENERALE

Les orpailleurs assurent la quasi totalité de la production de l'or au Burkina Faso, troisième produit d'exportation après le coton et le bétail mais quelles sont les conditions de vie et de travail de cette catégorie socioprofessionnelle essentielle de l'économie nationale ? Quelles sont les conséquences de son rapport à l'environnement à travers l'orpaillage?

La préoccupation majeure pour nous a consisté à présenter les orpailleurs du Burkina Faso, puis à porter des éclairages sur leur composition socio-ethnique, leur revenu et surtout leurs rapports avec les partenaires sociaux et avec l'environnement.

S'agissant de leur exclusion sociale, base de nos hypothèses de travail, nous sommes convenus qu'elle n'est pas un état mais une dynamique entretenue par des déficits sur plusieurs plans. A l'instar de Perelman C²⁸³, nous n'avons pas donné une réponse finale au problème posé, convaincus qu'il n'y a pas de réponses uniques pour la plupart des problèmes humains surtout pour les problèmes qui touchent des valeurs comme la vie, la justice, la pauvreté, l'exclusion sociale. Ces valeurs font références à l'éthique sociale profondément ancrée dans la philosophie morale, domaine dans lequel la vérité est toujours sujette à polémique.

²⁸³ Perelman.C, Olbrechts-Tyteca.L, 1992 : « Le traité de l'argumentation : la nouvelle rhétorique, Edition de l'Université de Bruxelles, Bruxelles.

L'exclusion sociale des catégories sociales est un thème récurrent dans la société moderne. Elle fait recette aussi bien chez les politiques, les journalistes, les hommes de charité que chez les chercheurs. Nous nous accordons avec Frégné²⁸⁴, selon qui l'exclusion recouvre un ensemble de phénomènes si hétérogènes qu'il devient difficile de prime abord de guider la réflexion en matière de précarité ou de fragilisation sociale. Dans l'optique de Rancière (op .cit), elle est une notion sous laquelle on regroupe aujourd'hui un certain nombre de phénomènes économiques, politiques et sociaux tels que le chômage la pauvreté, la privation de droit qui relevaient traditionnellement d'explications en termes de système et de conflits sociaux. Il convient de les penser en référence à Durkheim²⁸⁵ en termes de lien et de déliaison, de norme et de pathologie. Notre étude a examiné la dynamique sociale de fragilisation des orpailleurs au Burkina Faso. Elle s'est inscrite dans la perspective de cerner la situation des orpailleurs burkinabé en terme de déliaison d'une communauté de producteurs (les orpailleurs) intégrée dans le champ économique par la contribution qu'elle apporte à l'économie nationale et désintégrée dans le champ social par les incapacités à se promouvoir et aspirer au bien-être.

Si l'inclusion est, au sens emprunté à Sen²⁸⁶, caractérisée par l'expérience sociale largement partagée et la participation active d'une société, par l'égalité généralisée des possibilités et des chances de la vie qui s'offrent aux gens sur le plan individuel, et par l'atteinte d'un niveau de bien-être élémentaire pour tous les citoyens, l'exclusion des orpailleurs s'en trouve confirmée par une causalité qui n'est ni naturelle encore moins surnaturelle mais sociale. Les corrélations entre d'une part, l'insécurité physique, alimentaire, professionnelle, les déficits de communication, l'absence de vie associative, la

²⁸⁴ Frégné. C.,; op. cit, p 45

²⁸⁵ DURKHEIM Emile ; op cit ; p 96

²⁸⁶ SEN Amartya ; op cit, p 145

faible intervention étatique, les bonnes affaires et, d'autre part, la condition de vie des orpailleurs, contingentent fortement la participation sociale et le bien-être de ces producteurs. Elles engendrent leur perte de sociabilité traduite comme une "décitoyennisation" confirmée par la non-participation des orpailleurs aux consultations électorales. L'Etat et ses partenaires économiques et financiers à travers les bonnes affaires, perpétuent l'exclusion sociale des orpailleurs à dessein de les conserver dans une périphérie pauvre et productrice pour un centre riche et principal bénéficiaire. Cette situation à bien d'égards rappelle celle du Burkina Faso sinon des pays pauvres dans le rapport de production mondiale.

Notre démarche a été guidée par des hypothèses de recherche vérifiées au terme de nos investigations. L'orpaillage artisanal est une activité qui occupe une proportion non négligeable de la population burkinabé (environ 20%²⁸⁷). Les aléas climatiques (déficit pluviométrique, désertification, érosion des sols et appauvrissement des terres cultivables) font que les paysans ne peuvent plus se fonder uniquement sur l'agriculture et l'élevage pour assurer leur pain quotidien. Aussi, l'orpaillage devient-il une activité qui emploie de plus en plus la population productive. Mais s'adonner à l'orpaillage, c'est emprunter la voie de l'exclusion sociale. Vers quelle destination sociale finale l'orpaillage va amener l'orpailleur ? Nous n'avons pas pu nous exercer en la matière. Seulement, un jeune orpailleur interrogé sur son avenir à travers l'orpaillage nous a avoué : « *Dans l'orpaillage il y a effectivement l'argent dedans mais il y a aussi la mort .* »²⁸⁸. Quoi ajouter à cette déclaration qui pouvait conclure notre œuvre si elle n'était pas aussi triste.

²⁸⁷ Ouédrogo.N. (2002) : (op.cit, page 2)

²⁸⁸ De notre entretien du 21/02/02 à Sissamba

La perception péjorative de l'orpailleur, le risque d'investir à perte, l'inorganisation sont des goulots d'étranglements étouffant les orpailleurs. Cependant, l'orpaillage peut promouvoir le développement à la base si les orpailleurs bénéficient d'un encadrement social et technique adapté, dans une approche concertée entre les principaux acteurs du développement minier au Burkina Faso.

Les structures étatiques, le Ministère des Mines, des Carrières et de l'Energie, et ses services démembrés, le Comptoir Burkinabé des Métaux Précieux (CBMP) en l'occurrence, sont diversement appréciés par les orpailleurs. Certains dénoncent l'opacité de la gestion du domaine or et le manque d'engouement de ces institutions quant à la promotion de l'orpaillage. Cependant, d'autres orpailleurs les estiment comme un mal nécessaire les protégeant du libéralisme sauvage.

Le PRECAGEME, la dernière née des institutions étatiques du domaine, malgré sa jeunesse a traduit le souci de l'Etat de mieux faire en matière de gestion du minier et de l'environnement. Malheureusement, pendant que nous étions sur les dernières lignes de ce travail, il refermait ses portes. Les bonnes intentions de l'Etat n'auront duré que sept ans.

L'orpaillage, en soutenant les activités du secteur primaire (agriculture et élevage) et du secondaire (commerce), offre la possibilité à certains orpailleurs d'améliorer leurs conditions de vie et celles de leurs familles, même quand le cours de l'or connaît une recession. Mais beaucoup d'autres orpailleurs s'en appauvrissent et c'est là le paradoxe que notre étude a voulu élucider.

S'agissant des impacts environnementaux de l'orpaillage au Burkina Faso, l'orpailleur peut être considéré à juste titre comme un dévastateur de l'environnement, notamment la brousse. Pour creuser, il lui faut d'abord déblayer la surface du sol. Pour ce faire, il coupe des arbres et des arbustes. Il a besoin de bois pour sa nourriture, son hangar, sa hutte, sa pelle, sa pioche et surtout du gros bois pour lutter contre les éboulements de son trou. L'orpailleur, par son activité, modifie la texture physico-chimique du sol, le panorama du paysage et menace la biodiversité aux alentours des sites. Il est donc un prédateur de la nature. Mais l'orpailleur est issu d'une famille, d'un village, d'une province, d'un pays. Par conséquent, il a une éducation, une culture, une perception de l'importance de la brousse, de la forêt, de la terre. Il ne perd pas systématiquement ces valeurs en devenant orpailleur. Organisé et sensibilisé dans un cadre formel associatif, il peut aussi contribuer aux solutions contre la désertification, en participant aux campagnes de reboisement, en investissant dans la préservation de l'environnement grâce à une prise de conscience de la nuisance de ses activités sur cet environnement. Cela passe évidemment par une insertion sociale des orpailleurs.

Les perceptions sociales, les déficits d'organisation, d'équipement et de sensibilisation sous-tendent la dégénérescence sociale des orpailleurs et de l'environnement. Un tel contexte marque une distance d'avec le développement durable. Mais il enseigne aux décideurs qui l'auront perçu, de retourner aux hommes en contact direct avec les ressources naturelles afin que le développement durable soit pensé et traité comme un exercice humain en commun.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages généraux

AMBLER John : *Attacking poverty while protecting environment towards win-win policy option*, PNUE/CE, 1999, 212 p.

BOSUREP Emmanuel : *Population and technology*. Basil Blackwell, London, 1981, 255p.

FECTEAU Jean : *Un nouvel ordre des choses... la pauvreté, le crime, l'Etat au Québec de la fin du XVIII siècle à 1840*. Montréal, VLB, 1989, 287 p.

FIELOUX Michel et Al. : *Images d'Afrique et sciences sociales : le pays Lobi, Birifor, Dagara (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghan)*. Karthala, Paris.1993.

GUESLIN. (A), et KALIFA. (D): *Les exclus en Europe*. L'Atelier, Paris, 1999.

HAGBERG Sten : *Poverty in Burkina Faso : représentations and realities*, ULRICA, 2001, 116 p.

HUBERT Henri : *Coutumes indigènes en matière d'exploitation des gites aurifères en Afrique occidentale* . Ann et Rem CEHS- AOF, 1917,78 p.

IBOROLA Jesus & PASQUARELI Nicolas : *Nouveau dictionnaire des sciences sociales* . Presses Universitaire de France, Paris, 1976.

KANKWENDA Mbaya et Al : *La lutte contre la pauvreté en Afrique subsaharienne* . PNUD, Economica, Paris, 1999, 473 p.

KIETHEGA Jean-Baptiste : *l'Or de la Volta Noire exploitation traditionnelle, histoire et archéologie*. Karthala, Paris, 1983, 247 p.

KLOTCHKOFF Jean Claude : *Le Burkina Faso aujourd'hui* . Editions Jaguar (4^e édition), 2001, 237p.

LABOURET Henri: « Note sur les tribus du rameau Lobi » , 1931.

LEVI-STRAUS Claude: *Les structures élémentaires de la parenté*. 2^e édition, Paris, Mouton, 1967.

LEVITAS Ruth: *The Inclusive Society*. University of Britol, 2001, 323 p.

MALTHUS Thomas Robert : *Essai sur le principe de la population* . Seuil, Paris, 1964. 241 p.

MIKE Speirs et Al : *Ajustement Structurel et plan d'actions pour l'environnement, le cas du Burkina Faso*. IIED, Bamako, 1999, 126 p.

MORTIMORE. (M): *The intensification of peri-urban agriculture, the Kano close-settled zone* .University of Florida ; Gainesville, 1993, 256 p .

PUTMAN (R) et BOWLING (A): « *America's Declining Social Capital* » ; New York ; Simon & Shuster Publisher, 1995, 452 p.

- MILLAN Mac:** « *Social Exclusion and New Labour* ».1998, 189 p.
- RAVALLION (M):** *Poverty comparisons*. World Banque Academy Publishers, Washington, 1994.
- Rawls (J):** « *A theory of justice* », Harward University Press, 1971, 263 p.
- SAGATZSKY Jean:** *Problèmes d'organisation de l'industrie aurifère dans l'ex Haute-Volta*. IGAN, 1941 .
- SEN Amartya :** *Inequality reexamined*. Harward University Press 4th printing 1992, 376 p.
- SEN Amartya.:** *Development as Freedom* ; Oxford University Press, 2001, 542 p.
- SIMON. (J) :** *The ultimate ressource*. Princeton University Press, Princeton, 1981, 413 p.
- SISSOKO Mamadou et Al :** *La protection sociale au Burkina Faso : en vue d'une gestion prospective*. IDRC : Social development; Dakar , 1999.
- TALCOTT Parsons :** *The Structure of Social Action : A Study in social theory with special référence to a group of recent european writers*. New York : Free Press .1937, 485 p.
- TENGAN. (A.B):** *Hoe-farming and social relations among the Dagara of North-western Ghana and Southeastern Burkina Faso*. Franfurt am Main : peter lang, 2000,195 p.
- TOURAINÉ Alain :** *Pour la sociologie* . Seuil, Paris, 1974, 243 pages.

Thèses et Mémoires

- BADOLO Hervé:** « *Impact économique de l'exploitation artisanale de l'or au Burkina Faso : Cas d'Essakane* ». Mémoire de fin de cycle de L'ENAM, 1988.
- DA Inyinibon :** « *L'exploitation traditionnelle de l'or dans la région de Gaoua jusqu'à la fin de la colonisation (province du Poni, Burkina Faso* ». Mémoire de Maîtrise d'Histoire, Université de Ouagadougou 1999.
- NIGNAN Assétou :** « *L'orpaillage dans la vie socioéconomique des femmes dans la province du Sanmentenga : cas des villages de Songodin, Sigui, Targalla* », Mémoire de Maîtrise, Université de Ouagadougou, Département de Sociologie, 1996.
- OUEDRAOGO.L.Nadège:** « *Problématique et exploitation artisanale de l'or et de la dégradation de l'environnement sur le site de Dioumouon* » ; Mémoire de Maîtrise de Sociologie. Université de Ouagadoudou, 2002, 102 p.
- YAMEOGO Kuiga Emmanuel :** « *Impact économique et social de l'orpaillage au Burkina Faso : cas du site de Alga (province du Bam)* ». Mémoire de fin d'Etudes ; Ecole Nationale Supérieure de Géologie, 2002.

Articles

DESAI (M) : « *The measurment of poverty : a review of attemps to quantity the poor with special référérence* ». *World developpment*, vol 12, n° 11/12 p 119-113, 1995.

KAWACHI Ichiro: « *American Journal of Epidemiology* », n°128, p 370-380, 1997.

KIETHEGA Jean-Baptiste : « *Les castes au Burkina Faso* ». *Découvertes du Burkina, Tome I*, SEPIA-ADDB, Paris-Ouagadougou, 1993, 237 p.

KIETHGA Jean-Baptiste : « *Le cycle de l'or au Burkina Faso* ». *Découvertes du Burkina, Tome II*, SEPIA-ADDB, Paris-Ouagadougou, 1993, 240 p.

SIMON (J) : « *On aggregate empirical studies relating population variables to economic development* ». *Population and development review*, vol.15 n°2 P 323-332, 1989.

Rapports

Agence Canadienne de Développement International (ACDI) : *Burkina Faso cadre de programmation*. Ouagadougou, 2001.

ASSELIN Louis-Marie & ANYCK, D : *Mesure de la pauvreté , un cadre conceptuel*. CRDI, Dakar 2.000, 217 p.

Banque Mondiale PNUE ? US NASA: « Potecting our planet, securing our future ». Novembre 1998, 214 p.

DFID : « Développement durable et élimination de la pauvreté ». 2.000, 213 p.

GORSE. Jean et Al : « *Désertification in the sahelian and Sudanian zones of west Africa* », Technical paper, 61 World Bank ; Washington, 1987, 129 p.

KINI Dieudonné : « *Les approches conceptuelles de la pauvreté et la situation de la pauvreté au Burkina Faso* ». *Communication, RECIF ONG*, Ouagadougou, 2001.

Ministère de l'Economie et des Finances ; : « Burkina Faso : compétitivité et croissance économiques : orientation stratégies et actions » 1999, 164 p.

Ministère de L'Economie et des Finances : « Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté » Ouagadougou, 2000, 29 p.

Ministère de l'environnement et du Tourisme,1994 : « *Burkina Faso : Plan d'Action Nationale pour l'Environnement* ». Ouagadougou. 200 pages

World Bank : « World development indicators ». 1998

Revues

Carnoy, Martin. 1999 : « The family, flexible work and social cohesion at risk ». *International Labour Review*, vol. 138, no. 4, pp.411-430.

Global Environmental Outlook, N° 12 septembre 2000.

HARDIN Garrett : « *Tragedy of commons* ». *Science* n°162 p 1242—1258.

KLEIN Juan-Luis et LEVESQUE Benoît. 1995 : « *Contre l'exclusion, repenser l'économie* ». *Actes du 13e Colloque de l'Association d'économie politique*, Québec, Presses de l'Université du Québec.

PAUGMAN. (S) : « *Où sont passées les classes sociales ?* ». *L'Hebdo-Idees* (Janvier 1999)

QUESADA Charo : « *Amartya Sen et les mille visages de la pauvreté* ». Article publié dans *Point de vue*, Publication de la Banque interaméricaine de développement, 1^e août 2002.

SILVER Hilary. « *Social exclusion and social solidarity: three paradigms* ». *International Labour Review*, 1994, vol. 133, no. 5-6, pp.531-578.

Journaux

L'indépendant : n°189, 25 mars 1997.

Burkina minier : CPMB / 2^e édition 1998-1999

TABLE DES MATIERES

AVANT PROPOS

INTRODUCTION GENERALE.....16

PARTIE. I : CADRE GENERAL ET METHODOLOGIQUE.....33

CHAPITRE. I : Cadre général.....35

I.1. Problématique.....37

I.1.1. Des petits constats au problème.....35

I.1.1.1. Un sous-sol riche en gisements aurifères.....36

I.1.1.2. Une tradition d'orpaillage.....37

I.1.1.3. Une ressource humaine disponible..... 38

I.1.1.4. Une libéralisation économique amorcée..... 38

I.1.2. Objectifs de l'étude.....43

I.1.2.1. Objectifs généraux.....43

I.1.2.2. Objectifs spécifiques.....44

I.1.3. Hypothèses de recherche.....45

I.1.4. Résultats attendus.....47

I.2. Définition des concepts48

I.2.1. Environnement.....49

I.2.2. Orpaillage.....51

I.2.3. Orpailleur.....54

I.2.4. Exclusion.....56

I. 3. Revue thématique de la littérature.....56

I.3.1. L'environnement.....56

I.3.1.1. La population et l'environnement.....58

I.3.1.2. Le développement durable.....59

I.3.1.3. L'écologie politique.....64

I.3.2 La socio-économie de l'environnement.....65

I.3.2.1. Les courants néo-maltusiens.....65

I.3.3. Orpaillage et environnement..... 75

I.3.4. L'exclusion sociale et ses concepts annexes de.....	80
I.3.4.1. le lien social	81
I.3.4.2. L'insertion sociale.....	81
I.3.4.3. L'intégration sociale	82
I.3.4.4. La désaffiliation.....	83
I.3.4.5. Le capital social.....	84
I.3.4.6 L'inclusion sociale.....	85
I.3.5. L'exclusion sociale.....	86
I.3.5.1. L'engrenage conduisant à l'exclusion sociale.....	95
I.3.5.2. Exclusion sociale : rupture de la cohésion sociale par le travail.....	95
I.3.6. La pauvreté.....	98
I.3.6.1. La base philosophique du concept de pauvreté.....	101
I.3.6.2. La base socio-économique du concept de pauvreté.....	103
a). L'école Welfariste.....	103
b). L'école des besoins de base.....	104
c). L'école des capacités.....	106
I.3.6.3 Indicateurs et critiques de la pauvreté.....	111
I.3.7. Sociologie et pauvreté.....	114
I.3.7.1 La pauvreté comme produit d'un rapport économique.....	118
I.3.7.2. La pauvreté : comme produit de l'endettement	120
I.3.7.3. Politique sociale et développement social.....	124
a). La politique sociale.....	127
b). Développement social et développement humain.....	129
c). Les indicateurs de mesure du progrès.....	131
CHAPITRE II : Cadre Méthodologique.....	135
II.1. Le cadre de la recherche : le Burkina Faso.....	135
II.1.1 Le profil historique.....	137
II.1.2. Les caractéristiques socioécologiques.....	139
II.1.3. La population.....	142
II.1.4. Les sols.....	144
II.1.5. La disponibilité en or.....	146

II.1..6. Les caractéristiques économiques	148
II.1.6.1. Le secteur primaire	148
II.1.6.2. Le secteur secondaire.....	152
II.1.6.3. Secteur tertiaire.....	154
II.1.7. Les caractéristiques sociales.....	156
II.1.7.1. Caractéristiques générales de la pauvreté.....	157
II.1.7.2. Les besoins humains fondamentaux : en attente de solutions	158
II.2. La méthodologie	160
II.2.1. Les sources documentaires.....	160
II.2.2. Les sites d'enquête.....	162
II.2.3. Les enquêtes de terrain.....	166
II.2.3.1. La période d'enquêtes.....	166
II.2.4. L'échantillonnage.....	167
II.2.4.1. L'échantillon principal.....	167
II.2.4.2. L'échantillon secondaire.....	168
II.2.5. Le personnel d'enquête.....	169
II.2.6. Les éléments de sondage.....	169
II.2.6.1. Le questionnaire.....	169
II.2.6.2. Le guide d'entretien.....	170
II.2.7. Les outils d'analyse.....	170
II.2.7.1. Les indicateurs.....	170
a). Les caractéristiques	172
b). Les niveaux	173
c). La fréquence.....	174
d). Sexe et groupe d'âge.....	174
e). Les indicateurs privilégiés.....	174
II.2.8. Le dépouillement.....	176
II.2.9. Difficultés rencontrées.....	176
Conclusion partielle.....	178

PARTIE II. LES ORPAILLEURS DU BURKINA FASO : Approche diachronique...180

CHAPITRE III: L'orpillage et les orpailleurs de l'époque précoloniale.....182

III.1. Les grands foyers aurifères et l'orpaillage du Burkina.....	183
III.2. L'orpaillage et l'origine des orpailleurs d'avant la colonisation.....	186
III.2.1. Les sources arabes.....	186
III.2.2. Les sources européennes.....	190
III.2.3. De l'origine sociale des orpailleurs.....	193
III.3. L'or dans les sociétés anciennes.....	201
III.3.1. L'or : Perceptions mystiques et vécu culturel.....	202
III.3.2. De l'utilité de l'or dans les sociétés traditionnelles.....	206
CHAPITRE IV : L'orpaillage et les orpailleurs sous les Etats colonial et indépendant.....	210
IV.1. L'orpaillage et les orpailleurs sous l'Etat colonial.....	210
IV.1.1. La politique coloniale de l'or: production et ponction par la violence.....	212
IV.1.2. Les orpailleurs de l'époque coloniale.....	218
IV.2. L'orpaillage et les orpailleurs sous le nouvel Etat indépendant.....	219
IV.2.1. Les politiques de l'Etat indépendant : volonté de modernisation et enlèvement dans l'orpaillage.....	220
IV.2.1.1. La mine d'or de Poura : l'industrialisation frileuse contre l'orpaillage.....	220
CHAPITRE V : La politique actuelle sur l'or au Burkina Faso.....	227
V.1. Les mécanismes d'une réforme monopolistique de l'Etat d'exception.....	227
V.1.1. L'implication de l'Administration.....	229
V.1.2. L'achat de l'or.....	230
V.1.3. L'exportation de l'or.....	231
V.1.4. L'organisation.....	231
V.1.4.1. Les projets d'orpaillages.....	231
V.1.4.2. Le Comptoir Burkinabé des Métaux Précieux.....	232
V.1.4.3. Les intermédiaires locaux.....	232
V.1.4.4. La lutte contre la fraude.....	233
V.2. Réglementation, Exploitation et commercialisation de l'or	235
V.2.1. Période 1994-2002 : Réglementation.....	235
V.2.2. Exploitation et Commercialisation.....	240
V.3. Un déficit du volet social.....	243
V.4. L'influence du PAS et la mise sur pied du PRECAGEME.....	244
V.5. Le PRECAGEME : un nouveau destin des orpailleurs.....	247
V.5.1. Composante A : régime réglementaire et fiscal.....	248

V.5.2. composante B : renforcement institutionnel.....	249
V.5.3. Composante C : gestion environnementale.....	250
V.5.4. Composante D : petite mine ou opération minière artisanale.....	250

Conclusion partielle.....	254
----------------------------------	------------

PARTIE III. L'EXCLUSION SOCIALE DES ORPAILLEURS ET RAPPORT A

<i>L'ENVIRONNEMENT : Approche synchronique.....</i>	255
--	------------

CHAPITRE. VI. Les orpailleurs du Burkina Faso.....258

VI.1. Les caractéristiques socio-démographiques.....	259
VI.1.1. Les orpailleurs selon le groupe socio-ethnique.....	260
VI.1.2. Les orpailleurs selon l'âge.....	262
VI.1.3. Les orpailleurs selon le sexe.....	264
VI.1.4. Les orpailleurs selon le niveau d'instruction.....	264
VI.1.5. Autres statistiques sociales.....	265
VI.2. Production et rapports de production.....	267
VI.2.1. Les types d'exploitation.....	267
VI.2.1.1. L'exploitation de type alluvionnaire.....	267
VI.2.1.2. L'exploitation de type éluvionnaire.....	268
VI.2.2. La division sexuelle du travail.....	270
VI.2.2.1. Les femmes.....	271
VI.2.2.2. Les hommes.....	275
VI.2.2.3. Les enfants orpailleurs.....	276
VI.3. L'organisation sociale du travail.....	279
VI.3.1. Le boulgosoba.....	280
VI.3.2. Les creuseurs	281
VI.3.3. Les traiteurs de minerai.....	282
VI.4. La commercialisation du produit.....	283
VI.5. Les accidents de travail.....	283
VI.6. Les maladies.....	284
VI.7. Le revenu des orpailleurs.....	286
VI.7.1. Le mode de rémunération.....	287
VI.7.2. La rémunération du Boulgosoba.....	289

VI.8. Les tendances générales des revenus.....	290
VI.8.1. Le revenu direct d'exploitation.....	291
VI.8.2. Le revenu indirect	293
VI.9. Les dépenses.....	293
VI.9.1 Les dépenses selon le sexe.....	293
VI.9.2. Les dépenses de ménage.....	295
VI.10. L'épargne.....	297
VI.11. L'investissement.....	299
VI.11.1. Investissement et rationalité de l'orpailleur	301
VI.12. Les catégories d'orpailleurs.....	304
VI.12.1. La catégorie pauvre	305
VI.12.2. La première catégorie intermédiaire	308
VI.12.3. La seconde catégorie intermédiaire.....	309
VI.12.4. La catégorie riche.....	310
VI.13. Orpillage et mutation sociale.....	311
VI.13.1. La mutation par les capacités de travail.....	312
VI.13.2. Les mutation au sein de la cellule familiale.....	315
CHAPITRE. VII. Les sites aurifères : espaces d'exclusion sociale des orpailleurs.....	320
VII.1. La formation des sites.....	321
VII.1.1. Le site de Bouda.....	323
VII.1.2. Le site de Tounté.....	326
VII.1.3. Le site d'Essakane.....	327
VII.2.3. L'exploitation industrielle à Essakane.....	328
VII.2. Les sites aurifères foyers de maux sociaux.....	329
VII.2.1. La délinquance.....	330
VII.2.2. La fraude.....	333
VII.2.3. Les bonnes affaires.....	335
VII.2.4. La toxicomanie.....	341
VII.2.5. La prostitution.....	342
VII.3. Du contrôle social sur les sites aurifères.....	344
VII.3.1. Du contrôle social traditionnel.....	345
VII.3.2. Du contrôle étatique.....	351
VII.3.3. Du contrôle social communautaire.....	353
VII.4. Perceptions sociales et exclusion des orpailleurs.....	357

VII.4.1. La perception de soi par l'orpailleur.....	357
VII.4.2. La perception de l'orpailleur par la société.....	362
CHAPITRE. VIII. Goulots d'étranglement de l'orpaillage et exclusion sociale des	
orpailleurs.....	365
VIII.1. Le faible niveau de rapports contractuels.....	365
VIII.2. Le faible niveau d'infrastructures.....	373
VIII.2.1. Les voies de communication.....	373
VIII.2.2. Les infrastructures sociales.....	373
VIII.3. Le faible niveau d'équipement	375
VIII.3.1. L'équipement en eau potable.....	379
VIII.4. Le déficit de communication et les conflits d'intérêt	382
CHAPITRE IX. Les orpailleurs face aux impacts environnementaux de l'orpaillage.....	385
IX.1. La déforestation	386
IX.2 La dégradation des sols.....	388
IX.3. La pollution.....	389
IX.4. Dangers environnementaux et prise de conscience des orpailleurs.....	390
Conclusion partielle.....	400
Conclusion Générale.....	402

ANNEXES

ANNEXE. I : QUESTIONNAIRE

IDENTIFICATION

1. Ethnie : Mossi (1), Dagara (2), Lobi (3), Bobo (4), Gourounsi (5), Peuhl (6), Sénoufo (7), Gourmaché (8), Autre ethnie (9).
2. Nationalité : Burkinabé (1), Ghanéen (2), Malien (3), Nigérien (4), Ivoirien (5), Togolais (6), Béninois (7), Autre nationalité (8).
3. Religion : Musulman (1), Catholique (2), Protestant (3), Animiste (4), Autre chose (5).
4. Nombre de conjoints :...../
5. Taille du ménage :...../
6. Sexe : Féminin (1), Masculin (2)
7. Situation matrimoniale : Marié (1), Célibataire (2), Divorcé (3), Veuf (4)
8. Age :...../
9. Niveau d'instruction : Non alphabétisé (1), alphabétisé en langue nationale (2), CFJA (3), Primaire (4), Secondaire (5), autre chose (6).
10. Immigration : Oui (1), Non (2).
11. Durée de l'immigration :...../
12. Lieu de l'émigration : Province département/
13. Raison de l'émigration : Recherche d'emploi (1), Raison sociale (2), soins médicaux (3), Commerce (4), Education (5), Autre chose (6).
14. Retour de temps à autre au village : Oui (1), Non (2)
15. Montant des biens rapatriés en nature inscrire la valeur financière en face :
16. Montant d'argent rapatrié : Cette année/ l'année dernière...../ 17matériel de production (1), Moulin (2), ...maison (3) ; ...élevage (4), ...autre investissement (5)
17. Nombre de personnes reçues en visites/
18. Montant des dépenses afférentes...../

ACTIVITE SUR LE SITE ET REVENU

19. Activité principale : Agriculture (1), Elevage (2), Orpillage (3), Autre chose (4).
20. Activité de saison : Orpillage toute saison (1), Saison sèche (2), Saison pluvieuse (3).
21. Nombre d'années d'expérience dans l'orpillage :...../
22. Activité spécifique d'orpillage : Extraction (1), Concassage (2), Tamisage (3), Lavage (4), Autre chose (5).
23. Problèmes sanitaires vécus en une année : Toux (1), Pneumonie (2), Accident de travail (3), diarrhée (4), paludisme (5), MST(6), autre chose préciser (7)
- 24 . Montant de soins afférents :...../
25. Nombre de jours d'invalidité :...../
26. Revenu mensuel :...../
27. Montant des dépenses courantes journalières, nourriture, boisson, savon, etc...../
28. Autres dépenses annuelles :
- santé/
- éducation..... /
- habillement...../
- équipement...../
- location de parcelle...../
- autres dépenses...../
29. Activité de soutien : Petit commerce (1), Location de parcelle (2), Prestataire de services (3), Artisan (4), Mécanicien (5), Autre chose (6).
30. Revenu mensuel généré par activité/
31. Statut professionnel : Propriétaire de fosse (1), Copropriétaire (2), Locataire (3), Employé (4), Autre chose (5).

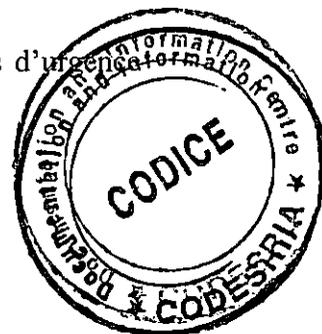
SITUATION DE PRECARITE LES 12 DERNIERS MOIS

32. Avez vous eu recours à une aide quelconque pour survivre : Financière (1), Alimentaire (2), Sanitaire (3).
33. Avez vous emprunté chez quelqu'un pour survivre : de l'argent (1), des vivres (2)

34. Deviez vous à quelqu'un : de l'argent (1), des vivres (2).
35. Comment vous nourrissez-vous ? En cuisinant vous-même (1), en mangeant au restaurant (2), autre chose (3).
36. Avez-vous été obligé de suspendre vos activités ? (oui =1 non =2).
37. Avez-vous été obligé de vendre et partir de façon définitive à cause des problèmes ici ? (Oui =1 non =2).
38. Que conseillerez-vous à un proche qui voudrait venir s'établir ici ? Positivement (1), Négativement (2).
40. Avez-vous été gravement malade (Oui =1, non =2).
41. Comment vous vous étiez soignés : par la médecine moderne (1), par la médecine traditionnelle (2).
42. Grâce à une intervention extérieure (1), grâce à vous-même (2).
43. En vendant quelque chose ? Animaux (1), Matériel (2).
44. Avez-vous été obligé d'émigrer temporairement à la recherche de secours d'urgence alimentaire ? (Oui =1 non =2).

ORPAILLAGE ARTISANAL ET ENVIRONNEMENT

45. Selon vous quelles sont les conséquences de l'orpaillage sur la terre ;
la végétation.
46. D'aucuns disent que l'orpaillage détruit l'environnement si vous l'acceptez, quelles mesures selon vous faut-il envisager contre cette dégradation : interdiction de l'activité (1), défense d'exploiter n'importe où (2), impôt pour l'environnement (3), reboisement obligatoire sur le site avant d'exercer l'activité (4), autre proposition (préciser 5).
47. Comment avez-vous obtenu la concession de votre parcelle : par achat (1), par location (2), par héritage (3), par prestation de service (4), par découverte (5), autre procédure (préciser).
48. Y-a-t-il des types d'exploitants qui détruisent particulièrement l'environnement ? (Oui = 1, Non = 2) si oui dites pourquoi
49. Savez-vous qu'il existe une réglementation de l'orpaillage au Burkina ?(Oui =1, Non=2
50. Cultivez-vous un champ ici en plus de vos activités de l'orpaillage, (Oui = 1, Non = 2).



Préciser la taille.

51. Elevez-vous des animaux (ruminants) ? (Oui = 1, non = 2) préciser nombre de têtes.

52. Comment vous procurez-vous le bois de chauffe : par ramassage (1), par achat (2), autre chose (3) préciser.

53. Si c'est par ramassage il s'agit : du bois mort (1), du bois frais (2).

54. Votre fosse a-t-elle connu un éboulement Oui = 1, non = 2.

55. Si oui précisez le nombre de fois.

ANNEXE II. Guide d'entretien

Membres de bureaux d'associations informelles des orpailleurs

Constitution de l'association ;

Objectifs ;

Organisation et fonctionnement ;

Contraintes rencontrées ;

Collaboration et coopération ;

Problèmes environnementaux ;

Autres questions à mentionner.

Agents de sécurité

Accès aux sites aurifères ;

Contrôle des sites aurifères ;

Problèmes de sécurité ;

La déviance (la criminalité, la prostitution, la toxicomanie, l'alcoolisme);

Les moyens de travail ;

Les méthodes de travail ;

La coopération interprofessionnelle ;

Problèmes environnementaux ;

Autres questions importantes à mentionner.

Officiels de département ministériel des mines

Place de l'or dans l'économie nationale ;

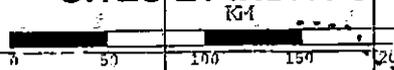
Conditions d'optimisation de la production de l'or ;

Les pratiques actuelles en matières d'exploitation d'or (réglementation, législation, etc.) ;
L'orpaillage et son importance dans la production de l'or ;
Les conditions de travail des orpailleurs ;
Les conditions de vie des orpailleurs ;
Le profil psychologique de l'orpailleur
Questions sécuritaires ;
La fraude ;
Le monopole et la libéralisation du secteur or ;
Problèmes environnementaux ;
Autres questions à mentionner.

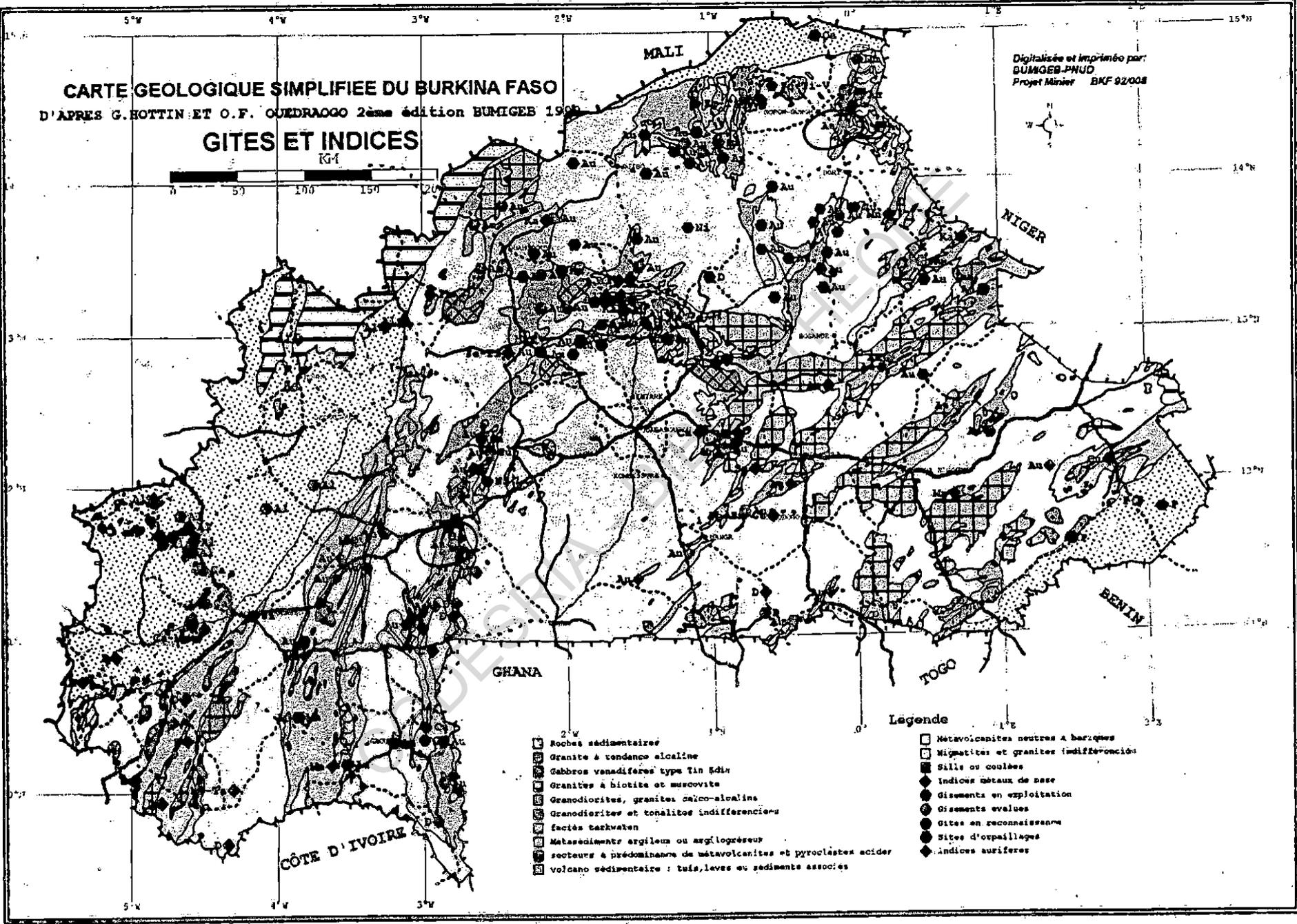
CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

CARTE GEOLOGIQUE SIMPLIFIEE DU BURKINA FASO
 D'APRES G. HOTTIN ET O.F. OUEDRAOGO 2ème édition BUMIGES 1988

GITES ET INDICES



Digitalisée et Imprimée par:
 BUMIGES-PNUD
 Projet Minier BKF 92/008



- 2°W**
- ☐ Roches sédimentaires
 - ☐ Granite à tendance alcaline
 - ☐ Gabbros vanadifères type tin édit
 - ☐ Granites à biotite et muscovite
 - ☐ Granodiorites, granites calco-alcalins
 - ☐ Granodiorites et tonalites indifférenciés
 - ☐ faciès tashwalen
 - ☐ Métasédiments argileux ou argilo-gréseux
 - ☐ secteurs à prédominance de métavolcanites et pyroclastes acides
 - ☐ volcano sédimentaire : tufs, laves et sédiments associés

Legende

- ☐ Métavolcanites neutres à basiques
- ☐ Migmatites et granites indifférenciés
- ☐ Sills ou coulées
- Indices métaux de base
- Gisements en exploitation
- Gisements évalués
- Gites en reconnaissance
- Sites d'orpaillages
- Indices aurifères